UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00814385 1

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

BINDING LIST MAY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangeshistor3v5sult

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1919).

VOLUME 3

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

DE

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

— o —

G. DUCHARME, libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1919

161406
29/4/21

S

HISTOIRE DE LA POMME DE TERRE

Il y a, dans tous les pays civilisés, un produit du sol qui est aussi populaire que le blé et plus abondant — c'est la pomme de terre. Voilà un peu plus de cent ans qu'on l'apprécie à sa juste valeur en Europe, mais ceux qui l'y avaient transportée les premiers et mise en usage pour la nourriture de l'homme s'en servaient depuis longtemps déjà. Les Acadiens, par exemple, qui la firent connaître à la France, l'exploitaient en grand dans leur pays. Les navigateurs anglais des Antilles l'avaient introduite chez eux. Permettez-moi de vous raconter son histoire sans marcher trop vite, car je m'embrouillerais si vous me pressiez, et je tiens à être clair. Nous allons reprendre les choses de loin, sans nous perdre "dans les patates."

❦ ❦ ❦

Les Espagnols avaient trouvé la bonne racine en question à Quito, où est située aujourd'hui la capitale de la république d'Ecuador (1), sous l'équateur, du côté du Pacifique.

1. L'Equateur, aux XVe et XVIe siècles, était occupé par les Incas. Pizarre et ses lieutenants conquirent ce pays de 1531 à 1533. Le *Larousse universel* dit que la patate (de l'espagnol et du portugais, *patata* ou *batata*) vient de l'Amérique du Sud; cependant, Henry Masson, dans son traité de sociologie, remarque que dans l'Inde et dans la moitié indienne de la Malaisie (Java, Sumatra, Bornéo,etc)., on trouve la patate douce depuis le XVIe siècle, et qu'elle sert de nourriture aux Malais et aux Papous.

Pedro Cieça de Léon, né à Séville vers 1510, accompagna Pizarre dans la conquête du Pérou et passa dix-sept années dans

Dans la *Cronica de Peru,* publiée à Séville en 1553, elle est désignée sous les noms de "battata" et "papa"; l'auteur de l'écrit qui en parle est Pedro Cieça; je regrette de ne pas avoir son texte sous les yeux, mais j'en ai un autre qui est, pour ainsi dire, de la même date.

❦ ❦ ❦

André Thevet était savant, curieux de tout, voyageur comme un Canadien, philosophant sur un clou de girofle ou sur les plumes d'un oiseau, expliquant ce que personne ne comprenait, enfin publiant des livres pour l'édification de ses semblables

Il vint au monde une dizaine d'années après la découverte de l'Amérique. Sa réputation était grande à Paris (2).

Par goût autant que par devoir, il accompagna l'expédition qui se rendit au Brésil en 1555. Ce grand chercheur de "singularités", comme il s'exprime, ne manque jamais l'occasion de décrire ce qu'il voit pour la première fois. Il nous dit donc en son vieux style ce que mangent et boivent les indigènes du Brésil:

"Nos Sauvages font mention d'un Grand-Seigneur et le nomment en leur langue, "Toupan", qui leur a enseigné à planter leurs grosses racines qu'ils nomment "hetich". Ils tiennent de leurs pères que, avant la connaissance de ces racines, ils ne vivaient que d'herbe, comme bêtes, et de racines sauvages. S'adressant à une jeune fille, il lui donna des racines nommées "hetich", étant semblables aux naveaux limousins, lui enseignant qu'elle les mît en morceaux, et puis les plantât en terre, ce qu'elle fit; et depuis ont ainsi de

ce pays. Sa *Cronica de Peru,* qu'il termina à Lima en 1550, décrit les provinces et les villes du Pérou et du Chili, les moeurs des Indiens, etc.

2. Voir *Mélanges historiques,* Vol. 2, p. 33.

père en fils toujours continué, ce qui leur a bien succédé (réussi), tellement qu'à présent ils en ont si grande abondance qu'ils ne mangent guère autre chose. Et cela leur est commun ainsi que le pain à nous. D'icelle racine s'en trouve deux espèces de même grosseur. La première en cuisant devient jaune comme un coing, l'autre blanchâtre. Et ces deux espèces ont la feuille semblable à la manne, et ne portent jamais graine, pourquoi les Sauvages replantent la même racine coupée par rouelles, comme l'on fait les raves par deça que l'on met en salade, et ainsi replantées multiplient abondamment. Elle est inconnue à nos médecins et arboristes de par deça."

Saluons la pomme de terre! Thevet n'a pas pu se douter qu'un jour, longtemps après lui, les Français, ses compatriotes, la traiteraient à l'égale du pain — après l'avoir repoussée et calomniée d'importance, par exemple, durant deux siècles.

La Virginie possédait la pomme de terre, de même que le Brésil. A ce propos, je ne suis pas d'accord avec les personnes qui désignent sous le nom de "pommes de terre" la patate, par exemple, car cette dernière est bien différente de la grande espèce et doit porter un nom spécial. Je n'approuve pas non plus les Canadiens et autres de qualifier du mot "patate" ce qui n'est pas une patate, mais bel et bien la pomme de terre. Nous verrons cela un peu plus loin. Je pense que mes compatriotes ont tout simplement adopté le terme le plus court, sans s'inquiéter si cette fenêtre est une porte ou un guichet.

⁂ ⁂ ⁂

Humboldt soutient que cette plante était cultivée par les Sauvages sur toute la côte du Chili et du Pérou, en remontant jusqu'à l'isthme de Panama, mais que le Mexique en

était dépourvu (3). Sur les rivages orientaux des deux Amériques, nous l'avons trouvée au Brésil et à la Virginie, sans compter la patate douce des Bermudes.

Les auteurs affirment que l'Italien Jérôme Cardan, né en 1501, introduisit ce genre de végétaux en Espagne, d'où il se répandit en Belgique et en Italie (4).

Sir John Hawkins, dans ses voyages de 1562-1564 aux

---

3. Cette assertion de l'illustre Humboldt est quelque peu contredite par Ch. Létourneau (*la Sociologie*) qui prétend que l'alimentation des Péruviens et des Mexicains d'avant la conquête était surtout végétale. Aucune des céréales d'Europe leur était connue, dit-il, mais ils cultivaient le maïs, leur aliment par excellence, ainsi que la patate douce (Convolvulus batatas). La civilisation péruvienne, qui semble être restée complètement étrangère à celle du Mexique, était basée surtout sur la culture de la pomme de terre.

Alexandre Humboldt, né et mort à Berlin (1769-1859), fut un des plus grands naturalistes et savants du dix-neuvième siècle. Il entreprit avec Monpland un voyage de cinq ans (1799-1804) dans l'Amérique du Sud et au Mexique et y recueillit des nombreux matériaux d'histoire naturelle, qu'il publia à Paris, de 1805 à 1827; membre de toutes les sociétés savantes, Humboldt a obtenu tous les honneurs auxquels peut aspirer un érudit. Ses ouvrages scientifiques sont encore beaucoup consultés parce qu'on y trouve d'immenses documents d'économie politique, d'agriculture, de géographie, d'archéologie, de physiologie, de botanique, etc.

4. En effet, cette plante a fait son apparition en Europe vers 1534 et c'est en Espagne qu'elle fut d'abord introduite. Les auteurs affirment qu'elle ne fut alors cultivée que comme plante curieuse. De là, elle fut envoyée, en 1588, en Autriche, aux savants botanistes Clusius et de l'Ecluse qui la répandirent en Allemagne d'où elle passa en Suisse et en France. D'autre part, dit Darwin, elle a été importée en Belgique vers 1620.

Jérôme Cardan, médecin, mathématicien, philosophe et auteur bizarre mais possédant une science profonde et une vaste érudition. Ses *Oeuvres* furent publiées en 1663, à Paris (10 vols.) Cardan mena une vie aventureuse et désordonnée; il visita presque toute l'Europe. C'est probablement durant son séjour en Espagne (1553-54) qu'il fit connaître la pomme de terre, car il s'intéressait à la botanique.

Antilles, en recueillit des spécimens qu'il apporta en Angleterre, mais on croit que c'était spécialement la patate ou racine douce des Bermudes.

Un légat du pape donna des échantillons de la plante américaine à lord Waldheim qui les passa à Charles de l'Ecluse, lequel les fit connaître dans le monde savant, vers l'année 1588. Il n'en résulta rien de remarquable. Plusieurs écrivains sont convaincus que les principaux pays de l'Europe utilisaient la pomme de terre avant l'année 1600, mais pas en grand comme aujourd'hui. L'herbier de Gérard, publié en 1597, donne la description du "Papus orbiculatus" accompagnée d'une assez bonne gravure. Il s'occupe également de la "Battata Virginiaan."

Celui qui introduisit la pomme de terre en Irlande fut sir Walter Raleigh. Voici ce que je trouve dans un livre à son sujet: "Elle est curieuse l'histoire de ce gentilhomme de grand chemin, de ce soudard intrépide, joueur, buveur et beau comme un rayon de lune—d'après un mot du poète Bacon, son contemporain.

"Né en 1552, à Hayes, dans le Devonshire, dès l'âge de dix-huit ans il combattit dans les rangs des huguenots français (5); puis, à la tête de mercenaires, qu'il avait levés à ses frais, il avait fait la guerre pour le compte de la reine Elizabeth, aux Irlandais révoltés. Mais le séjour de la lande sauvage ne lui plaisait guère, il fallait un autre emploi à son humeur aventureuse.

---

5. De 1569 à 1576; aussi aux Pays-Bas contre les Espagnols. En 1579 il participa avec son frère utérin Humphrey Gilbert à un voyage infructueux de découvertes au nord de l'Amérique. Il obtint en même temps de la reine Elizabeth des lettres patentes pour la colonisation et l'exploitation des terres inconnues de l'Amérique.

—J'aimerais mieux garder les porcs en Angleterre, écrivait-il, que vivre gentilhomme en Irlande.

"C'est alors qu'il conçut le projet de coloniser l'Amérique du Nord, et d'établir un Etat auquel il donna le nom de Virginie, (1584), en l'honneur de la reine vierge Elizabeth. Aujourd'hui encore, la capitale de la Caroline du Nord porte le nom de Raleigh en souvenir de lui.

"De retour en Angleterre, il fut plusieurs fois élu membre du parlement, et son influence sur la reine était considérable; mais il tomba en disgrâce à la suite d'une intrigue amoureuse avec une fille d'honneur du palais, et partit de nouveau pour l'Amérique (1595), à la tête d'une bande d'aventuriers. Là, il prit possession de la Trinité et de la Guyane (6). C'est à la Guyane, que ses hommes qui battaient l'estrade, ayant emmené avec eux quelques porcs, qu'ils égorgeaient au fur et à mesure de leurs besoins, virent ces animaux déterrer, avec leurs groins, des racines, dont ils se montraient très friands; ils eurent alors l'idée d'y goûter eux-mêmes. Le régal leur parut médiocre; mais l'un d'eux, par plaisanterie d'ivrogne, fit cuire un quartier de porc avec ces racines, qui n'étaient autre chose que des pommes de terre, et le ragoût relevé de sel ne sembla pas méprisable.

"C'est à la suite de ces expériences de hasard, que Raleigh, de retour dans sa patrie (4 octobre 1596) fit cultiver le tubercule dans sa terre de Younghal, en Irlande, d'où l'usage s'en répandit très lentement en Irlande même, puis en Angleterre, puis enfin sur le continent, où tout d'abord le Hanovre en eut la primeur (7).

---

6. Il coopéra peu après à la prise de Cadix (1596) et de Foyal (1597).

7. Après la mort de la reine Elizabeth (1603) il fut impliqué dans un complot formé en faveur d'Arabella Stuart,

"La petite ferme de Younghal où furent cultivées les premières pommes de terre, a été acquise, il y a quelques années, par sir John Hennessey, qui en a fait une sorte de monument commémoratif, devenu lieu de pélerinage pour les touristes. Le 4 octobre 1896, on y a célébré le troisième centenaire de l'introduction du précieux tubercule."

⁂ ⁂ ⁂

Certains seigneurs irlandais adonnés à l'élevage des bestiaux, appliquèrent la bonne racine à la nourriture des cochons. Vers la même date (1620) on s'en servait en Italie pareillement pour engraisser le bétail.

En France, les hommes n'acceptaient pas cet aliment, l'opinion générale étant qu'il donnait la lèpre. En Angleterre, la répugnance se fondait sur l'aspect de la tige et de la fleur de cette solanée qui ressemble beaucoup à la "deadly nightshade" ou belladone, aussi de la famille des solanées, mais vénéneuse. Nombre de personnes encore aujourd'hui

---

emprisonné à la Tour et condamné à mort. Il ne fut cependant pas exécuté et, après une captivité de douze ans, il fut remis en liberté (1615). Il reprit alors ses explorations dans l'Amérique du Sud, mais il est bientôt contraint de retourner en Angleterre où il fut à la requête des Espagnols, condamné de nouveau à la peine de mort. Raleigh fut exécuté sous Jacques Ier, en 1618. La meilleure édition de ses *Oeuvres* a été publiée à Oxford, en 1829.

La plupart des encyclopédies américaines laissent à croire que Raleigh introduisit la patate en Angleterre au mois de juillet 1586, mais le texte ci-haut reproduit nous semble plus exact et en rapport avec ses voyages. D'ailleurs, il est dit que Raleigh ne commença ses expériences de culture qu'en 1596, et qu'il propagea cette même année en Angleterre l'usage du tabac. Chose curieuse, c'est que cette drôle d'habitude de fumer fit un certain bruit parmi le peuple et que la pomme de terre resta ignorée encore longtemps après. Le tabac, que Christophe Colomb avait remarqué en 1492, fut introduit en Espagne par les soldats de Cortez; l'usage de cette herbe se généralisa en France, vers 1560, alors que Jean Nicot s'en servait pour guérir les migraines.

croient que les tomates engendrent le cancer. Dans ma jeunesse on n'en mangeait point. C'est par la feuille que la tomate est parente de la pomme de terre.

Pendant près de deux siècles, d'ailleurs, la pomme de terre ne fut guère considérée que comme une culture horticole. On en avait méfiance et certains médecins la considéraient comme un produit semi-vénéneux qui ne pouvait s'employer dans l'alimentation qu'avec des précautions infinies.

Aux environs de l'année 1600, il y avait donc en Europe une connaissance assez répandue de ce genre de morelle, comme on l'appelait, mais c'est tout au plus si de hardis savants avaient osé en goûter quelque peu. Un moment, la science jeta les yeux sur ces tubercules, puis elle les repoussa avec mépris, les condamna, n'en voulut plus entendre parler. On leur attribuait des propriétés nuisibles. Ce n'était fait que pour les Sauvages!

Le poivre, le sucre, le chocolat, le thé, la moutarde, la cannelle, le tabac, ne furent pas mieux reçus, vers le même temps. Les "Indes Amériques" passaient pour être la source de productions infernales auxquelles des chrétiens ne devaient pas toucher. Cette opinion allait de pair avec celle qui condamnait l'usage des fourchettes de table — attendu que la nature nous a munis de dix doigts fort adroitement agencés pour vider les plats. Madame de Sévigné se moquait du café et disait qu'il passerait comme tous les caprices de la mode (8). Je suppose que le premier homme qui mangea de la farine de blé ou qui inventa une simple porte de cour, fut

8. Voir *Mélanges historiques*, vol. I, p. 77. Le premier homme qui sortit à la pluie avec un parapluie, dit un auteur, fut l'objet d'un continuel fou-rire et la foule le suivit de longues heures croyant avoir à faire à un maniaque ou à un aliéné échappé.

ridiculisé d'importance. Par contre, on a toujours applaudi ceux qui imaginaient des engins de destruction.

* * *

Un missionnaire de l'Acadie écrivait en 1613 que les Français déterraient des racines de *chiquebi,* "assez semblable à la patate mais d'un meilleur goût" et que les Sauvages en mangeaient pour l'ordinaire. Avec cela et de l'éperlan ils se nourrissaient très bien ; c'est la pomme de terre des Micmacs, qu'en leur langue ils nommaient *sgabun* ou *segubbun* (9).

Le Frère Sagard se rendant au Canada, en 1623, raconte que le capitaine d'un navire anglais, avec lequel ils eurent quelques rapports, leur fit cadeau "d'un baril de patates : ce sont certaines racines des Indes, en forme de gros naveaux, rouges et jaunes, mais d'un goût beaucoup plus excellent que toute autre racine que nous ayons en Europe."

Ceci montrerait que les Anglais ne dédaignaient pas la pomme de terre et qu'ils la prenaient dans leurs colonies, telles que la Virginie, les Bermudes, ets. Quant au Canada, il ne renfermait, en fait de population blanche, que vingt ou trente employés de la compagnie qui traitait des pelleteries avec les Algonquins et les Hurons.

Cavelier de La Salle descendit le Mississipi en 1682 et s'en retourna aux Illinois au milieu de grandes privations, "car, dit le Père Zénobe Membré, qui l'accompagnait, ils n'avaient plus d'autres vivres que des pommes de terre et des crocodiles". Je me demande si c'est la vraie pomme de terre qui figure ici ou le topinambour, car ce dernier est originaire du Brésil et du bas Mississipi ; il a à peu près la saveur de l'artichaut.

9. *Relation des Jésuites* (Thwaites, vol. II, p. 245).

Les Acadiens commencent, comme peuple, vers 1636 et, sans être tout d'abord marins, ils eurent bientôt un commerce avec les Anglais établis sur les côtes de l'océan, depuis le Maine jusqu'à la Virginie. A défaut de preuve, je n'ose dire qu'ils reçurent la pomme de terre de leurs voisins, dès les premières années, mais notons que l'agriculture était très en honneur à Port-Royal et à la Hêve, donc, si la pomme de terre a été connue des Acadiens entre 1636 et 1680, elle a dû recevoir aussitôt sa place dans les sillons de nos gens. Quoiqu'il en soit, vers la fin du dix-septième siècle, les Acadiens avaient pris la mer, et ils capturaient assez de navires anglais pour tomber par occasion sur un sac de pommes de terre.

Diéreville, décrivant la vie des Acadiens en 1699, s'arrête sur le blé, le sucre d'érable, le gibier, le poisson — pas un mot de la pomme de terre. Aurait-elle été apportée par les troupes du Massachusetts, après la prise de Port-Royal en 1710? C'est possible. Jusqu'ici, vous voyez que je n'ai rien de concluant du côté de l'Acadie. Retournons au Canada.

⁂

Le Père Joseph-François Lafitau, missionnaire au Saut Saint-Louis, près Montréal, écrivait, en 1716: "Les Sauvages du Canada mangent des pommes de terre." C'est donc qu'ils en cultivaient? Les Iroquois (10) dont le Père parle ici, il me semble, aimaient le travail des champs. Les Algonquins, peuple des Trois-Rivières et de Québec, avaient quelques petites cultures de blé-d'Inde et de citrouilles. Si la pomme de terre a pénétré en Canada aux alentours de l'an 1700, elle a dû y venir par les Iroquois du lac Ontario qui l'auraient empruntée à la Pennsylvanie — et les Iroquois chrétiens ré-

10. Non pas des Algonquins.

fugiés au Saut Saint-Louis l'ont apportée avec eux, peut-être même dès 1684 ou à peu près à cette date.

⁂ ⁂ ⁂

Il résulte d'un document authentique, découvert par un savant lorrain, M. Henri Labourasse, que ce légume était déjà abondamment cultivé au Val-Saint-Dié, Vosges, en 1679, et que, dès 1719, il était si répandu en Lorraine que le duc Léopold en règlementait la dîme par une ordonnance qu'on peut consulter dans les archives du parlement de Nancy.

Les habitants du Vouthon-Haut furent, en 1785, judiciairement dispensés de la dîme des pommes de terre et ce fut uniquement parce qu'ils prouvèrent qu'ils cultivaient ce tubercule depuis plus de quarante ans, terme légal. Bien mieux, ils démontrèrent qu'ils le cultivaient bien avant 1740, tout comme leurs voisins des Vosges et l'on a vu plus haut que la pomme de terre était dîmée en Lorraine depuis 1719, ce qui prouve qu'elle y était cultivée d'une façon assez générale pour que la dîme valut la peine d'être revendiquée en justice par les décimateurs.

⁂ ⁂ ⁂

En 1729, la picote ravage le Canada. Disette générale dans le pays. On mange des patates pour la première fois, faute de mieux, dit un écrit du temps.

En 1737, nouvelle famine. La Mère Duplessis de Sainte-Hélène écrivait à ce propos: "Les habitants sont réduits à manger des bourgeons d'arbres, des pommes de terre et autres choses qui ne sont point propres à la nature des hommes".

⁂ ⁂ ⁂

En 1740, le Portugal, l'Espagne et l'Angleterre connaissaient la patate sucrée — peut-être est-ce là le commencement du mauvais whiskey. La patate a une forme oblongue

le plus souvent. Sa couleur est bleuâtre. Elle est assez molle. Son goût est sucré. Elle fait de l'alcool pour différents usages et on en tire une sorte d'eau-de-vie exécrable. Très peu considérée comme met de table (11).

Peter Kalm, professeur suédois, étant en Pennsylvanie, l'année 1749, s'exprime de cette manière: "A Germantown on se livrait à la culture de la patate des Bermudes, ou patate sucrée qui était connue, à cette époque, en Portugal, en Espagne, et même en Angleterre, mais non en Suède. Les Espagnols font une sorte d'eau-de-vie avec la patate sucrée".

Kalm en emporta plusieurs échantillons, qu'il se proposait d'introduire dans son pays, mais le navire ayant fait eau dans une tempête, ils pourrirent tous. Le même savant continua son voyage jusqu'à Québec. Il fait alors une nouvelle observation sur ce sujet:

"Peu de gens connaissent la pomme de terre, et l'on n'y cultive ni l'espèce commune (solanum tuberosum) ni la patate des Bermudes (convolvulus batatas), Les Français du Canada, lorsqu'on leur demande pourquoi ils ne plantent pas de patates, répondent qu'ils ne lui trouvent

11. Les anciennes peuplades de l'Amérique, du moins celles qui avaient des notions d'agriculture n'ont pas manqué de se fabriquer des boissons alcooliques. Les Indiens de la Guyane, remarque Watterton, savaient tirer de leur *cassava* une espèce d'eau-de-vie très forte; mais les breuvages fermentés les plus usités étaient ceux des Mexicains et des Péruviens. Au Mexique, ce fut le *pulque* ou jus fermenté de *maguey*, agave américain, alors en honneur. Les anciens Mexicains ont aussi connu la bière de maïs ou *chicha*, aussi répandue au Pérou, en Bolivie, etc....

Bullock, dans son *Histoire Universelle des Voyages*, dit que les peuples de l'Amérique centrale ajoutaient des patates dans ces différentes boissons qu'ils préparaient par mastication. Cette remarque est aussi indiquée dans un intéressant ouvrage du professeur Mantegazza. (*Quadri della natura umana*, vol. II, Milano, 1871).

aucune saveur, et ils se moquent des Anglais qui en sont si friands."

Voilà bien toujours les Anglais d'Amérique familiers avec le produit qu'ils avaient trouvé dans leurs possessions des côtes de la mer.

❦ ❦ ❦

Nous arrivons à l'événement principal que comporte cette étude: la proscription des Acadiens en 1755 et l'arrivée en France de plusieurs de leurs familles qui se fixèrent à l'entrée de la Loire sur Belle-Ile-en-Mer. Cette fraction du peuple malheureux apportait dans son ancienne mère-patrie un bienfait que la Providence destinait aux pauvres et aux riches du monde entier et, dans les desseins de Dieu, des exilés sans ressources allaient semer en terre française les premières graines du fruit de l'avenir. Le temps n'était pas éloigné où les disettes les plus affreuses allaient ravager le royaume et où un ministre du roi dira au peuple mourant de faim: "Mangez de l'herbe!"

Ecoutons le vice-amiral A. Thevenard (12), écrivant en 1800 sur ce qu'il a vu:

"Beaucoup d'émigrés de l'Acadie, qui n'avaient pas voulu rester sous la domination anglaise, furent établis sur Belle-Ile-en-Mer. On leur fournit des moyens aratoires et une subsistance; on y établit, par leur moyen, la culture des pommes de terre, d'où elle semble se propager sur le continent à l'avantage du peuple."

Nous savons que le premier groupe acadien de Belle-

12. Antoine-Jean-Marie Thevenard, né à Saint-Malo en 1733, mort à Paris en 1815. Entré fort jeune dans la marine, il dirigea en 1754, une expédition destinée à protéger les pêcheries de Terreneuve contre les Esquimaux. Il résida longtemps à Belle-Ile-en-Mer et devint l'ami des proscrits acadiens qu'il encouragea en maintes circonstances.

Ile-en-Mer fut augmenté de nombreuses familles, durant les années 1757-60, et M. Thevenard a raison de dire qu'elles ne voulaient pas rester sous la domination anglaise puisqu'elles étaient expulsées de vive force (13).

⁂ ⁂ ⁂

En Allemagne, pendant la guerre de Sept Ans, c'est-à-dire en 1758, des prisonniers français furent nourris parfois uniquement de pommes de terre, et ils en répandirent la renommée à leur retour au pays, mais déjà la coutume s'était établie, grâce aux Acadiens, d'en servir sur la table, au lieu de les laisser tomber dans l'auge des porcs.

⁂ ⁂ ⁂

M. l'abbé Ferland dit que, avant 1755, les Acadiens cultivaient la pomme de terre, et il ajoute que cette plante fut introduite au Canada en 1754 (14).

Le 8 août 1758, MM. de Vaudreuil et Bigot écrivaient au ministre qu'il serait à propos de faire connaître la culture de la pomme de terre dans les colonies. Les habitants du Canada savent ce qu'est cette plante, mais ils n'en ont jamais cultivée, "parce qu'ils sont accoutumés au pain de froment". La guerre était dans toute son ardeur. On n'a pas dû pousser le projet plus loin.

⁂ ⁂ ⁂

Le lieutenant Thomas Anbury ,de l'armée anglaise, étant à la baie Saint-Paul, l'automne de 1776, demanda à acheter des pommes de terre. Anbury parlait bon français. L'habitant auquel il s'adressait ne comprit pas l'expression. Notre officier fait une double observation: "Je savais, dit-il, que

13. Voyez son texte dans les *Mémoires relatifs à la Marine*, II, page 331, imprimés à Paris.

14. *Cours d'histoire du Canada*, II, p. 517.

c'est dans ces termes que l'on désignait ce produit en France." Il parle donc de la pomme de terre comme d'une chose connue de tout le monde — et pourtant le fameux Parmentier n'avait pas encore percé dans l'opinion publique. Anbury ajoute: "Je dis au Canadien que même en Angleterre on se servait de l'expression "pomme de terre". Alors, les colonies anglaises placées au sud-est de nous, les habitants de l'Acadie et du Canada, la France, l'Allemagne et l'Angleterre consommaient déjà ce tubercule — et l'on veut nous faire croire que Parmentier l'a fait connaître à partir de 1780!

—Monsieur, dit l'habitant de la baie Saint-Paul, je suis bien fâché de ne pouvoir comprendre ce que vous souhaitez.

Anbury observe en ce moment que "les Canadiens parlent une langue aussi pure qu'à Paris." Il veut dire aussi qu'ils ne se servent pas toujours des mêmes termes. Il n'y a pas de mal à cela. Paris fait la mode mais la mode passe!

—Je suis bien convaincu que vous avez des pommes de terre; veuillez me permettre de visiter vos cultures.

La permission accordée, on n'alla pas loin avant que l'officier ne dît: —Tenez, voilà ce que je demande.

L'habitant poussa une exclamation de surprise mêlée de joie: —Oh! monsieur, ce sont des patates.

Anbury écrit "putat", ce qui, prononcé à l'anglaise, ne va pas trop mal après tout.

—Je suis bien aise d'être en état de vous satisfaire, continua le digne homme, et je trouve que pommes de terre leur convient mieux que tout autre nom.

Anbury paya libéralement son achat et le cultivateur lui souhaita le bonjour, accompagné de ces paroles: — Je me souviendrai toujours de vos bontés et des pommes de terre!

Alexandre Volta (15) visitant la Suisse, en 1777, rencontra Haller qui lui fit voir des pommes de terre. Il en apporta à Come, sa ville natale, parce que cette plante était inconnue en Lombardie.

⁂ ⁂ ⁂

N'en déplaise à la légende très accréditée, dans le nord de la France, où on appelle familièrement le baron Parmentier "l'inventeur de la pomme de terre", le célèbre pharmacien de Montdidier, — auquel la reconnaissance publique a élevé une statue dans cette ville (département de la Somme) — n'a été que l'introducteur à Paris de la "compagne indispensable du beefsteak," devenue aujourd'hui l'un des agents les plus précieux de l'alimentation publique.

Il l'introduisit dans la consommation régulière, la rendit populaire, en un mot et, chose étrange, ce ne fut pas sans peine, car, dit un auteur, "il se heurta à des préventions singulières. Il eut beau objecter des analyses chimiques, desquelles il résultait que la pomme de terre était aussi inoffensive que l'eau claire, à laquelle elle ressemble singulièrement, dans sa composition chimique; le préjugé subsista longtemps et quand même.

"C'est en Hanovre que Parmentier avait eu ses premières relations avec le précieux tubercule. Attaché à l'armée comme pharmacien, il avait été fait prisonnier pendant la guerre de Sept Ans, et envoyé captif à Hildesheim, où il fut réduit à se nourrir de pommes de terre pour ne pas mourir de faim. A son retour en France, après sa libération, il tenta l'acclimatation du légume sauveur, et en fit la

15. Physicien, inventeur et homme d'Etat italien. Il s'intéressa à la pomme de terre qu'il fit connaître à de Saussure (de Genève) et à Voltaire, mais ce dernier se moqua du tubercule (*Mémoires* de Alexandre Volta, publiés par le chevalier Antinori, 1816).

culture dans un jardin situé en la banlieue de Montdidier, petite ville de Picardie, mais ce fut seulement lorsqu'il fut nommé pharmacien en chef de l'hôpital des Invalides qu'il fit part au roi Louis XVI de ses travaux d'analyse et de culture, lui disant qu'il connaissait l'existence d'un aliment végétal dont la popularité était destinée à enrayer les désastres des famines (16)".

Le baron Antoine-Auguste Parmentier, agronome, né en 1737, parait avoir observé la pomme de terre à partir de 1763. Il l'analysa chimiquement et trouva qu'elle pouvait servir à la nutrition de l'homme au lieu d'être livrée uniquement au bétail. Nommé pharmacien de l'hôtel des Invalides, en 1774, il conçut l'idée de généraliser l'emploi de ce nouveau produit et, frondant à la fois les préjugés de la science, de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple, il publia ses travaux sur ce sujet. Il fit plus. On le vit donner un grand banquet dont la pomme de terre composait tout le menu.

Le roi, gagné à la cause, porta un bouquet de fleurs de ce produit à sa boutonnière. Ce n'était pas assez. Les Parisiens riaient de la patate et n'en voulaient pas même faire des bouquets. On s'avisa d'un stratagème renouvelé du paradis terrestre et supérieur à toutes les démonstrations écrites ou parlées — ce fut de défendre de s'en servir. En 1780, cinq ou six arpents de terre de la plaine des Sablons, près Paris, reçurent des semences de "parmentières" et on les plaça sous la garde d'une compagnie de soldats. Les

16. La disette générale de 1769 l'ayant amené à chercher de nouveaux végétaux nourrissants pour le peuple, il préconisa la pomme de terre mais sans succès. C'est vers cette époque qu'il introduisit une recette pour l'usage du sirop de vin. Parmentier mourut à Paris en 1813.

sentinelles, nombreuses et vigilantes, gardaient nuit et jour ce trésor d'un nouveau genre. La curiosité s'en mêla. La passion du fruit défendu se répandit. Chacun se piquait de savoir ce que pouvait être cette plante protégée par des baïonnettes officielles. Lorsque les tiges vertes apparurent à ras du sol, la ville se promenait aux barrières pour contempler l'éclosion, le phénomène, la chose inexpliquée. Aux premières fleurs, l'attention devint de l'enthousiasme. Mais il y avait défense d'y toucher! Les grosses racines, comme on disait, étaient déjà convoitées par des milliers de personnes de toutes classes. Enfn, on annonça la maturité. Mais voyez! n'est-ce pas étrange? le cordon des sentinelles se relâche graduellement! La nuit surtout elles ne se montrent presque pas. Un pareil abandon de la discipline active les désirs du peuple. Le champ est pillé, ravagé, fouillé, il ne reste plus de pommes de terre au moment de la récolte — et tout le monde en a goûté et en redemande. Le succès couronnait l'oeuvre.

Accordons à Parmentier l'honneur qu'il mérite. Ayant imposé son projet aux Parisiens, il a vu la pomme de terre se répandre rapidement en France et en Europe — mais les Acadiens n'en avaient pas moins fourni les plants et la connaissance pratique de cette culture. J'en conclus que le blason des enfants de l'Acadie devrait représenter la fleur que le roi de France posait à sa boutonnière pour encourager l'entreprise de Parmentier, avec cette devise: "Ni arbre ni herbe."

Les gentilhommes imitèrent le roi, et la petite fleur violet tendre, avec son coeur jaune trilobé, ses feuilles et sa tige velues, orna les habits de cour, et figura sur les grands chapeaux des dames, dits "paniers renversés"; les cuisines de la cour s'en mêlèrent aussi, et le porc rôti au four avec des

pommes de terre s'appela "rôti du roi", tandis que les côtelettes d'agneau, servies sur la purée, prirent le nom de "côtelettes à la purée royale".

Mais rien n'y fit, le peuple bouda, restant insensible aux avancées de la cour. Ce furent les années de disette consécutives de 1793 à 1800 qui transformèrent la pomme de terre en agent d'alimentation de premier ordre, d'une consommation telle qu'aucune concurrence ne saurait lui être opposée. On se demande même aujourd'hui que l'habitude de cette consommation est devenue de nécessité vitale, quels légumes y pouvaient suppléer autrefois, car il y a nombre de pays, entre autre la Hollande et certaines parties de l'Allemagne où aujourd'hui, elle est devenue d'un usage alimentaire supérieur à celui du froment. En France, depuis 1820, elle représente une consommation individuelle à peu près égale à celle du blé.

❦ ❦ ❦

Pierre de Sales Laterrière étant à Terreneuve en 1784, dit qu'on y cultivait des pommes de terre (17).

En 1808, John Lambert raconte que, sur le marché de Québec, les gens se jetaient des patates (potatoes) par la tête pour badiner. Il ajoute: "Ce produit est à présent cultivé en quantité considérable par tout le Canada, mais il y était à peine connu du temps des Français. Les Anglais ne purent demeurer longtemps privés de ce mets favori et se mirent à cultiver la bonne racine. Les Canadiens qui, autrefois, la trouvaient insipide, voyant qu'elle se vendait bien, suivirent l'exemple et finirent par aimer ce qu'ils avaient pris pour une plante empoisonnée."

17. Voir ses *Mémoires*. Châteaubriand, qui visita l'Amérique en 1791, parle des produits du sol, des exploitations, etc., mais il ne dit rien de la patate. (Voir son *Voyage en Amérique*).

Ceci n'est pas tout à fait juste, puisque la pomme de terre entrait dans la consommation des Acadiens et des Canadiens au commencement du XVIIIe siècle, quoique en petite quantité. On ne lui trouvait aucun goût, mais elle n'était pas considérée comme vénéneuse. Enfin, nous en mangions avant les Parisiens et il faut dire cela en toute occasion—par esprit national! De 1800 à peu près, date dans le Bas-Canada l'extension de cette culture. En 1830, à la Baie-du-Febvre la récolte de la pomme de terre était double de celles du blé et de l'avoine.

⁂ ⁂ ⁂

Originairement, il y avait des pommes de terre rondes, oblongues et en forme de courges, comme aussi des blanches, des roses et des bleuâtres, mais on les distinguait facilement les unes des autres, tandis que maintenant, la culture a créé plus de sept cents variétés d'où il résulte une confusion sous laquelle disparaissent les types primitifs.

Un cultivateur de la Californie a "créé" une pomme de terre grosse comme un oeuf de poule, succulente et parfumée, qui se vend sept ou huit sous la pièce. Oh! mes pauvres Sauvages du Pérou et du Brésil!

⁂ ⁂ ⁂

Que je vous parle de la chrysomèle, vulgairement appelée mouche-à-patates. Son dos est barré or et noir, de teintes métalliques, c'est pourquoi on l'a baptisée de deux mots grecs—"chrusos", or, et "mélas" noir. Elle est indigène du Colorado, situé au nord du Nouveau-Mexique. Cet insecte est tout ce qu'il y a de plus aborigène, de plus antochthone, de plus chez lui au Colorado. N'est-il pas étrange qu'il ait été mis au monde au centre d'une immense région, à l'écart des pays qui produisent la pomme de terre! Il attendait là patiemment que les hommes de race blanche eussent

découvert l'Amérique et transporté jusqu'à lui, en venant des bords de la mer, la nourriture que le créateur destinait plus particulièrement à son espèce. Durant de longs siècles, il a dû se repaître de feuilles inférieures à sa substance préférée et qui lui ressemblent sous certains rapports chimiques. Mais le jour où il a pris contact avec la feuille de la pomme de terre, il s'est développé, élancé à la conquête du globe, il a envahi son continent tout entier, puis il a porté la guerre en Europe. Tels sont les mystères de la nature.

Ainsi, les Sauvages jouissaient seuls d'un produit naturel du sol. Nous le goûtons à notre tour, nous le propageons, il devient universel — et juste à ce moment se présente le destructeur qui marche sur nos brisées et dévore ce que nous semons!

La vigne prospère de France a subi les atteintes du phyloxera. La pomme de terre a la chrysomèle. Tant il est vrai que, dans ce monde, toute réussite se balance, se solde par peine et misère. Thevet ne manquerait pas d'écrire un bon chapitre sur cette "singularité (18)."

1899.

18. Une version anglaise abrégée de cet article, parut d'abord dans le *Free Press*, de Weymouth, N.-B., le 7 octobre, 1892.

Au sujet de l'étymologie des termes "pomme de terre" et "patate", M. Campbell nous faisait remarquer qu'en France ce produit du sol était connu sous le nom de "pomme de terre", mais qu'en Angleterre on l'appelait "potatoes" et ce dernier terme a prévalu sans doute sur l'autre. au Canada et aux Etats-Unis.

VERSAILLES (1)

LES ARPENTS DE NEIGE

Sous Louis XIV, nous mentionnons toujours Versailles lorsqu'il est question de la cour du souverain ou d'un acte concernant le Canada; cependant, la résidence royale était souvent ailleurs et bien des actes concernant le Canada ont été signés en d'autres lieux.

Louis XIV avait vingt-deux ans lorsque, en 1661, il prit goût à cette localité assez mal servie par la nature, car c'était une petite ville sans beauté, au milieu d'une campagne insignifiante. On y voyait un château quelconque, propriété royale qui ne disait rien à personne. Le roi y fit commencer des embellissements et visitait l'endroit par distraction, lorsqu'il voulait s'éloigner un peu de Saint-Germain où se tenait la cour (2). Paris ne le voyait que dans les cas de nécessité. Pour peu que l'on sorte de Saint-Germain du côté de l'ouest —opposé à Paris—on est bientôt à Versailles. Le premier usage public que le prince fit du château restauré et agrandi d'une salle de danse ou de théâtre, fut le 14 octobre 1663, et Molière y joua l'*Impromptu de Versailles* devant un auditoire d'élite. C'est en ce moment que Mlle de la Vallière se

1. *Le Bulletin des Recherches historiques*, année 1898, contient un court résumé de cet article, considérablement augmenté depuis.

2. Le château de Saint-Germain fut,à dater du règne de Louis VI (douzième siècle) jusqu'à celui de Louis XIV, la principale demeure royale des environs de Paris. Louis XIII y avait fait ériger un vaste pavillon.

signala comme favorite. Le roi retournait à Versailles donner des fêtes, de 1663 à 1666, mais ses ministres, la cour et lui-même habitaient Saint-Germain. Par récréation, on allait à Saint-Cloud, à Fontainebleau, délicieuses maisons de campagne, mais qui rappelaient les souvenirs des anciens rois, et Louis XIV, se croyant unique au monde, rêvait de créer un lieu rempli de merveilles où rien ne parlât d'un autre que lui. Il était pauvre alors. Colbert travaillait à mettre des richesses dans ses coffres, ne songeant guère que, vingt ans plus tard, il dirait: "Si j'eusse accompli pour Dieu ce que j'ai fait pour mon prince, quelle place j'aurais au royaume éternel!"

En 1663-65, c'est de Paris que le roi date ses dépêches au sujet du Canada. A Versailles, en 1666, il signe des actes concernant la Nouvelle-France, mais cela n'a lieu qu'en passant, car les séjours à Versailles n'étaient jamais prolongés. En 1666-68, il écrit de Saint-Germain, où se tient toujours l'administration.

Mansard commença le grand palais de Versailles en 1670 (3). Cet architecte n'était âgé que de vingt-quatre ans. Etait-ce faute d'avoir eu sous la main un artiste de cette valeur que le roi n'avait pas plus tôt exécuté son dessein? Les historiens croient que l'état des finances était le seul motif du retardement. Quoiqu'il en soit, dès 1672, le roi demeura assez souvent à Versailles—où nous le voyons expédier les affaires de Québec—pour que la cour commençât à

3. Les premiers travaux furent d'abord commencés en 1661, sous la direction de Louis Levau, mais, celui-ci mourut peu après et eut pour successeur Jules Hardouin-Mansard; on peut dire, toutefois, que le principal architecte fut Louis XIV lui-même, puisque rien ne fut construit sans son approbation et ses détails. En 1678, Mansard reçut l'intendance des bâtiments de Louis XIV. LeBrun avait été chargé des décorations intérieures et Le Nôtre des parcs et des jardins.

penser que l'heure viendrait où elle serait logée dans les somptueux bâtiments de Mansard, mieux qu'à Saint-Germain. Les dépêches du Canada sont reçues à Paris en 1675; c'est de là que partent les réponses; cependant, de 1675 à 1676, puis en 1678-79 elles sont datées aussi de Saint-Germain. La dernière écrite en ce lieu est de janvier 1681. Déjà la cour occupait une partie de Versailles. Le premier acte du roi en ce dernier lieu est du mois de mars 1681, au sujet du Canada. Saint-Germain fut abandonné définitivement le 20 avril 1682, mais Versailles était encore occupé par les maçons. Du 20 avril au 6 mai, le roi résida à Saint-Cloud et le 7 mai il entra à Versailles à travers les ouvriers pour en faire sa demeure fixe. A partir de cette date, la France et notre colonie furent gouvernées de Versailles parce que les ministères y étaient installés. Les trente-quatre ans qui suivirent nous montrent souvent des pièces datées de diverses villes de France, de l'Alsace, des Flandres où le roi se trouvait de passage, mais en somme le gouvernement était à Versailles.

Il n'est donc pas exact de dire que, en 1662, M. Pierre Boucher vit le roi à Versailles, que, en 1670, on fut étonné à Versailles des entreprises de Médard Chouart, que, en 1675, Cavelier de la Salle fut anobli à Versailles, etc. Avant l'année 1681, il faut tout rapporter à Saint-Germain-en-Laye, seul foyer de l'administration.

Les plans de Mansard se sont développés au-delà de ce que devait comporter le premier projet et, après 1675, l'architecte se lança dans le gigantesque, de telle sorte que les historiens se demandent d'où provenait l'argent. Nous avons peut-être la solution du problème. En 1673 et 1674, le roi abolit toutes les sociétés commerciales qui exploitaient les colonies et se réserva la vente de ces privilèges. C'est ainsi qu'il arrangea la traite de l'Ouest, du Mississipi et celle

de Cavelier de la Salle, enlevant aux marchands toute ingérence et tout bénéfice dans ce trafic si productif. Alors, le palais du roi-soleil aurait été construit, du moins en partie, par les castors du Canada...

Sautons par dessus un siècle. Il a été dit bien des choses sur les bals et les fêtes de Versailles durant le carnaval de 1763, au moment de la signature du traité qui cédait le Canada à l'Angleterre. Ce ne furent pas les seules démonstrations de réjouissance dans le royaume. On sortait d'une guerre désastreuse et, selon la vieille coutume officielle, il fallait célébrer le retour de la bonne entente entre les couronnes, mais ce qui porta les diverses régions de la France à faire écho à ces agapes et ces danses, c'est que la masse des gens prétendus éclairés, les "penseurs", les "philosophes" gagnaient leur cause: ils ne voulaient plus de colonies.

Une seule ville manifesta du chagrin de la rupture du commerce colonial: la Rochelle (4), parce que elle y perdait énormément. Ni Lyon, ni Marseille, ni Rouen, ni Paris ne voulaient entendre parler du Canada, des Indes, des Antilles. On se félicitait plutôt du balayage de ces "possessions onéreuses", de ces pays de neige, de forêts et de fausses spéculations commerciales, qui allaient en partage à la perfide Albion et l'on disait en riant: "grand bien lui fasse!" Ce qui, pour nous, est comme un scandale, c'est de voir la famille Vaudreuil se mettant, plus que toute autre, en évidence, dans les ébats de Versailles en cette rencontre. Elle y trouvait l'occasion de faire oublier la part qu'elle avait eue dans la perte du Canada. Son instinct lui conseillait de se divertir plus que personne du résultat de la guerre et cela plaisait au grand parti des adversaires de l'idée coloniale, ce parti

4. Voir les *Mélanges historiques*, volume 2, pages 11-24.

formé depuis longtemps qui se voyait enfin victorieux. Voltaire, tout insignifiant qu'il était dans la politique, savait mieux que tout autre frapper des phrases à effet et à jet continu: "Je voudrais voir le Canada au fond de la mer Glaciale" et "en ce temps-là on se battait pour quelques arpents de neige"; ces arrangements de mots sont venus jusqu'à nous, de sorte que nous attribuons à cet homme d'esprit aveuglé l'abandon de l'empire colonial français. Les écrits restent et font leur chemin. Quant aux paroles, on les oublie vite—cependant c'est à elles que je pense en traçant ces lignes. Voltaire mettait sur le papier, avec une adresse peu ordinaire, le résumé des propos qu'il entendait débiter autour de lui. Il n'est nullement l'inspirateur de l'abandon du Canada. Il n'a fait que suivre les autres, les grandes, les moyennes gens, tous ennemis des "plantations" (5).

Depuis plus d'un demi-siècle, la phrase célèbre de Voltaire sert de refrain aux orateurs, elle se faufile dans les gazettes et les livres, on la cite à tout bout de champ dans les conversations; elle nous fait croire que Voltaire ayant un jour ridiculisé le Canada, la France adopta l'idée de cet homme et fit bon marché d'une possession qui déplaisait au maître de la moquerie. Non seulement l'influence de Voltaire était nulle à l'époque de la guerre de Sept Ans, mais de plus il écrivit *Candide* quand cette guerre finissait en Europe et alors qu'elle était terminée en Canada. Ceci n'a pas créé cela.

Au lieu d'avoir l'attrait d'une nouveauté, la phrase en question n'était qu'une vieillerie qui traînait partout depuis trente, cinquante, et cent ans. Elle ne pouvait produire aucun effet en France dans le moment. Pour un homme instruit, cette phrase remonte au temps d'Henri IV, c'est-à-

5. *Le Pays laurentien*, année 1916, contient une partie de ce dernier chapitre.

dire au temps de Champlain. Elle a été dite, redite, sous vingt formes diverses, depuis 1600 jusqu'à 1760, par une foule de personnages qui passaient pour de grands cerveaux ou des gens plus clairvoyants que les autres. Sully disait à Henri IV pis que pendre des projets de Champlain. Il n'était pas le seul de son opinion; c'était tout un parti et ce groupe, opposé à l'idée coloniale, s'est perpétué sous les trois rois qui ont succédé au premier Bourbon. Cette note discordante se trouve partout dans l'histoire de France. C'était un lieu commun mais soutenu par un parti souvent très actif.

En Espagne, même état de chose. Le parti adverse aux colonies avait pour son dire que ces contrées lointaines amèneraient le dépeuplement du royaume, mais il n'a jamais pu entraîner la masse du peuple, ni les grands, parce que le Mexique et le Pérou produisait en abondance l'or, l'argent et des épices dont le commerce enrichissait la nation.

En France, les arpents de neige avaient beau jeu. On ne tirait du Canada que des fourrures dont bénéficiait un certain monopole, toujours mal vu à cause de ce privilège. "Je voudrais voir la Nouvelle-France au fond de la mer Glaciale" était un dicton courant. Voltaire ne l'a pas inventé. Durant la guerre de Sept Ans, l'influence politique de cet écrivain était à zéro (6).

---

6. Voltaire était brouillé avec le roi depuis 1752, et, après maintes vexations, il s'expatria aux Délices (1755), puis en Suisse où il écrivit ses principaux livres. Après vingt-trois années d'absence, Voltaire revint en France où il mourut presque aussitôt, et ce n'est qu'après sa mort, pour ainsi dire, qu'il régna en maître. Voltaire s'occupa peu de la politique proprement dite, mais il fut le partisan du despotisme éclairé.

C'est la faute à Voltaire est une phrase plaisante par laquelle on rejette sur quelqu'un les conséquences d'une affaire qui a de funestes résultats: tout le peuple français de la fin du XVIIIe siècle rappelait Voltaire par ce dicton. Il disait également l'expression: *Cet affreux Voltaire.*

A la distance où nous sommes de lui, on est porté à mettre sur son compte nombre de faits dont il a parlé, car nous nous figurons que ce démolisseur était de son temps en plein relief et comme un être à part, exceptionnel, planté sur un piédestal à la façon d'une statue sur la place publique. Il n'en était pas ainsi. Ses collègues ou compères, tous imbus des mêmes sentiments, formaient légion et si leurs livres, pamphlets et gazettes sont tombés dans l'oubli, c'est que Voltaire a su mieux que personne répéter comme un perroquet habile tout ce qui se débitait autour de lui. Son talent a sauvé ses oeuvres.

Etant du parti anti-colonial, il a ramassé, au cours de sa correspondance avec Pierre et Jacques, les expressions en usage contre les possessions d'outre-mer. Il n'a été que l'écho des bavards qui déblatéraient contre les colonies. Combien d'autres en ont fait autant!

Quelque temps avant l'apparition de *Candide* on eut une preuve éclatante de l'indifférence qui existait dans le royaume à l'égard du Canada. La Rochelle ayant adressé à tous les centres industriels et commerciaux de France une demande de ralliement pour presser le conseil du roi à réserver certains avantages si, après tout, il fallait céder la colonie, Rouen et Marseille y répondirent sur un ton peu encourageant—les autres tournèrent le dos. On n'avait jamais tiré de ce pays que des fourrures et on l'avait toujours regardé comme une inutilité coûteuse.

En toute matière historique, commençons toujours par nous pénétrer de l'esprit du temps. Sans cela, tout devient erreur. En France, aujourd'hui, des milliers de personnes attribuent à Voltaire uniquement des choses dont il a parlé en passant, en écho, en amuseur—c'est qu'on ignore jusqu'à

quel point tout le monde parlait de cette manière au moment où il écrivait.

Notre malentendu est du même genre. Si l'on veut absolument que les propos de Voltaire aient eu quelque poids dans nos affaires, il faut remonter aux années de la correspondance antérieures à la guerre et non pas citer *Candide* qui ne survint qu'après la capitulation de Québec (7).

Si Voltaire n'avait pas été doué de tant d'esprit, il ne resterait de ses productions que des fragments. A nos yeux, à présent, il a l'air d'un créateur universel et ce qui pis est, d'un homme qui faisait la pluie et le beau temps, alors qu'il n'en menait pas large, on devrait le savoir. C'est une gloire posthume. Il a survécu à ceux de la même phalange, à ses ennemis pareillement et il a de nos jours le prestige d'un dominateur—ce qu'il n'avait pas de son temps. Au lieu d'être à la tête du parti anti-colonial il n'était qu'à la queue et perdu dans le ramas des discoureurs insignifiants.

Ce que les Français détestaient dans le Canada est facile à comprendre. Le royaume payait nos guerres et ne retirait rien, ou presque rien des arpents de neige. Le monopole du commerce de la colonie enrichissait les membres de cette société. Ce monopole nous mettait constamment en gribouille avec les colonies anglaises et la France payait les pots cassés —pour ne rien dire de ce qu'il en coûtait à nos habitants, sang et argent. C'est une histoire qui dura trois-quarts de siècle au moins. Voilà ce qui explique les arpents de neige.

Voulez-vous la clé d'une autre phrase très répandue et jamais éclaircie: "La France ne sait point coloniser". Partout autour du globe il y a eu, depuis trois cents ans, des

7. Certains bibliophiles donnent l'année 1759 comme date de la première édition de *Candide*, d'autres 1760. Quoiqu'il en soit, il est des éditions de *Candide* où le chapitre sur les *Arpents de neige* ne figure point.

colonies françaises et leurs annales prouvent deux choses: 1° les Français sont des colonisateurs incomparables ; 2° les gouvernements français sont des destructeurs de colonies. Ce n'est pas la neige qui a paralysé tant d'établissements français sous divers climats tous plus chauds et plus favorisés que le Canada.

Ce n'est pas Henri IV, ni Richelieu, ni Louis XIII, ni Mazarin, ni Colbert, ni Louis XIV qui ont fondé le Canada, mais des cultivateurs agissant d'eux-mêmes et cherchant à se créer sur les bords du Saint-Laurent une existence meilleure, ce qu'ils ne pouvaient d'aucune manière se procurer en France.

1916.

LE FORILLON

A Gaspé, depuis les temps de Champlain, il est fait mention d'un endroit qualifié de *forillon.* On a cru que ce terme venait de foré (1), creusé, troué, percé par la mer qui avait détaché un grand bloc de pierre de la côte qui se voyait au large du grand cap. On a supposé d'autre part que ce nom était dû à l'existence d'un petit fort qui aurait été construit sur cette élévation isolée, mais, ce fort, personne n'en parle et le site ne justifie nullement la supposition.

"Gaspé", remarque M. Georges Johnson, paraît être dérivé du mot abénakis *Katsepiou,* qui veut dire "séparé", ou gros rocher séparé de la terre ferme (2).

Champlain écrit "forillon'. Le dictionnaire de Trévoux, 1762, explique: "Forillon, pointe septentrionale de la baie des morues, en Acadie." Baie des morues est là pour Gaspé. Trévoux épelait suivant le texte de Champlain sans se deman-

1. Cette hypothèse fut émise par M. Thwaites, du Wisconsin, en 1896, qui prétendait que forillon était un dérivé du verbe *forer:* l'analogie entre le travail du foret et l'action des eaux et des glaces sur les rochers, dit Léon Gérin, aurait suggéré le nom. Cependant, il n'y a pas lieu dans le cas actuel de recourir à l'hypothèse. (*Bulletin des Recherches historiques,* octobre 1900).

M. Georges Johnson, ancien chef de la Statistique à Ottawa, et auteur d'études fouillées sur l'étymologie des noms propres, de lieux, etc., se déclarait prêt à accepter l'hypothèse de M. Thwaites.

D'après Champlain, le Forillon, à l'origine, ne désignait pas, comme par la suite, le cap nord qui termine la Gaspésie, mais simplement l'îlot rocheux détaché du promontoire.

2. *Bulletin des Recherches historiques,* octobre 1898.

der ce que le terme pouvait signifier. Est-on certain que Champlain avait écrit "forillon"? Je crois aussi bien que les imprimeurs ont mis forillon pour farillon (3). Cependant, nous avons vingt textes au cours de plus d'un siècle qui portent "forillon", ce qui démontre que la coutume universelle chez ceux qui fréquentaient les parages en question était de prononcer "fo" et non pas "fa". Je dirai dans un instant pourquoi "fa" au lieu de "fo".

Il existait à Terreneuve, en 1690 et 1702, deux ou trois fortins ou redoutes ou places de pêche maritime qui se nommaient forillons et que les Français capturèrent en ces années (4) Avait-on pris l'habitude de dire "forillons" parce que c'étaient des postes militaires ou des campements de pêcheurs, des endroits où ils faisaient sécher le poisson? Je pense que ces forillons tombent dans la catégorie de celui de Gaspé qui s'expliquera plus loin.

En 1700, l'un des fils d'Aubert de la Chesnaye, gros marchand de Québec, portait le surnom de Mille-Vaches; un autre fils s'appelait Gaspé, un troisième Forillon, à cause de trois seigneuries de ces parages qui leur servaient de pied-à-terre en temps de pêche au large de Gaspé et des environs. Ce M. Aubert était Forillon, pas Farillon. Il copiait l'orthographe reçue en Canada quant à ce nom.

Dans les troupes du Canada, en 1696, il y avait un sous-enseigne nommé Forillon, "très brave (5)." Le 8 décembre 1697, Claude Forillon, officier des troupes, est parrain d'une petite Sauvagesse aux Trois-Rivières; il signe Forillon. La mention de son mariage, en 1699, ne se trouve pas dans le

3. Le dictionnaire Larousse écrit "farillon".

4. *Documents sur la Nouvelle-France*, 11, p. 16; abbé Daniel, *la Famille de Léry*, 1867, p. 16.

5. Abbé Daniel, *Liste des Officiers*.

dictionnaire de Tanguay, Vol. I, p. 235; mais, page 570, on le voit sous le nom de Tourillon (erreur). Cet officier mourut avant 1722. Il n'a aucun rapport avec le nom géographique qui nous occupe ici, mais quelqu'un pourrait s'y tromper.

Vers 1827, l'amiral Bayfield donne le nom de *Flower Pot* au Forillon de Gaspé, le voyant couronné d'un bouquet de grands pins. Les pêcheurs disaient *la Vieille,* après la disparition de ces arbres, le sommet ayant la forme d'une coiffe (6) de femme (acadienne?). Les marins anglais disaient *Ship-Head,* parce que, du large, il y avait ressemblance avec la proue d'un navire. Les formes de la "vieille femme" et du devant de navire sont disparues dans l'éboulement de 1851 ou vers cette date.

En 1873, un beau phare a été construit au sommet du rocher (7), mais la grosse lumière ne nous empêchera nullement d'en voir une toute petite à la fin de ce chapitre.

"Le Forillon est une péninsule étroite qui s'étend environ trois milles dans la mer, entre l'anse du cap Rosier et la baie de Gaspé. Du côté du nord c'est un rocher nu, perpendiculaire, s'élevant à une hauteur de 700 pieds. Ce sont les restes d'une montagne dont la moitié a été jetée dans la mer, après avoir été rongée par les glaces et l'eau; l'autre moitié reste encore debout aussi droite qu'un mur (8)."

M. Léon Gérin a résolu l'énigme en disant "pharillon",

---

6. Comme en portaient nos grand'mères.

7. Gros phare à lumière intermittente qu'on voit de très loin, bâti par le gouvernement. En temps de brumes épaisses, on y fait éclater tous les quinze ou vingt minutes des bombes de fulmicoton pour guider les pêcheurs attardés, car cette partie du fleuve est un lieu de tempêtes et de naufrages.

8. J.-C. Langelier, *Gaspesia, a sketch.* Ce livre fut traduit en français et eut cinq ou six éditions. L'îlot de *la Vieille,* vis-

diminutif de phare, petit phare, feu-signal de pêcheurs : Pharillon (Il mouillées (9). Du temps de Champlain la pêche du golfe était en toute activité et ce cap ou plateau élevé, dominant partout sur les eaux, servait de télégraphe lumineux durant la nuit, selon le besoin des pêcheurs. On allumait un phare. L'endroit se désignait comme pharillon, mais les braves navigateurs et pêcheurs prononçaient "forillon", et Champlain se conformait à cette orthographe (10).

Voilà bien soixante ans que j'ai entendu pour la première fois demander: que signifie forillon? Nous sommes enfin éclairés ..... par un phare (11).

à-vis du Forillon, était probablement uni autrefois à la terre ferme dont il est maintenant séparé par un étroit canal; avant l'éboulement de 1851 ou 1852, ce rocher pouvait avoir une trentaine de pieds de hauteur.

9. A l'appui de cette assertion, M. Gérin ajoute qu'un Breton établi au Canada, M. Lorans, lui disait que dans son pays natal, on nomme "farillons" des lumières ou fanaux placés sur les îlots à l'intérieur du golfe de Morbihan.

10. L'abbé Ferland (*la Gaspésie*) écrit fourillon. Il remarque fort judicieusement que c'est au Forillon que l'on aurait dû faire commencer le fleuve Saint-Laurent plutôt qu'au cap Rosier.

11. Ecrit en 1898 pour répondre à un correspondant du *Bulletin des Recherches historiques;* considérablement augmenté depuis, cet article est presque de l'inédit.

CHARLES THOMAS

Dans son intéressante brochure *l'Ancien Barreau au Canada* (1), M. Joseph-Edmond Roy donne à la page 50 la note suivante: "1784, 29 novembre, Maître Thomas pour avoir paru à la cour en habit gris paye cinq chelins. Le 6 juin 1785, Cugnet plaide en habit de couleur et paye l'amende ordinaire."

Cugnet (2), nom bien connu dans la robe, mais Thomas?... Cherchons un peu. A la page 55 il est dit que, l'hiver de 1784 le trésorier du barreau de Québec fut autorisé à prêter vingt livres à M. Charles Thomas, sans intérêt.

Avec cela il n'y a pas de quoi écrire une biographie. Fort heureusement, Thomas lui-même a laissé une narration de sa carrière qui a tout l'attrait de la nouveauté vu qu'elle n'a jamais été imprimée. C'est la veuve de l'un de ses petits-fils qui me l'a fait connaître. L'écrit est intitulé *Sketch of the life of Charles Thomas, Esquire, written by himself. Three Rivers, May,* 1813.

Sans autre préambule, traduisons:

"Je suis né le 12 octobe 1752, dans la ville de Branderburg, capitale de l'électorat de ce nom, qui forme partie des possessions du roi de Prusse; mon père, André Thomas, avait épousé la fille d'un physicien éminent, du nom de Hoevel, et

1. *L'Ancien Barreau au Canada*, Montréal, 1897, 91 pages in-8.

2. François-Joseph Cugnet, seigneur de Saint-Etienne, fut un des plus grands jurisconsultes et feudistes canadiens, de 1759 à 1789. Voir *le Panthéon canadien* de Maximilien Bibaud, et *le Canada*, 20 décembre, 1916.

résidait dans cette ville en qualité de ministre de l'église protestante. Je suis leur seul enfant.

"Mon père s'était fait une renommée par ses talents; le duc régnant de Brunswick le plaça comme doyen à la cathédrale de Wolfenbuttel, peu de temps après ma naissance; il devint archi-doyen par la suite et surintendant des écoles publiques de ce diocèse; son décès eut lieu en 1773, alors qu'il était encore assez jeune.

"C'est au collège de Wolfenbuttel que je reçus ma première éducation, après quoi j'étudiai la loi civile à l'"université de Helosted, dans le duché de Brunswick, et à Hall, Haute-Saxe. Mes cours terminés, je me présentai à Wolfenbuttel devant la cour de chancellerie, pour être interrogé sur les lois du pays et produire les certificats exigés de qualification. Je fus admis au barreau et nommé assistant-secrétaire de l'une des cours de justice de cette ville. Au commencement de l'année 1776, le duc de Brunswick me donna une commission de juge-avocat de deux régiments des troupes auxiliaires au service de Sa Majesté Britannique, qui partaient pour l'Amérique du Nord, et c'est ainsi que j'arrivai avec la flotte, à Québec, en 1776."

Le duc de Brunswick était né en 1735. Il s'était distingué pendant la guerre de Sept Ans; concourut, à la tête d'une armée prussienne, au rétablissement du *stathouder* (3) de Hollande en 1787; fut nommé généralissime des troupes prussiennes et autrichiennes chargé de combattre la France en 1792, publia en cette occasion un manifeste incendiaire et barbare (4) fut écrasé par Dumouriez à Valmy, continua de

3. Le stathouder, titre que portait sous la domination étrangère les princes d'Orange-Nassau, chefs des provinces unies des Pays-Bas, de la fin du XVIe siècle à 1795.

4. Ce manifeste qui a gardé son nom et y a attaché une si triste renommée, avait été rédigé par le marquis de Limon;

combattre encore quelque temps, puis abandonna le commandement pour le reprendre douze ans plus tard, en 1806, où il se fit tuer à la bataille d'Auerstaedt aussitôt après (5). Ce prince a sa place dans notre histoire, non point à cause de Charles Thomas, mais d'après ce que dit F.-X. Garneau parlant des débuts de la révolution américaine: "Craignant que la désertion ne se mit dans ses propres troupes, vu que plusieurs de leurs anciens officiers commandaient les soldats du Congrès, l'Angleterre traita avec le duc de Brunswick et quelques autres petits princes allemands, d'un corps de quinze à seize mille auxiliaires, instruments passifs et sans sympathie pour les insurgés. Une division de ces troupes, sous les ordres des généraux Riedesel et Specht, fut envoyée au Canada avec dix bataillons anglais et des artilleurs, formant en tout sept à huit mille hommes (6)."

Riedesel établit son quartier-général aux Trois-Rivières et y passa l'hiver de 1776-77. Pierre de Sales Laterrière raconte qu'il donna bals et dîners en l'honneur de cet officier supérieur; il cite le colonel Prétorius, le major de Berner et le comte de Saint-Aulaire, celui-ci Français, parmi les principaux militaires de ce groupe, sans oublier madame la baronne de Riedesel qui, du reste, a laissé d'excellents

---

le duc de Brunswick n'avait fait que le signer (Coblentz, 25 juillet 1792). Le duc de Brunswick fut un des meilleurs généraux de l'Europe au temps de la Révolution française.

5. Le duc de Brunswick perdit les deux yeux à cette bataille célèbre, et il mourut peu de temps après des suites de ses blessures, près d'Altona, au moment où il apprenait que Napoléon avait décrété que "la maison de Brunswick avait cessé de régner".

6. *Histoire du Canada*, Vol. III, p. 17. Voir aussi les *Mémoires* de Pierre de Sales Laterrière.

souvenirs aux Trois-Rivières. Elle et son mari ont rédigé chacun des mémoires utiles à consulter (7).

Madame de Riedesel avait quitté Wolfenbuttel le 14 mai 1776 pour suivre son mari (8). C'est alors évidemment que Thomas partit de la même ville en route vers le Canada, et il dut arrêter aux Trois-Rivières en compagnie de cette dame où tous deux passèrent la saison des neiges 1776-77, puisque les troupes allemandes n'en partirent qu'au commencement de l'été de 1777 avec le général en chef Burgoyne qui se dirigeait vers la frontière du Vermont. Cependant Thomas dit: "après avoir accompagné l'armée anglaise durant les campagnes de 1776-77, je fus fait prisonnier à la bataille de Bennington (Vermont), le 16 août de cette dernière année. On m'envoya d'abord à Boston, logé dans un navire qui servait de prison, puis j'eus la liberté, ainsi que d'autres officiers, de vivre dans le pays, sur parole. Je fus échangé en 1781 et retournai à Québec par la voie de New-York et Halifax.

"La paix avec les Etats-Unis ayant été conclue peu après, et la nouvelle de la mort de ma mère étant arrivée dans l'intervalle, j'acceptai l'offre que me faisait le général Haldimand, gouverneur en chef de la province, et abandonnai ma position de juge-avocat, avant le départ de nos troupes pour l'Europe, étant résolu de devenir sujet britannique et de demeurer à Québec. Peu après, le général Haldimand me nomma avocat et procureur en loi, j'établis ma pratique au barreau de la ville de Québec."

Ce dernier fait eut lieu en 1782 ou 1783, de sorte qu'il ne pouvait pas être en 1779, l'un des neuf ou dix avocats

7. Sur ces deux personnages, voir *les Ursulines des Trois-Rivières*, Vol. I, p. 372 et suivantes.

8. Ils étaient accompagnés de leurs trois enfants: Gustava, Frédérica et Caroline.

de Québec, comme le donne à entendre M. Roy, à la page 43 de son travail sur l'ancien barreau du Canada.

Le 31 mars 1784, à Québec, eut lieu son mariage avec Mlle d'Albergati, d'après l'acte suivant qui se trouve avec ses papiers de famille: (traduction) "Moi, soussigné, certifie à ceux que cela concerne, que Charles Thomas, écuyer, célibataire, procureur-en-loi, et Charlotte d'Albergatty, célibataire, tous deux de la paroisse de Québec, ont été mariés en ce lieu par licence, le 31 mars 1784, d'après les rites de l'église d'Angleterre." (Signature) "David Francis de Montmollin, recteur de l'église anglaise de Québec. En présence de Jenkin Williams, commissaire remplissant l'office de juge-en-chef) (Signature) François-Joseph Cugnet, seigneur de St-Etienne; Louis de Salaberry, seigneur du Sault-Montmorency; Joseph Antoine (Panet?) avocat."

* * *

Il faut dire ce qu'étaient les ancêtres de Mlle d'Albergati. Commençons par le côté maternel:

Charles Aubert sieur de Lachesnaye était natif d'Amiens en Picardie. Il vint en Canada l'année 1655 pour s'occuper de la traite des fourrures. En 1664 et 1680 il se maria, d'abord avec Marie-Louise Juchereau, et ensuite avec Marie-Angélique Denys. Il mourut en 1702, à Québec, après avoir été longtemps l'un des hommes les plus en évidence dans le commerce avec les Sauvages et avoir été la cause de trois ou quatre guerres contre les Iroquois et les Anglais.

Son petit-fils Ignace-François-Gabriel Aubert de Lachesnaye, marié à Québec en 1730 à Anne de l'Estringant, fut le père de Charlotte-Marie-Anne-Josephte, née dans cette ville le 20 janvier 1737, filleule de M. de Beauharnois, alors

gouverneur général (9). Celle-ci épousa, à Québec, le 18 janvier 1757, M. d'Albergati, dont nous allons parler. En 1788, à Beauport, fut marraine d'un enfant de Louis de Salaberry, "madame Charlotte Aubert de Lachesnaye, veuve de messire François-Luc, comte et marquis d'Albergati Vezza, vivant chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, colonel au service de Sa Majesté Très-Chrétienne." (Signature) "Charlotte Aubert veuve d'Albergati."

Un frère de madame d'Albergati (10), né à Québec le 16 janvier 1738, se nommait Gilles-Ignace-Joseph; il alla mourir aux Indes, comme le montre un document dont voici le texte, en possession de la famille Thomas:—Extrait du registre des sépultures de l'église paroissiale de Notre-Dame des Anges de Pondichéry, pour l'année 1791:—Aujourd'hui, 25 juin 1791, je soussigné, certifie avoir enterré dans le cimetière St-Louis de l'église paroissiale de Notre-Dame des Anges de Pondichéry, messire Gilles-Ignace-Joseph Aubert de la Chesnaye, natif de Québec en Canada, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des grenadiers au régiment de Pondichéry, époux de dame Suzanne Maldaque, native de la paroisse St-Eutrope de Palifieux, diocèse de Liège, mort le même jour et an que dessus, âgé de cinquante ans, muni des sacrements. Ont assisté à son enterrement; messire Léridé, ancien capitaine de brulot, et Levasseur, ancien capitaine au régiment de l'île Bourbon, tous les deux chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis; les sieurs Paulo de la Sauvagère, garde-général des magasins du roi à Pondichéry; et de Repentigny, élève de la marine royale—qui ont tous signé avec moi. (Signature) f.

9. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, Vol. II, p. 63.

10. Probablement le seul.

Damase, capucin, curé, préfet apostolique, Léridé, Levasseur de Saint-Armand, Sauvagère, Repentigny."

Un mot à présent sur la famille Albergati. Nous voyons dans les dictionnaires historiques, Nicolas Albergati, cardinal de la sainte église romaine, né à Boulogne en 1375, mort à Sienne, Italie, en 1443, dévoué à la souveraineté absolue du pape, fut chargé par Eugène IV de présider le concile de Bâle (1431). A la bataille de Denain, le 24 juillet 1712, gagnée par Villars sur le prince Eugène, Albergati, le marquis de Vieux-Pont et le comte de Broglie conduisaient les principaux corps à la charge (11).

François, marquis d'Albergati Capacelli, né à Bologne en 1728, mort en 1806, consacra sa fortune et sa vie à l'art dramatique et mérita d'être appelé le "Garrick de l'Italie". Ses oeuvres, réunies en six volumes, renferment plusieurs comédies estimées (12).

Voyons celui qui vint en Canada:

François-Marie-Lucien d'Albergati Vezza était comte et marquis, de plus officier dans l'armée française. Il appartenait à la ville de Bologne en Italie et son père était Fabius d'Albergati Vezza, sa mère Ange Rondy (13). Le 18 janvier 1757, à Québec, il épousa Mlle Aubert de la Chesnaye.

Bibaud s'exprime comme suit: François-Marie-Luc, marquis d'Albergotti-Veza, officier de terre et de mer, fit les campagnes de Montcalm et commanda au fort Jacques-Car-

11. Adrien Pascal, *l'Armée française*, Vol. 11. p. 170.

12. Publiées à Bologne en 1784; elles contiennent des *Nouvelles morales* qui justifient mal leur titre; ses comédies sont de beaucoup supérieures, surtout celle intitulée *les Préjugés du faux honneur*. Albergati Capacelli fut sénateur dans sa patrie. Il avait établi dans son palais un théâtre où il jouait lui-même.

13. Mgr Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, Vol. II, p. 26.

tier, tête d'armée des Français, après leur retraite dans les gouvernements des Trois-Rivières et de Montréal (14)".

Garneau raconte que, l'été de 1760, la flotte anglaise partant de Québec pour remonter le fleuve, avait tout d'abord à s'occuper du poste de Jacques-Cartier (à la rivière de ce nom) où le marquis d'Albergati s'était retranché avec cinquante soldats français et cent-cinquante miliciens. La flotte passa tout droit, fit du mal à Deschambault, mais laissa dans son isolement le fort Jacques-Cartier. "M. d'Albergati ne se rendit qu'en septembre, au colonel Fraser prêt à le forcer à la tête de mille hommes (15)." Ce fut la dernière résistance de la guerre de Sept Ans.

Mgr Tanguay mentionne un enfant de M. d'Albergati, né et décédé à Québec en 1758. Reste à savoir ce qui concerne la naissance de Charlotte qui épousa Charles Thomas; peut-être était-elle née en dehors du Canada, car en 1767, il est parlé du "marquis d'Albergati, âgé de quarante-deux ans, marié, demeurant à l'île Bourbon (Réunion)" (16).

* * *

Reprenons le récit de Thomas:

"J'étais avocat à Québec depuis quelques années lorsque, en 1788, lord Dorchester m'accorda la place de secrétaire et d'une commission spéciale formée sous la présidence du juge en chef Smith pour s'enquérir de la conduite de certains juges provinciaux. Ces nouveaux devoirs m'occupèrent jusqu'en 1790, auquel temps lord Dorchester me nomma greffier de la cour des plaidoyers communs, greffier de la paix et coroner du district des Trois-Rivières qu'on venait de rétablir.

14. *Le Panthéon canadien*, Montréal, 1891 p. 304.
15. *Histoire du Canada*, Vol. II, p. 372.
16. Voir le document aux archives du Canada, Ottawa.

"L'automne de 1790, j'allai donc, avec ma famille, me fixer dans la ville des Trois-Rivières. Lorsque la cour du banc du roi fut créée, on me nomma protonotaire du district des Trois-Rivières et greffier de la couronne, conjointement avec William Pollock, écuyer, qui résidait en Angleterre. A diverses époques, durant l'espace de plus de vingt ans, le gouvernement me gratifia de marques de confiance en me nommant à des postes responsables, dont j'ai conservé plusieurs jusqu'ici (1813) en vertu de patentes spéciales."

Dans les greffes des Trois-Rivières, en 1796, Charles Thomas est cité à titre de greffier, de commissaire pour les aliénés et aussi de coroner; en 1805, il est président de la société du feu (17) et président des syndics de la Commune; en 1807 et 1808, durant les célèbres élections d'Ezéchiel Hart, Thomas était officier rapporteur, interprète et protonotaire.

Par suite de son éducation première, il parlait le français avec facilité. C'est même en partie ce qui dut le faire choisir par Haldimand et Carleton pour remplir les charges que ces deux gouverneurs lui confièrent. On dit que le juge Williams, ayant à lire, en français, une sentence de mort, s'arrêta sur le mot "pendu" qui était assez mal tracé.

—M. Thomas, what is the French for hang?

—Pendu, your honor.

Et le juge, s'adressant au condamné:

—Vous serez ponndiou par le cou...

A l'âge de cinquante-sept ans, le brave Thomas entra dans la période des infortunes et des désappointements. Laissons-le parler: "L'année 1809, ma vue se trouvant soudainement affectée, j'obtins, avec de grandes difficultés, les services d'un collègue (18) comme protonotaire et greffier de la

17. Voir *Mélanges historiques*, Vol. 2, p. 72.

18. Thomas Fraser, bien connu dans l'histoire des Trois-

paix. Je conserve seul la charge de greffier de la couronne, mais j'emploie dans cet exercice un député (19). En 1812, j'ai remis mes fonctions de coroner. A partir de 1809, commencent mes infortunes. Il y eut d'abord l'affaiblissement de ma vue, ensuite, ce qui est pire, le traitement si peu généreux que je reçus de l'homme dont j'avais tant servi les intérêts, en employant mon influence pour lui procurer sa présente position. Tout cela devint la source des troubles et des vexations dont j'ai souffert, et a été la cause première de pertes sérieuses dans mes propriétés."

Le nom de l'ingrat dont se plaint ici notre héros est au bout de ma plume, mais il faudrait des explications qui allongeraient cet article déjà démesuré. Arrivons à la finale du récit de Charles Thomas.

En 1814, Thomas Fraser est protonotaire des Trois-Rivières, place que Charles Thomas avait occupée (20).

"Au sujet de ma famille je dirai que, en 1784, j'ai épousé Charlotte, fille de Charlotte Aubert, veuve du marquis d'Albergati. De cette union sont nés plusieurs enfants, sur lesquels six garçons seulement me restent, savoir: Harry et Gustavus-Adolphis, les deux aînés, aujourd'hui lieutenants au srvice de Sa Majesté; Louis, le troisième, commis dans une bonne maison d'affaires à Québec, les trois autres: Charles-Sydney, James et Richard, sont encore avec moi—les deux derniers sont des enfants. Dieu les bénisse tous!"

Ce mémoire, composé en mai 1813, parait avoir été soumis au duc de Kent qui habitait alors en Europe. Voici une lettre que ce prince écrivit de Bruxelles, le 21 novembre 1816, à sir John Cope Sherbrooke, gouverneur général du Canada :

Rivières, ainsi que l'honorable juge John Fraser et Hugh Fraser.

19. Hugh Fraser.

20. Ceci est copié sur le registre officiel de 1814.

"Je prends la liberté de me rappeler à votre souvenir, car je réside en Belgique depuis un certain temps, et je viens solliciter votre attention au sujet de monsieur Thomas, des Trois-Rivières, qui est un des plus respectables et des plus anciens serviteurs de Sa Majesté. Je l'ai bien connu alors que j'étais en Canada. L'affaiblissement de sa vue l'a obligé à remettre une partie de ses charges publiques. Par votre entremise on pourrait lui procurer quelque rénumération pour ses services et des moyens de support sur ses vieux jours. J'ai lieu de croire que, d'après les changements qui se sont produits dans le Bas-Canada, il n'a pas reçu l'équivalent des positions qu'il a dû abandonner. Il est dans la nécessité. J'espère donc que, pour me faire plaisir, vous examinerez ses réclamations sans retard et que vous ferez votre possible pour lui venir en aide le plus libéralement que faire se peut, ce que je considérerai comme une obligation personnelle, parce que je connais la valeur de M. Thomas. Je suis heureux de profiter de cette occasion pour vous témoigner mes sentiments d'amitié et de considération."

Je ne saurais dire ce qui résulta de cette chaude recommandation du prince en faveur de Thomas. Parlons des enfants de ce dernier:

Les deux aînés, Henri et Gustave-Adolphe, ont dû naître à Québec avant 1790 puisque, en 1813, ils étaient officiers dans l'armée anglaise.

Le troisième, Louis, naquit aux Trois-Rivières le 5 mai 1795 et y fut baptisé le 15 avril 1796, dans l'église protestante, par le Rév. J. Mountain. Le père est cité alors comme protonotaire. La marraine est "Charlotte Aubert, veuve du marquis d'Albergati:" et le parrain: "Hippitite Hertel, Esquire" lequel signe: "H. Hertel, Lieut. R. C. V." (Royal Canadian Volunteers). Partout ailleurs, cet officier est nommé

Hypolite et non pas Hippitite comme l'écrit M. Mountain. L'enfant avait dix-sept ans lorsque le 29 avril 1812, sir George Prevost lui conféra le grade d'enseigne-aide-major du 3e bataillon de la milice, ou division de la Nouvelle-Beauce. Le 25 avril 1815, sir Gordon Drummond le fait capitaine et adjudant en paie de la 2e division de la milice sédentaire de Lotbinière. Le 13 mars 1818, ce Louis-Aubert Thomas est commissionné encanteur du roi du district de Québec, en place de William Burn résignataire. Il était déjà à la tête d'un certain commerce, d'après ce qui suit:

Le 17 février 1806, Charles Thomas, protonotaire, s'était fait accorder par le bureau des terres un lopin de trois cents arpents dans le canton d'Acton sur la rivière Bécancour. Il le vendit cent cinquante louis, le 21 janvier 1818, à son fils Louis-Aubert Thomas "négociant à Québec." Je constate que non seulement le fils acquitta cette dette sous peu d'années mais qu'il y ajouta une somme de quarante-quatre louis pour aider son vieux père.

Le 2 septembre 1821, il épousait Charlotte, fille du lieut-colonel Vassal de Monviel, adjudant général de la milice. Un fils issu de ce mariage a vécu jusqu'en 1878. Louis-Aubert Thomas mourut à Montréal le 21 septembre 1852; sa femme Charlotte Vassal décéda à Boucherville le 11 juin 1861.

Dans le *Mercury* du 20 septembre 1832, il y a l'annonce du décès de Henry Thomas, lieutenant à demi paie des Voltigeurs Canadiens, survenu aux Trois-Rivières le 14 du mois.

L'acte de sépulture de "Charles Thomas, protonotaire," aux Trois-Rivières, est du 11 mars 1826. Il était décédé le 8. Ses fils Henry et Richard se trouvaient présents. Nous

savons que, depuis 1814 au moins, il n'était plus protonotaire (21). J'ignore quand mourut sa femme.

Tout ceci est bien long pour parler d'un simple individu, mais les chercheurs et les curieux y trouveront quelques renseignements sur les hommes et les choses du passé. En histoire, rien n'est inutile.

Charles Thomas n'est pas connu. A la lecture de son nom dans un document de la cour de Québec, M. Joseph-Edmond Roy, qui sait par coeur l'histoire des notaires et des avocats, s'est demandé d'où sortait celui-là, donc je suis justifiable d'en parler, car d'autres se demanderaient aussi quel était ce personnage.

La grande histoire est aisée à faire: on tire les lignes principales, qui presque toujours se dessinent d'elles-mêmes, et on reste sur les crêtes, les hauteurs, sans descendre aux détails. Ce qui manque partout c'est la connaissance de ce qui n'est pas une grande ligne—mais cette connaissance faisant défaut, nous n'avons que le superficiel. Or, je veux tout savoir, à commencer par en bas. Les historiens ont horreur du détail. Grand bien leur fasse!

23 décembre, 1897.

---

21. En 1824, Charles Thomas était commissaire pour l'érection civile des paroisses et la constructon des églises, presbytères et cimetières. (*Les Ursulines des Trois-Rivières*, Vol. 3, p. 415).

LES BOURGEOIS DE LA COMPAGNIE DU NORD-OUEST, PAR L.-R.MASSON. (1)

Ce volume vient de paraître (1889). Il vaut la peine qu'on en parle. M. Masson l'a donné au public pour satisfaire la curiosité qui se dirige, de plus en plus, vers les choses du passé dans notre Nord-Ouest. A présent que nous possédons ces vastes territoires, le désir d'en parler grandit tous les jours. Ils ont des annales, ces pays oubliés et trois ou quatre fois retrouvés. On désire les connaître, et quand on les connait on s'y attache. Le fait d'avoir parcouru les plaines où passent à présent des chemins de fer et d'en avoir indiqué par des postes de traite les sites d'importance, est à l'honneur des hommes d'autrefois. Tout le grand nord réclame de son côté une foule d'explorateurs canadiens et européens qui ont parcouru ses limites et connu, les premiers, les richesses qu'il recèle.

M. Masson, possesseur de la correspondance échangée entre trois ou quatre des principaux *Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest,* nous donne aujourd'hui, non seulement des extraits de ces lettres, mais y ajoute des explications et des commentaires précieux. C'est une oeuvre d'historien. Il envisage la question de la traite, il y a un siècle et plus, comme il faudra que nos écrivains la regardent toujours lorsqu'il s'agira de ce qui était alors la future conquête (pacifique) du Canada.

Commençant par le trafic des fourrures, la civilisation s'introduisait dans ces régions éloignées des vieux centres du

1. Montréal, 1889. 1er vol. IX-413 pages et 2e vol. VI-499 pages, in-8.

Bas-Canada. Plus tard devait venir l'agriculture et toutes ses conséquences. M. Masson nous montre l'époque où les trafiquants français ayant depuis plusieurs années abandonné le terrain, une compagnie, composée surtout d'Ecossais, entreprit de rétablir les anciens courants et ouvrit enfin les portes de ces contrées sauvages au commerce de nos jours. Les Bourgeois des pelleteries et les Bourgeois du bois, que nous avons connus dans nos vieilles provinces, n'étaient ni plus ni moins que l'avant-garde de la civilisation, pénétrant l'inconnu, la barbarie, l'insondable et l'impossible, suivant la croyance commune en ce temps-là.

Le livre en question est excellent, en ce sens qu'il nous instruit. Il a de la couleur. Ceux qui aiment l'histoire le liront et le consulteront. Les pièces nouvelles qu'il renferme le rendent précieux. Cette longue et grande lutte de la Compagnie de la baie d'Hudson contre la Compagnie du Nord-Ouest, qui a tant embarrassé les esprits, s'y trouve tracée et indiquée d'une manière précise. Plus de doute. Si les deux forces en jeu voulaient la domination du Nord-Ouest, la compagnie dite du Nord-Ouest avait seule le droit de porter ce titre puisqu'elle était le sentiment canadien. A elle seule la gloire de personnifier le Canada. Tout *mercantiles* que fussent ses desseins, elle entamait la sauvagerie et préparait notre monde actuel aux grandes choses qui se sont accomplies.

La baie d'Hudson n'était que le refuge de marchands. La ligne de délimitation historique et morale est dans ce sens. Il est bien vrai que la Compagnie de la baie d'Hudson a pris le dessus à la fin, mais qu'est-ce que cela prouve? que l'intérêt matériel a prévalu à un certain moment! D'autres intérêts, plus généraux, plus humains, devaient un jour revenir à la surface et rendre ces pays à la civilisation.

Le Nord-Ouest a plusieurs histoires, selon que la date

des événements dont on parle est précisée. De même en France, en Angleterre, aux Etats-Unis, en Canada. Ce qu'il importe de savoir, c'est ce que pensaient les hommes de telle ou telle époque.

Ici, nous sommes dans l'étude de l'histoire—années 1780-1820. M. Masson s'y est cantonné. Bien fait ! Pour éclaircir une situation et en apprécier la valeur, il rassemble des pièces inédites et va droit son chemin, sans demander à personne si l'histoire déjà écrite et publiée le contredit. Hé ! l'histoire, c'est une révélation, comme l'a dit Michelet. Révélateur est celui qui vous présente des documents dont vous ne connaissez pas l'existence. L'esprit des temps anciens vous apparaît à travers ces renseignements nouveaux. Je change d'opinion, en histoire, autant de fois que l'on me montre du neuf.

Ceux qui n'aiment pas cela peuvent le dire, mais il n'en seront pas plus avancés. Je monte avec le flot qui emporte tout. Résister c'est folie. Les plus persuadés des hommes, en histoire, sont ceux qui se transforment à mesure que l'on met au jour les pièces de l'ancien temps ; les autres sont des être momifiés—c'est malheureusement la masse qui est ainsi.

M. Masson a accompli une bonne œuvre. En attendant que la postérité l'en félicite, je m'inscris à son éloge.

⁂

Je l'ai revu ce livre que je n'avais fait d'abord qu'examiner dans l'ensemble, à cause des pièces inédites dont il est composé, et je sens qu'il faut en parler encore. Si son auteur n'avait pas occupé des positions sociales éminentes, plus d'un lecteur serait de suite frappé de l'importance historique de cet ouvrage, mais on a cru y voir un homme public se livrant à une fantaisie pour amuser ses loisirs ; ou bien on a

peut-être craint de pencher vers la partisannerie, de marcher en un mot à la remorque. Comme je ne marche que sur ma terre, selon le terme des seigneurs d'autrefois, j'ai voulu relire le volume en question et me rendre compte de ses différentes parties, afin de comprendre aussi bien son faible que son fort.

Du côté faible j'ai trouvé, comme toujours, des chiffres erronés, par suite d'épreuves mal corrigées, et que *l'errata* ne signale pas tous à notre attention. C'est la plaie des livres canadiens. Passons.

Ensuite, l'introduction, très riche en matières, ne se déroule pas assez chronologiquement, ce qui déroute un peu les idées du lecteur, car on aime à partir de la date la plus ancienne et à se rapprocher de notre temps par périodes, par gradation.

Tout est nouveau dans ce travail; or, la nouveauté en histoire, c'est la grande chose, puisque l'histoire elle-même n'est que le miroir du passé. Mieux l'on connait ce passé, plus on a de science historique. Si vous avez des documents inédits mettez-les au jour et tâchez de les expliquer. C'est ce que M. Masson a fait avec succès. Il connait sur le bout des doigts les événements du Nord-Ouest durant la période (1780-1820)' que son livre embrasse et il nous les révèle; rien n'était plus incompris que tout cela avant lui.

Il résulte de l'examen auquel je me livre pour la seconde fois, que par mon premier chapitre j'ai donné à croire que les Bourgeois ont eu le dessous dans la lutte contre la Compagnie de la baie d'Hudson, tandis que, en toute vérité, ils étaient, au moment de la fusion des compagnies (1821) des plus à l'aise dans leurs affaires. Ils étaient libres comme l'air, mais considérant les avantages que la charte royale de la Compagnie de la baie d'Hudson comportait, et cédant peut-être

à d'autres motifs personnels, ils s'amalgamèrent avec leurs rivaux. Nous avons tiré de cette démarche la croyance qu'ils avaient été battus et annexés de force. Ce n'était qu'une entente en vue de l'intérêt des deux partis.

Tant qu'avait duré la lutte, les Bourgeois s'étaient montrés les plus redoutables; sous le régime de l'union, ils s'effacèrent tranquillement; ceci confirma le public dans la conviction de leur défaite.

L'oubli de ces jours de découvertes, d'aventures et de travail, fut bientôt suivi de l'abandon des intérêts canadiens au Nord-Ouest, car ce n'est pas la Compagnie de la baie d'Hudson qui se serait jamais imposé la tâche de tenir des communications ouvertes avec le Canada et de faire connaître ces territoires! L'enchaînement des choses fut tel que nous avons perdu les années 1820-1869 et cela par la faute de la baie d'Hudson. La traite se détourna de la voie du Saint-Laurent, pour refluer vers la baie citée.

Quelques années après 1821, la vieille route que nos explorateurs avaient tracée, de 1731 à 1750, et que les Bourgeois avaient tant de fois parcourue, de 1780 à 1820, devenait aussi complètement négligée que celle de la Kaministiquia l'avait été après 1760.

L'antagonisme entre ces deux routes se continue de nos jours. Les Français avaient attiré le commerce du Nord-Ouest vers le Canada; après 1760, les Anglais le renvoyèrent sur les bords de la baie d'Hudson: les Bourgeois, pénétrant dans les terres au prix d'énormes sacrifices et avec un esprit d'entreprise rare dans l'histoire, lui rendirent son cours naturel. Après trente ans de lutte, la Compagnie de la baie d'Hudson l'enleva de nouveau. Il fallut attendre que la Confédération nous la rendît.

Mais à présent, le commerce général, si vite développé,

remet tout en question, et chacun sait que le Nord-Ouest est regardé comme un adversaire du vieux Canada (2). L'oeuvre des Français, comme aussi de ceux qui les avaient suivis dans ces contrées (jadis lointaines, aujourd'hui voisines) est attaquée avec des moyens puissants et une persistance qui donne à réfléchir. Lequel l'emportera de la baie d'Hudson ou du golfe Saint-Laurent, c'est-à-dire quelle proportion du commerce futur viendra du Nord-Ouest par nos territoires du Haut-Canada ? Telle est la question qui se pose en ce moment devant nous. M. Masson fait donc bien de publier son livre, car il a du mérite et un grand à-propos.

J'ai parcouru ce volume nouveau qui est plein de nouveautés, et je me suis rendu compte de certains détails. L'auteur, dans l'exposé qu'il met en tête de l'ouvrage, eut dû suivre l'ordre chronologique et non pas former des séries de faits dont la valeur et le sens réel se rattachent à des dates, ou antérieures ou postérieures à la chose dont il nous parle, en tel ou tel endroit. M. Masson aurait dû nous donner la clef des dates. Autrement, nous qui ne savons que peu de choses des mouvements des traiteurs après 1763, nous perdons pied dans les riches territoires où il nous promène.

J'observe aussi que M. Masson cite constamment des noms de localités, sans nous avertir de la longitude et de la latitude de ces endroits. A chaque fois, il nous faut chercher sur la carte pour nous gouverner et voir quelle région se trouve atteinte par les courses des traiteurs indépendants ou par l'organisation des Bourgeois. M. Masson, qui m'a écrit

2. En 1910, il se fit un grand travail pour faire passer les produits du Nord-Ouest par la baie d'Hudson—route d'Angleterre. Voir *The Hudson Bay Road*, by A. H. de Trémaudan, Toronto, 1915.

(1889), désire que je ne lui cache rien de mes réflexions. Mes éloges devront avoir la même portée que mon blâme.

Il y a de la clarté, et beaucoup, dans ce que dit l'auteur du livre. Il y manque de l'ordre, ici et là. L'inspiration de l'ensemble est louable : c'est du patriotisme raisonné. Les événements y sont considérés de haut : la bonne manière enfin. J'aime à lire ces sortes de livres.

Après la cession du Canada à l'Angleterre (1763) tout l'intérêt des gouvernants se concentra sur le cours du Saint-Laurent. La traite du Nord-Ouest subit un moment de repos forcé. Aucune compagnie n'avait continué à envoyer des hommes dans cette direction. Un monde, déjà ancien, avait disparu. L'ère nouvelle ne se dessinait pas encore. Sans doute un certain commerce avait lieu par l'entremise des gens versés dans la pratique de ces régions, mais jusqu'ici nous n'en avons aucune trace sensible. Seul, Jean-Baptiste Cadot nous a laissé son nom. Il commandait le poste du saut Sainte-Marie sous les Français (3). Un marchand de Montréal, nommé Alexander Henry qui, dès 1762, l'avait visité, se lia avec lui en 1765.

Henry fut le premier Anglais qui s'aventura dans les pays d'en haut. Il était parti de Montréal avec des marchandises et, naturellement, conduit par des "voyageurs" canadiens; lui-même était costumé en voyageur, ce qui montre son tact et son esprit d'entreprise, car outre qu'il hasardait sa petite fortune dans cette course lointaine, il pouvait faire croire aux Sauvages qu'il était de notre race, par sa manière

3. *Le Monde* du 24 septembre 1889, ajoutait : "il ne crut pas devoir reconnaître le changement de maître et tint son drapeau flottant comme si de rien n'était." Ceci est une erreur ; notre texte corrige l'original. Le fort du saut Sainte-Marie avait été établi en 1750.

de s'habiller et ceci n'était pas une bagatelle! Il comprenait si bien la nature de nos relations avec les aborigènes, qu'il s'y conformait en tout. Ainsi, en 1765, il distribua aux chasseurs de ces régions pour au-delà de trois mille "plus" de ses effets, sans paraître craindre d'être volé, tant les Français avaient habitué ces pauvres gens à rendre à César ce qui appartient à César. L'année suivante, il fut honnêtement remboursé, preuve de la moralité des Sauvages, bois-brûlés et coureurs de bois à cette époque. Le "plus", qui correspondait à la valeur d'une bonne peau de castor, servait d'étalon monétaire, à défaut d'argent monnayé, et je crois comprendre que l'on prononçait "plus" par contraction du mot "pelu" —une peau pelue, ce qui porte du poil. En 1765, Henry obtint du commandant de Michillimakinac un privilège exclusif de traite autour du lac Supérieur. Cadot n'abaissa pas pavillon pour tout cela. On connait son histoire (4).

Les traiteurs exploitaient uniquement le sud du lac Supérieur, mais en 1767, un M. Clause (5) poussa ses courses jusqu'au delà du lac Nipigon, voulant rencontrer les Sauvages qui se rendaient ordinairement à la baie d'Hudson pour y vendre des pelleteries. Lui et ses hommes souffrirent de la famine; néanmoins, d'autres recommencèrent ce voyage difficile et ce fut le signal d'un mouvement qui ne devait plus s'arrêter. Il y avait trente ans que La Vérendrye s'était porté jusqu'à Winnipeg, et même il avait su aller plus loin— mais nous avions, en 1767, à recommencer tout cela.

Le saut Sainte-Marie, où réguait Cadot, et le lac Nipigon, que l'on venait de toucher, tels étaient les points extrê-

4. Voir *les Canadiens de l'Ouest*, par Joseph Tassé.

5. Ce Canadien, quelques années après, fut tué par les Sauvages au fond du lac Supérieur.

mes de la traite en 1769. Voici venir le Grand-Portage, situé à l'ouest du lac Supérieur, une ancienne voie française, par 48' de latitude et 90' de longitude, qui donne entrée aux lacs la Pluie, des Bois et à la rivière Winnipeg. C'est là que se rendit, en 1767 ou 1768, Thomas Curry, marchand de Montréal, et aussi à la Kaministiquia, non loin, vers le nord, une autre porte française dans la direction de l'Ouest. Il préféra le Grand-Portage. Médard Chouart des Groseilliers et Pierre-Esprit Radisson avaient vu le Grand-Portage dès 1662. Les Français s'étaient mis de suite à le fréquenter. On appelait rivière des Groseilliers (6) le cours d'eau qui, de cet endroit, conduit dans les terres et nous amène au lac des Bois. Depuis 1684 à peu près, le Grand-Portage et l'embouchure de la Kaministiquia avaient alternativement attiré les commerçants de fourrures désireux de pénétrer dans le Nord-Ouest.

En 1770, Curry se rendit au-delà de la province actuelle du Manitoba, à l'ancien fort Bourbon (7) de La Vérendrye, et revint avec de si riches paquets de fourrures, qu'il se décida à vivres de ses rentes.

James Finlay lui succéda et, en 1771, atteignit le site du fort La Corne vers la Saskatchewan, et fit d'excellentes affaires.

---

6. Probablement ainsi appelé pour rappeler Médard Chouart des Groseilliers. Sur les anciennes cartes des dix-septième et dix-huitième siècles que l'on retrouve à Québec et aux archives d'Ottawa, on voit figurer le nom de Cap Chouart sur la côte du Labrador au nord de la grande baie des Esquimaux. "Chose étrange, dit Eugène Rouillard, ce nom a disparu! On ne le voit plus sur aucune des cartes préparées par le gouvernement canadien. Aurait-on eu peur d'indisposer les Terreneuviens en mettant trop en vedette ce nom géographique français?" Il évoque pourtant un souvenir qui appartient à l'histoire du Canada!.....

7. Situé sur le lac du même nom, maintenant lac des Cèdres (Cedar Lake).

L'élan était pris. Montréal rivalisait avec Londres pour le commerce des pelleteries. Personne n'avait encore tenté de mettre hache en bois, d'abattre nos superbes forêts et d'en exporter les troncs à l'étranger, mais la coutume française de l'exploitation des castors et autres animaux à fourrure était parfaitement saisie, comprise et pratiquée par les Anglais du Canada. Les Anglais de Londres s'en tenaient à la baie d'Hudson. La fameuse compagnie de ce nom, cantonnée sur les rivages de la baie, ne paraissait ni vouloir envahir le Nord-Ouest, ni comprendre les richesses qu'elle se procurerait de ce côté en se remuant un peu.

Le mouvement de Montréal, de 1762 à 1770, ne semble pas l'avoir impressionnée. Londres et Montréal—quelle comparaison ces deux termes fournissaient-ils à l'esprit des marchands d'Angleterre? D'une part, ils devaient se dire que la baie d'Hudson et Montréal étaient à la même distance de Londres, et d'autre part que les comptoirs de la baie d'Hudson attiraient les Sauvages, n'avaient rien à craindre et ne redoutaient pas les aventures que Montréal devait courir en allant à cinq ou six cents lieues chercher des "plus". Heureuse dans son fromage, la Compagnie de la baie d'Hudson ne vit pas où ne voulut pas croire à une rivalité qui lui paraissait impossible. Elle avait alors juste un siècle d'existence et pouvait considérer notre Nord-Ouest comme un magasin de réserve qui durerait mille ans, à son service. En 1745, elle s'était émue, cependant, par suite des succès de La Vérendrye, mais la prise du Canada l'ayant rassurée, tout lui paraissait facile—et il faut dire que sa paresse s'en trouvait bien aise.

A Montréal, au contraire, l'activité régnait dans les cercles des traiteurs.—"Emparons-nous du Nord-Ouest," était le mot d'ordre. Les voyageurs canadiens, formés par La Vé-

rendrye, ne demandaient qu'à reprendre le canot d'écorce et à revoir leurs frères sauvages de ces contrées lointaines. On formait des équipes de toute force et de toute beauté avec ces hommes que les choses difficiles n'effrayaient jamais. Un pareil noyau savamment tenu à l'oeuvre, devait accomplir des merveilles—c'est ce qui arriva. Avant que de parvenir à mettre sur pied (1784) la compagnie dite du Nord-Ouest, on avait créé les éléments qui devaient la composer—et cela dès 1770.

Le Nord-Ouest, mieux compris de jour en jour, faisait parler de lui à Montréal, où nombre de personnes qui avaient été les associés de La Vérendrye existaient encore.

Joseph Frobisher, venant comme les autres du Canada, établit le fort Cumberland, sur la Saskatchewan, en 1772, et conçut le projet de se diriger de là vers le nord. Après de nombreuses difficultés, il arriva à la rivière Missinipi ou Churchill et y rencontra des Sauvages qui se rendaient aux postes de la baie d'Hudson. Frobisher gagna les Sauvages à sa cause et bâtit le fort La Traite en ces endroits. Ceci alarma d'abord la Compagnie de la baie d'Hudson, mais en 1773, ce fut bien pire lorsque Thomas, frère de Joseph Frobisher, établit un poste à l'île à la Crosse; de ce moment la compagnie comprit que ses intérêts étaient sérieusement menacés; elle envoya, en 1774, M. Hearne, son agent, construire un fort près de celui de Cumberland pour essayer de nuire à ses rivaux; ce fut un premier mouvement de résistance; il fallut attendre dix ans pour voir le second.

De fait, les Frobisher, et autres déjà nommés, n'étaient que des individus isolés et par là, semblait-il, très peu redoutables. La lutte d'un cheval contre un éléphant, chose presque ridicule. En 1784, il se présentera un second éléphant sous le nom de *Bourgeois du Nord-Ouest* et alors les deux géants

feront retentir nos immenses domaines du bruit de leurs combats.

Jean-Baptiste Cadot et Alexander Henry étaient associés; en 1775, ils s'adjoignirent Joseph et Thomas Frobisher, puis Peter Pond, et formèrent ainsi une organisation que l'on peut regarder comme la première origine de la fameuse Compagnie du Nord-Ouest.

Peter Pond alla de suite au nord, le plus loin possible. Il revit la rivière Churchill ou rivière aux Anglais, parce que Frobisher avait été le premier Anglais en exploration dans son voisinage; il traversa la hauteur des terres au portage de la Loche.

En ce moment la révolution américaine était commencée et ses troupes envahissaient le Canada, qu'elles occupèrent de septembre 1775 à juin 1776. En 1776, les marchands du Canada, dont quelques-uns étaient de futurs Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest, des coureurs de bois intelligents et hardis, presque tous Canadiens-français, avaient atteint, au nord, les extrêmes limites des régions connues des Français avant 1760. L'automne de 1776, Alexander Henry, après plusieurs années d'absence, retourna à Montréal, où il fut reçu à bras ouverts. Il passa en France, vit la cour de Versailles, etc., et revint en Canada, où nous le retrouverons.

Peter Pond mit le pied, en 1777, dans la région d'Athabaska, le centre de la traite que les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest devaient plus tard rendre célèbre. Il y bâtit en 1778 le fort Athabaska, sur la rivière à la Biche, à quarante milles de sa décharge et y créa un jardin potager qui prospéra par la suite. Pond avait du courage, de l'instruction et était douée d'une activité exceptionnelle.

Un nommé James hiverna, en 1778, au lac des Esturgeons.

En 1779, il régnait un mécontentement général parmi les Sauvages du Nord-Ouest. Les traiteurs, luttant les uns contre les autres, par tous les moyens, étaient tombés dans le mépris des indigènes. Ceux-ci n'ont jamais cherché le lucre, la richesse, l'acquisition de grands biens ni le confort en général; ils se trouvèrent scandalisés pour ainsi dire en présence de l'âpre et dévorante activité des blancs qui voulaient et cherchaient à se créer des fortunes par tous les moyens. Le fort aux Trembles, sur l'Assiniboine, fut attaqué, l'automne de 1780, par les Assiniboines et les Sauvages du bas de la même rivière. Deux Canadiens, Bruce(8)et Boyer, avec vingt-et-un coureurs de bois, occupaient ce poste; sur ce nombre, onze hommes se cachèrent; la défense incomba aux douze autres, qui résistèrent bravement contre plus de cent guerriers et en blessèrent une trentaine. Belleau, Facteau et Lachance périrent dans ces combats. L'endroit en question est situé près du Portage-la-Prairie, où il y avait une forêt appelée la Grande-Tremblière. Bruce et Boyer durent néanmoins abandonner le fort et descendre à l'embouchure de la rivière, emportant leurs marchandises et leurs pelleteries. D'autres postes, attaqués ou menacés par les Sauvages, furent sauvés à cause de la contagion de la petite vérole qui se répandit brusquement dans le Nord-Ouest et y exerça des ravages immenses.

Tandis que les troupes de la France gagnaient du terrain sur les Anglais dans les colonies révoltées, La Pérouse entra à la baie d'Hudson (1782) et, avec une poignée d'hommes, balaya les côtes, s'empara presque sans coup férir des forts York et Prince de Galles, et amena des prisonniers. Les

8. Surnommé le "Grand Couteau" par les Sauvages qui le craignaient et l'estimaient à cause de sa bravoure.

établissements anglais de la baie d'Hudson restèrent abandonnés près de deux ans, alors que la paix étant signée (9), il devint possible de les remettre en activité. Juste en ce moment, la Compagnie des Bourgeois du Nord-Ouest se formait à Montréal.

Bien entendu, le traité de paix avait fixé les limites qui devaient séparer le Canada des Etats-Unis; les traiteurs de Montréal comprirent que la région située au sud de cette nouvelle ligne de démarcation ne serait plus aussi praticable pour eux que par le passé. Ils songèrent donc plus que jamais au Nord-Ouest. Un nommé Côté(10) fut le premier qui tenta de revoir le lac Nipigon, cette année même, mais quatre de ses hommes, sous les ordres d'un guide du nom de Constant, furent dévorés par les Sauvages mourant de faim (11).

Le traité de Versailles reconnaissait l'indépendance des Etats-Unis, et limitait le Canada aux grands lacs, du côté du sud-ouest. Les commissaires chargés de préciser les points de repère avaient adopté le Grand-Portage comme frontière. C'était justement le lieu du rendez-vous général des compagnies canadiennes: l'un des postes était même sur la rive devenue américaine de la rivière. "Il était évident, dit M. Masson, qu'avant bien des années, il deviendrait impossible à une association canadienne de s'y maintenir; et l'un des premiers soins de la Compagnie du Nord-Ouest fut de s'assurer si une ligne de communication facile avec l'intérieur ne pouvait être trouvée plus au nord et entièrement sur le territoire canadien."

---

9. Versailles, 3 septembre, 1783.

10. Traiteur libre.

11. Ceci eut lieu en 1783. Constant épousa vers cette époque une Sauteuse qui lui donna plusieurs enfants.

Nous sommes arrivés à l'époque de la formation de la Compagnie des Bourgeois du Nord-Ouest, laquelle eut lieu au moment où la tranquillité se rétablissait en Amérique et en Europe.

Il faut lire le texte même de M. Masson et non pas ma courte analyse, pour étudier les Bourgeois à partir de 1784, date de leur fondation, jusqu'à 1820. Continuons cependant de dresser par ordre chronologique le tableau des événements. Ce sera un guide pour les curieux qui parcoureront les deux volumes de M. Masson et qui voudront se rendre compte des diverses situations qui succèdent dans l'histoire de la traite des fourrures.

Après la grande maladie du Nord-Ouest et la panique qui s'en était suivie, les traiteurs étaient fort ébranlés. La signature de la paix, en traçant la frontière entre le Canada et les nouveaux Etats-Unis, augmentait encore les embarras de la situation. Une idée surgit des circonstances: celle de grouper plusieurs ressources et de former une organisation ou compagnie capable de tout recommencer *ab ovo*. Ce furent les traiteurs de Montréal qui créèrent ainsi la fameuse compagnie dite du Nord-Ouest.

Au printemps de 1784, les agents nommés à cette fin se rendirent au Grand-Portage, sur le lac Supérieur, et y trouvèrent Peter Pond et Peter Pangman. Lorsque ceux-ci apprirent qu'on leur avait accordé une mince proportion dans les intérêts généraux de la nouvelle société, ils descendirent à Montréal pour faire valoir leurs droits. Les parts ou actions avaient été divisées en seize coupons, sans mise de capital, chaque actionnaire devant fournir des articles pour la traite, en guise d'argent ou valeur quelconque. L'administration des affaires était confiée à Benjamin et Joseph Frobisher, les doyens des traiteurs du Nord-Ouest, et à Simon McTavish,

lesquels recevraient un percentage des profits pour leurs peines. Pond et Pangnan n'entendaient pas de cette oreille. Rendus à Montréal, ils firent des ouvertures à Gregory, McLeod et Cie, et tous ensemble formèrent une compagnie d'opposition, mais Pond retourna promptement à ses anciens amis.

Il y avait alors, dans le bureau de M. Gregory, remarque M. Masson, "un jeune homme à l'esprit inquiet et aventureux, nature énergique, tempérament vigoureux, volonté de fer; un de ces hommes qui sont taillés pour la lutte et les grandes entreprises. Depuis plusieurs années, il avait rendu de grands services à ses patrons qui, ayant conçu pour le jeune Ecossais la plus grande estime, résolurent de récompenser son zèle et d'utiliser son activité en lui donnant une part dans la nouvelle compagnie. Son nom était Alexander Mackenzie, nom ignoré jusqu'alors, mais qui allait bientôt être écrit en caractères ineffaçables dans l'histoire du Nord-Ouest, comme il l'a été sur les falaises de l'océan Pacifique."

A cause de la délimitation des frontières, le souci principal des associés du Nord-Ouest était de se procurer des voies de communication sur le seul territoire britannique. En 1784, aussitôt formés, ils décidèrent de faire explorer la route d'eau du *Pays-Plat,* au lac Supérieur, en allant au Nipigon et de là au lac Winnipeg, mais il fut reconnu, après deux mois de rudes travaux, qu'elle était impraticable—et cette difficulté pensa arrêter toute l'entreprise du Nord-Ouest.

Il y avait bien, dit M. Masson, l'ancienne route de Kaministiquia, qui avait pendant tant d'années servi aux Français, mais cette route, abandonnée depuis quelques années seulement, était déjà devenue une terre inconnue. La Compagnie du Nord-Ouest dût pousser ses explorations vers le lac Nipigon, et confia l'entreprise à M. Edouard Umfreville, un

ancien employé de la Compagnie de la baie d'Hudson, homme très intelligent mais très préjugé contre ses anciens maîtres, si l'on en juge par son livre, *The Present State of Hudson's Bay,* publié en 1790 à Londres. M. Unfreville était entré au service de la Compagnie de la baie d'Hudson en 1771, en qualité d'écrivain, dit-il, avec un salaire de quinze louis par année. Il demeura à son emploi jusqu'à 1782, alors qu'il fut fait prisonnier par l'héroique La Pérouse(12). A la paix, M. Unfreville refusa de reprendre son service; il vint à Québec, décidé à tenter fortune dans les "pays d'en haut", cette fois au service de ses anciens adversaires, qui ne manquèrent pas d'utiliser ses connaissances, et peut-être aussi ses préjugés.

Unfreville prit avec lui huit hommes, dont il n'en nomme que trois: Saint-Germain(13), contre-maître, Jean Roy et Dubé(14). Il se dirigea(1785)vers l'entrée du Nipigon et parvint au portage de la Roche-Capitaine le 17 juin. Il craignit, à un moment, d'être obligé, faute de guide, d'abandonner l'entreprise, mais il fit heureusement la rencontre d'un nommé Constant, dont il a déjà été parlé, et qui avait eu une si triste expérience de la traite dans les contrées du Nipigon.

Constant lui ayant indiqué un Canadien libre d'engagement, Unfreville s'assura de ses services et put reprendre sa course. Finalement, il atteignit la rivière Winnipeg(15)ou les voyageurs partis du Grand-Portage passaient ordinairement, mais tout cela n'était pas une découverte.

12. On sait que La Pérouse périt quelques années plus tard dans son voyage autour du monde et que sa perte inquiéta l'Europe entière.

13. Jean-Baptiste Saint--Germain, surnommé Lemaire.

14. Joseph Dubé, en 1793, alla au lac Qu'Appelle, puis se rendit au Missouri où il fit une traite fructueuse avec les Sauvages pour son propre compte.

15. A un endroit appelé Portage de l'Ile.

"Les Américains ne s'étant cependant pas hâtés de revendiquer leurs droits et n'ayant pas poussé la traite de ce côté, le Grand-Portage continua encore plusieurs années d'être le rendez-vous général des deux compagnies, et la route découverte par Unfreville ne fut jamais suivie pour communiquer avec l'intérieur." (16).

De 1784 à 1794, les Canadiens ne furent pas inquiétés au Grand-Portage, côté des Etats-Unis; ils s'étendirent même à l'ouest et au sud de ce point. Alexander Henry fut l'un des actionnaires de la Compagnie du Nord-Ouest, mais sans prendre une part personnelle aux opérations de la traite (17).

Les années 1784-85 sont remarquables dans l'histoire de la traite des fourrures par les changements et les nouvelles organisations dont il vient d'être parlé, comme l'année 1885 est célèbre pour l'ouverture du chemin de fer du Pacifique Canadien. Le grand élan des Bourgeois vers le Nord-Ouest ouvrait un siècle de progrès, que nous venons de clore brillamment.

La cessation des hostilités en 1783, la signature de la paix en 1784, firent germer un projet qui, souvent peut-être, avait été conçu par les marchands de fourrures, celui de fondre en une grande association le plus possible des petites compagnies qui se faisaient concurrence sur le vaste terrain du Nord-Ouest. Au cours de l'année 1784 ce projet fut réalisé; la compagnie Gregory, McLeod et Cie, se mit à l'oeuvre aussitôt constituée. Elle était loin de renfermer tous les mem-

16. Citation de M. Masson.

17. Les principaux Bourgeois étaient: Simon McTavish et les frères Frobisher; ils s'adjoignirent peu après John Gregory, Peter Pond, Peter Pangman, William McGillivray, Alexander Mackenzie, Angus Shaw, Cuthbert Grant, Alexander McLeod, William Thorburn et Duncan Cameron.

bres des diverses sociétés qui exploitaient le Nord-Ouest, mais le choix des personnes qui en prirent la direction assurait d'avance sa fortune. Si je comprends bien, on ne leur donna le titre de *Northwesters* qu'après 1787.

Nul doute que la bataille contre les autres compagnies serait chaude, mais qu'importe! Il fallait, dit M. Masson, "un courage plus qu'ordinaire pour décider ces hommes à entreprendre une lutte à outrance contre à peu près tous les anciens traiteurs, ayant à leur disposition une armée de commis expérimentés et de guides sûrs. Ils se partagèrent cependant cette immense région avec la détermination bien arrêtée de forcer leurs adversaires à leur céder une bonne part de trafic, et de réparer l'injustice de leur première division. Ils y réussirent enfin, mais au prix de tels sacrifices que Alexander Mackenzie écrivait, quelques années plus tard, qu'il lui faudrait quatre ans d'un travail assidu pour se relever des pertes qu'il avait subies."

En septembre 1784, tandis que la nouvelle compagnie s'organisait, il arriva d'Ecosse un jeune homme appelé Roderic McKenzie, ayant pour toute fortune une lettre de recommandation auprès de M. Peter Stuart, de Québec. Roderic McKenzie fut accepté comme commis par Gregory, McLeod et Cie., avec un engagement de trois ans. De ce jour se forma entre les deux cousins (Alexander et Roderic) une puissante amitié qui devait durer toute leur vie, malgré les contrariétés que l'avenir leur réservait.

Deux actionnaires de la compagnie, MM. Peter Pangman et John Ross, partirent de Montréal, de bonne heure au printemps de 1785, et se rendirent au Grand-Portage où ils commencèrent par construire un hangar ou magasin, côté nord de la rivière aux Tourtes (Pigeon River) vis-à-vis le fort de leurs concurrents. Tel fut le premier pas de ceux qui devaient

conquérir le surnom significatif de *Northwesters* par excellence.

Roderic McKenzie raconte qu'il s'embarqua à Sainte-Anne du Bout de l'Ile de Montréal, en juin 1785, avec de nombreux voyageurs, sous la conduite de Lalonde, un guide bien connu en ce temps-là. Deux jours plus tard, la flottille était à la tête du Long-Saut, à Grenville aujourd'hui, et y attendait M. Gregory, lequel arriva en compagnie de Duncan Pollock et de James Finlay. Pollock, après avoir été employé au bureau de poste de Québec, avait fait la traite à Michillimakinac et s'entendait à ce métier. Finlay était le fils de James Finlay (18), ancien traiteur du Nord-Ouest, où il avait amassé beaucoup d'argent, et qui faisait figure à Montréal. Ce jeune homme, très accompli, était beau-frère de Gregory.

Le voyage fut marqué par la noyade de M. Smith, autre beau-frère de Gregory, qui périt avec dix hommes, sur le lac Nipissing (19) Rendus au lac Huron, Gregory, Finlay et McCrea se séparèrent de la brigade pour se rendre à Michillimakinac.

Pollock demeura avec Roderic McKenzie; ceux-ci rencontrèrent au lac Supérieur, Duncan Cameron, de Montréal, qui allait traiter au lac Nipigon pour le compte de M. Shaw. Cameron devint plus tard membre de la Compagnie du Nord-Ouest. Un peu plus loin, ils virent Peter Pangman venant du Grand-Portage au-devant d'eux. Tous, sauf Cameron bien entendu, firent le reste de la route ensemble et trouvèrent au

---

18. Cité à la page 62.

19. Le reste de la troupe ne dut son salut qu'à l'expérience du guide Lalonde dans le métier qui refusa de suivre les premiers canots sur le lac où une tempête menaçait d'éclater.

Grand-Portage M. Ross, qui les attendait, logé dans le magasin, seule construction qu'il y eut d'élevée en ce lieu.

Quelques jours plus tard, John Gregory, Alexander MacKenzie et James Finlay revinrent de Michillimakinac, et tous les membres de la Compagnie, moins McLeod, se réunirent au magasin du Grand-Portage pour compléter leur plan de campagne.

McLeod était l'associé en charge du bureau chef, à Montréal, un *dormant partner,* un non voyageur, si l'on veut. Les autres se nommaient John Gregory, Peter Pangman, John Ross, Alexander Mackenzie, tous "bourgeois", ce qui veut dire actionnaires; Duncan Pollock et Laurent Leroux, commis; James Finlay et Roderic McKenzie, apprentis commis. Pollock et Leroux n'étaient guère des travailleurs ardents (20), aussi prirent-ils promptement l'habitude d'utiliser le zèle et la ferveur de Roderic McKenzie, qui y trouva son compte, en somme, puisqu'il acquit de cette manière une précoce expérience des choses de la traite.

Les hommes que je viens de mentionner, après quelques heures de conversation, se partagèrent le Nord-Ouest. Pollock reçut la Rivière-Rouge, Pangman le fort des Prairies, A. Mackenzie la rivière aux Anglais, Ross le district d'Athabaska.

---

20. Il ne serait pas juste de taxer Leroux de paresseux; s'il fut un médiocre commis stable il ne fut pas moins un excellent voyageur et rendit de nombreux services aux compagnies qui l'employèrent. Il fut le premier blanc qui ait visité le Grand lac des Esclaves, en 1783, et il y fonda le fort Résolution avec Cuthbert Grant. Parti d'Athabaska, il se rendit plus au nord dans le but d'attirer les Sauvages aux postes canadiens; ce fut à la suite de cette démarche que les Bourgeois décidèrent d'ériger un lieu de traite au lac la Martre. En 1789, il était de nouveau au lac des Esclaves avec Alexander Mackenzie. De retour du Nord-Ouest en 1796, il se maria avec Esther Loiselle et s'établit à l'Assomption. Leroux avait de l'instruction et en 1831, nous le voyons représenter le comté de Leinster à l'Assemblée législative. Il décéda en 1855, âgé de 97 ans.

On voit de suite la mesure de l'entreprise. Chacun étant parti pour prendre possession du royaume qui lui était échu en partage, on s'occupa des subalternes auxquels devaient être confiées des marchandises en petites quantités, avec instruction de les traiter dans les postes assignés par les Bourgeois.

C'est ainsi que Duncan Cameron, qui s'était détaché du service de M. Shaw (21), fut envoyé (vers l'automne) au lac Nipigon. A ce propos, il est dit qu'il ne rapporta que cinquante ballots de fourrures assez inférieures, tandis que, du temps des Français, cette même traite donnait plus de cent ballots, première qualité.

Thomas Curry (22), de Montréal, se rendit à la Kaministiquia, autrefois le lieu du premier poste de la ligne d'opération de La Vérendrye vers l'Ouest. Le vieux fort était incendié, Curry fit une traite si avantageuse qu'il voulut y retourner l'année suivante; ce qu'il exécuta. Il y avait un peu partout dans le Nord-Ouest des trafiquants habiles et audacieux comme lui qui ne pouvaient manquer de combattre Gregory, McLeod et Cie., par tous les moyens à leur disposition.

De l'autre côté de la rivière aux Tourtes était situé, comme je l'ai dit, le fort d'une compagnie de traiteurs, dont un nommé Cloutier dirigeait les opérations; c'était un vieillard très respectable. Il avait pour commis M. Givins, natif du Détroit et qui avait vécu à Montréal où il s'était engagé pour l'Ouest cette année même.

Le poste de Gregory, McLeod et Cie, au Grand-Portage, était sous les ordres d'un Canadien du nom de Pierre Lamiau; Roderic McKenzie lui servit de commis jusqu'au printemps

21. Plus tard bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest.

22. Cité page 62.

de 1786. Givins et McKenzie étaient très bons amis, quoique servant des compagnies rivales.

Parlons du *Beaver Club,* cette institution, peut-être unique en son genre, et qui, durant plus de trente années, a fait la surprise et l'admiration des citoyens de Montréal (23).

Le club fut établi en 1785 par les intéressés dans la nouvelle compagnie du Nord-Ouest. Ce dut être vers l'automne, après que l'on eut eu connaissance des arrrangements définitifs au Grand-Portage.

Personne n'était admis membre de ce cercle s'il n'avait fait ses preuves dans les "pays d'en haut," mais la table somptueuse des *Beaver* était ouverte aux étrangers de distinction. Le faste de cette demeure, la vie opulente que les membres menaient tous en leur particulier, la rendirent bientôt légendaire. Les familles riches se groupèrent autour du club, et ce quartier emprunta à la halle ou édifice des *Northwesters* le nom qu'il porte encore:*Beaver Hall.* C'était, commercialement, un foyer pour les hommes capables de grandes entreprises; un charmant séjour pour les visiteurs du monde où l'on s'ennuie; une école de *sportsmen;* un lieu, en un mot, où le "tout Montréal" était concentré dans une trentaine de bourgeois cossus et jouissant de la vie. On s'arrache encore aujourd'hui les pièces du mobilier et du service de table du *Beaver Club,* à titre de souvenir d'un temps si fertile en miracles.

La décision prise, au Grand-Portage, l'été de 1785, de concentrer le commerce des fourrures de tout le Nord-Ouest et de diriger ses produits, plus que jamais, du côté de Montréal, pour les conduire à la mer et, de là, vers l'Europe, agit

23. Voir un article plus développé sur le *Beaver Club,* par M. Sulte, dans le *Canadian Antiquarian,* 1889, page 90.

comme un coup de théâtre au sein de la Compagnie de la baie d'Hudson, qui sembla s'écrier, avec une surprise stupéfiante: "J'ai donc une rivale!" Elle tenta, de suite, de se rapprocher de la Saskatchewan, mais, dit M. Masson, "la personne qu'elle chargea de cette entreprise en était tellement incapable que rien ne fut accompli. Ce qui manquait à la baie d'Hudson c'était à la fois l'outillage nécessaire aux entreprises de ce genre et des hommes dressés de longue main à de pareils travaux. Les *Northwesters* avaient tout cela. L'attitude énergique prise dès l'origine par la nouvelle Compagnie du Nord-Ouest en imposa à sa puissante rivale et les hivers de 1785 et 1786 se passèrent, dans un grand nombre de districts, d'une manière assez paisible, malgré quelques appréhensions, de part et d'autre, et beaucoup d'irritation causée par une vigoureuse opposition."

C'était le "fougueux et intraitable" Peter Pond qui dirigeait les affaires d'une compagnie particulière dans le district d'Athabaska. D'après ses ordres, Cuthbert Grant et Laurent Leroux établirent en 1786, au Grand lac des Esclaves, à la décharge de la rivière de ce nom, le fort Résolution.

Leroux, bien que peu vanté pour son ardeur au travail, ne perdit pas de temps; aussitôt installé sur la rive orientale du lac il se rendit en exploration à la côte ouest, où fut plus tard le fort Providence, et engagea les Sauvages de ces régions à venir traiter avec lui. La Compagnie de la baie d'Hudson était devancée encore une fois, mais les rivaux montréalais que la Compagnie du Nord-Ouest avait sans cesse à ses côtés, la suivirent immédiatement dans ces lointains quartiers.

La Compagnie de la baie d'Hudson, voulant conserver le monopole de la traite entre son fort d'Albany et le lac Nipigon, érigea en 1786, un comptoir appelé le fort Osnaburg, sur le lac Saint-Joseph.

Au printemps de 1786, Roderic McKenzie devint chef de poste au Grand-Portage, à la place de Pierre Lamiau. Il y reçut courtoisement Cuthbert Grant et William McGillivray, traiteurs libres, qui avaient hiverné à la Rivière-Rouge et retournaient à Montréal.

Vers la fin de l'été 1786, Alexander Mackenzie, passant au Grand-Portage, amena avec lui Roderic dans la direction de la rivière aux Anglais.

Thomas Curry, traiteur indépendant, retourna, en 1786 à la Kaministiquia, mais on savait quels succès il avait remportés l'année précédente, et plusieurs commerçants lui disputèrent les pelleteries de cette contrée. Un bon nombre aussi se rendirent au Grand-Portage qui, vers cette date, était le rendez-vous presque général de tous les traiteurs du Nord-Ouest et de l'Ouest.

Roderic McKenzie tenait le poste du lac des Serpents, dans le département de la rivière aux Anglais, et son adversaire, au même endroit, était William McGillivray (24). Comme les Sauvages allaient en toute confiance là où ils savaient ne pas devoir être molestés, ils se pressaient encore davantage, auprès des forts de traite rivaux où, à tour de rôle, ils rencontraient des conditions d'affaire plus favorables, aussi a-t-on vu souvent les districts les moins turbulents fournir les "retours" les plus riches. La lutte tapageuse entre deux forts appartenant à des compagnies différentes éloignait les Sauvages. Au lac des Serpents, l'hiver de 1786, la traite fut des plus lucratives.

Une lettre d'Alexander Mackenzie à son cousin Roderic McKenzie, écrite de l'automne de 1786, indique que la situation était excessivement tendue, même dans les districts les

24. Il agissait de concert avec Peter Pond.

plus paisibles: "Je crois que nos rivaux n'exerceront pas de violence contre les Sauvages. Ils m'ont dit n'en avoir pas l'intention, mais au contraire ils permettraient aux Sauvages d'aller commercer où ils l'entendaient. Je leur ai fait comprendre que, s'ils agissaient autrement, ou s'ils ordonnaient à leurs hommes d'enlever de force et de porter les effets et les pelleteries des Sauvages dans leurs forts ou dans leurs hangars, je les rendrais eux-mêmes et eux seuls responsables, et agirais en conséquence; ce que je suis décidé de faire. La traite doit nous être ouverte comme à eux. J'en ai parlé à M. McGillivray avant son départ, et il m'a promis qu'il conseillerait aux Sauvages, et les obligerait, autant qu'il était en son pouvoir, de payer leurs crédits, et je suis certain qu'il le fera. Soyez sur vos gardes avec M. Cartier, l'interprète de M. McGillivray; c'est un garçon insinuant et très intelligent. Soyez discret avec vos hommes; sans cela, tous ces vieux voyageurs sauront de vous tout ce qu'ils voudront savoir. J'espère que vous vivez en meilleurs termes avec votre opposant que je ne vis avec le mien. Nous ne nous sommes pas adressé la parole depuis le départ des canots; je crois cependant que c'est plutôt par indifférence que par haine, car nous n'avons pas eu de difficulté ensemble."

Roderic McKenzie raconte que, pendant l'hiver de 1786-87 au lac des Serpents, d'après les instructions d'Alexander Mackenzie, il avait bâtit un fort et William McGillivray avait établi son poste de traite tout près de lui; chose curieuse, McGillivray trouvant la situation défavorable pour tous deux, proposa de transporter leur opposition réciproque dans un endroit qu'il indiqua et qui fut trouvé meilleur à tous égards. Après cela on ouvrit les hostilités l'un contre l'autre, c'est-à-dire que chacun fit de son mieux pour attirer à lui les Sauvages.

Ross, qui luttait contre Pond dans le district d'Athabaska, était trop doux pour résister à son adversaire; Pond le tracassa tellement que les hommes s'exaspérèrent et on en vint aux voies de fait. Vers le printemps de 1787 il y eut un combat en règle où Ross fut tué.

Ce même printemps, William McGillivray et Roderic McKenzie, les deux agents rivaux du lac des Serpents, se soumirent réciproquement leurs livres de comptes, comme de bons amis, pour voir si la concurrence était aussi avantageuse qu'on le croyait à Montréal. Il y avait dans l'air un vent de coalition. Les voyageurs furent bien étonnés lorsqu'ils reçurent ordre, dans les deux camps, de partir ensemble pour Montréal, vu que les deux chefs entendaient naviguer de concert et se comporter ensemble comme des amis.

Alexander Mackenzie, qui se trouvait alors à l'île à la Crosse avec P. Small, fut tout ébahi en voyant arriver ces joyeux visiteurs. M. Masson ajoute: "Des rapports d'une aussi grande cordialité étaient cependant l'exception, et dépendaient du caractère des commis ou des Bourgeois placés en antagonisme. Dans certains départements, la concurrence amena les scènes de désordres et de violence inséparables du commerce libre et de la compétition entre compagnies puissantes, ayant à leur service nombre d'employés turbulents et querelleurs."

Au commencement de juin, voyant que les canots du district d'Athabaska retardaient, Alexander Mackenzie partit pour se rendre au Grand-Portage, laissant Roderic McKenzie à l'île à la Crosse pour le remplacer. Lorsque la nouvelle du meurtre de Ross parvint à ce dernier, il jugea l'événement si grave de conséquences qu'il partit de suite pour le Grand-

Portage, laissant un nommé Versailles (25) pour le représenter à son poste. Après un mois d'une navigation précipitée et pénible, Roderic atteignit le Grand-Portage. Toute une révolution dans les affaires du Nord-Ouest découla du meurtre de Ross (26).

❦ ❦ ❦

Aujourd'hui, 1er mai 1919, après trente années, je retrouve l'article que l'on vient de lire. Il est tiré du pre-

---

25. Louis Versailles, qui servit de 1799 à 1805, à la rivière aux Anglais.

26. Il avait été assassiné par Peter Pond, qui dut vendre, en 1790, ses parts à McGillivray, pour s'épargner un procès. Après un tel événement et de tant d'autres qui suivirent, il devint urgent de fusionner les deux camps rivaux trafiquant dans les mêmes districts et l'on aboutit, après bien des démarches de part et d'autres, à un résultat satisfaisant. Donc, après trois années, les deux actives compagnies s'unirent et grossirent la Compagnie du Nord-Ouest qui, en peu de temps, prit des développements si étonnants qu'elle domina en souveraine jusque au-delà des Montagnes-Rocheuses. En 1789-90, elle se réorganisa sur de nouvelles bases, qui marchèrent assez bien durant neuf ans. Vers 1798, de nouvelles difficultés ayant surgies parmi les Bourgeois, il se fit une division qui eut pour résultat la formation d'une société connue sous le nom de Cie X Y. Alexander Mackenzie, qui avait démissionné des Bourgeois en 1799, pour passer en Angleterre, revint en 1801 avec le titre de Baronnet et se mit à la tête de la nouvelle société qui utilisa le prestige de Mackenzie. Après une guerre à outrance, ces deux organisations se reconcilièrent en 1804. La Compagnie du Nord-Ouest, dès lors, n'eut plus qu'une seule rivale puissante: la Compagnie de la baie d'Hudson. En 1813, la Compagnie du Nord-Ouest acheta la Compagnie américaine du Pacifique qui agissait dans l'extrême nord-ouest américain non encore annexé aux Etats-Unis et dans la Colombie-Anglaise. En 1815-16, un conflit sanglant entre la Compagnie de la baie d'Hudson et les Bourgeois prit des proportions si graves qu'il ne fut plus possible, pour ainsi dire, de continuer cette rivalité. Le 26 mars 1821, les deux *éléphants* s'amalgamèrent; dès lors, la nouvelle Compagnie de la baie d'Hudson eut seule le monopole de la traite des pelleteries dans tout le Canada. La lutte entre ces deux sociétés, qui avait été la source de bien des crimes, était enfin finie.

mier volume de M. Masson. Le second volume est pour le moins aussi intéressant. Qu'on le lise. Qu'on lise aussi les ouvrages (27) du juge Prud'homme, de Saint-Boniface, sur le Nord-Ouest de 1780 à 1869. Ces deux auteurs ne laissent plus rien à dire; je n'oserais entreprendre de marcher sur leurs brisées (28).

La lutte se poursuivit jusqu'à 1820 entre les traiteurs; l'abondance des faits qui nous sont révélés ne peut être bien entendue que par l'examen de tous les détails. Nous ne sommes plus au temps où M. Masson nous conduisait dans l'inconnu. L'étude de cette histoire est faite et imprimée. L'objet de mes articles de 1889 était d'attirer l'attention sur cette mine historique, mais à présent, la mine ayant livré ses richesses, ma mission n'a plus de cause, j'y renonce.

Que sont devenus les papiers que M. Masson m'a fait voir? Il y en avait au delà des deux volumes en question. Je citerai entre autres pièces un gros cahier d'un nommé Wensell qui a copié d'une main adroite les chansons des postes du Nord-Ouest, avec la musique. C'est un bijou. Il faudrait le mettre au jour. Et combien de lettres, de rapports, de bordereaux de paye j'ai vus dans cette collection d'où sont sortis seulement deux volumes! J'ai bien regretté dans le temps de ne pouvoir publier tout cela. Il n'est pas trop tard pour exécuter ce projet — mais je passe la main aux jeunes travailleurs.

1er mai 1919.

---

27. Quatre ou cinq brochures et de nombreux articles de revues et de journaux.

28. N'oublions pas de mentionner les très intéressants ouvrages de l'abbé G. Dugas et du Père Morice qui sont une mine de renseignements divers sur les hommes et les choses de l'Ouest canadien depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours.

VOYAGEURS ET HOMMES DE CAGES

En 1806, une cage de bois sortit de la Gatineau. Elle appartenait à Philémon Wright (1). C'est la première qui ait flotté sur l'Ottawa et le Saint-Laurent jusqu'à Québec. Les hommes qui montaient cette cage inauguraient un commerce important pour le Canada. La traite des pelleteries avait été à peu près notre seule exportation jusque-là. L'entreprise de M. Wright se raisonnait par l'état des affaires en Europe. Les flottes française et espagnole combinées occupaient les mers, gênaient partout le commerce de la Grande-Bretagne, et surtout empêchaient celle-ci de tirer des bois de construction de la Baltique, son principal marché d'approvisionnement sous ce rapport. L'automne de 1805, la bataille navale de Trafalgar venait de relever le prestige de la marine anglaise, mais savait-on en ce moment si Napoléon, par un de ces coups de foudre qui lui étaient familiers, ne reprendrait pas l'empire des mers? Or, des bouches du Saint-Laurent à celles de la Tamise, aucune croisière n'avait encore été établie. M. Wright se disait que rien durant l'année 1806 ne dérangerait ses plans d'opération, puisque l'empereur des Français s'occuperait principalement des côtes de France menacées par les navires de guerre de sa rivale. Il avait vu juste. Nos bois entrèrent sans encombre dans la Tamise et servirent à restaurer les vaisseaux que l'on destinait à la prochaine cam-

1. Voir *Philémon Wright ou Colonisation et commerce de bois*, par Joseph Tassé, Montréal, 1871. Aussi *le Pays laurentien*, novembre 1918.

pagne (2). M. Wright continua son commerce au fort de la tourmente et réalisa de beaux bénéfices. C'est le fait d'un homme de génie. Il se fut arrêté certainement s'il eût vu les Français surveiller ses mouvements, mais l'Europe absorbait l'attention du conquérant français. Nos hommes de cages sont nés durant cette période si mouvementée, si passionnée, si changeante, de 1806 à 1815.

Les fils des cultivateurs du Canada français se mirent à couper les arbres de la forêt primitive et à conduire des radeaux gigantesques sur le grand fleuve. La vie des forestiers devint la poésie en pratique pour ces gens résolus. Ils y prirent goût et se mirent à la chanter à leur manière: Nos poètes la célébrèrent à leur tour. Crémazie en a parlé:

> Dans la forêt et sur la cage,
> Nous étions trente voyageurs,

imitant de trop près les strophes de Victor Hugo:

> Dans la galère capitane,
> Nous étions quatre-vingts rameurs;

mais c'est égal. Les Canadiens ont pris cela comme du bon argent, parce que le tout est nature et local.

Il y a en effet de la véritable poésie dans cette existence du forestier canadien et du flotteur de bois. Qu'importe que l'Académie française ne reconnaisse pas le terme "cage" appliqué par nous à ces trains de bois. Cages ils sont, et cages ils doivent rester. Le mot "cageux" que nous employons au lieu du mot *crib* est le diminutif de "cage"; il

2. Observons ici que Napoléon ne chercha jamais à bloquer le fleuve Saint-Laurent; peut-être n'en comprit-il pas l'importance.

signifie petite cage. Nous avons bien le droit de créer l'expression dans les deux cas, ayant fait la chose, telle qu'on ne la fait pas ailleurs. De tout droit et en justice, notre autorité connaissante vaut plus que l'ignorance des membres de l'Académie.

C'est entendu: "cage" et "cageux" passeront à la postérité.

❦ ❦ ❦

Qui dit "voyageur canadien" dit nomade. Il ne faudrait pourtant pas prendre ce dernier mot dans toute son acception, car nos voyageurs ne sont nullement une classe dont l'existence entière est consacrée à la vie errante et au hasard des déplacements, passants d'une contrée à une autre comme s'ils n'avaient pas de patrie.

Le jeune homme quitte sa famille, il s'enfonce dans la forêt, aux gages d'un entrepreneur de coupe de bois; il reparaît de six mois en six mois parmi les siens, dépense parfois tout son avoir en ces occasions, mais le plus souvent il épargne de l'argent et finit par se marier. Autant que possible, il retourne auprès du clocher de son village. Ce n'est point là le fait d'un vagabond.

D'où est venu le terme "voyageur"? Il a été créé alors que les Canadiens entreprenaient les voyages des "pays d'en haut", il y a deux siècles. On engageait pour ces expéditions des hommes qui savaient conduire les canots et camper sans misère le long de la route. Ceux-là étaient des "voyageurs"—c'est-à-dire sachant faire un voyage sur les rivières et les lacs du Canada. Un bon nombre d'entre eux ont marqué leur carrière par des exploits qui les ont rendus célèbres en leur temps. Il fallait être solide et courageux pour affronter les périls de ces courses lointaines, où plusieurs

laissaient leur peau, par suite des difficultés du trajet, de l'attaque des Sauvages, ou des maladies que la famine engendrait. Nous avons tous eu des voyageurs de ce genre dans nos familles, et c'est pour nous une gloire. Je le dis hautement: les fils des voyageurs sont les descendants d'hommes qui ne craignaient rien et qui ont fait une nation sans pareille au monde. Nous sommes en effet sans pareils, car tout s'est combiné pour nous abattre et nous faire disparaître, sans que nous ayons songé à un plus beau titre parmi nous que celui de fils de "voyageur". J'aime autant appartenir à la classe des voyageurs qu'à n'importe quelle autre.

Vous me direz que le voyageur d'à présent n'est pas le même que celui d'autrefois. En quoi voyez-vous la différence? Est-ce que le voyageur actuel ne finira pas par s'établir et fonder une famille! Mais oui! Qu'il ait servi les anciens marchands de fourrures, ou qu'il serve de nos jours les marchands de bois, qu'est-ce que cela fait? C'est le même homme et c'est la même destinée. Il devient, aujourd'hui comme il y a deux siècles, un habitant cultivant sa terre et conservant l'idée canadienne. C'est un membre de la Saint-Jean-Baptiste et un souscripteur aux *Mélanges historiques*.

⁂ ⁂ ⁂

Un Français de France ne comprend pas le sens que nous attachons au mot "voyageur"; il saisirait mieux le terme "forestier". On peut aussi employer le qualificatif "flotteurs" parce que ces hommes flottent les bois qui descendent les rivières (3). Distinguer entre forestiers et flotteurs n'est

3. Pour le transport des bois par eau, lorsqu'on les laisse flotter à la dérive, l'Académie française admet le terme "flottage"; les ouvriers qui travaillent au flottage, soit en construisant ou en dirigeant *les trains de bois*, sont nommés "flotteurs"

pas facile attendu que les deux font la paire et se ressemblent comme des frères jumeaux. C'est le même monde, la même vie. Un forestier qui devient flotteur (*driver* en anglais) est un voyageur parfait, car il a pris part à l'abattage des arbres, les a débités en billots de la longueur prescrite et il les chasse de lac en lac, de rivière en rivière, au devant de lui, à la manière d'un berger qui mène son troupeau—seulement la *drave* (4) a ses périls et ses fatigues, qui ne sont pas bagatelle, je vous prie de le croire!

Si le voyageur court le monde, s'il endure follement misères et dangers, il n'en reste pas moins fidèle à la patrie et constamment animé du désir de reprendre ses occupations paisibles au sein de la paroisse où il retrouvera ses affections d'enfance. C'est donc un mouvement d'émigration qui part du sol natal, mais qui y retourne. Les exceptions seules ont fait croire à notre instabilité. Nos forces s'éparpillent moins que nous le croyons. La liste des absents nous semble longue, vu le petit nombre des Canadiens-français comparés aux nationalités qui nous environnent.

❦ ❦ ❦

Nous avons aujourd'hui:

1o. "L'homme des chantiers," qui finit par se mettre à la culture de la terre ou journalier dans les villes.

(*Larousse, Guérin, Bescherelle*). Le flottage des bois en France a eu une certaine extension passagère. Ce genre de navigation parait avoir été imaginé vers 1547, par Charles Leconte, mais il ne fut mis en oeuvre d'une façon pratique qu'en 1549 par un bourgeois de Paris, Jean Rouvet. Le commerce des bois de Paris a placé son effigie sur les médailles et jetons de la compagnie formée à cette fin.

4. Le terme "drave" ne semble pas être connu en France. Les dictionnaires ne le mentionnent pas, d'ailleurs.

2o. "Les voyageurs de l'Ouest," qui ne se recrutent presque plus dans la province de Québec, mais descendent de nos familles établies autrefois au-delà des grands lacs. Ils continuent la tradition des voyageurs qui, avant les chemins de fer, les bateaux à vapeur, les canaux, les télégraphes électriques, fréquentaient l'Ottawa, le lac Nipissing, la Kaministiquia, la Rivière-Rouge et le Mississipi. Parfois, ils restent toute leur vie au service des compagnies de traite ou des négociants qui les emploient. Le plus souvent, ils se marient et s'établissent. Quelques-uns mènent l'existence isolée et périlleuse du "trappeur" décrite par les romanciers.

L'Egypte, la Guinée, le Natal, la Papouasie, les Philippines, le Tonkin, le Thibet ont reçu la visite de nos voyageurs, en quête de nouveautés.

Au Soudan, ils achètent des bêtes féroces pour le compte des ménageries et des cirques de l'Amérique ou de l'Europe. Au Thibet, ce sont les pionniers des chercheurs de mine. Dans le pays de Cetewayo, ils deviennent de parfaits zoulous—temporairement.

Ceux qui s'arrêtent et se fixent loin du vieux Canada semblent perdus pour nous, car ils ne reparaissent plus dans la province de Québec. Il y a, néanmoins, une certaine consolation de savoir qu'ils conservent notre caractère.

Qu'un voyageur canadien se lance dans les expéditions les plus lointaines, il garde sa marque distinctive. Celui-là ne revoit pas toujours la maison. Les glaces de la baie d'Hudson le connaissent; les plaines de l'Ouest deviennent ses terrains de chasse; la région pastorale des nouveaux Etats américains l'attire—qu'importe! il reste ce qu'il était: bon sang ne peut mentir.

Plusieurs de ces vigoureux explorateurs ont fondé des colonies, des grandes villes mêmes, et partout ils portent ce

cachet français, cette gaîté de tous les instants, ces aptitudes si diverses, cette connaissance et ce mépris du danger que les races étrangères saluent avec surprise à leur tour dans les contrées nouvelles sur les pas de nos voyageurs. On dirait que cette poignée d'hommes cherchent à exécuter, par instinct, le vaste programme de Champlain, Richelieu, Colbert, Talon, La Vérendrye, Vaudreuil, Beauharnois et quelques autres qui voulaient donner toute l'Amérique du Nord à l'élément français. Ils personnifient le passé du Canada, malgré le renversement de notre ancienne puissance. Ils vont toujours de l'avant, comme un boulet lancé avec force et qui n'a rien perdu de son impulsion initiale.

Encore une fois, ce ne sont point de vulgaires aventuriers. Vous ne les voyez pas, à la façon de ces derniers, faire le tour du globe et laisser leurs os dans quelque coin ignoré du désert sans avoir rien accompli de durable. Non! ils partent tout d'abord pour essayer leurs ailes; il faut le grand air à leurs poumons robustes; ils aiment "la vache enragée" qui inspire la sagesse—ensuite, un beau jour, les voilà arrêtés dans un lieu qui les a séduits et auquel ils ne demandent pas une existence paresseuse, soyez-en persuadés!

Les voyageurs établis sont actifs, ayant connu le travail, ils savent ce qu'il vaut. Et puis, ils ont l'art de se faire respecter. On ne moleste pas impunément un ancien voyageur.

⁂

Parlons d'autre chose du même ton ou, si vous aimez mieux, de la même chose, mais de façon différente.

La *Jeannette* vient de partir (1879) de San-Francisco pour se rendre au pôle nord. Ce voyage intéresse beaucoup le monde savant. Les chefs de l'entreprise, comptant sur

l'expérience acquise par leurs prédécesseurs, et sur les ressources que la science a su produire dans ces dernières années, croient pouvoir oser plus que les anciens explorateurs.

Combattre les glaces, le froid, les mille misères des régions arctiques, devient de jour en jour une tâche moins effrayante, d'abord parce que les vieilles habitudes des voyageurs et les préjugés disparaissent, ensuite parce que la pratique de toute chose rend parfait, selon le proverbe américain.

L'idée de partir du Pacifique, au lieu de suivre l'ancienne voie de l'Atlantique, est déjà assez significative. En s'élevant au nord, la *Jeannette* traverse le détroit de Behring, ces colonnes d'Hercule des temps modernes, et bientôt elle voguera sur la mer libre à une latitude où l'on ne parvient, par l'Atlantique, qu'en affrontant les banquises et les courants les plus mal notés.

Ne doit-on pas s'étonner que, pour ces expéditions hasardeuses, on emploie des hommes tirés de pays si peu en rapport avec les contrées septentrionales? Ceux qui font autorité en ces matières soutiennent que chaque fois qu'on a enrôlé des équipages dans le nord, il a été impossible d'en obtenir un service intelligent. Ceci veut dire en deux mots que les populations du nord de l'Europe ne sont pas aptes à sortir de chez elles. Leur ignorance n'est pas une nouveauté. Adonnées à la routine et aux seules habitudes de leur pays, elles sont incapables de se mettre à la hauteur d'une entreprise qui exige des connaissances variées—de l'éducation. Elles ne peuvent servir qu'à titre de mercenaires, tandis qu'il faut en quelque sorte des coopérateurs.

On est surpris que la voie du Pacifique n'ait pas été adoptée avant aujourd'hui comme la plus praticable pour ces expéditions. Il faut aussi se demander pourquoi la science n'est pas allée chercher, parmi les habitants civilisés de l'A-

mérique, les qualités propres à faire réussir ses grands projets. Etant donné le principe qu'une intelligence cultivée est de rigueur chez tous les individus qui composent une troupe d'élite de ce genre, on s'est trompé dans le recrutement, on a fait fausse route en se rabattant sur les pays méridionaux.

Or, il existe en Amérique une population qui parle toutes les langues, qui a découvert et colonisé le nord du continent, qui est par excellence voyageuse et aventureuse, et qui a connu les secrets de ces régions éloignées avant les Européens. Ajoutons qu'elle est douée d'une force physique supérieure à la plupart des races humaines: ce sont les Canadiens-français.

Parlant le français dans la province de Québec, l'anglais dans Ontario, l'algonquin, le sioux et les autres langues indiennes dans les plaines de l'Ouest, le chinois et le chinook dans la Colombie-Anglaise, le russe dans l'Alaska, ces hommes sont bien les descendants de ceux qui ont les premiers parcouru ces vastes territoires. La civilisation s'étonne de les apercevoir partout à son avant-garde, et nous pouvons nous écrier avec le Père de Smet: "Où les Canadiens-français n'ont-ils pas pénétré!" Ils ont franchi le désert avant les envoyés des rois; leurs huttes marquent encore l'endroit où a commencé chaque grande ville et le lieu où se bâtiront les métropoles de l'avenir. Ils savent cent métiers. Ils n'ont peur de rien. L'imprévu est leur domaine. Demandez-leur de créer des ressources, ils en trouveront. Toujours sûrs d'eux-mêmes, ils marchent vers l'inconnu sans se préoccuper si on les suivra. Ce sont ces hommes que Mackenzie, Simpson et Franklin ont choisis pour leurs expéditions mémorables. Franklin, celui d'entre eux qui a le plus loin poussé au nord, n'avait avec lui que des Canadiens-français. Quant il a voulu retourner dans ces régions inhospitalières, l'Europe lui a im-

posé un équipage presque exclusivement étranger à nos climats. Ils n'en sont pas revenus.

Maintenant, la tâche est à recommencer. Qu'on réfléchisse à ceci: rendus à l'endroit où les courages européens faillissent sous les effets de la neige, du froid et de la solitude, les Canadiens-français sont parfaitement à l'aise. Cette nature difficile, ces obstacles qui épouvantent les hommes du midi, ils se font un jeu de les vaincre parce qu'ils les connaissent de longue date. Avec de pareils hommes on peut aller au bout du monde (5).

11 septembre, 1879.

5. Après la publication de cet article, on apprit que le voyage de la *Jeannette* s'était terminé par une catastrophe dans les glaces. Le capitaine J.-E. Bernier, avec des Canadiens de son choix, irait plus loin sans trop de misère. Et puis, le pôle nord, c'est chez nous, au bout de nos terres!

LES MARCHES DES TROIS-RIVIERES. (1)

Paris ne s'est pas bâti en un jour. La ville des Trois-Rivières peut invoquer ce dicton populaire pour répliquer aux hableurs comme aux intéressés, qui seraient tentés de lui chercher noise, parce qu'elle ne possède pas encore un marché comparable à ceux des villes de l'ancien monde. En attendant ce moment fortuné, constatons que l'esprit actif des édiles trifluviens, les porte à reconstruire entièrement à neuf, l'édifice que nous avons baptisé du nom de "Marché aux Denrées". La cérémonie de la pose de la pierre angulaire vient d'avoir lieu, c'est le temps d'écrire, au courant de la plume, quelques souvenirs sujets à s'effacer de la mémoire des hommes.

La municipalité appelle le photographe pour transmettre à la postérité, l'image du vieil édifice, — je vais tout uniment essayer de redire à mon tour, les transformations et les rares événements qui se sont accomplis, depuis près de deux siècles dans les marchés de la ville des Trois-Rivières.

* * *

Une ordonnance de l'intendant Michel Bégon du 15 juillet 1722 porte que le juge Godefroy de Tonnancour ayant demandé au nom des habitants des Trois-Rivières l'établissement d'un marché dans leur ville, qui serait ouvert chaque

1. Brochure publiée sous le titre: *les Marchés de la ville des Trois-Rivières. Notes historiques recueillies par Benjamin Sulte et publiées, aux Trois-Rivières, dans le Constitutionnel, le 16 octobre*, 1868. L.-A. Bergeron, le Constitutionnel. Trois-Rivières, 1868. in-16, 32 pages.

Une note placée au bas de la première page de cette plaquette devenue fort rare maintenant, nous informe qu'une copie imprimée sur parchemin a été déposée dans la pierre angulaire du nouveau marché, lors de la cérémonie publique qui a eu lieu à l'occasion de la pose de cette pierre, le 16 octobre, 1868.

vendredi au bord de l'eau vis-à-vis la rue Saint-Louis, l'autorisation nécessaire est accordée. Il est stipulé que les gens de la campagne devront y vendre leurs denrées et non pas dans les maisons, sous peine de trois francs d'amende. Les cabaretiers ou hôteliers n'achèteront pas avant huit heures du matin, sous peine de trois francs d'amende. Ces amendes seront payables à l'église (2).

Après cela, d'aussi loin que les documents que j'ai consultés se reportent en arrière, l'endroit de notre ville où se réunissaient vendeurs et acheteurs de comestibles, est celui que recouvrait, vers 1868, la maison de M. John Turner, marchand de chaussures, coin des rues Craig et du Platon, côté ouest, et la maison suivante, propriété de M. Jacques Nault, épicier, rue du Platon. C'était en 1791. La rue Craig n'existait pas, des jardins occupaient l'emplacement où nous la voyons. Quant à la rue du Platon, elle était bordée de quelques maisons, dont les propriétés de M. Olivier Boudreau, pilote, et de M. François Rocheleau, marchand tailleur, toutes deux du côté nord, étaient les seules visibles dans ma jeunesse.

Je parle de longtemps, mais je puise à bonne source et non ailleurs. La tradition ne nous a rien transmis de très ancien relativement à l'existence des places publiques affectées à l'usage du marché des Trois-Rivières. Mes renseignements commencent avec le recueil des procès-verbaux de la "Cour Générale du Quartier de Session de la Paix" qui s'ouvrent à la date du 14 décembre 1790. L'obligeance du greffier de la paix, M. L.-U.-A. Genest, m'a été très utile dans mes recherches. Dans le greffe de la Corporation j'ai

2. *Edits et Ordonnances*, vol. 3, Québec, 1856.

eu aussi à me féliciter de l'aide que m'a donné le secrétaire-trésorier, M. J.-G.-Antoine Frigon (3).

Voici comment est rédigé l'article premier du règlement passé par les juges de paix, le 25 juillet 1791, publié dans la *Gazette de Québec* et proclamé à haute voix par le crieur public des Trois-Rivières: "Le marché de la ville de Trois-Rivières sera établi sur l'emplacement actuellement appartenant à M. Joseph-Louis Le Proust et s'étendra depuis la rue Notre-Dame jusqu'au terrain de M. William Grant, d'un côté, et d'autre côté, depuis la rue du Platon jusqu'au terrain de Pierre Toupin, et les mardis et vendredis seront réputés jours de marché."

Le tableau suivant montre, au plus près qu'il m'est possible de la reconstruire, la disposition du marché. Trois vieillards, MM. Carrier, Robichon et Duval, m'ont aidé à le composer.

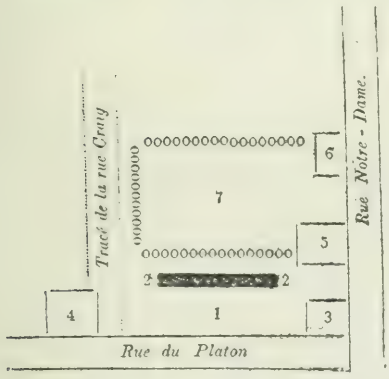

1 Place du Marché.

2 Bancs des Bouchers.

3 Maisonnette rouge où Malcolm Fraser avait sa salle d'encan.

4 Propriété de Wm. Grant.

5 Maison de Pierre Toupin.

6 Forge de Pierre Toupin.

7 Jardins.

3. Tous deux maintenant décédés. Dans la correspondance du colonel Burton qui fut le premier gouverneur anglais des Trois-Rivières, il est fait mention d'un édit qui assigne un lieu du bord de l'eau, vis-à-vis l'ancienne porte, comme place du marché.

L'expression "sera établi" porterait à croire que le marché n'était pas sur le site où l'on se proposait de l'ériger, mais les articles III et IV font connaître qu'il s'agit de construire des étaux et des bancs pour les bouchers, on peut présumer que le règlement ne fait que confirmer et assujettir à la loi l'habitude qu'avaient les Trifluviens de faire leur marché en cet endroit.

* * *

Le notaire Le Proust, juge de paix, major de milice et premier clerc du marché, exerça diverses fonctions publiques et fut l'un des plus utiles citoyens de son temps. Sa fille, Marie, épousa John Craig, lequel, ayant été élevé par le second mari de sa mère, le colonel Morris, est connu sous le nom de "Craig-Morris". Laurent-David Craig naquit de ce mariage et se trouva possesseur des terrains où il ouvrit la rue qui porte son nom et s'y établit le premier. L'un de ses fils, J.-C.-H. Craig, marchand, fut membre de la Corporation des Trois-Rivières.

* * *

II. "Sous huit jours, les bouchers et vendeurs de toute espèce devront faire étalonner leurs poids et balances par le clerc du marché."

III. "Les étaux et bancs des bouchers seront arrangés en ligne droite et numérotés, avec un passage de deux pieds au bout de chaque deux étaux, lesquels étaux seront d'égale hauteur et couverts de planches."

IV. "Les étaux seront faits de bois de merisier ou d'érable, et seront de cinq pieds et demi de long, sur trois pieds de large et couverts de planches."

V. "Les bouchers payeront $4 par an de loyer. Ils sont tenus, sous peine de perdre leurs étaux, de ne pas rester

deux semaines consécutives sans apporter de la viande au marché."

VII. "Le greffier de la paix donne les licences, le 1er novembre, aux bouchers et autres personnes vendant sur le marché. Il y aura une balance publique, sous la direction du clerc du marché."

X. "Défense de mettre en vente sur le marché de la basse-ville des animaux en vie "tels que cochons, chevaux, vaches ou boeufs". Ces bêtes, ainsi que les voitures chargées de foin, de paille ou de bois, doivent être exposées en vente sur le marché de la haute-ville "sur la rue Notre-Dame communément appelé la Place d'Armes."

XI. "Défense de vendre ailleurs que sur le marché.

XII. "Le poisson apporté sur le marché devra être exposé sur de la paille, des branches d'arbre ou des écorces et le vendeur est tenu de remporter ces lits hors de la ville."

XIV et XV. "Pouvoir au clerc du marché de confisquer les mauvaises viandes." Cette disposition subsista pendant plusieurs années.

Vers 1800, une Sauvagesse fut tuée auprès de ces étaux, dans une bagarre entre gens de sa nation.

Une amélioration, prescrite par l'article VIII, n'apparut qu'une ou deux années après. C'était une balance que l'on installa au milieu de la place. La charpente qui la soutenait n'avait pas la moindre apparence d'architecture: deux simples poteaux supportaient une forte traverse de bois, et le ciel couvrait le tout.

Le 15 septembre 1792, les juges de paix font défense aux gens de la campagne de vendre aux commerçants avant dix heures du matin. Le 30 avril 1795 autre règlement : les bouchers pourront vendre de la viande chez eux, les dimanches et fêtes avant huit heures et demie du matin, mais

la viande qui reste doit être reportée au marché chaque fois, nonobstant que les bouchers n'ont la permission de paraître sur le marché que tous les quinze jours. Par un acte du greffe de la paix du 30 octobre 1797 on voit que le mesurage du bois de corde se faisait sur la grève par le clerc du marché.

Comme organisation, les règlements déjà cités sont plus complets. Il y avait obligation de faire étalonner par le clerc du marché les poids et mesures; les bouchers payaient un loyer de banc d'un louis par année; ils devaient être assidus les jours de marché. Défense était faite de vendre par la ville ce qui devait s'apporter au marché. Les mauvaises viandes étaient confisquables, etc. On ne reprochera pas aux juges de paix trop de rigueur dans l'exécution de certains articles. Celui, par exemple, qui concerne les poids et mesures ne fut mis en force que le 19 janvier, 1796, dans le Palais de Justice même, où les vérifications eurent lieu en présence des juges de paix.

Si je ne me trompe, la Place d'Armes, qui se trouve indiquée sur des cartes manuscrites de 1685 et de 1704 que j'ai en ma possession, dût être le marché de la ville, dès ses commencements(4). C'était le point central du groupe de maisons appelé le fort des Trois-Rivières, qu'entourait une palissade de pieux. Naturellement, si l'on remonte plus loin, il faut penser que la grève dut être le poste de traite où se firent d'abord les échanges avec les Sauvages. Les canots

4. Dans l'édition de 1868, il est dit que le carré situé devant le Palais épiscopal, se nommait, en 1791, la Place d'Armes, et que ce lieu était le marché dit de *la Haute-Ville* qui servait de marché au foin, aux animaux et au bois. A la suite de la découverte de nouveaux documents concernant cette place publique, M. Sulte nous avoue que cette partie est incorrecte. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, le texte des *Mélanges historiques* corrige souvent les précédents et devra à l'avenir être consulté comme supérieur au point de vue historique.

abordaient au pied du Platon, dans une anse de peu d'étendue que représente maintenant l'ouverture laissée entre le quai de la Corporation et celui de la Compagnie du Richelieu, au pied du Boulevard Turcotte. Depuis 1857, le marché au poisson y est transporté. Une fois les environs de la ville colonisés, la Place d'Armes a dû servir de rendez-vous aux gens de la campagne qui apportaient des effets pour les vendre dans la ville.

Le marché de la rue du Platon (1791) était désigné comme le marché de la *basse-ville*. L'on y offrait en vente, aux termes des règlements, tous les produits qui n'étaient pas spécialement nommés dans la liste de ceux qui devaient être portés sur l'autre marché. Le poisson devait reposer sur des écorces, de la paille, ou des branches d'arbres, mais on ne cessa pas d'en vendre sur le rivage. Du premier mai au 10 juillet, 1796, la ville étant dépourvue de boulanger, l'on permit aux habitants de la campagne d'y vendre du pain qu'ils fabriquent eux-mêmes.

Les juges de paix qui signèrent les règlements du 25 juillet, 1791, se nommaient: les chevaliers de Niverville et de Tonnancour, Jean-Baptiste Badeaux et William Grant. Les personnes dont les noms suivent étaient aussi juges de paix, mais elles ne siégeaient pas ce jour-là: A. Lefebvre de Bellefeuille, Nicolas Saint-Martin, Georges Dame, Robert Brydon, Pierre Cressé, le colonel Morris, Pierre Saint-Cire et Jean-Baptiste Perrault.

* * *

Il est peut-être nécessaire d'indiquer l'origine des éléments qui constituent aujourd'hui la Corporation des Trois-Rivières.

Immédiatement après la conquête, la ville fut gouvernée par le commandant des troupes de la place, qui s'assemblait

tout fin seul avec son secrétaire pour dicter des ordonnances destinées à faire le bonheur de nos pères. La machine publique marchait comme sur des roulettes... mal graissées, mais il paraît qu'en ce temps-là nous aurions eu mauvaise grâce de nous formaliser des agréments d'un régime aussi paternel. Vint ensuite l'institution des juges de paix. Leur pouvoir embrassait à la fois l'administration de la justice et celle des affaires concernant la ville. Leurs séances avaient lieu dans le Palais de Justice, — l'église anglicane (en 1868)—on y décidait, entre deux causes, les questions qui sont du ressort des corporations municipales.

Antérieurement à 1801, les habitants de la ville élisaient annuellement trois syndics pour gérer les affaires de la commune des Trois-Rivières. En 1785, furent élus: Modeste Pratte, Jean Doucet et John McPherson.

Le premier juin, 1801, en vertu d'un acte du parlement provincial en date du 8 avril précédent, furent élus: François Noiseux (5), président, Robert Brydon, Jean Doucet, Modeste Pratte et Joseph Badeaux, syndics, composant la nouvelle "Corporation de la Commune." Benjamin Doucet en fut le secrétaire. Les assemblées de ce corps avaient lieu un peu partout, ordinairement au presbytère.

Les juges de paix qui avaient en main la gouverne des marchés, virent, dans la suite, leur autorité passer aux conseillers municipaux; les syndics de la Commune se virent aussi enlever leur autorité par ces derniers, et le nouveau conseil finit par tenir ses séances dans le marché qui vient d'être démoli (1868).

---

5. Grand-vicaire. Il était aussi président de la compagnie du feu (voir *les Mélanges historiques*, vol. 2, pages 79-81).

M. Pierre Placy (6), forgeron, qui possédait une partie de l'emplacement de cette bâtisse, donna, vers 1800, un morceau de terrain pour l'usage du marché. On y transporta les modestes bancs des bouchers et la balance publique. M. Le Proust resta clerc des marchés. M. Alex. Thompson lui succéda, à partir de 1817 jusqu'à sa mort, en 1854; après lui, MM. Edouard Méthot, M. Clark, et Z. Cloutier, eurent la régie du marché.

Les bancs furent rangés auprès d'une maison de bois, remplacée depuis par une maison de pierre, alors propriété des héritiers Desfossés, qui descendent par leur mère du donateur du terrain. Un règlement des juges de paix du 18 juillet 1800 ordonne que le poisson frais apporté au marché de la basse-ville sera déposé sur les bancs construits dans ce but par le clerc du marché. La place publique formait un carré d'à peu près cinquante pieds s'ouvrant sur la rue des Forges. C'était le théâtre ordinaire d'un spectacle que la civilisation a banni de nos moeurs: on y punissait les misérables condamnés à la peine infâmante du fouet. Le patient était ordinairement lié à une charrette que l'on plaçait un peu en dehors du marché, sur la rue. Le 21 octobre 1795, Henry Cigler, qui avait battu la dame dont il était l'engagé, fut condamné au pilori "sur la place du marché de la haute-ville". Mais comme il n'y avait pas de pilori sur place, on ordonne au shérif d'en faire construire un pour cette exécution. Entre cette place publique et le coin de la rue Badeaux (ouverte plus tard en 1821) il y avait deux maisons. M. Badeaux les vendit en 1836, à M. Dumoulin. Elles furent démolies en 1846.

6. Pierre Duguay dit Placy ou Plassy et Duplessis, de famille ancienne aux Trois-Rivières. L'édition de 1868 donnait Charles, par erreur.

Une anecdote, racontée par un officier de la garnison des Trois-Rivières, que j'ai lue dans un *magazine* anglais, publié au commencement du dix-neuvième siècle, nous fait voir les Trifluviens, debouts, dès quatre ou cinq heures du matin, en été, sur la grève où aborde la flottille des canots, venant du sud du fleuve ou du Cap(7), car les ponts du Saint-Maurice n'étaient encore qu'à l'état de projet. Au débarcadère, les habitants entamaient, sans retard, des pourparlers avec les enchérisseurs, l'on débattait les mérites des pièces exposées. Les plaidoyers se poursuivaient de part et d'autre jusqu'à ce que l'on fut arrivé sur la place du marché, ce qui provoquait parfois des scènes fort comiques. Celle que raconte l'officier anglais paraît avoir énormément diverti ses contemporains. Je doute qu'elle eût du succès de nos jours. Les officiers anglais ont perdu quelque peu de leur prestige. Il s'agit d'un grand diable de soudard qui harcela un habitant depuis le bord de l'eau jusqu'au marché et qui, rendu là, se prétendit acquéreur d'un dindon de belle venue convoité également par un pacifique citoyen. L'argument décisif que fit valoir *l'habit rouge* eut pour résultat de mettre l'acheteur en fuite et de faire suer la peur au pauvre vendeur. On devine que l'argument invoqué n'était ni plus ni moins qu'un sabre...

Vint un jour où le besoin d'un *improvement* se fit sentir, comme dit un linguiste de mes amis. C'était, je crois, vers 1810. La cité (8), qui n'était alors que la ville, se paya le luxe d'une tourelle de bois, à huit faces, entourée d'un au-

7. Le Cap-de-la-Madeleine.

8. Terme légal anglais; expression très ancienne pour dire grande ville. A notre sens, la cité c'est la partie la plus vieille, ou encore, le coeur de la ville.

vent, sous lequel étaient ménagés des bancs pour une petite demi-douzaine de bouchers. La fameuse balance ne fonctionna plus en plein air, elle occupa, seulette, l'intérieur de l'octogone qui tenait parfaitement dans le carré où je vous ai introduits tout à l'heure. La rangée des vieilles stalles resta où elle était; on en tirait un loyer, au jour le jour. Il n'est pas sans à propos de tracer les lignes de démarcations de ce marché.

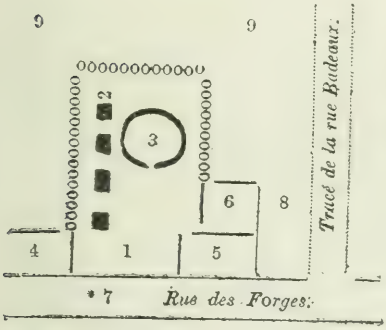

1 Place du Marché.
2 Bancs des bouchers.
3 Le Marché rond.
4 Maison de M. Placy.
5 et 6 Deux maisons appartenant à M. Badeaux, détruites, plus tard, en 1846.
7 Lieu où l'on fouettait les condamnés.
8 Jardins.
9 et 9 Terrains vagues joignant la Commune.

Une gravure du temps représente la rue des Forges, qui a réellement fort bon air avec son marché et plusieurs maisons flambant neuves qui se concentrent aux environs de la rue Notre-Dame.

Vers 1826, la ville acheta "une place de marché" au centre des affaires, coin des rues des Forges et Badeaux, mesurant quatre-vingts pieds de front sur quatre-vingt-dix. A la grande assemblée de réforme du 24 février 1831 on déclare que l'espace est trop restreint et qu'il faut dépenser £850 pour l'agrandir. Les revenus de la Commune rembourseront cette somme.

Un voyageur français, Théodore Parie, qui passait aux Trois-Rivières en juillet 1829, s'arrêta sur la place du marché. Il en parle dans ces termes: "La gaîté des habitants, leur tumulte bruyant et le grand nombre de pirogues attachées au quai donnaient un air vivant à la ville". Sans doute il ne retrouvait plus la morne contenance du paysan français et il en était surpris.

* * *

Avec le régime municipal, commença un nouvel ordre de choses. L'élection de M. Pierre-Benjamin Dumoulin, premier maire, eut lieu en 1844. M. Antoine Polette, plus tard juge du district des Trois-Rivières, venait d'être élu maire, lorsqu'en 1846 fut arrêtée la construction d'une longue halle de bois à un seul étage. Cela ne se fit pas sans empiéter, d'une part, sur une parcelle du terrain que M. Moses Hart possédait en arrière de la *pigeonnière,* (nom vulgaire de la tourelle de bois), et de l'autre côté sur le site des deux propriétés, déjà nommées, qui appartenaient à M. P.-B. Dumoulin. Armés du décret autoritaire, MM. Joseph Hamel et Olivier Pothier, entrepreneurs, firent raser les maisons qui se trouvaient sur "le chemin du progrès". Quatre enfants, jouant près des décombres, y furent victimes d'un accident qui coûta la vie à deux d'entre eux, blessa le troisième et estropia l'autre d'une manière terrible. Voici leurs noms : Déchaine et Bergeron, tués; Mathon, blessé à la tête; Joseph Duval, un bras broyé.

Le carré s'étendit jusqu'à la rue Badeaux. On plaida bien un peu, devant le conseil de ville, au sujet de l'expropriation pour cause d'utilité publique, mais le principe fut maintenu et consacré. M. Haussman n'aurait pas fait mieux.

Ce qui ne manquera pas de paraître curieux, c'est que le comité spécial, en déposant son dernier rapport, le 9 no-

vembre 1846, constata que le marché qu'il venait de faire construire était insuffisant pour les besoins de la ville. Le local étant trop exigu, le comité recommanda, sans plus tarder, qu'on y ajoutât une annexe, à deux étages, où le conseil pourrait se ménager des bureaux.

En septembre 1847, la municipalité réalisa le projet susdit. M. Hypolite Duval coupa la bâtisse de bois par la moitié, puis, écartant les tronçons à droite et à gauche, il intercala au centre les deux étages de briques qui viennent d'être supprimés (1868).

* * *

Le conseil municipal caressait depuis longtemps la légitime ambition de se mettre dans ses meubles. Ce bonheur lui était échu. Il fit son entrée triomphale dans l'étage supérieur et prit possession de l'une des deux chambres qui s'ouvraient sur l'appartement principal, la salle publique. Le plancher n'était pas encore entièrement posé, mais déjà, une troupe d'acrobates ambulants, les Martinetti, avaient eu le temps d'y donner des représentations. Il n'en est pas moins vrai que si le conseil n'eut pas l'étrenne de son domicile, il fut le premier à y tenir "feu et lieu". Les migrations du conseil de ville sont intéressantes à suivre. Notons-les en passant.

Avant 1846, la coutume était de convoquer les citoyens sur l'emplacement du marché au foin. Cette portion de la ville était restée à l'état de désert, jusque vers 1820. La première mention que je connaisse du lieu du marché au foin actuel se trouve dans un document de 1823.

Les rares maisons qui figuraient dans ses alentours, étaient disposées sans symétrie, en un mot, c'était, vers l'ouest, les bornes de la ville habitée. La Commune poussait une pointe jusqu'au marché de la rue des Forges.

En 1817, furent ouvertes les rues Saint-Georges et Saint-Philippe,—l'une nommée en l'honneur du roi régnant, l'autre en l'honneur de M. Philippe Burns (9), longtemps président de la corporation des syndics de la Commune. La place du Marché au foin étant devenue accessible, on en fit un lieu de réunions publiques. C'est là qu'en vertu de l'acte municipal, eurent lieu, pendant trois années consécutives, les élections de six conseillers et d'un maire, ayant charge de gouverner les Trois-Rivières "en bons pères de famille." Les délibérations avaient lieu, tantôt chez l'un, tantôt chez l'autre des conseillers.

L'automne de 1846 venu, la froidure poussa le conseil à se réfugier dans le Palais de Justice, salle des grands-jurés. On exposait divers projets, ayant trait à l'érection du marché. Vous savez tous, amis lecteurs, qu'à l'heure où j'écris ces lignes, que vous ne manquerez pas de lire avec avidité, — j'ai cette illusion, veuillez me la laisser,—notre conseil siège dans la même salle des grands-jurés, et, derechef, délibère à outrance sur les projets qu'on lui soumet, relativement à l'érection du marché. Rien n'est nouveau sous le soleil. Les constructeurs du marché neuf sont MM. O.-Z. Hamel et Charles Sulte dit Vadeboncoeur (10).

Voici comment on procéda à cette entreprise: le 13 octobre 1867, les conseillers Thivierge, Denoncourt, Desilets, Lottinville, Panneton se forment en comité d'action pour dé-

---

9. Dans une note de la petite édition, il est dit: "on ne sait pas généralement que M. Burns était Canadien-français, né à Montréal. Son véritable nom était Cacrel." M. Sulte nous écrit qu'il a maintenant la preuve que Burns était Anglais pur, mais parent des Cacrel.

10. Cousin de M. Benjamin Sulte. Il est mort l'année dernière.

cider d'abord si l'on étendrait la place du marché jusqu'à la rue Notre-Dame, en expropriant les maisons des Desfossés (anciennes maisons Pierre Duguay) et de l'autre côté jusqu'à la rue Badeaux, en prenant les propriétés de J. Gervais, Olivier Deschesnes, rue Badeaux, et en arrière, donnant sur le marché, les propriétés de Michel Caron, Moïse Gauthier et G.-H. Godby, puis Louis Robitaille, pour avoir un terrain carré, en acquérant aussi de John Houliston, rue Notre-Dame, et encore le lot vacant de John Ryan, afin d'ouvrir une voie jusqu'à la rue Notre-Dame, comme elle existe en 1919 (11).

Le 27 novembre, le conseil se prononce pour agrandir vers la rue Notre-Dame; oui: Denoncour, Craig, Thivierge, Lottinville, Dufresne; non: Gervais, Panneton, Desilets. Le 10 août 1868, on change d'avis pour acquérir de préférence Caron, Gauthier et Godby en arrière du marché. Le 31 du même mois, il est décidé de mettre la place du Marché au foin, rue Saint-Philippe, à la disposition du public comme lieu de marché aux denrées durant la reconstruction du vieux marché de la rue des Forges. Le 5 septembre, la société O.-Z. Hamel et Charles Sulte dit Vadeboncoeur est nommée pour conduire les travaux du nouvel édifice, charpente et menuiserie, et Dominique Lortie la maçonnerie.

Le 11 septembre, sur proposition du conseiller Desilets, appuyée par le conseiller Panneton, il est décidé que MM. Shortis, Gervais et Thivierge auront la surveillance de l'érection du marché et l'hôtel de ville combinés. Le 16 novembre ces trois personnes sont autorisées à vendre les dépendances achetées de Moise Gauthier.

---

11. Ce chapitre, ainsi que les six qui suivent, sont faits pour compléter jusqu'à date la présente édition.

En résumé les travaux ont été faits "à la journée" par des ouvriers aux gages de la ville, sous la conduite de Hamel et Vadeboncoeur et la surveillance de Shortis, Gervais, Thivierge.

L"édifice n'était pas encore au complet le 3 avril 1869, lorsque les étaux des bouchers furent vendus aux enchères. Du 19 mai au 12 juillet, les travaux étant suspendus, on les reprit sous la surveillance de MM. Denoncour, Thivierge Jourdain, Ward et Baptist. En somme, cette construction de 150 x 50, à trois étages, a coûté $18,792.46, plus les glacières $2,240, plus le terrain $7,654 (12).

En février 1900, tout l'intérieur brûla. Il y avait une assurance de $9,000.

Après l'incendie du mois de juillet 1908, qui consuma une bonne partie de la ville, la municipalité avait à reconstruire entièrement le marché sur de plus grandes dimensions. le 6 novembre, on décida de demander des soumissions sur le plan préparé par MM. Daoust et Lafond, architectes des Trois-Rivières. Le contrat fut accordé à Télesphore Dugré pour la somme de $28,500. Napoléon Guillemette, nommé surveillant le 5 juillet 1909, a exercé cette charge jusque vers le mois de juin 1910, où tout l'ouvrage se trouva terminé. L'hôtel de ville était, dès avant 1908, à l'encoignure des rues Alexandre et Royale, loin du marché et n'a pas eu à souffrir du grand incendie.

* * *

Si je finissais ici?

Plusieurs sont déjà prêts à opiner du bonnet, sans songer que j'ai encore plus d'un alinéa sous la plume. Quand on commence un mémoire du genre de celui-ci, il n'y a pas de

12. Le mobilier coûta plus de $2,500.

raison pour qu'il finisse, on peut aller de ce train jusqu'aux Monts-Ourals... et en revenir, si besoin est.

Je tiens à rappeler que depuis 1850, la salle publique du vieux marché a été témoin de quelques événements assez remarquables pour nous, Trifluviens. Comme je n'écris pas pour les indifférents, je pense avoir le droit de prolonger d'une ou deux minutes. Depuis 1845 ou 1850 nous avons eu des trottoirs dans toutes nos rues, un boulevard qui nous offre une superbe promenade de ville, deux ou trois grands quais, la cathédrale catholique, l'église presbytérienne, le couvent des Soeurs-Grises, le collége Saint-Joseph, la création du diocèse des Trois-Rivières, l'intronisation de deux évêques résidant conjointement au milieu de nous, le chemin de fer d'Arthabaska, un redoublement de population, le quartier du commerce a été détruit et s'est rebâti convenablement, les scieries du Saint-Maurice et d'autres manufactures se sont élevées, la ville constituée en corporation a reçu le titre de cité, etc. C'est avoir joliment travaillé, n'est-ce pas? (13) Si toutes ces choses qui parlent aux yeux témoignent d'un mouvement bien calculé pour élever la ville au niveau qui lui appartient, il est certains faits dont le souvenir pourrait disparaître, faute d'être écrits en pierre ou en bois à la surface du sol. Je désire mentionner l'organisation des troupes volontaires, l'existence de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la Société dramatique, les Instituts littéraires, ou autres, soutenus par les citoyens parlant les deux langues, et les simples cabinets de lecture. C'est dans l'hôtel-de-ville qu'ont vécu, tour à tour ou ensemble, ces divers corps

13. Que l'on n'oublie pas que ceci a été écrit en 1868, et se rapporte par conséquent à ce temps-là. Bien des choses se sont déroulées depuis les intéressantes réminiscences de M. Sulte, mais ces souvenirs ont toujours de la saveur.

dont le rôle a été parfois assez marquant pour mériter que l'on en tienne compte dans la somme du travail de ces dernières années; il fait voir que le même esprit soufflait sur toutes les classes de notre société.

Tandis que les hommes mûrs se montraient désireux d'accomplir des oeuvres qui sont leur apanage, la jeunesse ne restait pas les bras croisés, elle se préparait à se rendre utile, sans oublier d'interrompre, ça et là, ses travaux par quelques heures de recréation.

* * *

Celui qui vivra dans cinquante ans et qui pourra raconter l'histoire intime des cinq années (14), des quarante représentations de théâtre des amateurs des Trois-Rivières, écrira un joli chapitre. La main me démange; pourtant je me tais, car voyez-vous, ces récits anecdotiques ont cela de commun avec le vin qu'ils sont plus goûtés dans leur vieillesse. Qui sait néanmoins, ce qui serait arrivé si notre garderobe n'avait pas été dévorée dans l'incendie de 1863? Saviez-vous que l'on agitait alors, entre acteurs, la grosse question de bâtir une salle, avec tout ce qu'il fallait pour figurer agréablement dans nos beaux costumes neufs? J'ai souvenance d'avoir écrit là-dessus maints articles enthousiastes dans *l'Ere Nouvelle*. Hélas! le feu, d'un côté—de l'autre, les mariages de plusieurs d'entre nous, interrompirent une carrière qui promettait plus d'applaudissements... et de sifflets, que d'écus. Pardonnons à ceux qui se sont mariés, mais vouons au feu une rancune éternelle. Faisons-nous pompiers!

Un soir de décembre, il neigeait à flocon, le pied glis-

14. Il y a juste aujourd'hui cinquante ans que M. Sulte écrivait cela. Malheureusement, les survivants de cette époque éloignée sont rares; M. Sulte est probablement le seul qui pourrait nous dire ces choses.

sait ou s'enfonçait dans une couche de verglas à moitié fondu qui couvrait le sol, les passants n'auraient demandé qu'à filer droit et vite vers leurs foyers respectifs; cependant des groupes formés à tous les dix ou vingt pas, au centre de la ville, semblaient participer à une excitation extraordinaire, et se montraient peu embarrassés d'attraper un rhume ou de rentrer tard au souper. De fait, la population entière était dans un état de transe. L'on se communiquait vivement les dernières nouvelles télégraphiques, on les commentait de mille manières, l'émoi régnait partout... Un navire de guerre américain avait outragé le drapeau britannique, à bord du *Trent*. Nous allions avoir la guerre!

Quelques jours après, l'honorable J.-E. Turcotte était à l'hôtel de ville, où la foule remplissait toutes les issues. Vous vous souvenez du discours qu'il improvisa ce soir-là, et quel élan d'enthousiasme lui répondit, lorsque, citant des vers de Lamartine, il s'écria: le carnage et l'incendie roulent en torrents jusqu'au Forum et au Capitole! il est temps de se lever pour défendre de la voix et du geste, Rome! les Dieux! la Liberté!

Ce soir-là les compagnies de volontaires furent formées. Et comme elles avaient été créées à l'hôtel de ville, par l'étincelle sacrée qui les anima toujours, elles firent de ce lieu leur quartier général. Les ordres du jour des officiers supérieurs de la milice, la promotion du capitaine Barnard et les louanges particulières que le commandant des forces Lindsay adressa verbalement aux volontaires des Trois-Rivières en présence de plusieurs bataillons, sur le champ de Mars, à Montréal, disent assez que leurs services ne sont pas indignes d'une mention spéciale.

* * *

Restons avec la bonne pensée, la ferme espérance que

l'esprit vigoureux dont s'inspire la ville des Trois-Rivières à l'époque où nous sommes, nous donnera bientôt, non seulement des marchés de pierres, mais un hôtel de ville, où nos conseillers oublieront leurs habitudes nomades, une bonne voûte, où le registrateur abritera ses chères paperasses, enfin l'indispensable et désiré chemin de fer des Piles, sans lequel nous n'irons jamais bien loin, sur la voie du progrès (15).

* * *

Aujourd'hui, vendredi, le seizième jour d'octobre, 1868, nous jouissons du spectacle de deux élections pacifiques pour nommer des membres à la Chambre des Communes et à l'Assemblée législative de Québec. MM. McDougall et Dumoulin prennent chacun un mandat.

La population parlant la langue anglaise reçoit, dans l'élection de l'un de ses enfants, la preuve incontestable que les luttes des partis et les ambitions se sont effacés pour rendre encore plus remarquable le nouvel esprit public qui règne sur la ville. Appartenant à une famille distinguée parmi nous, par son intelligence et son industrie — habile avocat lui-même, M. McDougall ne pourra se trouver étranger dans les discussions où nos intérêts seront mis en jeu.

Les noms des élus proclamés sans opposition, il reste à remplir une nouvelle partie du programme de la journée. La foule se rend au lieu où les ouvriers travaillent à édifier le nouveau marché et là, en présence de M. Dumoulin, qui est en même temps maire de la ville, se fait la cérémonie de la pose de la pierre angulaire de la bâtisse. M. Dumoulin, arrière-petit-neveu de M. Louis Le Proust, fils du premier maire des Trois-Rivières, revêtu comme lui des charges de député au parlement et de maire de la ville, préside à la

15. Tous ces souhaits se sont réalisés depuis.

construction d'un édifice public sur le terrain acheté autrefois de son père. Les vingt années qui viennent de s'écouler ont apporté de grands changements, sauf dans le choix que nous persistons à faire — et pour cause — d'un membre de cette famille pour nous représenter.

Trois-Rivières, 16 octobre, 1868.

ESSAI DE COMMERCE AVEC LES ANTILLES (1866). (1)

Le souvenir que j'ai gardé d'une entreprise dont on parlait beaucoup il y a cinquante-trois ans vient d'être rendu plus vivace par la correspondance qui se trouve aujourd'hui dans ma main et que le hasard m'a procurée. Réveillons cette affaire oubliée. C'est de l'histoire du pays. Son insuccès nous fera voir encore une fois que, en toute chose, les commencements sont difficiles.

La propagande qui se faisait en 1864, même auparavant, dans le but d'arriver à unir politiquement toutes les provinces et possessions britanniques de l'Amérique du Nord, avait fait surgir le projet d'un commerce maritime avec les Antilles. La future confédération ne devait pas manquer, disaient les journaux et les orateurs, de voir au développement de ses exportations. Les circulaires, les brochures de tous genres en parlaient. Nous ferons ceci, nous ferons cela — et "dans dix ans notre population s'élèvera à huit ou dix millions". Ce dernier chiffre est encore à venir.

Le public était devenu familier avec le projet des Antilles et plus on penchait vers l'idée de l'union politique, plus ceci semblait former corps avec cela. De fait, un vaste programme commercial s'élaborait et il a assez bien réussi, vu les circonstances. Tout ce que l'on imaginait d'un jour à l'autre paraissait réalisable et sur la quantité il y avait du bon.

Si peu que soit le Canada de 1919 dans le commerce

1. Cet article est inédit.

maritime il est comme une puissance de premier ordre comparé au Canada de 1864, car à cette époque on étonnait grandement le peuple en proposant d'envoyer des navires porter nos produits agricoles aux quatre coins du monde, ou encore en disant que nous devrions fabriquer avec les matières dont le pays abonde, tant et tant de choses que nous allions toujours acheter à l'étranger. Qu'est-ce qui n'était pas à créer parmi nous! et combien peu on y pensait! La presse avait fort bien saisi le thème et elle le ramenait sans cesse sous nos yeux. Donc, on parlait des Bermudes, des Antilles, "colonies voisines de nous".

La chambre de commerce de Québec croyait à la possibilité de tenir une ligne de bâteaux à vapeur qui iraient à la Havane échanger des produits canadiens contre ceux de l'île de Cuba et, pour se renseigner à la source même, elle envoya, vers le printemps de 1866, M. Thomas Cyroid Du Plessis, marchand de Québec, consulter M. James M. Lawton, marchand à commision de la Havane, bien connu dans notre capitale. Je dis capitale, justement à l'heure où Québec cessait de l'être puisque le gouvernement déménageait à Ottawa. N'importe! les ministres se montraient favorables au projet en question et l'on comptait sur leur aide de quelque manière.

A son retour, vers le 13 avril, M. Du Plessis rapportait des nouvelles satisfaisantes, consistant en son expérience acquise au cours de cette visite et une liste des articles dont M. Lawton considérait la vente comme assurée. Bientôt survint un événement inattendu qui encouragea davantage les promoteurs de l'entreprise; c'était la quarantaine de quatorze à vingt jours imposée par un édit espagnol aux navires américains qui fréquentaient la Havane. Cet ordre, promulgué

le 10 avril, était porté à la connaissance de M. Du Plessis, à Québec, dès le 18, par une lettre de M. Lawton datée du 12. Le 23, Garrison & Allen, de New-York, agents des steamers américains qui touchaient à la Havane, télégraphiaient à M. Du Plessis (sur sa demande) que ces bâtiments n'iraient plus à Cuba. Le champ était libre de concurrence puisque le pavillon britannique conservait entrée libre.

Le 25 avril 1866, M. Du Plessis écrivait en son nom propre à l'honorable Jean-Charles Chapais, commissaire des travaux publics du Canada (2) lui exposant la question et demandant d'employer le *Victoria* ou le *Napoléon III* (3) pour transporter des marchandises aux Antilles. Les steamers en question dataient de dix ans, coques de fer marchant à hélice, affecté au ravitaillement des phares du golfe, mais peu propres à naviguer sur l'Atlantique. Nous n'en avions pas d'autres.

Et, comme on dit, des débats s'en suivirent. Enfin,

2. On ne disait pas encore ministre.

3. Ces deux navires, absolument semblables, avaient été construits dans la Clyde, à Gowan, Ecosse, par MM. R. Napier et fils, en 1856; ils étaient gréés en *bricks*, mesuraient 173 pieds de long, 30 pieds de largeur principale, et avaient chacun deux machines oscillantes d'une force combinée de 300 chevaux, également construites par la maison Napier et fils. Ces vapeurs appartenaient autrefois à François Baby qui les avait achetés pour le service du remorquage entre Québec et l'île d'Anticosti, conformément à un contrat avec le gouvernement en date du 24 août 1855. Suivant un autre contrat avec le gouvernement passé le 6 août 1859, ces navires servirent pour le transport des malles entre Québec et les provinces maritimes, le service des bouées, l'approvisionnement des phares dans le bas du fleuve Saint-Laurent, et les voyages des apprentis pilotes pour le relèvement des chenaux, en vertu de deux contrats avec les officiers de la maison de la Trinité de Québec. A la demande de M. Baby qui voulait se retirer des affaires, le gouvernement acheta ces navires (ainsi que le *Lady Head*, *l'Advance* et *l'Admiral*) le 8 août 1860.

quatre mois et demi plus tard, le *Victoria* (4) fut accordé au projet en question, de sorte que du 8 au 10 septembre 1866 le chargement eut lieu dans la rade de Québec. Voici la liste des effets avec la valeur de chaque lot:

Pommes de terre	$5,407
Choux	2,227
Beurre	1,474
Fèves	949
Saindoux	467
Jambon	276
Tabac	260
Fromage	91
Oignons	14

Le Bas-Canada ne fabriquait guère de fromage pour le commerce. L'item du tabac envoyé à la Havane paraît aussi singulier que de porter de l'eau à la rivière, néanmoins, M. Lawton était d'avis que cette denrée trouverait acheteur au pays des cigares, et il ne se trompait pas.

Le navire était manifestement impropre à recevoir une telle cargaison d'objets périssables. M. Du Plessis le comprenait, c'est pourquoi il soigna l'empaquetage et la mise à bord, mais là était une difficulté imprévue: le capitaine avait ses idées et les imposait. Il en résulta le contraire de ce que voulait l'expéditeur.

Pour compléter le fret on chargea des planchettes de bois, des voliges, du bois préparé pour les boîtes à sucre, des baguettes et languettes de bois destinées à divers genres d'industries, des tablettes, des chaises berçantes, des chaises com-

4. Le 17 juin 1866, le *Victoria* (ou *Queen Victoria*) fit un voyage au détroit de Belle-Isle, au lieu du *Napoléon III* qui subissait des réparations à Montréal.

munes, des fauteuils, tables, pupitres, sofas, chaussures, ouvrages brodés par les Sauvagesses..... et des briques.

L'acte notarié par devant maître Prevost qui place le *Victoria* à la disposition de M. Du Plessis est daté du 10 septembre 1866. M. Charles Huot agit pour le ministre des travaux publics. M. Du Plessis doit assurer le navire contre le feu et périls de la mer. De plus, il aura à payer $200. par jour pour l'usage du vapeur et on lui alloue $10. par jour pour nourrir l'équipage. Cet équipage n'était ni choisi par l'expéditeur ni placé en aucune manière sous ses ordres—de plus il ne renfermait que le moins possible de marins.

Le 10 septembre, à cinq heures du soir, le vaisseau partait et M. Du Plessis voyait déjà que tout allait mal. Les pommes de terre et les choux étaient à fond de cale dans un atmosphère étouffant. Le capitaine Pluchon était pilote de rivière, du fleuve si vous voulez, mais pas navigateur, surtout en haute-mer. On lui avait donc adjoint le capitaine de long cours Stevenson, un bon marin. Si Pluchon n'avait pas été un mauvais coucheur, une partie de cette lamentable histoire serait tout autrement. Peut-être aussi que Stevenson était trop à pic sur sa dignité. L'équipage jouait la musique de l'indépendance et se moquait du capitaine Pluchon. Voici la liste de cet équipage:

B. Day, second capitaine.

François Lemieux, capitaine, assistant du second.

T. Poliquin, mécanicien.

W. Bailey, assistant-mécanicien.

Isidore Tanguay, troisième mécanicien.

Jérôme Blouin, commis aux vivres.

François Gauthier, Alfred Couillard, Joseph Couillard, Edmond Levêque, George Romeril, Louis Caron, arrimeurs.

Edouard Bélanger, François Denis, Edouard Gendreau, Joseph Duquet, Henri Lachance, Thomas Gamache, chauffeurs.

Jacques Picotte, Pierre Jean, Bruno Lisotte, Pierre Grenier, Jean Savard, ... Baudoin, Alfred Marec, George Bélanger, Olivier Chassé, Olivier Plante, Jacques Forbes, Edmond Lamarre, matelots.

..... Caouette, cuisinier.

Il y avait au moins trois passagers: J.-A. Turcotte, George Filborne et ..... Laprise.

Le 13 septembre on prenait du charbon à Pictou avec une lenteur qui semblait calculée. Ensuite, le navire ayant fait un bout de route, mouilla l'ancre et resta immobile une dizaine d'heures. Les écoutilles étaient fermées. A toutes les demandes et supplications de M. Du Plessis pour accélérer la marche et donner de l'air au fret, on répondait par des rebouffades. Le 17, enfin, Pluchon fit ouvrir les écoutilles et l'on constata que le tiers des choux et des pommes de terre était en train de se gâter mais le capitaine ne voulut pas les faire apporter, même en partie, sur le pont. Le 19, on monta les choux. M. Du Plessis demanda un triage. Le capitaine ordonna de jeter le tout à la mer. Ensuite vinrent les pommes de terre qui furent traitées de la même manière. Les 20 et 21, on jeta à la mer. Caouette dit qu'il y avait encore bon nombre de pommes de terre en excellente condition. Stevenson dit la moitié.

Le 23, il ne restait rien de gâté à bord. Alors le capitaine fit étendre sur le pont les toiles gardes-soleil — mais à quoi bon! La lenteur du *Victoria* était chose réglée d'avance. Au lieu d'arriver à la Havane le 20 on n'y entra que le 24 vers le soir. Deux jours auparavant, deux navires américains terminant leur quarantaine étaient entrés dans le port et y

avaient vendu 3,500 barils de pommes de terre, ce qui avait fait baisser les prix, d'après le certificat fourni le 6 octobre par James M. Lawton déjà mentionné.

Si je comprends bien les comptes de cette opération commerciale, le coût des articles embarqués sur le *Victoria* avait été de.. .. .. $3,452.07
ajoutons les dépenses.. .. .. 3,608.86

$7,060.93

Le tout était consigné à M. Lawton et voici comment il en disposa:

Fèves, beurre, fromage.. .. .. $1,260.13
Tabac et ouvrages de Sauvagesses.. .. .. 413.40
Autres articles.. .. .. 9,271.34

$10,944.87
Bénéfice.. .. .. $ 3,883.94

Malgré le désastre survenu aux objets périssables, on était loin d'un déficit. Lawton chargea sur le *Victoria* pour $1,672.80 de cigares et cette somme déboursée il restait $2,210.14 en main, provenant du profit ci-dessus expliqué. Lawton donna aussi une commande de cinquante mille boîtes à sucre, mais la ruine de l'entreprise empêcha d'agir à cet égard. Lorsqu'il fut question d'assurer la consignation de cigares, on prétendit que ce serait une affaire douteuse..... en quoi?..... et il n'y eut point d'assurance. Le *Victoria* reprit la mer du port de la Havane le 29 septembre vers le soir et de suite le capitaine Pluchon entama une querelle qui n'eut pas de fin. On se donnait des coups de poing et les injures pleuvaient. L'équipage était divisé en deux ou trois camps.

Le 2 octobre au soir commença une autre tempête qui

exerça des ravages durant toute la nuit. La mer était démontée. Le 3, ce fut pire. Vers 4 heures de l'après-midi les bras des vergues se rompirent et sous l'effort du roulis leurs mouvements menaçaient de briser toute la mâture. Le capitaine Pluchon avait passé la nuit entière boudant dans sa cabine et il y resta toute la journée du 3. Stevenson devait être considéré comme le chef mais on lui avait fait tant d'avanies qu'il ne s'étonnait pas de la résistance de l'équipage à ses ordres. De plus, ces hommes ne voulaient pas trop s'exposer à la peine et au danger. Enfin, le second, Day, prit une hache et tenta de couper le mât de misaine, mais une vague l'emporta à la mer. L'autre second, François Lemieux, reprit la tâche, toute dangereuse qu'elle était, et il réussit en risquant sa vie à abattre le mât qui tomba mais retenu par ses haubans. Il aurait fallu instantanément couper ces attaches. Personne ne bougeait. Les étais, cordages, haubans faisaient agir le mât comme un bélier qui se ballottait aux flancs du navire et le défonçait. Une voie d'eau s'ouvrit de cette manière, le navire s'emplissait, les feux s'éteignirent. L'équipage, à commencer par le capitaine, regardait dans un morne silence se préparer la catastrophe finale. La nuit se passa dans cette situation. On pouvait calculer le moment où le *Victoria* coulerait bas avec tout son monde.

Le 4 octobre, vers huit heures du matin, on aperçut une voile et le signal de détresse fut fait avec un bon résultat, car sur les dix heures le brigantin *Pouvert,* commandé par E. Sanderlin, s'approchait suffisamment pour mettre les chaloupes à la mer. Malgré le mauvais temps le transport des personnes et du bagage se trouva effectué vers deux heures de l'après-midi et le *Pouvert* commença à s'éloigner. On allait avec une lenteur extrême. Vers trois heures et demi chacun

assista au spectacle du *Victoria* disparaissant sous les flots (5).

Sur les sept heures mourut W. Bailey, assistant-mécanicien... et l'on découvrit que l'équipage du brigantin était atteint de la fièvre jaune. Son capitaine était mort le 2 ou le 3 octobre. Sanderlin qui avait pris sa place n'était pas marin. Le capitaine Stevenson assuma le commandement. Le 5, on rencontra le *James Parray* qui reçut à son bord tout ceux qui voulaient échapper au fléau. Le *Pouvert* se rendit à New-York et le *James Parray* à Baltimore où ce dernier arriva le lundi 8 octobre. De là, nos Canadiens se mirent en route pour rentrer dans leur pays. En arrivant à quelques milles de Québec, ils aperçurent une immense lueur à l'horizon — c'était le faubourg Saint-Roch qui brûlait.

J'ai condensé le plus possible toute cette histoire d'une affaire déplorablement conduite, mais je n'en place pas la faute sur M. Du Plessis. Pour sa part il a bien fait ce qu'il avait à faire — et peu en moyen comme il était personnellement sous le rapport de l'argent, il y a perdu deux mille cinq cents piastres. Cette histoire, comme je l'appelle, est aujourd'hui oubliée. Notre commerce avec les Antilles marche régulièrement. J'ai cru devoir rappeler le souvenir de la tentative d'il y a cinquante-trois ans parce qu'elle aurait pu réussir, même avec un mauvais bateau, si l'ensemble des arrangements avait été confié à un seul homme, et M. Du Plessis était très capable de diriger le tout: transport, commerce et le reste.

1918.

---

5. Le *Victoria* était assuré pour $30,000.

CAP ROUGE (1)

Some eight or nine miles above the city of Quebec, there runs into the St. Lawrence one of the prettiest streams in Canada, the river of Cap Rouge. As it comes out of the fief of Gaudarville, it crosses the seigniory Du Maure (2), as Bouchette says "diagonally and in a serpentine, and it has many little branches to right and left; its banks are high, but they rise with a gentle slope, or rather one may say that it runs through a narrow valley, which presents in abundance beauties of nature with most picturesque effect, offering all the charms that could be looked for from art in the composition of a landscape(3)". Traversing the seigniory, which is about eight miles in width, the river empties itself into the St. Lawrence, its mouth being navigable for good-sized boats. The valley in question is one of the first inhabited by white men in the whole Province. But Cap Rouge, at the entrance to the river, claims the preeminence in this regard. Cap Rouge means Red Cape; I would like to know were the Red comes from, unless it be that in the early days the bright autumnal tints of the forest primeval may have been more attractive on that particular spot than any other one in the vicinity.

St. Augustin is the name of the parish comprising the seigniory Du Maure — having a frontage of eight miles on the St. Lawrence.

1. Unpublished. Cap Rouge is in the county of Portneuf.
2. Or De Maure, or Desmaures.
3. Joseph Bouchette, *A topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, 1832.

Here again we meet with Jacques Cartier in the age of discoveries, according to a sort of nursery rhyme, common in Quebec, and which I venture to render in English by the following strophes:

The great discoverer
Came in by error.
As he was left idle,
He thought he'd play fiddle
And make the Indians dance;
So he sailed from France.
His fiddle was a gun
That gave nobody fun;
Therefore he had to quit
And shorten his visit.
Besides, they all were sick,
And the Indians fit to kick
—So he sailed back to France.

These lines (with the rythm and spirit of which I hope you are duly impressed) refer both to the expedition of 1535-36, which wintered at the River St. Charles, and that of 1541 quartered at Cap Rouge.

On the 23rd May 1541 five vessels left St. Malo under the command of Cartier, and arrived at Cap Rouge at the end of August; a fort was erected immediately, at the entrance of the river. The prospective settlers occupied the post on the 2nd September, landing the goats, pigs, etc., brought for that purpose. The same day, Macé Jalobert, Cartier's brother-in-law, and Etienne Noël his nephew, sailed with two vessels for France, because they were without any news of the vessels of Roberval, who had not yet reached Quebec as had been promised in the spring of that year. "This country," Cartier wrote home by them, "is quite fit for agricultural pursuits, as good as any that can be desired. We have sown the seeds of Brittany, such as cabbages, turnips, lettuces, etc., and they have come up in eight days."

The place was called Charlesbourg. It is situated ten miles from Quebec. The Viscount de Beaupré remained in command of the fort and the colony on the 7th September, when Cartier sailed for the present Montreal. Soon after he returned, and made his arrangements for the winter.

It is not known what happened from that moment until the next spring, 1542; but the Indians showed themselves aggressive, and precautions had to be taken against attack. In view of this situation and the non-arrival of Roberval, Cartier left for St. Malo in May. On entering the harbour of St. John, Newfoundland, on his way, he found the fleet under the orders of Roberval himself, but could not be persuaded to go back. He was dissatisfied with the whole affair, and said that all he expected for the future was to utilize the mines of the country, which he believed were to be found in abundance. Consequently he went on to France, and Roberval made his way up the St. Lawrence in a rather shaky state of mind.

The king of France had given Roberval three large ships well fitted out with provisions and bearing two hundred persons, men and women, soldiers and sailors, etc. Some noblemen and gentlemen also formed part of the expedition, such as Paul d'Auxhilhon de Senneterre first lieutenant, De l'Epinay ensign, captain de Guinecourt, Messrs. de Noirfontaine, de la Mire, Villeneuve, Talbot, and the celebrated pilot and author of marine works, Jean Alphonse Fonteneau (4).

4. In *le Bulletin des Recherches historiques*, october, 1898, Mr. Sulte wrote the following lines on Jean Alphonse: "Le pilote de Roberval porte le surnom de "Saintongeois" pour indiquer, sans doute, la province de France où demeurait son père. Le Dr N.-E. Dionne (*la Nouvelle-France*) le fait naître "au village de Saintonge près de Cognac". Cognac est une ville de l'Angoumois, sur la Charente, et en descendant quelque peu

In July 1542 they arrived at Charlesbourg. The post was fortified anew and took the name of France-Roy. A hundred and thirty years later another village was called Charlesbourg, a few leagues north of Quebec (5).

But it was too late to expect a crop from the land that summer and the residents already there had paid no attention to farming or gardening. Consequent the provisions must run short during the coming winter, for even hunting was an art unknown to the pretended settlers. It is "à propos" to note here that these people had been taken out of the prisons of France under a royal warrant, and therefore were not at all the kind of folks required to lay the foundations of a steady colony. In addition to this, Roberval soon found Senneterre to be even worse than anyone in this convict gang, and had to get rid of him under the pretext of sending him to France in quest of provisions. Senneterre took with him, without knowing it, instructions that procured him a warm and close reception — in goal — when he got there. He left this country, for the country's good on the 14th September.

The winter of 1542-43 was horrible. Famine and riot

cette rivière, on arrive à Xaintes, capitale de la Saintonge. (Dictionnaire de Trévoux). Jean Alphonse paraît donc être né entre Cognac et Xaintes, soit sur les limites des deux petites provinces en question. Le vrai nom de la famille est Fonteneau; celle-ci pourrait bien être la même que celle de Pierre Fonteneau dit Desmoulins, natif de Xaintes, qui se maria au Château-Richer, le 18 février, 1697, avec Antoinette Gervais. (Tanguay, *Dictionnaire généalogique*, vol. 1, p. 234). La parenté, à un siècle et demi de distance, est un peu éloignée, sans doute, mais on a renoué des relations de cette nature dans plus d'"un cas, d'après l'idée assez juste qu'il ne saurait y avoir de prescription."

Jean Alphonse (or Alfonse) lived in la Rochelle, Saint-Jean du Pérot Street, where he wrote his book *Cosmographie*, in 1544-45. (See Mr. Paul Gaffarel's study in *le Bulletin des Recherches historiques*, May, 1898).

5. Notre-Dame-des-Anges.

reigned in the place; scorbutic disease broke out; the Indians threatened constantly. Roberval used freely his powers to whip and to hang and to put in irons. Cap Rouge is the first locality in Canada that was privileged to behold the beautiful scenery of nature artistically adorned with the gallows-tree.

Cartier, however, had not been idle in France. He won a lawsuit against Roberval for non-fulfilment of contract. Moreover, he persuaded the king to abandon the enterprise of Canada, as being of no avail whatever, at least for the present, and so got orders to proceed to Charlesbourg and bring away the whole colony. For this purpose, he sailed in the autumn of 1543, and returned to France the following summer with the *debris* of the settlement.

The good Algonquins congratulated themselves on the departure of the hated strangers; and no sooner had they seen the ships well in the channel, by the Isle of Orleans, than they attacked the palisades, and laid everything level with the ground on the spot where the French had resided.

On digging near the entrance of Cap Rouge river, about fifty years ago, a lime-kiln still filled with calcareous stone partly burned was discovered eight feet under ground, looking as if work had been suddenly interrupted, by fear or otherwise, for the wood half burnt, but already reduced almost to charcoal, was found in the fire-place.

In one of his descriptions Cartier says of France-Roy: "The river is one hundred and twenty feet wide; a vessel drawing three fathoms can enter it at high tide, and at low water the channel is only one foot deep. On both sides of the river there are good and fine lands full of trees as large and beautiful as any that can be seen in the world, and of various kinds. The oaks are abundant, the best I ever saw

in my life. The maple trees, cedars, birch and others are superior to the same kinds in France. On the south side of the river, wild vines loaded with grapes cover the place... The promontory upon which is placed one of our forts is on the east side of the entrance, high and steep, but we have opened a double ascent (A) up its flank, and thus the upper fort protects the main one which is below, as well as the ships."

Ninety-three years after these events, I meet the name of Cap Rouge for the first time, in a letter written by Father Le Jeune, during a trip from Quebec to Three Rivers, in a sloop: "August, 1637, passing opposite Cap Rouge", he says. Whether any actual settlers were cultivating the beautiful valley at that time I cannot say. The whole province had only sixty families in 1637, of which twelve are recorded in Three Rivers, and forty-eight in and around Quebec, on the north shore, and more particularly at Beauport.

The next mention of Cap Rouge is in 1648 without any particular details: but in 1650, Father Ragueneau states in his report he had that year paid a visit to the people of Cap Rouge. This would show something like an attempt at colonization. We will find out who were the "habitants" in question.

The *Journal* of the Reverend Jesuit Fathers has an entry under date of 27th April 1651, which reads as follows:— "About seven o'clock in the morning, Nicolas Pinel and his son Gilles were attacked in their clearing by two Iroquois, who nearly succeeded in taking them alive. Boisverdun fired at the marauders, without result. Nicolas and his son threw themselves down the mountain-side in their flight. These Iroquois, having joined others in the direction of Nopce's house, fired an arquebus shot into the door of the farm-

house. All the night the dogs barked in the neighbourhood." This affair took place at Cap Rouge.

Nicolas Pinel, from la Rochelle, arrived in Canada before 1644, with his wife and six children. Gilles was born in 1635. Nicolas mortally wounded, died at Quebec soon after the above fight. His four sons married in this country, and their descendants are still amongst us.

Charles Gautier dit Boisverdun was from Paris, and came to Canada before 1646. His family still exists here.

Nopce, or rather Noce, whose real name was René Mézeray, was in Canada as far back as 1636 at least. In 1645, he lived on the settlement of M. de Chavigny de la Chevrotière at Deschambault, where he married Nicole-Madeleine, daughter of Pierre Garemand. He must have removed to Cap Rouge and taken a lot there. I have reason to believe that Mézeray was a cousin of the well known historian of that name because both were of the same age and came from the same part of Normandy.

In September following, the Iroquois came again to Cap Rouge but a detachment from Quebec chased them away. Sillery is very close to Quebec. This land had been given to the Jesuit Fathers in 1647. From there to DuMaure or St. Augustin (Cap Rouge), a space of forty-five acres frontage remained in its primitive state. This intermediate property was given on 8th February 1652, to Louis de Lauzon, sieur de la Citière, and took the name of Gaudarville, after the mother of Lauzon, Marie Gaudard. The letters patent mention a road from Quebec to Cap Rouge, and some if not all of the inhabitants of Cap Rouge: Antoine Martin dit Montpellier, Nicolas Chaigneau, Pierre Garemand, François Boulé, René Mézeray, François Boucher, Charles Gautier dit

Boisverdun, Guillaume Boisset, Pierre Gallet, Jacques Archambault, Nicolas Ruelle, Etienne Dumets (6).

The wife of Chaigneau was killed by the Iroquois in her own house, in September 1651. Garemand was captured by a band of the same Indians on 10th June 1653, with his son, but the boy was ransomed by the Jesuits and continued the family. Boulé was killed by the Iroquois soon after. The others, namely Martin, Mézeray, Boucher, Gautier, Boisset, Gallet, Archambault, Ruelle and Dumets, are found in Cap Rouge about 1660-67. All of them have left large families.

The *habitants* of the settlements in the vicinity of Quebec having been call upon to select a syndic for each place, with a view to the transaction of public business with the authorities of the colony, Thomas Hayot was elected for Cap Rouge, on 9th August 1653. This first official representative of old France-Roy had come from Perche, Normandy, in 1637, and had been employed as farmer by the Jesuits at Beauport for nine or ten years. His descendants are numerous in Canada now-a-days. Of course I could tell you the origin — and the sequel — of all the men whose names appear in this article; but that would be more appropriate to a work on genealogy.

There was a redoubt at Cap Rouge in 1653, for it is mentioned, the summer of that year, on the occasion of several raids being made by the Iroquois around the place. Curiously enough, the Sokokis of southwestern Maine and New Hampshire used to come with the Iroquois as far as Quebec in those years. Most of the time they pretended to be friendly to the French, but they were not so.

The seigniory of Cap Rouge, known later on by the name of De Maure, formed at first part and parcel of the

6. Or Dumais.

Gaudarville property, situated on its north-east limit. De Maure was the surname of a man of wealth and noble extraction, Jean Juchereau(7) from Beauce in France, who had come out to Quebec in 1634 and whose line is most brilliant, having furnished especially nine or ten military officers of great merit, during more than two centuries. Lieutenant-Colonel Juchereau-Duchesnay, in command of Military District No. 7 (Quebec), in 1892, was the direct issue of this worthy settler. Juchereau did not, however, get the original seigniorial patent of Cap Rouge, because this was given, 15th November 1653, to the above mentioned Louis de Lauzon, in order to enlarge his fief of Gaudarville. As the Lauzon family did very little in the way of colonization, and quitted this country at an early date, it is presumed his title to the land passed to Juchereau, and one of the grandsons of this gentleman sold it to the Nuns Hospitallers of Quebec by a deed of 22nd September 1733.

The document of 15th November 1653, contains a few lines very characteristic of the troubles of that time. It reads: "The continual irruptions of the Iroquois have caused many massacres, besides the capture of numbers of inhabitants of Cap Rouge and that place may soon be totally abandoned if no means be taken to prevent the repetition of such an evil." Some other attacks are noted down in the archives of the following years, until at last the Indian hostilities ceased entirely and for ever around Quebec, upon the arrival of the Carignan Regiment from France in 1665.

A queer incident happened in 1658. The habitants raised a difficulty about their contribution towards the offering of the "blessed bread" which they were expected to

7. See *Mélanges historiques*, vol. 1, pages 40-42, also *la Famille Juchereau Duchesnay*, by P.-G. Roy, Lévis, 1903.

make to the parish church at Quebec, according to their turn among the surrounding districts, for the observance of the symbolic "breaking of bread" (the *agape* in short, which is kept up in the Catholic churches of French-speaking Canada until this day, though I find that even our English writers sometimes misunderstand and misrepresent the custom). The matter was, however, arranged amicably with the *marguilliers,* or vestrymen, and no more was said about it.

The colony grew. The fertile lands developed their value, and this spot, where the wild Indians used to terrify the men of Cartier and the settlers of M. de Lauzon, became transformed into a most charming agricultural country, a rendez-vous for citizens of the capital, for the hunters and the anglers, possessing as it did attractions both for the idler and the sportsman.

It will not, I hope, offend anyone if I here remark that Roberval's convicts had many worthy successors and imitators at Cap Rouge, not by any fault of the people of the place, but simply because it furnished such a convenient refuge for ruffians, at a short distance from town. Early in the nineteenth century, a band of robbers selected the Cap Rouge woods as a hiding-place for their booty and as a rendez-vous when plotting some new game against one of the parishes round about Quebec. Who has not read "Cambray and his accomplices" by Réal Angers (8), the father of the late Lieutenant-Governor of the Province (9) or that pretty novel by Eugène L'Ecuyer: "The Brigands of Cap Rouge (10)"?

8. F.-R. Angers, *les Révélations du crime de Cambray et de ses complices;* chronique canadienne de 1834. Québec, 1837, in-8, 73 pages, Québec, 1880, in-16, 108 pages.

9. Auguste-Réal Angers, from 29th October, 1887, to 4th December, 1892.

10. *La Fille du Brigand* ou *les Brigands du Cap-Rouge*, par Eugène L'Ecuyer, published by Casimir Hébert, Montréal, 1914.

There is a fine field for the dramatist in the facts recorded by these two writers. Cambray got what he deserved at the last; his band also .

It has been customary for a long time to say *Carouge* in common parlance, when speaking of Cap Rouge. By the mere dropping of a letter, the name takes on quite an enigmatic appearance. "Carouge" for ever, if you like! but it is to the detriment of etymology, which ought to count for something in the designation of localities. But corruption, as you have seen, has clung somewhat to this particular place from the days of Roberval and Cartier. This reminds me that André Thevet, a learned man who was a personal friend of Roberval, says that France-Roy was by the local Indians called *Senegua*. I hope you will find that satisfactory, as a last piece of information, and yet the earliest of all!

7th November, 1892.

in-12, 136 pages. The author had only twenty-two years old when he published this novel in *le Ménestrel*, of Québec, in 1844. *Le Répertoire National* (1848), also contains a reproduction of it in the third volume.

TABLE DES ARTICLES

PAGES

Histoire de la pomme de terre 7

Versailles 28

Arpents de neige (les) 28

Le Forillon 37

Charles Thomas 41

Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest (les) 54

Voyageurs et hommes de cages 83

Marchés des Trois-Rivières (les) 93

Essai de commerce avec les Antilles (1866)... 114

Cap Rouge 123

Index Général

Acadiens (les) et la pomme de terre 7, 16, 19, 20, 24
Albany (fort du Nord-Ouest) 77
Albergati (famille)... ... ... 45, 46, 47
Alcool (boisson) 17, 18
Alfonse (Jean, pilote) 125, 126
Algonquins (Sauvages) 16, 125
Anbury (Thomas) 20, 21
Angers (Auguste-Réal) 132
Angers (F.-R.) 132
Anglais (rivière des) 65, 74, 78
Antilles (les) 11
Antilles (essai de commerce, 1866) 114-122
Archambault (Jacques) 130
Arpents de neige (les) et Voltaire 28-36
Assiniboines (Sauvages) 66
Athabaska (territoire) 65, 74, 77, 80
Aubert (Charles, de LaChesnaye) 38, 45
Aubert (Ignace-François-Gabriel, de LaChesnaye) 45
Aubert (Charlotte-Marie-Anne-Josepte, de LaChesnaye), 45, 46, 47, 51
Aubert (Gilles-Ignace-Joseph, de LaChesnaye) 46

Baby (François) 116
Badeaux (Jean-Baptiste) 99
Badeaux (Joseph) 100, 101, 103
Baie d'Hudson (1745, la Compagnie s'inquète de l'approche de La Vérendrye) 63
Baie d'Hudson (compagnie de la) 55-62
Baie d'Hudson et les *Northwesters* 77
Baie d'Hudson (fusion des compagnies) 81
Baie d'Hudson (1910, route d'Angleterre) 59
Bailey (W., mécanicien) 118, 122
Bayfield (amiral) 39

Beaupré (vicomte de) 125
Beaver Club 76
Bégon (Michel) 93
Bélanger (Edouard) 119
Bélanger (Georges) 119
Belleau, — (1780, traiteur) 66
Bernier (capitaine J.-E.) 92
Bibaud (Maximilien) 41, 47
Biche (rivière à la) 65
Bigot (intendant) 20
Blouin (Jérôme, commis aux vivres) 118
Bois (commerce du) 55, 83
Boisset (Guillaume) 130
Boisverdun, voir Gautier.
Boucher (François) 129, 130
Boucher (Pierre) 30
Bouchette (Joseph) 123
Boudreau (Olivier) 94
Boulé (François) 129, 130
Bourbon (fort du Nord-Ouest) 62
Bourgeois du Nord-Ouest 54-81
Boyer(— (1780, traiteur) 66
Brésil (Etat de l'Amérique du Sud) 8, 9, 10, 15
Brigands du Cap-Rouge 132
Bruce (surnommé Grand-Couteau, traiteur) 66
Brunswick (duc de) 42, 43
Brunswick (manifeste de) 42, 43
Brydon (Robert) 99, 100
Burgoyne (général) 44
Burn (William) 52
Burns (Philippe) 106
Burton (colonel) 95

Cadot (Jean-Baptiste, traiteur) 60, 61, 65
Cages—bois flotté 83-92
Cambray (du Cap-Rouge) 132
Cameron (Duncan)... ... ... 71, 73, 75
Caouette, — (cuisinier du *Victoria*) 119
Cap-Rouge 123-133

Cardan (Jérôme) 10
Carleton (Guy), voir Dorchester.
Caron (Louis) 118
Caron (Michel) 107
Carouge (ce nom) 133
Cartier, — (interprète de McGillivray) 79
Cartier (Jacques, au Cap-Rouge)... ... ... 124, 127, 132, 133
Chaigneau (Nicolas) 129, 130
Champlain (Samuel)... ... ... 33, 37, 38, 40
Chansons françaises du Nord-Ouest 82
Chapais (Jean-Charles) 116
Charlesbourg (ce nom) 125, 126
Chassé (Olivier) 119
Chevrotière (Chavigny de la) 129
Chili (Etat de l'Amérique du Sud) 8, 9
Chouart (cap, au Labrador) 62
Chouart (Médard) 30, 62
Churchill (rivière) 64, 65
Cieça (Piedro) 7, 8
Cigler (Henry) 101
Clark (M.) 101
Clause, — (1767, traiteur) 61
Cloutier .... (traiteur) 75
Cloutier (Zacharie) 101
Clusius (savant botaniste) 10
Colbert 29
Colomb (Christophe) 13
Colonies (insouciance de la France à l'égard des) 31-36
Commerce avec la Havane en 1866 114-122
Confédération (1864, projet de) 114
Constant, — (traiteur) 67, 70
Cortez (Fernand) 13
Côté, — (traiteur) 67
Couillard (Alfred) 118
Couillard (Joseph) 118
Craig (John) 96
Craig (Laurent-David) 96
Craig (J.-C.-H.) 96
Cressé (Pierre) 99

Crosse (île à la) 64, 80
Cugnet (François-Joseph) 41, 45
Cumberland (fort du Nord-Ouest) 64
Curry (Thomas, traiteur) 62, 75, 78

Dame (Georges) 99
Day (B., capitaine, marin)... ... ... 118, 121
Denis (François) 45
Denys (Marie-Angélique) 45
Deschambault 48, 129
Deschesnes (Olivier) 107
Diéreville 16
Disette (en Canada, 1729, 1737) 17
Disette (en France)... ... ... 19, 23, 25
Dorchester (lord) 48, 49
Doucet (Benjamin) 100
Doucet (Jean) 100
Drummond (sir Gordon) 52
Dubé (Joseph, traiteur) 70
Dugas (abbé G.) 82
Dugré (Télesphore) 108
Duguay (Pierre), voir Pierre Placy.
Dumets (Etienne) 130
Dumoulin (Pierre-Benjamin)... ... ... 101, 104, 112
Duplessis de Sainte-Hélène (Mère) 17
Du Plessis (Thomas Cyroid) 115, 122
Duquet (Joseph) 119
Duval (Hippolyte) 105
Duval (Joseph) 104

Eau-de-vie 17, 18
Ecluse (Charles de l') 10, 11
Elizabeth (reine d'Angleterre) 11, 12
Equateur (Etat de l'Amérique du Sud) 7
Esclaves (Grand lac des) 74
Espagnols (les) et la pomme de terre 7, 10, 18
Estringant (Anne de l') 45

Facteau, — (1780, traiteur) 66

Ferland (abbé) 20, 40
Filborne (George) 119
Finlay (James, traiteur) 62, 73, 74
Fonteneau (Jean-Alphonse, pilote) 125, 126
Fonteneau (Pierre, dit Desmoulins) 125
Forbes (Jacques) 119
Forillon (cap de la Gaspésie) 37-40
Forillon (Claude, sous-enseigne) 38
Fouet (peine du) 131
France-Roy (nom du Cap-Rouge) 126
Fraser (colonel) 48
Fraser (Hugh) 50
Fraser (juge John) 50
Fraser (Malcolm) 95
Fraser (Thomas) 49, 50
Frigon (J.-G.-Antoine) 95
Frobisher (Benjamin, Joseph et Thomas)... ...' 64, 65, 68, 71

Gallet (Pierre) 130
Gamache (Thomas) 119
Garemand (Nicole-Madeleine) 129
Garemand (Pierre) 129, 130
Gaspé (ce nom) 37
Gaudard (Marie) 129
Gaudardville (ce nom) 129
Gautier de Boisverdun (Charles)... ... ... 128, 129, 130
Gauthier (François) 118
Gauthier (Moise) 107
Gendreau (Edouard) 119
Genest (L.-U.-A.) 95
Gérin (Léon) 37, 39, 40
Gervais (Antoinette) 126
Gervais (J.) 107
Gilbert (Humphrey) 11
Givins ... (traiteur) 75, 76
Godby (G.-H.) 107
Grand-Portage (1769, poste de traite) 61, 62
Grand-Portage (après 1788) 71, 75, 76, 78, 81
Grand-Portage (frontière) 67, 71

Grant (Cuthbert, traiteur) 71, 74, 77, 78
Grant (William) 95, 99
Gregory (John, traiteur)... ... ... 69, 71, 72, 73, 74, 75
Grenier (Pierre) 119
Groseilliers (des), voir Chouart.
Groseilliers (rivière des) 62
Grenier (Pierre) 119
Guerre des Sept Ans 20, 31, 48
Guerre (1806) 83
Guillemette (Napoléon) 108
Guinecourt (Capitaine) 125
Guyane (Etat de l'Amérique du Sud) 12, 18

Haldimand (gouverneur général) 44, 49
Hamel (Joseph) 104
Hamel (O.-Z.) 106, 107
Hart (Ezéchiel) 49
Hart (Moses) 104
Havane (1866, essai de commerce) 115
Hawkins (sir John) 10
Hayot (Thomas) 130
Hearne .... (traiteur) 64
Hébert (Casimir) 132
Hennessey (sir John) 13
Henri IV (roi de France) 32, 33
Henry (Alexander, traiteur)... ... ... 60, 61, 65, 71
Hertel (Hypolite) 51
Hommes de cages 83-92
Houliston (John) 107
Humboldt (Alexandre) 9, 10
Huot (Charles) 118

Incas (Sauvages de l'Equateur) 7
Iroquois (Sauvages)... ... ... 16, 128, 129, 130

Jacques-Cartier (fort) 48
Jalobert (Macé) 124
James .... (traiteur, 1778) 65
James Purry (navire) 122

Jean (Pierre) 119
Jeannette (*la*, 1879, au cercle arctique) 89-92
Johnson (Georges) 37
Juchereau de Maure (Jean) 131
Juchereau (Marie-Louise) 45

Kalm (Peter) 18
Kaministiquia (point de départ pour le Nord-Ouest), 58, 62, 75, 78
Kaministiquia (1767, traite) 62
Kaministiquia (1784, abandonné) 69
Kent (duc de) 50

Labourasse (Henri) 17
Lachance .... (1780, traiteur) 66
Lachance (Henri) 119
La Corne (fort du Nord-Ouest) 62
Lac des Cèdres (au Nord-Ouest) 62
Lac des Esclaves 74, 77
Lac des Esturgeons 65
Lac la Martre 74
Lac des Serpents 78, 80
Lac Saint-Joseph 77
Lafitau (Père Joseph-François) 16
Lalonde .... (guide voyageur) 73
Lamarre (Edmond) 119
Lambert (John) 25
Lamiau (Lemieux ? Pierre) 75, 78
La Mire (avec Roberval) 125
Langelier (J.-C.) 39
La Pérouse (1782, à la baie d'Hudson) 66, 70
Laprise 119
La Rochelle (et le Canada) 31, 34
LaSalle (Cavelier de) 15, 30, 31
Laterrière (Pierre de Sales) 25, 43
Lauzon (Louis de) 129, 131, 132
La Vérendrye 61, 64, 75
Lawton (James M.) 115, 116, 120
Leconte (Charles) 87

Lefebvre de Bellefeuille (A.) 99
Le Jeune (Père) 128
Lemieux (François, marin) 118, 121
L'Epinay (enseigne de Roberval) 125
Le Proust (Joseph-Louis) 95, 96, 101, 112
Le Proust (Marie) 96
Leroux (Laurent, traiteur) 74, 77
Létourneau (Ch.) 10
Levêque (Edmond) 118
Lisotte (Bruno) 119
Loiselle (Esther) 74
Lortie (Dominique) 107
Louis XIV (roi de France) 28, 29, 30, 31
Louis XVI (roi de France) 23

Mackenzie (sir Alexander) .. 69, 71, 72, 74, 78, 79, 80, 81, 91
McCrea .... (traiteur) 73
McGillivray (Wm., traiteur)... ... ... 71, 78, 79, 80, 81
McKenzie (Roderic, traiteur) 72, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 81
McLeod (Alexander, 1784, traiteur)... ... 69, 71, 72, 74, 75
McPherson (John) 150
McTavish (1784, Simon, traiteur) 68, 71
Mansard (Jules Hardouin) 29, 30
Marchés anciens des Trois-Rivières 93, 113
Marec (Alfred) 119
Martin (Antoine) 129, 130
Martinetti (acrobates) 105
Masson (hon. L.-R., *les Bourgeois du Nord-Ouest*)... ... 54-82
Maure (seigneurie du)... ... ... 123, 130, 131
Membré (Père Zénobe) 15
Méthot (Edouard) 101
Mexicains (alimentation des) 10, 18
Mézeray (René) 128,129, 130
Michillimakinac (1775, poste de traite) 61, 73, 74
Missinipi (rivière) 64
Montréal (1771, grand commerce de pelleteries) 76
Montréal (1786, et le *Beaver Club*) 76
Morice (R. Père A.-G.) 82

Morris (colonel)... ... ... 96, 99

Napoléon I et le Saint-Laurent 83, 84
Napoléon III (bateau à vapeur) 116, 117
Nault (Jacques) 94
Nicot (Jean) 13
Nipigon (lac, 1767, poste de traite) 61
Nipigon (lac, 1783, visité) 67, 69, 70, 73, 75, 76, 77
Niverville (Joseph Boucher de) 99
Noël (Etienne) 124
Noirfontaine (avec Roberval) 125
Noiseux (François, grand-vicaire) 100
Nord-Ouest (Compagnie du, formée) 64, 67, 68, 71
Nord-Ouest (bourgeois du) 54-82
Nord-Ouest (fusion, 1787, avec d'autres traiteurs) ... 57, 81
Nord-Ouest (fusion, 1821, avec la baie d'Hudson) 81

Osnaburg (fort du Nord-Ouest) 77

Pacifique Canadien (chemin de fer, ouverture) 71
Pain-bénit (1658, au Cap-Rouge) 131
Pangman (Peter, traiteur) 68, 69, 71, 72, 73, 74
Parmentier (Antoine-Auguste)... ... ... 21, 22, 23, 24
Patate (son histoire) 7-27
Parie (Théodore) 104
Pelleteries, Nord-Ouest, voir Traite.
Pelu (pour peau de castor) 61
Pennsylvanie (Etat) 16, 18
Perrault (Jean-Baptiste) 99
Péruviens (alimentation des) 9, 10, 18
Picotte (ravage le Canada en 1729) 17
Picotte (Jacques) 119
Pigeon River 72
Pilori—poteau d'infamie 101
Pinel (Gilles) 128, 129
Pinel (Nicolas) 128, 129
Pizarre (au Pérou) 7
Placy (Pierre)... ... ... 101, 102, 103, 107
Plante (Olivier) 119

Pluchon .... (capitaine du *Victoria*) 118-122
Pôle Nord (sa découverte) 90-92
Polette (Antoine) 104
Poliquin (T., mécanicien) 118
Pollock (Duncan, (traiteur) 73, 74
Pollock (Duncan, traiteur) 73, 74
Pomme de terre (son histoire) 7-27
Pond (Peter, traiteur)... ... ... 65, 68, 69, 71, 77, 78, 80, 81
Portage-la-Prairie 66
Port-Royal 16
Pothier (Olivier) 104
Pouvert (navire) 121, 122
Pratte (Modeste) 100
Prévost (sir George) 52
Prince de Galles (fort du Nord-Ouest) 66
Providence (fort du Nord-Ouest) 77
Prud'homme (hon. juge) 82

Québec (1866, incendie de Saint-Roch) 122

Radisson (Pierre-Esprit, 1662, au Grand-Portage) 62
Ragueneau (Père) 128
Raleigh (sir Walter) 11, 12, 13
Résolution (fort) 74, 77
Révolution américaine 43, 44, 65
Riedesel (baron de) 43, 44
Roberval au Cap-Rouge 125, 132, 133
Robitaille (Louis) 107
Rocheleau (François) 94
Romeril (Georges) 118
Ross (John, traiteur)... ... ... 72, 74, 80, 81
Rouvet (Jean) 87
Roy (J.-E.) 41, 45
Roy (Jean, 1785, au Nord-Ouest) 70
Ruelle (Nicolas)... 130
Ryan (John) 107

Saint-Augustin du Cap-Rouge 123-133
Saint-Charles (rivière) 124

Saint-Cyr (Pierre) 99
Saint-Germain-en-Laye... ... ... 28, 29, 30
Saint-Germain (J.-B., 1785, au Nord-Ouest) 70
Saint-Louis (saut) 16, 17
Saint-Martin (Nicolas) 99
Sainte-Marie du Saut (1760, poste de traite) 60
Sagard (Frère) 15
Salaberry (Lous de) 45, 46
Sanderlin (E.)... ... ... 121, 122
Savard (Jean) 119
Senegua (nom du Cap-Rouge) 133
Seneterre (Paul d'Auxhilhon de) 125
Shaw (Angus, traiteur) 71, 73, 75
Sherbrooke (sir John Cope) 50
Small (Peter, traiteur) 80
Smith .... (beau-frère de Gregory) 73
Sokokis (Sauvages) 30
Stevenson (capitaine, marin)... ... ... 118, 121, 122
Stuart (Arabella) 12
Stuart (Peter) 72
Sully 33
Sulte (Charles)... ... ... 106, 107

Tabac (découverte du) 13
Tabac canadien vendu à la Havane 117, 120
Talbot (avec Roberval) 125
Tanguay (Mgr C.) 39, 46, 47, 48
Tanguay (Isidore, mécanicien) 118
Terreneuve... ... ... 19, 25, 38
Thevenard (vice-amiral A.) 19, 20
Thevet (André) 8, 9, 27, 133
Thomas (Charles et sa famille)... 41-53
Thompson (Alexander) 101
Thorburn (Wm., traiteur) 71
Thwaites (M.) 37
Tonnancour (Godefroy de) 93, 99
Toupin (Pierre) 95
Tourtes (rivière aux) 72, 75
Trafalgar (bataille navale) 83

Traite de l'Ouest après 1763 54-82
Traite des pelleteries 30
Traite (fort la—au Nord-Ouest) 64
Traité de Versailles, 1784) 67, 68, 71
Trembles (fort aux—au Nord-Ouest) 66
Trois-Rivières—anciens Marchés 93-113
Trois-Rivières (maires, juges de paix, syndics, etc.) ... 99-113
Turcotte (J.-A.) 119
Turcotte (Joseph-Edouard) 111
Turner (John) 94

Unfreville (Edouard, traiteur) 69, 70

Vadeboncoeur dit Sulte (Charles) 106, 107
Vallière (Mlle de la) 28, 29
Vassal de Monviel (Charlotte) 52
Vaudreuil (M. de, gouverneur) 20, 31
Versailles 28-36
Versailles (Louis) 81
Victoria (bateau à vapeur) 116-122
Villeneuve (avec Roberval) 125
Virginie (Etat) 9, 10, 12, 15, 16
Volta (Alexandre) 22
Voltaire 22, 32-36
Voyageurs des bois... ... ... 60, 62, 63, 83-92

Waldheim (lord) 11
Wensell .... (traiteur) 82
Whiskey (boisson) 17, 18
Williams (Jenkin) 45, 49
Winnipeg (rivière) 62, 70
Wright (Philémon, fondateur de Hull) 83, 84
X. Y. (Compagnie de traite) 81
York (fort)... 66

SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

(Droits réservés, Canada, 1919).

MÉLANGES HISTORIQUES

VOLUME 4

SIR GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

PAR

BENJAMIN SULTE

Augmenté et publié par

GÉRARD MALCHELOSSE

G. Ducharme, libraire-éditeur
36a, rue Notre-Dame, Ouest
MONTREAL

1919

OUVRAGES DE GÉRARD MALCHELOSSE

Cinquante-six ans de vie littéraire ou *Benjamin Sulte et son oeuvre.* Essai de bibliographie des travaux historiques et littéraires (1860-1916) de ce polygraphe canadien, précédé d'une notice biographique. Préface de M. Casimir Hébert. Un volume in-8, 80 pages, Montréal, 1916.

Généalogie de la famille Malchelosse. Lettre-préface de M. Benjamin Sulte. Un volume in-8, 32 pages, sur papier de luxe et tiré à cinquante exemplaires. Montréal, 1918.

La famille Roupe. Brochure in-8, 8 pages. Montréal, 1918. (Epuisé).

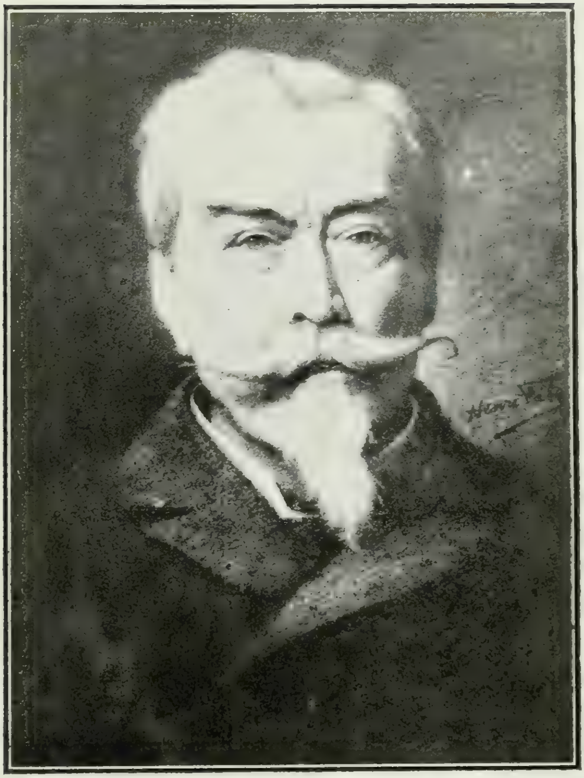

(1917)

Benjamin Sulte

PRÉFACE

Sir George-Etienne Cartier, dont on fête en ce moment le centenaire, a déjà eu les biographes qu'il méritait. Une étude aussi savamment fouillée que celle que nous a donnée John Boyd, une enquête de psychologie politique résumée en de grands et justes traits, comme celle que nous devons à M. A.-D. DeCelles, ont permis à la génération présente de se familiariser avec la physionomie morale du principal artisan du pacte fédératif de 1867, *avec l'étendue et les conséquences de ses oeuvres.*

Mais on ne saurait trop bien connaître l'existence de ce patriote dont les vues, les aspirations et les accomplissements sont comme marqués du sceau du génie. Placé au seuil d'un nouvel ordre de choses dans notre vie nationale, Cartier corrige et redresse ce qui le précède, en même temps qu'il trace une large voie à ses successeurs.

Les rapports de M. Benjamin Sulte avec le grand homme d'Etat remontent à 1866, *alors que l'auteur de ce mémoire était rédacteur au "Canada" d'Ottawa. Cartier s'apprêtait alors à faire adopter son* bill *de la milice. La presse du continent était remplie d'articles à ce sujet. Tout chaud de ses trois courses à la frontière, pour y repousser le* Fenian, *M. Sulte se jeta résolument dans l'arène, en défendant avec autant d'énergie que de savoir-faire, la mesure prônée par Cartier. Celui-ci en fut impressionné; ayant trouvé l'homme sincère, désintéressé, aux vues très amples, sans attache de*

parti, il voulut le connaître. De leur rencontre, il s'ensuivit une franche amitié qui devait durer toujours. On observera que l'auteur de ces pages ne dut pas à Cartier le poste de sous-ministre de la milice qu'il devait remplir sous plusieurs ministères, vingt années durant. Mais comme M. Sulte demeura en rapports constants avec Cartier, jusqu'au départ de ce dernier pour l'Europe, il a pu l'étudier à loisir.

Cette esquisse a, croyons-nous, l'avantage de nous faire voir Cartier dégagé de la personnification de chef de parti politique. Nous estimons aussi que le lecteur trouvera dans ces pages la saveur particulière des mémoires. M. Sulte a eu l'inestimable avantage d'évoluer en quelque sorte dans le sillage de Cartier, d'assister de très près, de collaborer même à la préparation des si importantes mesures législatives que nous lui devons, ce qui fait de notre auteur un témoin merveilleusement renseigné, connaissant les sentiments intimes, les idées de derrière la tête du grand homme. De plus, M. Sulte, docte et vénérable survivant de l'époque de la Confédération, est le témoin des fruits qu'ont portés les oeuvres de Cartier.

A lire cette esquisse de vie, remémorée par un contemporain, on comprend mieux que Cartier fut vraiment un homme extraordinaire. Car, à l'encontre de tant d'autres, pour être vu de très près, loin de diminuer, il grandit toujours dans l'admiration réfléchie de ses compatriotes.

Gérard MALCHELOSSE.

1er septembre, 1919.

GEORGE-ÉTIENNE CARTIER

A Mlle Hortense Cartier.

La simplicité qui marque toute grande âme,
Se réflète sur ton monument, ô Cartier
Que fait revivre l'art, ce divin ouvrier
Burinant les héros sous l'immortelle flamme.

Ton geste, ton maintien sont ta seule oriflamme,
Le seul message que nous semble déplier
Ton bras ferme et tendu, c'est le message altier
Du plus noble idéal dont un peuple s'enflamme.

Le respect du droit fut ton seul commandement;
Au pied du Mont-Royal, tu nous parles encore,
Aux grands jours de fête et de ralliement sonore;

Parfois je crois entendre en un pieux moment,
Nouveau Moïse au bas de la Montagne fière,
Tomber l'austère loi de tes lèvres de pierre.

W.-A. BAKER.

In Memoriam

Not through the statue which his country's love
Hath to his honour raised, but through the deeds
And qualities which won that love, shall he,
The patriot whom we mourn, forever live
In true Canadian hearts of every race.

And chiefly through his strong steadfast will
That difference of race, or creed, or tongue,
Should not divide Canadians, but that all
Should be one people striving for one end,
The common good of all. His country stretched
From Louisbourg to far Vancouver's Isle,
And claimed and had his patriot love and care.
And thus he won a high and honoured place
Among the worthiest of his name and race.

G. W. WICKSTEED.

Le Monument Cartier

C'est par ses actions, ses rares qualités
Qu'il a grandi dans notre estime,
Et de tous les honneurs qu'il avait mérités
Ce bronze est le plus légitime.

Depuis qu'il est parti, nos coeurs reconnaissants
Ont formé ce concert de races
Qu'il invoquait avec de si nobles accents
Pour nous qui marchons sur ses traces.

Il a vu sa Patrie étendre son pouvoir
De l'Atlantique au Pacifique;
Et dans ce Canada, s'il pouvait le revoir,
Il lirait son nom historique.

Benjamin SULTE.

LES OEUVRES DE CARTIER

Le sujet ici indiqué demanderait un volume si chaque point devait être considéré dans son étendue, et chaque page deviendrait un enseignement patriotique.

Les vingt-quatre années qui vont de 1848 à 1872 sont plus que tout un siècle aux yeux de l'historien. Le génie de la réforme et des créations utiles y a concentré tous ses efforts avec un bonheur surprenant. Ceux qui ont vu de près les choses de cette époque s'en étonnent moins que les hommes de la génération actuelle, parce qu'il vivaient de l'air de ce temps particulier aux fondations d'empires et qui souffle en général sur tout un peuple, au lieu que les grandes inventions industrielles de certains individus sont plutôt propres à surprendre les masses qui ne s'y attendent jamais.

Il y a soixante ans tout le Canada était en marche vers l'inconnu. A présent, on en peut voir les conséquences: c'est ce qui se comprend et provoque l'admiration.

Le gouvernement responsable de 1848 formait une base solide sur laquelle, en un quart de siècle, s'établit l'édifice national. Maintenant que tout cela est derrière nous, dans un passé qui s'éloigne sans cesse, tâchons d'empêcher l'oubli de s'en emparer et faisons en sorte que notre peuple en garde le souvenir.

Je vais donc énumérer en bref ce qui, dans ces nombreux événements, se rapporte de plus près au personnage dont nous célébrons le centenaire.

Que faut-il pour rendre une renommée durable? Des oeuvres qui durent.

La plupart des hommes qui se sont attiré la faveur populaire ne sont déjà plus rien aux yeux de la génération qui leur succède. Mais s'il arrive que, cinquante ans après la mort de l'un de ceux-là, les classes éclairées de son pays aiment à rappeler sa mémoire et à le citer comme modèle, c'est qu'il a accompli quelque chose d'utile et dont le peuple ressent journellement les avantages. Tel est le cas de Cartier.

La Fontaine et Baldwin ont conquis pour nous le gouvernement responsable. Ils restent vivants eux aussi dans nos mémoires parce que nous tenons à cette forme d'administration qui représente les libertés politiques de tous les jours. S'ils n'avaient été, comme tant d'autres, que des parleurs entraînant les foules, leur popularité se serait évanouie avec ceux qui les auraient entendus. Nos érudits pourraient encore mentionner leurs noms, mais leur renommée n'aurait aucune survivance dans le peuple.

Au cours de cet article, le lecteur se rendra compte de la majeure partie des oeuvres de Cartier.

I

Le canal Welland, qui rachète le niveau des chutes Niagara, date, comme commencement, de 1837. En 1848, il s'agissait de le compléter. M. Cartier, nouveau membre de la Chambre, avocat volontaire des voies ferrées, des canaux et des bonnes routes, appliqué déjà à ce genre d'étude plus qu'aucun homme public de cette époque, releva les assertions de ceux qui traitaient l'entreprise de Welland à titre d'affaire locale. "On prétend que la dépense sera au profit du Haut-Canada et fera venir à sa porte les produits de l'Oue qui passent par les lacs Huron et Erié, mais ce sera pareillement pour le Bas-Canada! Il en sera de même de toutes les

voies ouvertes pour communiquer avec les pays lointains. Songez que le commerce veut toujours atteindre la mer. Dans notre cas tout doit aboutir au Saint-Laurent. Les Américains le comprennent. Ils ont coupé dans les terres le canal de l'Erié. L'emporteront-ils sur nous? Mais oui, puisque nous ne voulons pas leur faire concurrence. Pourtant, la chose nous est facile. Je puis dire à M. William Hamilton Merritt que sa création du canal Welland est un monument qui éternisera sa mémoire et je souhaite que la Chambre prête la dernière main à la complétion de cette grande oeuvre nationale."

Le coup d'oeil est large auprès de cet intérêt local mis en avant pour obstruer le chemin. Le trafic, se trouvant bien accueilli par cette voie, se développa de telle manière que Cartier put dire, en 1864:

"L'idée d'élargir le canal Welland est bonne, mais ce sera encore insuffisant. L'Etat de New-York s'est prononcé pour un canal à navires au sud de la rivière Niagara. On parle de la rivière Ottawa où il y a le canal Grenville, mais c'est tout. Si nous ouvrons l'Ottawa le trajet de Chicago à Montréal sera énormément plus court. Ce dernier plan inquiète les Américains. Pour rendre l'Ottawa navigable sur tout son parcours il ne faudrait qu'une canalisation de 29 milles. La dépense serait de 24 millions. Ce canal serait le rival le plus formidable du canal Erié"

Suivent une foule de considérations et de détails de l'ouvrage, pour montrer que, plus tard, le canal de la baie Georgienne sera une nécessité. Voilà juste cinquante-cinq ans de cela.

II

En 1846, les essais de chemin de fer avaient fait con-

naître à l'Europe la possibilité de rendre le grand transport des marchandises et des gens plus facile, plus rapide et moins onéreux. LaFontaine présida une réunion publique, à Montréal, pour discuter le projet d'une voie ferrée, de cette ville à Portland. En cette occasion Cartier prononça un discours, le plus ancien qui nous reste de lui. Il est déjà dans le ton de tous ses plaidoyers en faveur des chemins de fer: "J'en appelle aux grands propriétaires, aux petits propriétaires, qui font la prospérité des grands, aux classes industrielles et ouvrières qui font la prospérité des uns et des autres. Nous avons une chance exceptionnelle d'attirer les capitaux étrangers-.. Voyez ce qu'a fait New-York... Le temps est venu de faire mentir notre réputation d'hommes apathiques, sans énergie, sans esprit d'entreprise... ! Il faut que l'exemple parte de Montréal et que la ville se montre digne de sa position... Montréal sera le grand entrepôt de l'Ouest, mais par le moyen des canaux et des chemins de fer!"

Ces paroles étonnaient par leur nouveauté. L'idée de construire de pareilles routes en Canada paraissait aussi impraticable que la culture du coton: — la dépense, la neige, si peu de trafic. On payerait à peine la graisse des roues. Tout cela est réglé aujourd'hui, mais n'oublions pas ceux qui ont commencé la propagande. Il leur fallait un rude courage et un esprit de dévouement hors ligne, car c'était se dépopulariser ou se mettre dans le cas de n'être jamais bien vu du public.

Bientôt après, devenu membre de l'Assemblée législative, Cartier parla en faveur des chemins de fer suivants qui étaient encore sur le papier: Montréal-Portland, Saint-Laurent-Atlantic, Great-Western, Northern, se classant du coup parmi le petit nombre de ceux qui allaient entreprendre

"la politique des chemins de fer", un terme qui soulevait souvent l'antagonisme de la peur de la dépense.

Mais quand vint le projet de construire le Grand-Tronc, l'épouvante se répandit partout. Quoi! la tour de Babel! Ne sait-on pas que ces folies sont jugées? Où veut-on nous mener? A la ruine directe...

Cartier s'éleva de toute sa hauteur à côté de ceux qui pliaient sous l'orage. Il attira les attaques sur lui. Quiconque protestait contre les chemins de fer visait Cartier. Puis, les clameurs cessèrent et le ruban de fer fut posé. Un autre grondement se fit entendre lorsque la compagnie demanda (1856) la permission d'émettre des bons au montant d'un million de piastres pour prolonger sa ligne, cependant la demande passa.

L'année suivante, la députation paraissait unanime à soutenir cette "entreprise nationale", selon le mot de Cartier, mais des petits groupes de députés demandaient, ici et là, des tronçons ou embranchements favorables à leurs localités respectives, tandis que l'auteur du bill original voulait pousser l'allongement jusqu'aux provinces maritimes, au nord, et jusqu'à Sarnia, au sud, avant que de s'étendre est et ouest. Chacun prêchait pour sa paroisse, mais Cartier, lui, préparait la Confédération. "Je construis pour l'avenir", dit-il.

L'heure viendra. Sachons l'attendre.
Bientôt nous pourrons la saisir.
Le courage fait entreprendre
Et l'adresse fait réussir.

Ce couplet, qu'il chantait en clignant de l'oeil au dernier vers, je l'ai entendu souvent de sa bouche, non pas comme

an air de triomphe mais plutôt en pleine crise, alors que la question débattue tremblait dans la balance.

En 1861, la compagnie se trouvait gênée financièrement. Le ministère lui avança, sur garantie, $120,000, ce qui souleva des récriminations. Un discours corsé, chiffré, *business like,* de Cartier étouffa les plaintes — la grande cause était gagnée pour toujours. Le Canada n'y perdit rien.

Quelques paroles empruntées au discours qu'il prononça le 30 octobre 1866 sont ici à leur place. Les citoyens de Montréal lui donnaient un banquet, entre la fin de la dernière session du parlement des Canadas-Unis et l'ouverture du premier parlement de la Confédération.

Cartier avait alors un passé politique digne des hommages de ses compatriotes. Non seulement ses oeuvres existaient, mais elles fonctionnaient à merveille et personne n'osait plus les contester.

"En 1852-53, je demandai à la Chambre, encouragé par le ministère Hincks-Morin, la constitution de la compagnie du Grand-Tronc et je la fis voter malgré l'opposition la plus tenace. J'ai aussi obtenu la construction du pont Victoria et vous vous rappelez tous la résistance que l'on m'opposa à ce propos. D'abord, ces ouvrages seraient cause de terribles inondations à Montréal; ensuite, cette voie détournerait le commerce vers Portland. Les préjugés une fois soulevés, c'est l'ouragan, la tempête, le vacarme, mais cela ne dura pas longtemps! Le Grand-Tronc et le pont Victoria "inondent" Montréal d'une abondante prospérité. Que serait cette ville sans le Grand-Tronc? D'où lui vient le commerce de l'Ouest si ce n'est du chemin de fer? Ah! j'ai eu les préjugés contre moi, mais je vous l'ai dit, ce sont des bourrasques passagères."

III

Dans un discours (1856) où il était question du projet de M. Young pour creuser un canal de Caughnawaga au lac Champlain, parcours de 25 milles, Cartier fit voir que ce serait au bénéfice des Etats-Unis en enlevant le transit par Montréal. "Caughnawaga, dit-il, est à 9 milles de nous. Je ferais le canal ici, de Longueuil à Saint-Jean, où il n'y a que 16 milles." Son argumentation est toute comprise dans ce peu de mots, mais il sut la développer selon le besoin. Pour finir: "Un électeur qui veut bien voter pour M. X, mais qui le sait en faveur du canal d'en haut, m'a demandé mon avis. J'ai répondu: votez sans crainte: — le canal d'en haut ne se fera ni aujourd'hui ni demain. Je suis en faveur du canal de Caughnawaga à condition qu'il ne soit pas fait à Caughnawaga.

"Puisque l'occasion s'en présente, je dirai que le canal Lachine exige des améliorations. Mon plan est de l'élargir, tant pour la navigation que pour fournir un plus fort volume d'eau à l'usage des manufactures." Nous avons vu faire ces changements.

IV

Les Cantons de l'Est avaient été concédés par grands morceaux (*townships*) à quelques individus qui les gardaient pour les vendre par "terre d'habitant" lorsque le moment deviendrait favorable. C'était tout bonnement entraver la colonisation. Pour mettre fin à cet état de choses une loi (1854) assimila ces terres à celles du reste de la province. Je crois que M. Galt fut le principal auteur de cette mesure.

Un autre obstacle subsistait, comme le dit Cartier

en présentant (1857) son bill des Cantons de l'Est. "Qu'un habitant soit Canadien, Anglais, Irlandais ou Ecossais, il ne sait jamais sous quelle loi il se trouve et, par suite, les colons ne se portent pas de ce côté. De plus, en 1854, nous n'avons rien voté pour cette colonisation, pas même lorsque nous avons mis fin aux fameuses "réserves du clergé protestant" qui nous donnait les moyens d'aider les Cantons. Eh bien! je propose qu'on les assiste. Ils ont besoin de routes, de ponts et autres travaux publics. C'est le moment d'agir."

Le bill passa et Cartier eut le plaisir d'ajouter que la décentralisation des tribunaux, l'enregistrement, la codification, la réforme seigneuriale, etc., toutes lois nouvelles, allaient mettre cette importante région sur un pied comparable au reste de la province "et j'ai fait imprimer ces actes dans les deux langues car les Cantons ont encore plus besoin du français que les anciens habitants canadiens."

Citons les lignes suivantes de M. Louis Turcotte: "M. Cartier fit disparaître une difficulté de législation en préparant et en faisant adopter un acte qui introduisait les lois françaises dans les Cantons de l'Est et rendait la tenure des terres uniforme. Les lois de cette partie de la province n'étaient pas définies; on appliquait tantôt la loi anglaise, tantôt la loi française. Ce grave inconvénient avait empêché la colonisation d'y faire des progrès considérables. A partir de ce moment, les lois civiles furent uniformes dans tout le Bas-Canada."

Aussitôt après 1857 l'élan colonisateur se manifesta dans les Cantons et, depuis, il ne s'est jamais arrêté. A la Confédération, Cartier fit sanctionner par les Chambres des conditions de sûreté que les protestants des Cantons demandaient et il n'en est résulté que du bien.

V

La Fontaine trouvant que la province du Bas-Canada, divisée en cinq districts judiciaires seulement, pouvait en accepter deux autres, l'un sur l'Ottawa, l'autre à Kamouraska, avait fait passer un projet de cette nature qui parut hardi. En 1857, Cartier porta la division à dix-neuf districts et souleva une tempête, mais elle se calma soudainement dès que la réflexion se fit sur le sujet. Donc: Ottawa, Terrebonne, Joliette, Montréal, Bedford, Iberville, Saint-Hyacinthe, Beauharnois, Saint-François, Arthabaska, Richelieu, Trois-Rivières, Beauce, Montmagny, Québec, Saguenay, Kamouraska, Rimouski, Gaspé, furent érigés en centres judiciaires pour la plus grande commodité des populations.

Selon sa coutume, Cartier retraça l'historique des anciennes divisions territoriales, parla des nouvelles en vue de l'administration et montra que plus le pays se développait plus il devenait nécessaire de mettre la justice à portée de tous les citoyens. Au lieu de voir les habitants courir à une longue distance pour chercher les tribunaux, c'était à ces derniers de s'offrir et de se rendre aisément accessibles. Le bill pourvoyait aussi aux cours d'appel, d'après la même idée. "J'admire la loi de M. La Fontaine. Le temps est venu de lui donner de l'extension et c'est ce qu'il avait prévu".

Quant à la réalisation du projet, une fois son principe adopté, il donna lieu à une autre tempête qui fit parler les gazettes durant deux années. Nombre de gens n'étaient pas contents, parce que les intérêts privés se voyaient méconnus et, par suite, mille influences s'agitaient au profit de quelques personnes. Mais cette nouvelle organisation judiciaire était

toute calculée dans l'intérêt du peuple et le peuple, tranquille devant l'effervescence de quelques individus, imposa son bon vouloir, qui fut le triomphe de Cartier.

La loi ainsi réformée laisse à l'avocat la tâche responsable des faits à prouver et non pas au juge. Elle ne veut point de paperasses ni d'écritures inutiles, comme dans l'ancien temps. Ceci rappelle la manière de nos cours de justice sous le régime français, où les parties s'expliquaient sans chicane et à si bon marché.

Cartier profita de la création des districts judiciaires (accueillie unanimement) pour passer la faulx, à tour de bras, dans certains abus introduits surtout par les formes anglaises et même par des adoptions du code Napoléon trop surchargées de minuties. "La masse des témoignages inutiles recueillis dans les enquêtes embrouille le jugement. Un factum bien rédigé vaut mieux." Et il en disait long sur l'emploi de ces modes surannées dont l'origine remonte presque toujours aux hommes de lois qui en tirent un bénéfice.

La cour de révision, créée par Cartier (1864) mit fin à certains appels coûteux dont on se plaignait depuis longtemps. Il fit modifier la loi des jurés dans l'intérêt public. Même, il obtint la suppression de la peine de mort pour des cas qu'il jugeait digne du pénitencier et pas plus. "Je règle nos comptes avec le passé", disait-il.

VI

Le 27 avril 1857, comme Cartier présentait son bill pour la codification des lois civiles et de la procédure civile du Bas-Canada, MM. Drummond et Dorion demandèrent d'assimiler les lois des deux provinces-unies afin de ne com-

poser qu'un seul code et ils invoquèrent la possibilité d'une confédération des provinces britanniques, dont pareille mesure faciliterait le fonctionnement, mais Cartier répondit que la Confédération une fois faite, il serait toujours temps de fondre ensemble les lois de ces provinces. En 1919, ceci n'est pas encore exécuté, mais c'est la faute des provinces qui tiennent à garder leurs vieilles coutumes.

Le régime seigneurial étant aboli, l'heure était propice à la grande opération que ce bill préparait. Dans la province française, certaines lois étaient empruntées à la Coutume dite de Paris, d'autres au droit romain, d'autres encore aux édits et ordonnances des rois de France ou du parlement britannique, puis, nous avions nos statuts provinciaux. Ces sources variées exigent des recherches savantes et des pertes de temps considérables. Une fois le tout mis en ordre et rendu facile à consulter les inconvénients de la dispersion n'existeraient plus et ce serait un bienfait pour tout le monde.

"La codification est nécessaire pour plusieurs raisons. La province est peuplée d'habitants d'origines différentes qui ne peuvent bien connaître ces lois qu'en les classant d'après un système approuvé. Tout en comprenant la sagesse des lois françaises qui régissent nos personnes et nos propriétés, nous ne parvenons à leurs sources qu'après des recherches immenses. La plus grande difficulté qui se présente est ce qui concerne les Cantons de l'Est où certaines terres sont régies par les lois anglaises, tandis que d'autres sont tenues en franc-alleu suivant le vieux système français. J'observe que, à mesure que les Cantons se sont peuplés, les propriétaires se sont familiarisés avec les pratiques françaises, si bien que maintenant on est d'accord pour conserver la tenure de franc-alleu."

Le projet passa dans les deux Chambres sans opposition.

Le bureau des codificateurs, composé des juges Morin, Day et Caron, avec MM. Beaudry et Ramsay, puis McCord comme secrétaires, travailla de 1859 à 1864 à cette oeuvre qui devint la loi de la province le 1er août 1866 à la satisfaction générale. C'est vers ce temps que Cartier, se présentant au barreau de Toronto, subit cette question :

—Quelle province possède la meilleure loi civile?

—Le Bas-Canada. Nous y avons mis la crème des lois anglaises et françaises.

Le mot est resté sans contradicteur jusqu'à présent.

Pour compléter l'oeuvre de la codification, il était nécessaire de régler la procédure à suivre dans chaque partie de l'application de la loi, que celle-ci fut invoquée à tort ou à raison. Il faut un guide pour le juge, le greffier, les avocats, en dehors du texte et du sens de la loi. Ceci est assez scabreux, mais l'expérience, la haute conception de la justice, le but de tout débat visiblement compris, la procédure, ou, si vous voulez, le chemin à suivre pour éclairer une question, se montre libre et droit devant l'esprit du jurisconsulte — c'est le mérite du bill de Cartier qui passa (1866) sans trop d'obstacle, et fit de la province française un ensemble judiciaire bien supérieur à celui des provinces anglaises. Jusque là la conduite des affaires devant les tribunaux ne se conformait qu'à des règles arbitraires dont l'état confus provenait du système français mêlé à la procédure anglaise et tout cela modifié par des innovations ou expédients plus ou moins approuvables. Cartier fit table rase de ces allures, tout en conservant les parties bonnes, valables, pratiques, utiles et d'une compréhension aisée, car, au lieu du brouillamini ordinaire des choses de loi, il tendait, toujours et partout, à faire de la clarté. Son dis-

cours du 26 juin 1866 est un historique de la question et il dit fort à propos:

"Nous allons entrer dans la Confédération avec un système de lois classées, codifiées dans les deux langues. Les Anglais du Bas-Canada n'avaient aucun livre qui pût leur donner la juste idée de nos lois françaises. Le code civil a fait disparaître leurs préventions. Le code de procédure leur plaira pareillement."

C'est ce qui est arrivé.

VII

A la session de 1850, le Haut-Canada avait adopté une loi donnant aux catholiques et aux protestants le droit d'avoir des écoles séparées subventionnées par l'Etat. Le fanatisme mit tout en oeuvre pour entraver le fonctionnement de ces institutions. En 1855, les catholiques obtinrent certaines modifications, en attendant le grand acte de 1863.

A la séance du 23 juin 1858, le sujet revint brusquement à propos d'écoles fermées. Cartier parla d'abord de l'origine de l'amendement de 1855, puis il fit cette remarque: "Une école catholique étant supprimée parce qu'il y a peu d'élèves, que ferez-vous le jour où, dans la même localité, il s'en trouvera un bon nombre?... M. Brown reste muet. C'est pourtant l'épouvantail qu'il aimait à agiter autrefois. J'espère qu'il garde le silence par suite d'un changement d'opinion, ou peut-être songe-t-il qu'un tiers de ses électeurs sont catholiques..."

En 1859, Cartier disait: "On a prétendu que le système des écoles séparées du Haut-Canada diffère de celui du Bas-Canada. Je le nie. Ce système a été établi par le cabinet dont j'étais membre. Les députés qui ont dit cela peuvent

en imposer pour un moment aux esprits crédules, mais leurs dupes se désabuseront."

Lorsque M. R. W. Scott fit passer son bill des écoles séparées, en juin 1863, Cartier s'attacha à faire voir que son parti en était l'auteur et que M. Scott était du parti. "Les *clear-grits* ont toujours combattu le bill... Les orangistes ont voté en sa faveur; sans leur appui la mesure tombait..."

VIII

A la session de 1850, La Fontaine fit adopter des résolutions dans le but de réformer la tenure seigneuriale et l'amener aussi près que possible de la tenure libre. La gêne produite par certaines conditions de cet ancien régime et des abus qui s'y étaient introduits rendaient une révision nécessaire. Le fait est qu'on en parlait depuis 1820, mais personne n'osait aborder carrément la question. M. La Fontaine posait en principe qu'il faudrait indemniser les seigneurs en proportion des droits qu'on leur enlèverait. En Chambre, M. P. Davignon, député de Rouville, était à la tête du mouvement de réforme. Les seigneurs comptaient sur M. de Laterrière, député du Saguenay, pour présenter leur défense, car ils s'imaginaient qu'on voulait les dépouiller sans égard pour la justice.

Cartier, député de Verchères, prit de suite une attitude tranchée sur l'alarme que le mot "injustice" avait soulevée. La Chambre, dit-il, est composé de propriétaires et non de brigands.

"Pour une colonie, la France aurait pu trouver mieux que le système seigneurial, toutefois il a rendu des services. Nous l'avons eu, nous l'avons encore, il s'agit de savoir quoi en faire."

Après ce préambule il dit: "Les cens et rentes ne sont qu'un petit fardeau comparés aux lods et ventes, car ceux-ci sont bel et bien une amende du douzième de la valeur de la terre à chaque changement de propriétaire, de sorte que les hommes prudents se gardent d'améliorer leurs propriétés. Pour la même raison le seigneur passe avant tous les autres créanciers. Il y a aussi la banalité qui ne vaut rien à personne et gêne tout le monde. En somme, les seigneuries ne sont pas de bons placements pour les capitaux et l'abolition du vieux régime sera aussi profitable aux seigneurs qu'aux censitaires. Les seigneurs agiront avec sagesse s'ils ne se montrent pas trop exigeants. Aujourd'hui, les colons se portent de préférence vers les *townships* où ils achètent la terre à un écu de l'arpent plutôt que de se soumettre au joug seigneurial.

"Les seigneurs n'ont jamais eu le droit de vendre leurs terres aux colons et ils n'en ont jamais vendu. Ils n'ont pas le droit de concéder au taux qui leur convient. Ils n'ont pas le droit de prendre hypothèque sur les biens de leurs censitaires. Le droit de banalité a toujours été à peu près illusoire et constamment une source de chicane. On peut ruiner un seigneur en l'obligeant à construire un moulin, puis en allant acheter la farine ailleurs que chez lui. Les arguments que les seigneurs font valoir dans ce débat ne tiennent point devant la loi. Tout peut s'arranger selon l'esprit de justice."

Deux ans plus tard, il répondit de nouveau aux mêmes prétentions des seigneurs, lorsque l'affaire revint devant la Chambre. Il est faux, dit-il, que les seigneurs soient propriétaires de leurs seigneuries; de plus aucun d'eux, depuis deux cents ans, n'a osé vendre le moindre morceau de terre. Il est faux qu'ils aient le droit de fixer le taux des redevances, mais plusieurs l'ont essayé et se sont fait prendre les

doigts. Il est faux de dire que les deux arrêts de Marly promulgués par Louis XIV, en 1711, ne constituent pas une loi absolue; ces arrêts sont clairs et impératifs: on s'y est toujours conformé devant les tribunaux. Il est faux aussi que les seigneurs puissent refuser de construire un moulin à moudre le grain: ils y ont été obligés de tout temps et y sont encore obligés. Il n'y a pas un seigneur sur vingt qui possède un moulin acceptable, cependant l'exercice de ce droit de banalité a causé beaucoup de mal, sous les Français comme à présent. Voyez le Haut-Canada qui fait marcher deux cents moulins à farine, tandis que le Bas-Canada n'en a que deux, oui deux, qui préparent la farine pour le marché. Notre farine est inférieure. Pour la perte de ce droit le seigneur ne doit prétendre à rien.

Les seigneurs avaient tant et si souvent dit que leur situation était inattaquable que le peuple n'espérait point voir finir leur régime. Cartier alla droit au monstre et démontra qu'il n'avait aucune force.

Il n'appartenait pas à un simple membre de la Chambre de régler cette question — ce ne pouvait être qu'une mesure ministérielle, et, encore, fallait-il que le ministère eut un plan d'action à proposer. En 1854, une bonne partie de la transaction avait pris forme par l'emploi de $1,580,000 destiné au rachat des droits seigneuriaux, mais tout n'était pas réglé.

Sous le gouvernement Cartier-Macdonald, en avril 1859, il y eut une prise d'armes finale, retentissante, une seule séance ayant duré trente-neuf heures — et le projet Cartier fut adopté par 66 voix contre 28.

IX

Le service des steamers transatlantiques fut le sujet d'un débat sérieux, en mars 1860, et la principale part incomba à Cartier qui était reconnu comme l'apôtre de la navigation océanique. Il s'agissait de soutenir la ligne Allan par un subside de $104,000:

"La compagnie est canadienne. Elle a contre elle la concurrence des lignes anglaises et américaines dans des conditions tout à fait inégales." Ici des chiffres comparatifs.

"Le trajet se fait plus rapidement par notre ligne que par la ligne Cunard... Il ne faut pas laisser ruiner une compagnie qui a déjà employé £618,000 et donné la preuve d'un grand esprit d'entreprise et qui a étendu si largement nos relations commerciales avec l'"Europe... Lorsque la ligne canadienne fut établie (1856) le gouvernement anglais ne voulut pas lui donner le service postal, mais deux ans après il se ravisa, ce qui produisit $25,000. Nous obtînmes le même privilège des Etats-Unis... Il se trouve encore des députés haut-canadiens qui semblent regretter que le commerce prenne son cours par le Saint-Laurent, au lieu de passer par New-York. L'un d'eux a dit qu'il ne voulait pas imposer à sa province la somme demandée. Il a donc oublié que le Bas-Canada existe et aura à payer sa part de la dépense. Assurément, le Haut-Canada n'est pas le seul que cette question concerne. Le Bas-Canada a des intérêts maritimes d'un ordre général qui doivent mériter quelque considération. Le pays ne dépendra pas toujours de Portland pour son accès à la mer; il est probable que dans un avenir qui n'est pas éloigné nous aurons un port sur notre propre territoire. Nous aurons alors établi des communications avec

le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse et nous retirerons de la ligne des steamers de plus grands avantages que ceux que nous en avons obtenus jusqu'à présent."

X

Le code municipal de 1870 qui est en vigueur à présent, avait été mis en forme, on peut dire, par l'acte municipal de Cartier, dix années auparavant. Voici quelques passages du discours qu'il prononça en cette occasion:

"A la dernière session du parlement, je présentai un bill pour refondre les lois municipales du Bas-Canada et je dis à la Chambre que j'enverrais ce bill à toutes les municipalités de la province, leur demandant de me faire connaître leurs observations à ce sujet. Ces conseils me sont parvenus et ils suggèrent peu de changements.

"Ce procédé m'a donné d'autant plus de satisfaction que certains journaux avaient dit que nous ne méritions pas de jouir des institutions libres et que nous ne pouvions pas faire fonctionner un système municipal. Or, je puis attester qu'il marche très bien et que c'est l'une des principales et des plus utiles institutions du Bas-Canada. Il est intimement lié avec le régime parlementaire.

"M. Brown a paru blâmer Son Excellence d'avoir dit, dans le discours du Trône, qu'il félicitait la législature d'avoir reçu des observations des corps municipaux. Ces félicitations me semblent d'autant plus justes que les Conseils ont ainsi prouvé qu'ils entendaient parfaitement les questions qui leur ont été soumises."

Le bill fut adopté sans obstacle.

XI

L'approfondissement du lac Saint-Pierre était représenté par quelques journaux comme une entreprise possible mais d'un intérêt plutôt local. En soumettant son bill à la Chambre, le 11 mai 1860, Cartier toucha d'abord ce point:

"Ceci regarde toute la province. On a l'air de croire que le gouvernement a trop donné de son attention au commerce et qu'il néglige l'agriculture, mais voyez, le Grand-Tronc, par exemple, a plus favorisé l'agriculture que le commerce.

"Il est question d'un port d'hiver au Bic. Ceci mérite une attention sérieuse. J'espère que le jour n'est pas éloigné où le projet se réalisera.

"Toute notre dette a été contractée pour des travaux publics fort importants: le canal Welland, les canaux du Saint-Laurent, le canal Rideau, celui de Lachine, les phares, etc. Mais nous n'avons pas encore atteint notre but qui était de détourner le commerce des grands lacs des routes américaines pour le diriger vers le Saint-Laurent. Ce commerce continue de passer par New-York et la Pennsylvanie; tout ce que nous en voyons est à destination d'Ogdensburg et d'Oswego.

"Si, d'une part, nous rendons le lac Saint-Pierre accessible à de plus grands vaisseaux, nous pourrons, d'un autre côté, abolir les péages sur les canaux. Cette politique n'a aucun caractère local, l'Est et l'Ouest y sont également intéressés. Ce n'est pas non plus l'avantage de Montréal au détriment du Haut-Canada. Vous ne pouvez pas faire que cette ville ne soit à la tête de la navigation."

XII

La loi concernant l'enregistrement des titres de propriété, des hypothèques, etc., donna lieu à des pétitions et des débats animés parce que son principe était mal compris et se présentait comme une invention nouvelle dont l'expérience était hasardeuse et, peut-être, remplie de danger. Cartier, parfaitement maître du sujet, expliqua son bill, le 16 mai 1860, avec la clarté qu'il apportait dans toute discussion :—

"J'ai présenté ce bill il y a deux ans. La clôture de la session l'a empêché de passer. On le connaît donc. Comment se fait-il qu'un avocat distingué lui attribue une origine anglaise? Ignore-t-il qu'il n'y a pas de loi semblable en Angleterre? Un autre a dit que ma découverte ne vaut rien. Ce n'est ni nouveau en France ni imaginé par moi. Cet autre déclare que je cherche à *anglifier* les Canadiens. A celui-là je souhaite de faire des lois qui égalent en patriotisme celles dont je suis l'auteur.

"Ne sait-il pas combien j'ai dû travailler et lutter contre les préjugés pour faire passer le Grand-Tronc à travers le Bas-Canada et pourtant c'est ce qui a donné de la valeur à nos terres et facilité la colonisation. N'ai-je pas, en 1856, doté la province française de trois écoles normales et de trois mille écoles communes. N'ai-je pas rendu les biens des anciens Jésuites à leur destination première qui était pour le soutien des écoles? Qui a réglé la question des *Townships*, sont-ce les lois anglaises ou les lois françaises qui y ont été introduites par moi? Qui, avant moi, avait songé à la codification de nos lois civiles, et publiées dans les deux langues? La loi qui divise le Bas-Canada en districts judiciaires est-elle désavantageuse à mes compatriotes? Le bill seigneu-

rial est-il une mesure malheureuse? Les suites qu'il a eues, comme le rachat des lods et ventes, sont-elles regrettables?

"On s'attaque à l'article qui permet d'entendre comme témoin un parent proche. Dans le Haut-Canada la chose se pratique et il n'en résulte pas d'abus.

"Je ne change pas le droit commun par ce bill. Je veux empêcher que les gens ne soient plus exposés à perdre leurs droits faute d'avoir fait certaines démarches. Le cas est arrivé souvent. La doctrine que j'énonce est exposée dans les auteurs français."

XIII

L'instruction publique avait assez mauvaise mine vers 1850, à cause du manque de secours de l'Etat et surtout par le défaut d'un plan praticable dans la manière d'opérer. Le vulgaire s'opposait aux écoles. Les vieilles habitudes d'indifférence régnaient toujours. Parler d'instruction, c'était se mettre au blanc et recevoir les coups. Dans le Haut-Canada on commençait à faire mieux. Cartier se dit: "Voilà une affaire difficile, on en a peur. Je la prends!" et selon sa coutume, il se délectait à entendre les gens lui crier qu'il se cassait le cou et que c'était folie que de braver l'entêtement et l'ignorance du peuple.

"Vous dites que c'est impossible. Laissez-moi cela. Vous verrez plus tard."

Précisément, en 1866, il eut occasion de récapituler ce qui avait eu lieu dix années auparavant. Ecoutons-le:

"A la retraite de M. Morin, en 1855, j'entrai au ministère. La première chose dont je m'occupai comme ministre ce fut l'éducation nationale et, comme il fallait à la tête de l'instruction un homme capable

de rivaliser avec le Dr Ryerson, l'habile surintendant du Haut-Canada, je choisis M. Chauveau. Cette même année, ma première mesure eut pour résultat de placer l'enseignemnt sur un pied égal à celui de l'autre province qui paraissait être le meilleur connu. Qu'est-il arrivé? En dix ans le nombre de nos écoles élémentaires a doublé; nous en avons trois mille. Et de plus, c'est la même loi de 1856 qui a donné aux catholiques deux écoles normales et une aux protestants."

C'est ici l'à-propos de dire que les adversaires de Cartier redoutaient ses batteries cachées. Dans la question des écoles, il procédait souvent par comparaison et faisait usage de chiffres qui décontenançaient ses adversaires. Il s'était donné la peine d'étudier les faits et de se meubler la tête, tandis que "tout le monde n'en fait pas autant," disait-il, d'un air narquois. C'était l'homme le mieux renseigné de la Chambre et celui qui savait le mieux travailler pour se renseigner.

"Qu'est-ce que j'entends, s'écriait-il un jour, on dit qu'une école normale suffit pour le Haut-Canada tandis que j'en demande trois pour le Bas-Canada, et vous croyez que c'est là du raisonnement!

"La province supérieure est de forme ronde et d'une seule langue; son école est au milieu, à Toronto. Les deux tiers des élèves viennent des comtés d'alentours et toutes les autres parties de la province fournissent ensemble un misérable tiers. Direz-vous que cela suffit? Du reste, c'est votre affaire.

"Voyons le Bas-Canada, qui a une toute autre géographie. Il est tout en longueur. Je place une école à Québec, une autre à Montréal. Voilà les catholiques satisfaits et pour les deux langues. J'ai une troisième école normale

pour les protestants et la langue anglaise. Venez, maintenant, avec vos comparaisons!"

Les attaques se croisaient, la riposte de Cartier coupait roide dans le jeu des adversaires. En 1856: "Vous avez tant d'écoles élémentaires; nous en avons un peu moins, mais je vais régénérer le système si mon bill passe et vous en verrez le résultat". Dix ans plus tard: "Vous avez tant d'écoles; nous en avons prêt de cinq fois autant. Vous avez sept ou huit collèges; nous en avons le double. Et déjà, il y a huit ou dix ans comme aujourd'hui, notre enseignement supérieur était au dessus du vôtre. Comparez tout cela et voyez clair!"

Au banquet de Londres, en 1869, sir Edward Watkin, président du Grand-Tronc, faisant l'éloge de Cartier, constata qu'en 1853, nous n'avions que 43 milles de chemin de fer mais que l'on en comptait 3,000 au moment où il parlait. Lord Granville ajouta: "Et les lois de l'instruction publique, celles des corporations religieuses, dûes à ce même ministre, ce sont autant d'exemples que l'Angleterre pourrait imiter avec avantage."

XIV

L'idée de la Confédération n'a pas surgi tout-à-coup, à propos de rien, dans l'esprit public. Elle date aujourd'hui d'un siècle, sinon plus. Réunir les provinces du golfe avec les deux Canadas n'était pas un mauvais plan vers 1820, mais la distance faisait regarder le projet comme irréalisable. Un peu plus tard, à mesure que la navigation s'améliorait par l'emploi de la vapeur et que l'on se rendait compte de l'utilité des chemins de fer, on en vint à se familiariser avec cette conception qui commençait à paraître raisonnable,

plus aisément possible et à coup sûr avantageuse si l'on arrivait à l'exécuter.

Il y avait aussi la plainte du Haut-Canada contre l'Union de 1840, c'est-à-dire que cette province, qui s'était réjouie en pensant que, par l'Union, elle asservirait le Bas-Canada, se montrait dépitée d'être tenue en échec et elle perdait ses illusions. Lorsque la dépense d'argent pour l'instruction publique dans le Bas était plus élevée que dans le Haut (Cartier avait beau dire que c'était à cause de notre plus grand nombre d'écoles) le *Globe* criait: il faut rompre l'Union! Si l'on parlait du creusement du lac Saint-Pierre, le *Globe* répétait: il faut rompre l'Union! Si l'on proposait de construire un bureau de poste dans le Bas, de suite le Haut reprenait le refrain: il faut rompre l'Union.

Jamais les Canadiens n'ont proposé de rompre l'Union, cette Union qui avait été faite contre eux.

Le Haut-Canada en était à chercher un refuge quelque part et c'est en répondant à ces lamentations que Cartier disait (5 avril 1861) "Je pense que l'Union durera encore une dizaine d'années.... Pour maintenir l'accord, j'ai confiance dans la population, à partir de Cobourg, ou même Toronto, en descendant le fleuve. J'ai confiance pareillement dans celle qui peuple les deux côtés de la rivière Ottawa." C'était dire que le sud et l'ouest du Haut-Canada étaient douteux. "Je ne suis pas de ces personnes qui voyent tout en noir. Je préfère les perspectives encourageantes. J'ai foi dans nos populations, dans nos ressources naturelles, dans l'avenir." Autant de points qui portaient.

Il faudrait copier ici plus de soixante pages des discours de Cartier en faveur de la Confédération ou plutôt écrire un livre pour montrer le travail qu'il a fait dans ce

sens (1). On lui attribue non seulement ce mérite, mais l'honneur d'avoir été la cheville ouvrière de la Confédération. Lui manquant, rien ne se faisait. Il a mobilisé tous les éléments nécessaires à l'édifice, les a fait se placer en ordre et leur a donné comme clef de voûte la bonne volonté unanime de la province de Québec, au risque d'entendre de nouveau le cri de *No French domination.*

A deux ou trois reprises dans les discours de 1864, Cartier a fait usage de cette expression: "Le résultat de nos conférences sera un royaume de plus sur le globe."

Je m'arrête, car, au moment où ces lignes vont chez l'imprimeur, je lis un savant article de revue qui réclame pour le Canada le titre de "royaume, sans recourir à plus d'indépendance." J'ajoute que, en 1869 (le 25 mai) Cartier disait, aux Communes: "J'ai entendu préconiser l'indépendance, mais je n'ai aucune sympathie pour cette cause. Il est bien probable que ceux qui en parlent ne comprennent pas assez la portée de leurs paroles. Nous n'avons pas besoin de plus d'indépendance que nous en possédons."

XV

Le choix de la petite ville d'Ottawa comme capitale des provinces unies du Haut et Bas-Canada date de 1858, mais il faut remonter à la guerre de 1812 pour mieux comprendre la question. La ligne d'eau qui nous sépare des Etats-Unis place Toronto, Kingston et Montréal même sous les coups d'un envahisseur, de sorte que le siège de notre gouverne-

1. Voir *la Confédération canadienne*, par l'abbé Lionel Groulx; Montréal, 1918; in-12, 265 pages. Ce livre n'est pas complet, mais il donne un aperçu général des origines de la Confédération, des conférences et des débats parlementaires.

ment serait trop exposé dans ces endroits. Le commerce se trouve aussi en pareil danger.

De 1820 à 1827 les autorités impériales construisirent les canaux de Carillon à Grenville qui ouvraient l'Ottawa à la navigation jusqu'aux Chaudières, et partant du voisinage de ces chutes un autre canal utilisant la rivière Rideau qui s'enfonce dans le Haut-Canada, de manière à rejoindre la rivière Cataracoui et par là atteindre le lac Ontario. Ce long détour valait mieux que de remonter les cascades et les rapides du Saint-Laurent. Voilà pour le commerce, mais c'était en même temps une voie militaire passant par l'intérieur du pays et pouvant porter secours à nos contrées des grands lacs, considération sur laquelle le duc de Wellington appuya et il eut même l'idée que la capitale ne serait pas mieux placée que sur l'Ottawa supérieur ou moyen, quelque part aux environs des Chaudières. Or, le capitaine By, construisant les écluses du canal Rideau qui s'ouvrent sur l'Ottawa, choisit un endroit où il pouvait concentrer son outillage et ce lieu devint Bytown. Le site en est admirable et commode. A l'union des Canadas, le gouvernement se plaça temporairement à Kingston. Cette année (1841) lord Sydenham disait que l'on aurait dû choisir Bytown et y rester. De ce moment les citoyens de ce village mordirent à l'appât qui leur était présenté et par la suite firent valoir leur prétention par l'organe de la presse et des discours publics avec une persévérance qui ne manquait pas d'à-propos puisque le parlement était nomade faute d'avoir une capitale fixe.

En 1854 Bytown prit le rang de ville sous le nom d'Ottawa et proclama avec un redoublement d'ardeur ses titres à la dignité qu'elle ambitionnait. L'opinion de lord Sydenham était invoquée mais la plus curieuse (et très bien prouvée) était celle de Philémon Wright qui, en 1827, avait désigné le cap où est aujourd'hui le parlement comme le siège de

la législature des deux provinces — alors que ces provinces étaient encore séparées politiquement.

C'est vers 1854 que l'on commença sérieusement à parler d'une capitale permanente, mais si l'on mentionnait Kingston, les sept-huitièmes de la députation votaient "non" et si Montréal, Toronto ou Québec venaient sur le tapis les sept-huitièmes allaient contre, de sorte que les villes se négativant les unes les autres on piétinait sur place sans avancer et la Chambre se décida à remettre cette décision à la reine. Celle-ci s'en rapporta principalement à ce qu'avait pensé autrefois Wellington et que les circonstances nouvelles justifiaient — Ottawa reçut la palme.

Je me rappelle avoir vu en 1857 une gravure (une charge plutôt) représentant ce village avec ses maisons éparpillées sur un vaste terrain. J'avais aussi sous les yeux la belle et grande *Vue d'Ottawa* qui avait été envoyée à Londres en 1855 et nous causait une toute autre impression.

En 1858, la mine et le pic attaquèrent la roche vive du sommet du cap pour placer l'édifice principal du gouvernement. Le prince de Galles en solennisa la fondation deux ans plus tard. En 1866, ce siège des Canadas-Unis était prêt et la première session s'ouvrit, mais ce fut la dernière du régime de 1841. En 1867 commençait la Confédération.

Sur le choix d'une capitale comment Cartier a-t-il agi? Sachant bien que Montréal ne l'emporterait point, il fut toujours en faveur d'Ottawa dont il voyait d'avance le développement du territoire, comprenait la position qui deviendrait de plus en plus centrale, et aussi la rapide colonisation de la rivière Ottawa donnant à Montréal, comme prolongement, l'avantage d'une province nouvelle, car c'est cela à présent. Il se conduisit en cette occasion d'après sa coutume de voir large et de fonder pour l'avenir. La rivalité de nos quatre grandes villes lui suggéra de sortir du dilemne par la création

d'un centre éloigné des frontières et qui serait une porte ouverte sur l'étendue de l'ouest où il devinait que le Canada devait se répandre avant longtemps.

XVI

Durant la mission Cartier-Ross-Galt en Angleterre (1858) on s'était occupé du projet déjà ancien d'un voie ferrée reliant Halifax à Lévis. Les autorités impériales auraient fourni $1,500,000 et les provinces une égale somme en total, mais Londres recula. Des négociations se rouvrirent en 1862 sans faire plus de progrès. Deux années s'écoulèrent et, alors, le cabinet Macdonald-Dorion fit examiner la route afin d'en connaître la dépense probable. On n'alla pas plus loin. Enfin, dès la première session du parlement fédéral (1867) la décision fut prise et, en 1869, les contrats de quelques parties de la ligne étaient signés. Au cours des longs et fiévreux débats de cette affaire ,aucun membre de la Chambre ne se prodigua avec autant d'ardeur et de bons arguments que "l'homme des chemins de fer", dont les forces intellectuelles et physiques semblaient illimitées. Il en exposa les principes, les détails, les moyens d'action et se tint sur la brèche contre toutes les attaques comme aux jours de l'établissement du Grand-Tronc.

"J'observe, dit-il à ce sujet, que la députation d'Ontario est froide à l'égard de l'International, mais, voyez donc! n'ai-je pas travaillé avec ardeur pour le canal Welland et les canaux qui avantagent cette province? Si, à présent, je m'employe de toutes mes forces à faire avancer le chemin qui sera, dites-vous, au bénéfice des provinces d'en bas, c'est que,

d'un côté comme de l'autre il y aura profit pour toute la Confédération."

Ceux qui ont connu l'esprit provincial si répandu et si puissant à cette époque, comprendront mieux que les jeunes d'aujourd'hui l'importance de pareilles déclarations et le courage de celui qui les lançait dans la presse, sur les *hustings*, en pleine Chambre, afin d'élever le sentiment patriotique au niveau des grandes choses qu'il préparait.

XVII

Au Nouveau-Brunswick l'ancien usage était de subventionner les écoles catholiques comme les écoles protestantes. Après 1867, cette allocation cessa pour les catholiques. C'était une affaire du ressort de la législature locale. Une simple coutume venait d'être abolie; elle ne reposait sur aucune loi.

Cartier voyant que l'on tentait de porter la question au parlement fédéral expliqua les mesures prises aux approches de 1867 pour la protection des minorités dans Ontario et Québec et dit que le Nouveau-Brunswick n'était pas sur le même pied. "L'évêque de cette province a écrit des lettres en faveur de la Confédération sans jamais réclamer une protection spéciale pour ses fidèles. Quant à moi, je proclame hautement que les catholiques du Nouveau-Brunswick devraient avoir les mêmes privilèges que ceux de la province de Québec. J'ai toujours voté contre les écoles mixtes. J'ai voté aussi pour demander à la législature du Nouveau-Brunswick de faire disparaître les justes mécontentements des catholiques."

Après une longue et vive agitation, les parties en vinrent à une entente à l'amiable.

XVIII

La retraite des troupes ,en 1870, nous mettait dans l'obligation de pourvoir non à notre défense contre l'étranger, mais à l'organisation d'une force quelconque pour les cas de troubles intérieurs qui pourraient se présenter. En Angleterre, il semble que personne n'avait compris ce que signifiait notre Confédération; on n'y voyait qu'une pensée d'indépendance et comme la majorité du parlement de Londres ne voulait pas garder de colonies (étonnez-vous de cela en 1919!) on s'empressait de retirer les corps armés du Canada.

Notre milice sédentaire était sur le papier tout bonnement. Ni exercices militaires, ni armes, ni uniformes, ni équipement, ni officiers connaissant le "b. a. ba" de l'affaire.

Cartier biffa la loi de milice. Il mit à la place, dès 1868 (en apprenant que les troupes allaient être retirées) une institution de volontaires qui s'exerceraient localement et dans des camps selon la saison. Une vingtaine de mille hommes ainsi entraînés devaient suffire à nos besoins.

Nombre de plans furent publiés à cette époque sur le même sujet: 1° former un régiment caserné. 2° ou deux bataillons casernés, un pour Ontario, un pour Québec. 3° n'avoir que des écoles militaires où les officiers et soldats iraient d'eux-mêmes s'instruire. 4° employer nos soldats à ouvrir des routes de colonisation tout en recevant l'instruction militaire, etc.

La réponse de Cartier fut que la colonisation était une chose et la milice une autre: que les écoles viendraient en leur temps lorsque nous aurions une milice: que les réguliers casernés coûtaient les yeux de la tête: que nous ne voulions pas d'armée mais une milice; que tout le monde se trompait en confondant milice avec armée.

Ceci étant expliqué on commença à comprendre le système, mais alors on le regarda comme impossible "vu qu'il n'y aura pas de volontaires" et la conclusion était qu'il fallait enrôler de par la loi — la conscription. Cartier répondit: "Passez le bill. Si les volontaires font défaut, nous irons à la conscription, mais notez mes paroles: vous aurez toujours plus de volontaires qu'il ne vous en faudra". Depuis cinquante ans en effet les offres volontaires ont constamment dépassé le chiffre requis.

Quant à l'utilité de la milice, je puis certifier que, de 1870 à 1904, j'ai consigné quatre-vingt-deux sorties de la milice pour apaiser des émeutes, grèves, soulèvements dans toutes les parties de la Confédération et dans le cours des dernières quinze années cela s'est continué.

Tel que conçu et exécuté durant une assez longue période, le bill de 1868 était ce que nous pouvions avoir de mieux. On a fini par le transformer en loi d'armée et la dépense s'est quintuplée sans nous donner aucun avantage. Il nous faudrait aujourd'hui retourner au bill primitif en y ajoutant plus d'exercice à domicile et moins de camps, moins d'états-majors, moins d'uniformes de parade.

Le mérite de Cartier reste intact en dépit des changements ambitieux que l'on a apporté à cette loi. Elle est la base d'un bon système. Surtout, ne lui imputons pas les innovations qui la déparent de nos jours.

XIX

Dans l'esprit de ses fondateurs, la Confédération devait étendre ses limites de l'Atlantique au Pacifique, ce qui nécessitait l'annexion des territoires du Nord-Ouest alors aux mains de la Compagnie de la baie d'Hudson à titre de pays de chasse et de région sauvage. Dès l'automne de 1867, le

parlement d'Ottawa fut appelé à se prononcer sur l'acquisition de ce grand domaine et il s'en suivit des démarches auprès de la Compagnie et des autorités britanniques pour arriver à une entente. Au mois d'avril 1869, MM. William McDougall et Cartier étaient à Londres occupés de cet arrangement. Tous deux furent les hôtes de la reine à Windsor. Le 28 mai suivant, à Ottawa, sir George-Etienne Cartier annonçait la conclusion du marché et disait: "La Colombie-Anglaise est prête à se joindre à nous."

XX

Ce serait ici le moment de faire l'histoire de l'origine du chemin de fer du Pacifique parce que la Colombie l'exigeait pour entrer dans la Confédération. Cartier se plaça à notre extrémité de la ligne et dit: "C'est nous qui avons besoin de cette voie". Tout ce que, vingt années auparavant, on lui avait fait de misères au sujet du Grand-Tronc revint dans le débat et plus encore, attendu que l'entreprise était cent fois plus difficile. Sa fermeté, ses arguments, le souvenir de ses triomphes parlementaires, la confiance qui s'attachait à ses conceptions emportèrent la majorité. Lui seul—personne ne conteste ceci—pouvait faire passer cette mesure e 1872 et si le projet eût été rejeté il est probable que nous serions aujourd'hui fort peu avancés sous ce rapport. Le discours qu'il prononça en expliquant le bill fut écouté avec admiration et stupeur. Embrassant tous les points qu'il traitait dans l'idée nationale, il les revêtait d'un sentiment de grandeur qui entraînait les esprits et ne s'écartait ni du sens pratique ni du raisonnement simple que tout le monde peut comprendre, ce qui, on le sait, était une des forces de sa nature. Au moment de terminer il fit surgir adroitement l'illusion que le chemin de fer était construit, que les loco-

motives le parcouraient, que les voitures se formaient en convoi et il lança le cri: *All aboard for the West—En route vers l'Ouest!*

CONCLUSION

La carrière politique de l'homme qui fait l'objet de ce volume peut se diviser en deux programmes et il les a remplis à partir de sa première apparition sur la scène parlementaire jusqu'à la veille du jour où il s'est couché pour voir terminer son existence terrestre:

1° *Canada agrandi.*—Chemins de fer. Confédération. Canaux. Steamers océaniques. Creusement du fleuve. Acquisition du Nord-Ouest. Milice.

2° *Province de Québec.*—Administration de la Justice. Codification des lois. Procédure en cours civiles. Décentralisation des tribunaux. Lois d'enregistrement des titres de propriété, etc. Organisation municipale. Réforme seigneuriale. Instruction publique. Défense de la langue française.

Et tant d'autres sujets non mentionnés ici, qui appartiennent à la vie parlementaire, et où il a brillé constamment.

Franc et sans biais, mais fin, adroit, pas renfrogné, joyeux même, il bataillait armé de toutes pièces et parfois ses ruses de guerre le secondaient fort à propos.

Cartier était un avocat pénétré de l'esprit du génie et du défaut des lois. Homme d'Etat, d'autre part, et allant jusqu'à surveiller les petites choses, mais tenant ses regards fixés sur les trois ou quatre questions qui dominaient pour le moment, il portait ses vues sur des calculs d'avenir que nos beaux talents n'ont guère coutume d'envisager. Et puis, c'était un homme pratique — rare qualité en tout temps et partout.

L'esprit entièrement occupé de sa tâche patriotique, il s'appliquait à affermir ce qui était bon à conserver, tout en cherchant à nous procurer ce qui manquait. Je dirai que, si nous avions été dépourvus de religion, il aurait été capable d'en fonder une pour le bien de tous. Me souvenant de ce qu'il disait sur tant de choses qui nous touchent de près, je pense à Moïse, le législateur des Hébreux.

Ses premiers discours furent pour la création des chemins de fer et ses derniers pareillement.

A la manière dont il entendait sa mission, il est visible qu'il travaillait pour l'avenir et voulait un Canada plus grand, tout en conservant les institutions établies, les améliorant et leur donnant plus de stabilité. Il a paru audacieux en exprimant sa maîtresse pensée. C'était un prophète: on ne conteste plus sa clairvoyance.

Sur les ressources naturelles du pays, il poussait ses explications plus loin que bien d'autres parce qu'ils les avait étudiées et aussi mieux comprises. Restait à les mettre en valeur — il trouva ce cri: les chemins de fer!

Il invoquait les chemins de fer comme le grand moyen de développer les ressources naturelles du Canada et d'étendre ses limites aux plages des deux océans.

Avec la même ardeur et un savoir-faire étonnant, il remodelait le mécanisme de la justice, les lois fondamentales qui touchent à la sécurité de l'individu ou de l'Etat. Aussi, voyez ses travaux de codification, de décentralisation judiciaire, et ce qu'il a fait pour édifier cette oeuvre immense.— la Confédération.

SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER.

SIR GEORGE-ETIENNE CARTIER (1)

Ce croquis n'est point parfait sous le rapport littéraire mais il a l'avantage de présenter l'homme, dégagé de la personnification du chef politique. Il dépeint sa vie de bureau.

Sir George-Etienne Cartier était de taille moyenne, un peu petite même, ce qui n'empêchait pas qu'à première vue il nous donnait l'idée d'une vigueur peu commune. Sans être gras, il était rondelet, potelé, si bien que nerfs et muscles étaient comme enfouis sous cette enveloppe. La main et le pied petits, d'un modèle superbe. Sa tête, plantée aplomb sur le cou, était d'une mobilité extrême: en parlant il la remuait de mille manières qui, toutes, signifiaient quelque chose; aussi le mouvement qu'il lui imprimait constamment causait-il une certaine surprise aux étrangers. La pétulance toute française que l'on remarquait de suite en l'abordant n'avait rien de cette allure importune ou frivole que les Anglais disent être particulière au tempérament français. Ses gestes avaient des secousses de lion, force et souplesse, non brusquerie, et plusieurs s'y sont trompés.

---

1. Cette esquisse sur Cartier a d'abord paru dans la *Revue Canadienne* de 1873, page 425. En 1882, on l'a réimprimé pour l'usage des sculpteurs de langue française (Ottawa, in-8, 16 pages). Une traduction abrégée de l'abbé F.-A. Baillairgé, pour l'usage des artistes italiens en vue de l'érection de la statue de Cartier qui était demandée, parut aussi en 1882 sous le titre: *Biografia del Sir George-Etienne Cartier, abbreviata da Benjamin Sulte* (Ottawa, in-12, 12 pages).

L'édition du Centenaire, publiée en 1914, contient aussi un résumé de ce chapitre que nous avons considérablement augmenté pour la présente édition.

Quand il voulait être brusque, c'était par calcul, il ne se ressemblait plus et, comme il se dominait assez pour s'emporter rarement, il me semble qu'il n'est jamais allé jusqu'à la colère.

On a dit et répété qu'il était rude, sans égard, sans cérémonie. Erreur complète — mais sa parole pressée, hachée, parfois saccadée et toujours chaleureuse contribuait à répandre cette croyance — et, ma foi, il paraissait bien aise de la voir s'accréditer. C'était l'épouvantail des importuns, des courtisans, des gens inutiles, comme il s'en trouve partout. On a dit de lui: "chêne à la rude écorce et coeur généreux". Sir Adolphe Routhier, qui l'a bien connu, note qu'il y avait du Bonaparte en lui et, comme l'autre, il prenait son peuple pour cheval de guerre, le menait de bataille en bataille, de victoire en victoire.

GRAND CARACTERE.

La franchise passe quelquefois pour de la roideur. Un mouvement emporté semble de la colère. Une décision ferme fait penser à de l'entêtement. Je crois que l'honorable Alexander Mackenzie éprouvait cette confusion à l'égard de Cartier, lorsqu'il lui dit:—"Je sais que, si votre comté vous abandonnait, vous en trouveriez vingt autres; aussi, l'aplomb avec lequel vous exprimez parfois des idées qui effrayent vos amis fait assez voir que vous ne tenez point compte de l'opinion publique."

—Dites plutôt, riposta sir George, que sans ma franchise et la liberté avec laquelle je m'exprime, je n'aurais pas vingt comtés à ma disposition.

En effet, mieux vaut savoir de suite ce que propose un ministre que de le voir tourner cent fois autour de sa pensée

pour l'envelopper et faire en sorte qu'elle échappe à tout le monde.

Je l'ai vu bien gai, bien affectueux, bien simple, bien arrogant, bien peiné, bien énergique, bien indécis, jamais désespéré. Vous souvient-il qu'un soir, durant les débats, M. Mackenzie, faisant allusion à l'audace que déployait Cartier, dit que cela provenait du grand nombre de ses adhérents.

—Sans doute, fut la réponse de sir George, mais vous savez que je n'aurais pas autant d'amis autour de moi s'ils avaient des doutes sur mon caractère.

La physionomie de Cartier était remarquable par la vivacité que lui communiquaient les yeux et, lorsqu'il s'animait en parlant, par la succession rapide des sentiments qui s'y réflétaient. Rien de ce regard terne ou errant, que j'ai observé chez nombre d'orateurs. Des yeux expressifs, c'est ce qui souligne le mieux un bout de phrase amené à propos. Il se faisait souvent comprendre, surtout en conversation, par le jeu des muscles de la face, comme les acteurs qui recouvrent le mot par l'expression des traits du visage. Dans son bureau, il était rare qu'il achevât une explication, l'employé lisait le reste sur ses joues, sa bouche, dans ses yeux et c'était clair et net toujours.

Nul portrait ne peut reproduire cette figure changeante sur laquelle les impressions se succédaient sans laisser de trace, comme un souffle sur l'eau. La photographie s'empare bien des formes qu'on lui présente, mais elle ne rend pas avec l'ampleur du pinceau l'expression habituelle d'une physionomie. Le portrait de sir George sans ce reflet d'illumination, c'est presque celui d'un masque: car la vie active n'est plus dans ces lignes posées à froid, selon les exigences de l'appareil enregistreur.

PUISSANCE DE TRAVAIL.

Mangeant peu, dormant bien mais pas longtemps, il menait une vie réglée comme un papier de musique, selon l'expression populaire. Entre deux nuits, pas un instant de perdu. Ses journées étaient distribuées d'avance de telle manière qu'il obéissait plutôt à sa montre qu'à son initiative propre — du moins en apparence. Ce qu'il a eu d'affaires en main et comment il les expédiait est presque incroyable. Il savait travailler vite et juste à point — grand art que l'on apprend et que peu d'hommes se donnent la peine d'acquérir. Néanmoins, dans ce mouvement dont il était le centre, sir George veillait à ce que rien ne se fît hâtivement. On courait, on se pressait, on allait à toute vitesse par moment, mais chaque chose prenait son temps voulu et les détails, une fois rassemblés et qu'ils avaient passés par la période préparatoire, rien ne se mettait en place, ne s'équilibrait, ne se complétait sans sa surveillance. La multiplicité des genres d'affaire semblait plutôt l'aiguillonner que le dérouter. Chef attitré d'un département, il avait presque toujours deux ou trois autres ministères à diriger, soit à cause de l'absence d'un collègue ou afin d'initier un nouveau ministre à ses fonctions. Sa part de travail au Conseil Privé dépassait souvent la moitié de toute la besogne qui s'y faisait. Et, avec cela, il se réservait certaines heures pour la lecture. Les livres lui passaient sous la main par douzaine. Il les atteignait au coeur et saisissait leur pensée. Sa méthode consistait à débarrasser le sujet de ses formes d'exposition, de son manteau littéraire et à frapper dans le vif. Il savait lire. En une heure, quelquefois en moins de temps, l'oeuvre était dépouillée, mise à jour comme un squelette, il en voyait

les ressorts et, avec sa prodigieuse mémoire, il en retenait la substance ainsi que les principaux arguments. Quant aux lois, il les savait par coeur, sans compter celles qu'il avait faites.

Vers ou prose, il lui fallait du solide, une substance appuyante, un champ propre à la méditation. L'arrangement littéraire, l'ajustage des mots, c'était pour lui de la frange ou du galon sur les coutures, mais il goûtait les beautés de la forme et, en cela, il se montrait artiste.

Sir John A. Macdonald, qui lisait des romans français comme pas un — il en avait toujours chez lui et jusque dans son bureau — entrait sur la pointe du pied et vidait ses poches. Au milieu de ses papiers, je vis un jour *le Diable Boiteux,* de LeSage. Il s'en aperçut et dit, en français: "N'allez pas me trahir!" Cartier étendit la main vers la table et lui montra les *Aventures du Capitaine Beauchène,* du même auteur. Ceci, par exemple, c'était presque de l'histoire du Canada.

SA MANIERE D'ECRIRE.

Sir George-Etienne Cartier possédait la science des détails dans les écrits qu'il dictait mais ne se donnait pas la peine d'y toucher lui-même. Cela regardait le secrétaire. Aussi, écrivait-il peu. Quand il dictait, les points de suspension qui indiquent le remplissage, se trouvaient plus nombreux que les mots essentiels; mais ceux-ci étaient bien posés et formaient la charpente du morceau. Pour mieux dire, sa méthode consistait à composer en style télégraphique et à laisser la phrase courante au soin du secrétaire; mais, ensuite, il en scrutait toutes les parties minutieusement avant que de signer lui-même ou de dire "signez". Tout

ceci est plus facile à faire qu'on ne le croirait. Un secrétaire qui entend le métier entre vite dans la facture ou la forme de langage de celui qui donne la dictée.

Invariablement, sa signature portait: "Geo. Et. Cartier", lisible pour tout le monde (1). Une table carrée, fort modeste, lui servait à écrire et à déposer les papiers du moment. Ce meuble qui avait été fait à Toronto, par Jacques and Hay, en 1859, suivit M. Cartier à Québec, ensuite, à Ottawa. Il est à présent au bureau de la cartoucherie à Québec. En 1872, on fabriqua un très grand pupitre à compartiments pour remplacer la table en question, mais sir George ne l'a jamais vu et, depuis quarante-cinq ans, il est au service des ministres de la milice. Ceci répond aux journaux qui ont déjà dit que le grand pupitre est un souvenir de Cartier (2).

Le gouvernement était à Toronto en 1859. Cartier travaillait assis sur une chaise de bois des plus ordinaires lorsqu'on lui apporta une sorte de fauteuil en acajou avec dossier assez large et un peu élevé, bras de côtés simples de forme, siège et dossier rembourrés de cuir nuance acajou. Il l'utilisa par la suite à Toronto, Québec, Ottawa. J'ai connu l'ouvrier qui fabriqua cette pièce. Depuis 1872, je l'occupai seul et, selon la coutume qui est de garder un souvenir tangible des bureaux officiels en les quittant après de longues années de service, ayant permission des autorités, je l'emportai chez moi et la fis remettre à neuf. J'écris ces lignes, en 1919, sur le meuble de Cartier qui est encore solide et commode, ainsi qu'aux premiers jours où nous l'avons reçu. L'encrier de sir George était le plus souvent emprunté à quelqu'un de nous et toutes les plumes lui convenaient.

1. Voir l'*Appendice*, note I, à la fin de ce volume.
2. Voir l'*Appendice*, note II, à la fin de ce volume.

J'ai dit qu'il écrivait rarement. On ne lira pas sans curiosité le billet suivant que lui envoyait un jour M. Chauveau: "Votre calligraphie, qui est cependant meilleure que la mienne, fait que je n'ai pu lire ce qu'il y avait dans l'enveloppe de la lettre que vous m'avez adressée. J'ai trouvé, toutefois, que ces hiéroglyphes avaient un aspect bienveillant et je vous en remercie."

Il y mettait de la gaité, comme cela eut lieu un jour en parcourant l'un de ses anciens rapports: "J'ai trois sortes d'écritures, dit-il; une que chacun comprend, une autre que je puis lire seul, et une que Sicotte et Sulte parviennent à déchiffrer." Louis-Wilfrid Sicotte m'avait précédé dans le bureau: il est mort juge des sessions de la paix à Montréal.

En ce temps-là le personnel du gouvernement n'était guère plus nombreux que celui d'une grosse municipalité de 1919. Tous les employés se connaissaient et fraternisaient. Le ministre savait l'histoire du moindre d'entre nous, et il s'informait de nos familles. Lorsqu'il partait pour Montréal ou ailleurs, Cartier passait de bureau en bureau pour serrer la main aux employés, les messagers compris.

L'un de ceux-ci vint lui demander la permission de quitter son travail pour fêter la Saint-Jean-Baptiste. Il lui décocha un: "Je n'ai pas le temps de vous écouter!" qui fit trembler les vitres. L'autre parti, Cartier se tourna vers moi et dit en ricanant: "Allez donc lui faire comprendre qu'il peut fêter la Saint-Jean-Baptiste sans la tourner en question d'Etat."

LA JOURNEE DE CARTIER.

Jamais esprit plus actif n'habita un corps mieux fait pour supporter la fatigue. Sa charpente physique était ex-

traordinairement solide. Grâce aux ressources qu'elle lui offrait et aussi à cause des habitudes tempérantes qu'il avait adoptées, il pouvait accomplir ses quinze ou seize heures de travail par jour sans paraître las — non point qu'il fut aussi disposé à la fin de la journée qu'au commencement; mais ni sa figure, ni sa parole, ni l'activité de tout son être n'en trahissait rien. Cependant, un pareil régime le ruinait. Les grands travailleurs vont d'ordinaire par coups de collier, suivis d'un repos complet et de fortes distractions. Lui, pas du tout. Ce qui est un remède pour tout le monde, chaque jour — la promenade à pied — n'entra jamais dans ses habitudes et ceci amena le coup fatal. Rester assis pendant quatre, cinq ou six heures à lire des papiers, consulter des livres, prendre des notes, se lever de temps en temps pour faire quelques pas en ruminant la solution d'une affaire, puis courir au Conseil ou à la Chambre, siéger durant des heures, se lever pour prononcer un long discours et reprendre sa place comme si de rien n'était, voilà à quoi se bornait la vie physique de cet homme vigoureux, plein de sang, de sève et de feu. Sans la forte constitution dont il était doué il serait disparu encore plus tôt. Les conseils, les avis alarmés ne lui manquaient pas à ce sujet, mais il allait, allait toujours comme un boulet de canon épuisant sa force initiale et ne pouvant la refaire nulle part dans son trajet.

On cite deux ou trois occasions uniques où il s'est absenté durant les séances parlementaires. Quel que fut le sujet du débat, Cartier veillait à la manœuvre. Ses collègues disparaissaient tour à tour pour respirer l'air frais, manger un morceau sur le pouce et même dormir au besoin, lorsque la séance se prolongeait outre mesure; mais lui, à son poste, l'œil au guet comme un joueur de balle, l'oreille tendue, la réplique sur les lèvres, toute sa personne prête à bondir

dans l'arène à la première incartade de ses amis ou de ses adversaires, c'était le gladiateur qui tenait le terrain, attirait les regards et portait les derniers coups après diverses passes d'armes préparatoires. Le vide que sa mort a laissé dans la Chambre des Communes est tout à fait hors de proportion avec le départ d'un autre membre.

Que de fois, accablé en apparence par la lassitude ou paraissant étranger au débat, il s'est posé la tête sur son pupitre et on l'a cru endormi ; mais à peine un orateur avait-il fini de parler ou venait-il de lancer un mot qui appelait l'attention que le lutteur se redressait alerte et vibrant, relevait point par point l'argumentation défectueuse à son sens et montrait qu'il avait tout entendu. M. Howe y fut pris un jour, vers les cinq heures du matin. Le ministre de la milice était écrasé sur son pupitre. M. Howe exposait le rôle que sir George avait joué dans l'affaire en litige. S'arrêtant sur une phrase le grand tribun dit: "J'attendrai une autre occasion", ce que toute la Chambre comprit, car l'homme attaqué sommeillait. Soudain Cartier se retourne et lance de sa voix perçante un: "Allez toujours, je ne dors que d'un oeil", qui fut couvert d'applaudissements.

LE COURAGE DE SIR GEORGE.

Son amour du travail était illimité. Nous l'avons vu, vers la fin de mai 1862, descendre du chemin de fer, à Montréal, expédier ses bagages à son domicile et se diriger tout droit vers son bureau d'avocat. Il entre, donne la main à ses associés et aux clercs, dépose son pardessus et demande le dossier en telle cause. Le voilà à l'ouvrage, il fait sa journée comme les autres. Eh bien! son ministère venait d'être renversé. Il reprenait sa besogne de particulier, tout

simplement, tout de suite, sans se lamenter du revers politique. On peut être sûr qu'un homme de cette trempe fera son chemin. Noble et bel exemple pour la jeunesse qui oublie trop souvent combien le travail est nécessaire et de quelle valeur est le courage bien employé.

Lorsqu'il n'était pas trop pressé, il faisait la leçon aux jeunes gens autour de lui. J'allais dire "ses secrétaires", car il en avait autant que d'employés, mais chacun dans la mesure de ses capacités. Aucun n'était payé comme secrétaire. Tout en menant les affaires tambour battant, il était franc compagnon, aimait à rire et s'amusait de nos badinages — car nous avions de l'esprit.

Il fallait le laisser faire à sa guise et il se trompait rarement sur les petites choses du bureau. D'autre part, il cédait de suite aux observations qui tendaient à accélérer la marche des affaires. Bien souvent, il écoutait avec un bon sourire, puis il attaquait un de ses sujets favoris, à savoir:—"Les jeunes gens ne connaissent rien. Ils sont pleins d'excellentes dispositions. Point d'expérience. Il faut apprendre par soi-même. On ne m'a rien enseigné, presque rien. J'ai acquis à mes dépens. C'est la vraie manière. Voyons ce que vous avez là. Tiens....." et il expliquait comme un maître d'école une foule de procédés utiles fruits de son expérience. En terminant, une fusée de ce rire que je n'ai connu à personne autre et qui partait subitement comme le chant du coq.

Un haut fonctionnaire qui venait de recevoir ses ordres, lui fit observer qu'il ne savait pas comment s'y prendre pour mener l'affaire à son but. "Ce n'est pas à moi qu'il faut demander cela, dit-il, mais à vos collègues, chacun sa besogne."

Un autre se lamentait des attaques des journaux contre la manière dont il avait agi en une certaine circonstance.

—Le belle affaire! dit Cartier. Nous savons qu'ils ont tort.

—.Oui, mais, sir George, ils m'abiment!

—Ah! vraiment, qu'est-ce qui vous démonte? Vous êtes payé pour cela.

Et il se mit à rire.

Cartier était aussi un homme habile à se renseigner, sachant où prendre les éléments de sa science et la réduisant, une fois qu'il l'avait acquise, à un exposé clair autant qu'énergique. Un jour, il me demanda si je connaissais le travail du lin. Je lui dis que non — ensuite, après un silence, j'ajoutai: "Un tel, qui est ici en ce moment, est tout à fait votre homme dans cette partie.

Il éclata:

—Comment! diantre de diantre, vous dites que vous n'en savez rien, tout en m'indiquant où prendre la chose. Quand on sait où se trouve un renseignement c'est comme si on le savait par coeur. Merci et bonjour.

Le ton, le geste, toute cette colère c'était pour frapper mon imagination et me faire comprendre sa manière de travailler. J'en ai gardé mémoire.

—Après tout, disait un Anglais, vous êtes attaché aux Canadiens-français et qui sont-ils?

—Ce sont les descendants des Normands qui ont conquis l'Angleterre, riposta Cartier.

Notons ici deux petits faits: Cartier ne fumait pas et, devant un fumeur, il faisait la même grimace qu'un enfant dépité. On l'entendait dire: "Cet homme est bien mis". Et lui-même était un modèle en ce genre. Toujours propre

comme un sou neuf, il avait l'air de sortir d'une boîte de toilette.

Un jeune homme qui se sent vivre, sans savoir d'abord à quoi employer son activité, tombe sur la profession qui l'attire, s'y jette avec ardeur et se trouve dans son milieu. C'est ainsi que le collégien Cartier entra dans la Loi. Sa nature s'y développait à l'aise..... jusqu'au jour où il rencontra la Politique, oh! alors il s'installa finalement, car il était né pour ces deux fins: le Droit, les Affaires Publiques. C'est quelque chose que d'être comme un poisson dans l'eau, d'être dans son élément, dans son assiette, ou d'être amphibie, selon les termes populaires — je ne vois que ces expressions pour rendre ma pensée à l'égard du sujet que je traite ici. L'avocat, le législateur, l'administrateur, autant d'âmes dans un même corps.

Il avait deux sortes de décisions: l'une instantanée, l'autre lente. L'imprévu ne l'effrayait aucunement, il s'y attendait sans cesse. Si la question posée relevait de principes fondamentaux, elle recevait sa réponse immédiate. S'il ne s'agissait que de matière secondaire un peu vague, il prenait des renseignements à loisir.

Tous ces détails peuvent servir de guides à la jeunesse qui cherche à se former aux affaires — autrement j'aurais le soin de les omettre, puisque les hommes d'action n'y trouveront rien de nouveau pour eux.

Combien je regrette de ne pas avoir sous les yeux une description de la manière de travailler de sir Louis-Hyppolite LaFontaine. Je la comparerais avec celle de Cartier, en tenant compte du tempérament des deux hommes. Les affaires sont les affaires, il est vrai, et tous les procédés ont un fonds commun, cependant l'observateur y découvre nombre de pratiques variant les unes avec les autres, qui dessi-

nent le portrait intellectuel du personnage et lui donnent son relief particulier. Il est trop tard pour songer à recueillir aujourd'hui les traits de cette photographie intime du père ou du parrain du gouvernement responsable — je veux dire LaFontaine.

Sir George avait des côtés de caractère agréables qui se montraient au milieu des occupations journalières les moins joviales. Il riait par explosion. Sa cordialité et son urbanité étaient proverbiales dans les bureaux et ailleurs.

LE SALON DE CARTIER.

Quel est celui qui, se trouvant à Ottawa, durant la session du Parlement, n'a pas fait la démarche nécessaire pour être invité aux "samedis" de sir George? Et quel est celui qui, y étant allé, n'a pas désiré de les revoir? Cette heureuse innovation d'un chef de parti politique réunissant sous son toit les députés de toutes couleurs pour s'amuser en bons camarades produisait des merveilles. Chacun faisait connaissance avec tel ou tel de ses collègues qui lui serait resté étranger sans cela et, en peu de temps, la Chambre des Communes, le Sénat, nombre d'employés supérieurs ne formaient plus qu'un groupe de société très heureux de pouvoir se parler sans gêne et n'être plus, dans la capitale, comme des exilés ou des voyageurs qui s'ennuient. Quand on a chanté ensemble:

"C'est l'aviron qui nous mène, qui nous mène,
C'est l'aviron qui nous mène au vent".

ou bien encore:

"O Canada, mon pays, mes amours!"

il reste peu de distance entre les hommes et l'acrimonie, la différence des idées, la froideur provenant de la diversité d'origines, la gêne des rencontres entre personnes inconnues les unes aux autres, tout cela disparaît et chacun s'en trouve mieux. Plus de chiens de faïence, mais de l'urbanité, des rapports aimables, de l'estime souvent les uns pour les autres, les avantages de la bonne compagnie. C'était une heureuse trouvaille que ces *conversazione,* comme on les appelait. La mode s'en est perdue, à notre grand regret. Les sénateurs et les députés sont aujourd'hui des âmes errantes dans la ville d'Ottawa, faute d'un cercle qui les tienne ensemble, et plus d'un individu reste isolé, étranger, comme désorienté dans ce milieu qui ne lui dit rien, qui ne l'attire que peu ou point et qu'il a hâte de quitter pour se retrouver chez lui..... après la session.

Le secret d'être à la fois un adversaire tenace et redoutable, de se faire aimer, cependant, par ceux qu'il combat et de suspendre par moment l'ardeur de la lutte, Cartier le livrait à qui aurait voulu s'en servir.... mais le caractère de l'homme ou le tempérament indispensable à l'application de cette théorie n'est pas donné à tous, il s'en faut! Ne sait pas rire qui veut, du moins rire avec esprit. L'adresse de Cartier consistait à composer la liste des invités — c'est déjà un petit tour de force. Ensuite, imaginer un programme d'amusement, découvrir les gens et les moyens pour l'exécuter sans que l'on voit le dessous du jeu, comme on dit. Toujours il se ménageait un rôle principal, au grand plaisir de chacun. Et, boute-en-train, type de Jean-Baptiste, comme il chantait l'amour et l'amitié!! Personne plus que lui ne savait mettre en branle et tenir en gaieté ces réunions hétéroclites, où les graves législateurs coudoyaient les *dandys* du jour, où les lecteurs des livres bleus se mêlaient aux musi-

ciens, aux chanteurs, où le journaliste causait badinage avec le ministre qu'il avait plus ou moins malmené, où le modeste fonctionnaire cassait une croûte avec un lieutenant-gouverneur, ou, enfin, cinquante extrêmes se confondaient comme par miracle.

Sa fortune était mince. Il l'écornait volontiers pour satisfaire aux exigences de la vie publique. Ses soirées avaient lieu dans une modeste maison de brique située à l'encoignure des rues Metcalfe et Maria (Laurier aujourd'hui) et qui est remplacée par le vaste édifice des *Young Men Christian Association*. Dans ce logis presque pauvre, la bonne humeur et les propos amusants faisaient oublier l'absence de la richesse. Une chanson de Pierre Fortin, un air d'opéra de Frédéric Braun enlevaient les coeurs. "Il faut dégourdir ces braves gens, disait Cartier, et leur montrer ce que nous avons de bon". L'entrain avait bientôt gagné toute la réunion et c'était à qui promettrait de revenir. Parfois, même assez souvent, on y entendait des artistes de passage à Ottawa. Le souvenir de ces soirées dure encore, après plus de quarante-cinq ans.

FIN DIPLOMATE.

Cet homme ouvert à tous ceux qui avaient besoin de ses services ne rebutait personne, mais il savait par expérience quelle perte de temps entraînent les pourparlers et la correspondance avec tant d'individus peu versés dans les affaires ou trop attachés à la cause qu'ils ont épousée pour mesurer équitablement les minutes suffisantes à chaque opération. Favorisé comme il l'était par un extérieur de combattant et le "naturel" qui marquait ses moindres gestes il savait fort bien profiter de tout cela, selon l'occasion. Plus d'un qui

l'a cru inabordable ne se doutait pas pourquoi. Le résultat de ce calcul prouve qu'il ne s'était point trompé. Les entretiens avec lui commençaient invariablement par ces mots: "Je ne vous retiendrai pas longtemps, M. Cartier, je serai bref.... voici l'affaire en peu de mots". Et lui de répondre: "Oui, oui, donnez-moi la clef, cela suffit, je connais le reste," ce qui ne l'empêchait pas de retenir le visiteur et de le questionner aussi longtemps qu'il pouvait en tirer de nouvelles informations.

Un jour qu'il y avait plusieurs personnes dans l'antichambre, attendant son audience, Cartier profita de ce que la porte était entrebaillée pour s'exclamer à pleine voix: "Nous n'en finirons jamais! Tant de monde! Il faut que chacun se presse....."

Ces paroles produisirent un effet magique; chaque solliciteur fut bref, direct, précis dans ses explications.

Les lettres qu'il recevait portaient la marque de cette impression généralement répandue dans le public. Au lieu d'écrire quatre pages on s'exerçait à exprimer les choses en peu de mots — et les lettres n'en étaient que plus claires.

Ceci me rappelle, par voie de contraste, le monsieur qui donne des conseils au gouvernement, un type assez rare, dont j'ai connu quatre ou cinq exemplaires. Il en est mort un, tout récemment, que j'avais suivi de l'oeil durant au moins trente années. Les journaux ont publié qu'il avait été en correspondance fréquente avec les chefs de son parti. Un fait certain, c'est qu'il devait posséder des réponses dans lesquelles, au lieu de l'accuser du crime d'obsession, il était remercié de ses avis, et par là même encouragé à continuer. Quinze grandes pages ne sont pas de trop pour faire ressortir les vues de ces penseurs singuliers, tous visionnaires avec, ici et là, une lueur de vérité, une réflexion utile, parfois un trait

de génie embrouillé. Dès 1859, l'un d'eux parlait du chemin de fer du Pacifique Canadien. Un autre du même temps invoquait la création d'un haut commissariat à Londres. Enfin, il y avait du grain nourrissant au fond du sac, mais pas toujours. Ouvrant une missive de ce genre, Cartier la refermait aussitôt et, sans mot dire, la glissait dans ma poche. Après lecture, à temps perdu, je rédigeais sept ou huit lignes que je plaçais sur le bureau du ministre ayant, au préalable, fait savoir au correspondant que sa précieuse lettre était remplie de lumière. Retournons au sérieux.

LE PACIFIQUE CANADIEN (1).

Le dernier acte de Cartier fut le projet de loi qui a donné naissance au chemin de fer du Pacifique. Je me rappelle que le jour où il présenta ce bill, au moment de partir pour la Chambre, sir George entretenait de ce sujet quelques amis et il leur disait avec la rondeur de phrase et de geste qui lui était particulière:—"Eh bien! voilà une mesure qui a de l'attrait pour un homme! Il y a des idées là-dedans. Nous relions les océans de droite et de gauche.....Plus que cela, nous aurons à nos portes la Chine de l'Asie comme Lachine de Montréal. Cent victoires remportées sur l'opposition me plaisent moins que la simple présentation d'un bill semblable! C'est là-dedans qu'est ma jouissance."

A peine ces mots prononcés la porte s'ouvrit et sir John A. Macdonald entra dans le cabinet avec cet air dégagé qui avait chez lui une certaine allure de camaraderie et qui l'aurait fait prendre pour un Français, et, souriant à tout le monde, il dit: "Well, ready? Let us have another field day."

1. Voir l'*Appendice*, note III, à la fin de ce volume.

Chacun sortit, le premier ministre en tête, marquant le pas avec affectation, comme un conscrit qui part en guerre. Tous y mettaient de l'entrain. Ils y allèrent si bien que la Chambre retentit longtemps du cri de Cartier après le vote: "*All aboard for the West!*" On l'a répété, depuis, à la même place, en plus d'une occasion.

—Voilà des mesures que j'aime, disait Cartier à la sortie de cette assemblée.

Au retour de cette grande séance, sir George fit comme s'il eût pressenti que sa carrière était terminée — il tira d'une armoire les lois auxquelles il avait travaillé, y ajouta celle du Pacifique et envoya le tout au relieur. Je ne sais ce qu'est devenu ce volume unique en son genre.

LA CONFEDERATION.

Les hommes qui ont fait la Confédération n'étaient point des ambitieux ordinaires. Tous s'élevaient au-dessus du vulgaire par des idées d'intérêt général et des vues larges sur l'avenir du Canada. Dans l'ensemble, c'étaient des intelligences supérieures bien inspirées: séparément, des défauts étaient visibles, mais chacun d'eux renfermait du bon. J'étais dans la fabrique où l'on travaillait les pièces de ce vaste mécanisme et je parle de l'impression que m'a laissée ce groupe d'éminents citoyens ,aujourd'hui disparus.

Parfois, les journaux d'Angleterre apportaient une note déplaisante au milieu des arrangements qui se poursuivaient à Québec, Ottawa, Toronto, Montréal et ailleurs pour amener l'oeuvre à sa période finale. C'était toujours ce cri lamentable des gens pris de peur sans à propos, qu'ils se nomment Disraeli, Palmerston, Bright ou Gladstone: "Le Canada vise à l'indépendance, il ne veut plus d'affaire avec nous, eh

bien! qu'il s'en aille". John A. Macdonald frappait du pied sur le plancher, Tupper regardait voler les mouches, Tilly se tenait la mâchoire à deux mains et Cartier lançait des: "Que voulez-vous? ils ont perdu la tête!" qui faisaient plutôt rire que pleurer, tant son rôle d'acteur tragique était amusant pour nous.

A propos. Quelle ne fut pas mon édification, en 1864, lorsque je me trouvai aux grandes conférences qui préparaient la Confédération! Savez-vous ce qu'il y avait sur les tables de l'Assemblée législative et des bureaux chefs? Des tabatières larges comme des chapeaux d'enfant où, à tout instant, quelqu'un allait cueillir une prise et s'en retournait avec un air de sénateur romain, les doigts dans le nez, humant le tabac aromatisé. C'était le temps des chiquenaudes savantes pour enlever des habits, des noeuds de cravates flottantes et des jabots (on portait encore de ces fanfreluches), les grains de la précieuse plante qui n'avaient pu se loger dans les narines. Etant jeune et naïf, je me figurais que tout cela était affaire d'occasion. Non pas! En 1866, à Ottawa, première cession parlementaire, j'ai revu les tabatières, toujours dans le grand style et très considérées. L'abolition de cette coutume n'eut lieu que plusieurs années après....avec lenteur.

Autre observation: loin de se laisser conduire par l'opinion publique, c'est Cartier plutôt qui la guidait en la devançant par un mot, une phrase qui ramenait toute chose à un point central. S'il y a un mauvais mouvement, une tempête, disait-il, voyons au gouvernail. Or, il ajustait de son mieux ce moyen de diriger l'action. Ceci ne veut pas dire qu'il était infaillible, mais prévoyant, et tout l'opposé d'un démagogue. Que de fois n'a-t-il pas mis au jeu sa popularité, cette force sans laquelle rien n'est possible en politique! Et l'a-t-on vu

flatter les préjugés du peuple? Jamais. Les a-t-il frondés? Souvent. Il attaquait les questions en face et "fais ce que dois, advienne que pourra". Ah! il n'était pas chercheur de popularité, mais pas assez maladroit non plus pour se casser la tête sur les murs.

ENERGIE DE FER.

Et voyons, maintenant, de quelle manière il supportait les revers.

Son bureau d'avocat (Cartier et Pominville), rue Saint-Vincent, à Montréal, se trouvait dans l'hôtel Richelieu, devenu plus tard le club Cartier et aujourd'hui occupé entièrement par le journal "Le Devoir". Un autre bureau, pour les fins politiques, occupait deux chambres de sa résidence (site actuel de l'église grecque), vis-à-vis de l'hôtel Donegana, maintenant l'hôpital Notre-Dame. C'était le numéro 30 de la rue Notre-Dame.

Le jour des élections fédérales, en 1872, sur les neuf heures du matin, arrivant de Limoilou à sa résidence, numéro 30, rue Notre-Dame, on lui annonça coup sur coup les indications d'une défaite visible.

Il ne parut guère étonné et se contenta de dire qu'il avait bien dormi, qu'il passerait la journée au bureau et recevrait tout le monde. En réalité, il ne se portait pas sur ses jambes et fut tout le temps couché sur un sofa.

Depuis l'automne de 1871, le mal s'était manifesté par des enflures aux pieds et il avait toujours été en augmentant. Durant la session de 1872, l'état du malade était pitoyable—ses agissements s'en ressentaient.

Le jour de l'élection, il devait se montrer perplexe et préoccupé du résultat, pensez-vous? Non point. Tout mar-

chait comme de coutume. Vers dix heures, il dictait un mémoire sur Manitoba, lorsque vint la nouvelle d'une débandade presque générale de ses partisans. La rue était remplie de monde. Il se leva, se mit à la fenêtre, puis, haussant les épaules, il retourna au lit de repos, disant: "Où en êtes-vous....., bien, continuons."

Moitié rêveur, moitié souriant, il continua de dicter. Il s'agissait d'organiser un corps de volontaires pour le Nord-Ouest. Cela fait, les visiteurs entrèrent, jusqu'à deux heures. Quelqu'un exprima sa surprise de le voir s'occuper, en pareil moment, des dossiers de la milice.—"Voilà bien comme vous êtes tous, répondit-il sur ce ton sec qu'on lui connaissait, vous voudriez sans doute me voir pleurer ou, tout au moins, dresser des plans contre une chose désormais inévitable. La meilleure distraction, c'est le travail."

Un peu après six heures, il partit pour sa maison de campagne (Limoilou), sur les instances de son associé, M. Pominville, qui l'amena avec lui. Il répétait les noms de ceux qui étaient venus le voir et se montrait très sensible de leurs égards pour lui. Ce n'était pas seulement une conséquence de sa faiblesse physique en ce moment — il cachait moins son émotion que dans les temps ordinaires.

Il faut admettre que si Cartier n'avait pas été si terrassé par la maladie qui le minait depuis quelques mois, et qui l'empêcha de voir lui-même à ses élections, il aurait réussi à soulever l'enthousiasme des citoyens de Montréal. Cependant, observe Joseph Tassé, Montréal-Est n'était pas tout le pays et des témoignages de sympathie retentirent de toutes parts. Au Manitoba, les électeurs de langue française, apprenant sa pénible défaite du 28 août, lui offrirent le siège du comté de Provencher que MM. Louis Riel et Henry J. Clark résignèrent en faveur de Cartier qui fut officiellement

nommé le 14 septembre. Malheureusement, sir George n'eut pas le bonheur de représenter sa nouvelle division, car il devait mourir avant que de l'occuper.

DELICATESSE EXQUISE.

Cartier était doué d'une délicatesse de sentiment vive comme tout ce qui dépendait de lui. Sa générosité, ses actes charitables étaient connus de Dieu et de quelques amis. Parlons du bureau. Un de ses principaux employés d'Ottawa, "bourreau de travail" — il y en a — se surmenait et ne voulait ni congé ni repos, croyant bien que lui seul soutenait l'édifice de l'Etat. De Québec, sir George lui télégraphia d'aller l'attendre à Montréal. Au bout d'une semaine, ils se rencontrèrent. — "Ah! très bien! Venez à Québec avec moi." Huit jours plus tard: "Tout est réglé, je n'aurai pas besoin de vous. Prenez votre temps pour retourner à Ottawa".

On a dit que c'était un diamant brut. Un diamant, oui, mais brut, non... Il fallait ne le connaître que par ouï dire pour s'exprimer ainsi. Malheureusement cette matière n'est pas facile à traiter sans toucher à des détails restés dans le domaine de la vie privée, et nous l'abandonnons volontiers parce que sir George, tout le premier, n'aurait voulu s'en faire un mérite qu'aux yeux du Ciel qui récompense les coeurs droits, bons et compatissants.

N'a-t-on pas soutenu, cependant, qu'il était sans esprit religieux, comme si l'ordonnance morale de ses discours et de ses conversations n'impliquait pas le sens religieux dans tout ce qu'il a dit à propos de la chose publique. S'il n'a pas fait étalage de sa religion, il en a parlé avec assez de feu, parfois, et a toujours donné des marques de sa croyance. Je

me rappelle qu'on lui dit, un jour: "M.....est mort..... libre penseur". — "Allons, dit Cartier, il se trompait: un Canadien-français doit être catholique."

Dans son discours sur le désétablissement de l'Eglise d'Irlande, prononcé le 31 mai 1869, Cartier n'a-t-il pas définit ses convictions religieuses: "Je suis catholique, et jamais cette Chambre ni aucune autre Chambre, ni aucun pouvoir sur la terre, ne me feront renoncer à ma foi. Mes convictions religieuses sont inébranlables...." Cartier parlait privément en catholique convaincu. Toujours et partout.

Dans une autre circonstance, à Rimouski, le 7 août 1870, en réponse à une adresse de bienvenue, il disait: "La religion est la sauvegarde des peuples. Quelle reconnaissance la race canadienne-française ne doit-elle pas à son clergé? Si elle a conservé sa nationalité, sa langue, ses institutions, à qui le doit-elle surtout, sinon à ce corps vénérable?..... Le meilleur moyen pour les Canadiens-français, c'est l'attachement au sol et surtout la conservation de leur langue et de leur religion."

Il n'a pas attendu la dernière heure pour mettre en ordre ses affaires de conscience: longtemps avant que le docteur sir James Grant lui eût dit: "C'est le *Bright's disease* (mal de Bright) que vous avez", il était en règle. J'ai été témoin de cela.

Voici un trait qui peint l'adresse de sir George à profiter des circonstances. On débattait sur le milice. C'était le 31 mars 1868. M. Jones ,ennemi des féniens, du pape et du bill de milice, demandait que l'on empêchât les jeunes gens gradués dans nos écoles militaires de prendre du service à l'étranger.

M. Cartier:—"Aucune loi n'oblige ces jeunes gens à rester dans le pays. Ils sont libres d'aller où bon leur semble,

et le pays ne peut qu'être fier d'avoir donné à ceux qui partent une éducation militaire. La jeunesse canadienne, je suis heureux de le dire, est d'humeur assez martiale. Il est notoire aujourd'hui que 50,000 Canadiens se sont enrôlés dans l'armée américaine du nord pendant la guerre de Sécession. Et cent cinquante jeunes gens viennent de partir volontairement pour s'enrôler dans l'armée pontificale. Ils vont combattre Garibaldi qui est le grand fénien de l'Italie. Ils vont défendre Sa Sainteté le Pape, qui est l'ennemi le plus déterminé des féniens. Et je suis sûr de ce que j'affirme ici, car, lorsque j'ai eu l'honneur, en compagnie de M. T. D'Arcy McGee, d'obtenir une audience de Sa Sainteté, la première question qu'Elle m'a adressée a été celle-ci: "J'espère, mon cher fils, que les féniens irlandais d'Amérique ont cessé de troubler la paix de votre pays." J'ajouterai, à ce propos, que toute l'Eglise catholique est opposée au fénienisme."

C'était porter le coup avec une arme triangulaire.

ARBRE GENEALOGIQUE.

Durant la campagne électorale de 1872, il habitait sa terre d'Hochelaga, à laquelle il avait donné le nom de Limoilou, à cause de Jacques Cartier que l'on mentionne assez souvent à côté de lui.

Je me servirai de la science de feu le docteur N.-E. Dionne, pour expliquer ce nom de Limoilou. Il y avait, dans le voisinage de Saint-Malo, deux paroisses confinant l'une à l'autre: Pasramé ou Paramé et Saint-Ydem. Dans le testament de Jacques Cartier il y a: "village de Lymoilou vulgairement appelé la maison de Lymoilou, situées et estantes es paroisses de Pasramé et de Saint Ydem". Plus loin: "du dit lieu et terres de Lymoilou". Plusieurs documents dési-

gnent Cartier comme seigneur ou sieur de Lymoilou. La propriété en question comprenait la maison ou manoir, un jardin, une cour assez grande et des terres s'avançant sur les deux paroisses. Les bâtiments étaient enfermés dans un mur qui en faisait le tour et l'on entrait dans cette espèce de fortification par une large ouverture munie de portes d'un aspect assez imposant, ce qui faisait nommer le tout, dans le langage populaire les *Portes Cartier*. Cette habitation ne pouvait être un village puisqu'elle était seule en plaine.

S'en suit-il que pour avoir adopté le nom de ce manoir, sir George se croyait de la famille du découvreur? Non. Il le prenait comme avait fait Charles Lemoine en adoptant le surnom de Longueuil, d'une seigneurie du voisinage de Dieppe, sa ville natale et comme ont fait plus de cinquante Canadiens que je pourrais citer. Ensuite, il y a le rapprochement entre Limoilou et Cartier.

En Bretagne, au Maine, en Anjou, au Poitou, en Vendée, pays qui se touchent, les Cartier sont nombreux. Il en est venu plusieurs au Canada, sous la domination française. Voici la lignée qui nous occupe:

Trois frères: Jacques, François, Louis Cartier, de Prulier, diocèse d'Angers, appelés Langevins parce qu'ils venaient de l'Anjou, étaient à Québec ou dans les environs, vers 1740. Tous trois épousèrent des demoiselles Mongeon. Le mariage de Jacques eut lieu en 1744. Il était marchand à Québec.

Jacques, fils de ce dernier, né à Québec en 1750, se maria en 1772, à Saint-Antoine de la rivière Chambly, avec Cécile Gervaise, et leur fils Jacques, baptisé à Montréal en 1774, épousa, en 1798, Marguerite Paradis, à Saint-Antoine. D'eux naquit, à Saint-Antoine, le 6 septembre 1814, sir George-Etienne Cartier. Le parrain fut Etienne Gauvreau et la marraine, Claire Paradis. Sir George était le septième

enfant d'une famille de huit: cinq fils et trois filles. Le nom d'Etienne est celui du parrain. Le nom de George, nouveau dans la famille, fut emprunté à George III, roi d'Angleterre, alors très populaire (1).

Jacques, grand-père de sir George, était colonel de milice, à sa mort, en 1813. De 1804 à 1809, il avait représenté le comté de Surrey (Verchères). Lui et Joseph Paradis, père de Marguerite, faisaient de l'agriculture et, de plus, commerçaient sur les grains qui s'exportaient en Angleterre en grande quantité, au temps des "bonnes années". Le père de sir George mourut en 1841, sa mère, en 1848, l'année où il fut élu la première fois par le comté de Verchères.

Après avoir fréquenté l'école de sa paroisse natale, le jeune Cartier entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Il étudia le droit chez Edouard Rodier et, au mois de novembre 1835, il était admis au barreau. Il eut pour associés dans la profession, d'abord son frère Damien, puis L.-H. LaFontaine et Amable Berthelot (plus tard juge) et, dans les dernières années, MM. Bétournay et Pominville.

En 1834, lorsque déjà grondait l'émeute, Cartier composa contre les bureaucrates la chanson intitulée "Avant tout je suis Canadien", qui fut chantée par les Fils de la Liberté dans les assemblées publiques. Le 24 juin de cette même année, lors de la première réunion de la société nationale Saint-Jean-Baptiste qui venait d'être fondée par Ludger Duvernay, Cartier chanta lui-même à la fin du banquet, dans le jardin de M. John MacDonald, rue Saint-Antoine, à Montréal, les couplets de circonstance de "O Canada, mon pays, mes amours", qu'il venait de terminer. En 1843, à la réunion de la Société Saint-Jean-Baptiste, Cartier agissait comme secrétaire, et il en devint le président en 1854.

1. Voir l'*Appendice*, note I, à la fin du volume.

Il fut l'un des plus ardents patriotes de 1837-38 et il prit part à l'insurrection; durant son exil dans l'Etat du Vermont, il écrivit "Un Souvenir de 1837" qu'il chantait sur l'air "Combien j'ai douce souvenance". (1)

Sir George-Etienne Cartier épousa, en 1846, Mlle Hortense, fille de Edouard-Raymond Fabre et soeur de Mgr Fabre, archevêque de Montréal, et de Hector Fabre. De ce mariage naquirent deux filles, Joséphine et Hortense. L'aînée de ces enfants mourut en 1886, âgée de trente-six ans. Lady Cartier décéda en 1898, à l'âge de soixante-dix ans.

En 1867, lors de la distribution des titres royaux à tous ceux qui avaient contribué à l'acte confédératif, Cartier refusa le titre de Compagnon du Bain qu'on lui offrait, lorsque sir John A. Macdonald recevait celui de Chevalier de l'Ordre du Bain. Cartier ne voulait pas laisser placer la province de Québec au second rang. L'Angleterre comprit les sentiments d'orgueil de l'éminent homme d'Etat canadien-français et elle répara aussitôt son erreur en l'élevant à la dignité de baronnet, supérieure à celle des Chevaliers, des Commandeurs et des Grand'Croix. La devise qu'il mit sur son blason fut "Franc et sans dol". Ce titre héréditaire s'est éteint avec sir George, comme celui qu'avait reçu LaFontaine.

En janvier 1872, Cartier fut créé Chevalier Grand'-Croix de l'Ordre Royal Américain d'Isabelle la Catholique.

SES DERNIERS TEMPS.

Sir George, l'automne de 1872, les élections terminées, résolut de passer en Europe pour y consulter des médecins experts, tout en reconnaissant qu'il avait déjà trop différé de

1. Voir à la fin du volume les textes de ces trois chansons, ainsi que les différentes traductions anglaises.

recourir à leurs soins; mais, un instant après, il disait à Louis Archambault: "Tout va s'arranger; Montréal me bat; j'ai d'autres comtés; mes jambes sont faibles; les spécialistes vont me remettre sur pieds et alors, alors, à l'oeuvre."

Il s'était fixé à Limoilou, en attendant le jour du départ, et les visites ne lui manquaient pas. L'atmosphère politique était calme.

Tout en surveillant la plantation de plusieurs arbres dont il voulait orner sa maison des champs, sir George dictait, par intervalles, sa réponse aux électeurs de la division Provencher, le dernier document public qu'il a signé. La table où j'écrivais était presque toute couverte de feuilles et boutures des arbres fruitiers du jardin qu'il arrangeait dans un but quelconque. La politique était suspendue. Il s'arrêtait de préférence à causer d'autres choses; mais, parfois, il envisageait la possibilité de sa mort prochaine et plaçait, sous forme de parenthèse, un mot, ici et là, dans ses discours. Les amis tournaient la conversation; d'autres sujets se présentaient à l'esprit et le temps se passait de la sorte, assez tristement. Ses forces s'en allaient. Il ressentait des abattements dont il ne se tirait que par le sommeil.

La fin de l'automne de 1872 et l'hiver qui suivit, il eut quelques espérances d'un mieux qui semblait se manifester, mais tardait toujours à se faire sentir. A Lévis, au moment de s'embarquer pour l'Europe, il ne put répondre qu'imparfaitement à la dernière des nombreuses adresses qu'on lui avait envoyées durant le trajet de Montréal à Québec. L'émotion devait être pour beaucoup dans cette faiblesse; cependant, la maladie l'avait rendu nerveux, et c'était un signe désolant chez un homme de sa trempe; aussi, le vit-on partir avec la certitude qu'il ne reviendrait pas vivant.

La traversée produisit un mieux visible. Le regard se

raffermit; la souplesse des membres et l'aspect de la figure inspirèrent confiance. Les journaux d'Angleterre disaient qu'il ne tarderait pas à se rétablir. Ce n'était que la dernière lueur de la lampe prête à s'éteindre.

Lorsque le deuxième parlement s'ouvrit, à Ottawa, le 5 mars 1873, Cartier annonça qu'il serait de retour à son siège au commencement de juin. Il ne souffrait que très peu; mais sa santé s'en allait de jour en jour. Sa maigreur et sa lassitude étaient extrêmes. Il avait dit, en partant: "Si les médecins me condamnent, je reviendrai mourir ici, parmi les miens." Il tenait à cette résolution; mais une crise soudaine l'a enlevé au moment où il songeait à fixer la date de son retour.

LA MORT DE CARTIER.

La nouvelle se répandit à Ottawa le jour même, 20 mai, vers deux heures de l'après-midi. La séance des Chambres s'ouvrait à trois heures. Dans les corridors, le vestibule, sur la place du parlement, des groupes se formaient qui échangeaient quelques phrases à voix basse et chacun se dispersait pour aller plus loin rencontrer un autre rassemblement silencieux, en regardant le drapeau de la grande tour qui flottait à mi-mât. "Cartier est mort....c'est bien vrai". Cinq à six paroles, et cela valait plus qu'une longue doléance. Ceux qui avaient assisté, en 1869, au spectacle qu'offrait la rue Sparks, le matin de l'assassinat de D'Arcy McGee, ne pouvaient s'empêcher de faire la comparaison.

Les Communes, à l'ouverture de la séance, offraient un coup d'oeil peu ordinaire. Tout était morne, au lieu de l'activité particulière à ces réunions. Les députés laissaient dormir les Ordres du Jour sur les pupitres. Silence absolu. Pas

un mot de conversation, ni bonjour, ni salut. Toutes les têtes découvertes.

Sir John A. Macdonald se lève et lit un télégramme de sir John Rose, conçu à peu près dans ces termes: "Cartier a eu une attaque, il y a huit jours; depuis lors, il n'a fait qu'empirer et, ce matin, à 6 heures, il est mort, tranquillement. Son corps sera envoyé en Canada par le steamer du 29 (1)".

Le premier ministre ajoute: "Monsieur le président, je me sens incapable d'en dire plus long", et des larmes étouffent sa voix. Il se laisse tomber sur son fauteuil et pleure abondamment, la tête penchée sur son épaule, la main droite placée sur le siège vide de sir George. Quelque temps s'écoule au milieu du plus profond silence.

L'un après l'autre, les honorables messieurs Langevin, Mackenzie, Cauchon et Dorion, prononcèrent des paroles de regrets et de sympathie. La brièveté de ces discours et le ton des orateurs disaient éloquemment que les coeurs étaient pleins et débordaient. L'impression que cette scène produisait dépassait en intensité tout ce qui s'était vu en ce genre dans la Chambre, au témoignage des anciens de ce lieu. C'était un cercle d'amis, déplorant la perte du plus aimé ou du plus respecté d'entre eux.

L'Histoire parle de son oeuvre politique qui, semblable à ces monuments dont la hauteur et l'importance se révèlent à mesure que l'on s'éloigne de leur base, reste pour attester sa valeur intellectuelle, son patriotisme, l'habileté de ses conceptions et la persévérance avec laquelle il les a fait adopter.

Il fut un temps dont le souvenir subsiste dans la mémoire des Canadiens-français à titre d'époque de persécution

1. Voir l'*Appendice*, note IV, à la fin du volume.

et de douleur nationale. Comme les autres puissances de l'Europe, le Cabinet britannique gouvernait ses colonies sans consulter leurs besoins, leurs aspirations, et se montrait surtout insensible à l'égard de notre race. On ne cherchait qu'à nous amoindrir, à nous étouffer politiquement, à nous absorber comme nation. Pendant trois-quarts de siècle que dura ce régime, quelle figure, pensez-vous, lecteurs, que faisaient, en Angleterre, les Canadiens assez courageux pour porter, "au pied du trône", les plaintes et l'expression des griefs de leurs compatriotes? Hélas! la plus humble comme la moins bien reçue des figures. Un homme parti des bords du Saint-Laurent pour aller demander à l'administration impériale de respecter la foi des traités; de rendre justice à des sujets soumis et respectueux; de ne point permettre qu'on les apprime; un homme qui proposait la reconnaissance de certaines libertés politiques qui, pourtant, n'affecteraient en rien les rouages du gouvernement de la mère-patrie; un Canadien, en un mot, qui osait se présenter aux portes des bureaux de *Downing Street*, n'attirait pas même l'attention des employés de troisième classe. Pour arriver, non pas au ministre, mais à un simple secrétaire, les pauvres délégués de la colonie écrivaient lettre sur lettre, sollicitaient audience par toutes les entremises auxquelles ils pouvaient s'accrocher, et c'est à peine si on leur accordait quelques minutes d'entrevue pour la forme; parfois, ils éprouvaient un refus d'admission sec, après avoir langui dans les antichambres, au milieu des pétitionnaires de tous genres qui, bien souvent, passaient avant eux. Nous avons des récits navrants de cet état de chose et il y en a un, entr'autres, dû à la plume de Charles Buller, membre du parlement et secrétaire de lord Durham, qui pourrait tenir lieu de tout ce que les Canadiens ont écrit sur le sujet, car il les confirme entièrement.

Mais, un jour (1858), tout cela fut changé. Cartier arriva à Londres précédé de la réputation qu'il s'était faite en Canada. Il représentait des idées qui, en ce moment, occupaient l'attention du bureau colonial et des projets destinés à devenir victorieux bientôt après son arrivée. Cette fois, plus de salle d'attente, plus de travail de corridor, plus de commis à implorer; les ministres le reçoivent à porte ouverte; on l'invite dans le monde officiel; il s'amuse; il parle; il négocie: on s'assemble pour l'entendre expliquer le Canada; la reine lui donne un appartement au château de Windsor; il est en rapports intimes pour ainsi dire avec la famille royale, et on lui offre le même logement, au cas de son retour à Londres,—ce qui eut lieu plus tard, comme on sait.

La glace était rompue. Ce rampart de verre fumé derrière lequel se cachait le mystérieux et redoutable pouvoir de *Downing Street*, ce bureau colonial inaccessible aux prières des fidèles, ce sanctuaire entouré d'archanges aux épées flamboyantes, tout disparaissait en quelques heures et une ère nouvlle s'ouvrit pour le Canada. Comment exprimer en bref un tel changement? La vérité est que nous traitions quasi de puissance à puissance, ce qui était inouï, renversait toutes les traditions, introduisait un système inconnu jusqu'alors et lançait la colonie dans la carrière qu'elle a si brillamment parcourue depuis cette époque.

L'historien Garneau, autre grand patriote, regardait la politique de Cartier d'un oeil craintif, ou plutôt défavorable; mais en apprenant que notre délégué avait été reçu de cette manière, il manifesta une joie immense. Je tiens ceci de toute sa famille. Il ne cessait d'en parler, lui, l'homme aux interprétations historiques: car il lui semblait apercevoir l'avenir tel qu'il a été en effet. Comme Canadien-français, disait-il, je me félicite doublement de ce triomphe — c'est

une victoire décisive, un point tournant, une fortune inattendue — et il en comprenait les résultats immanquables. Son enfance et sa jeunesse s'étaient passées à entendre la clameur de l'Assemblée législative de Québec contre l'oppression — de là, ses doutes sur nos destinées. Aussi, vit-on, du jour où l'on apprit les nouvelles de Londres, élever son enthousiasme jusqu'à l'attendrissement. Plus que personne, il pouvait juger les conséquences d'une telle transformation. Il disait à son entourage, faisant allusion à sa propre présence au *Colonial Office,* en 1831: "Ceux qui n'ont pas vu comme moi le mépris que l'on professait là-bas, il y a trente ans, pour tout ce qui était canadien-français, ne comprennent pas mon émotion. Je me rappelle bien d'autres faits qui remplissent mon coeur et ma pensée. Le changement qui s'opère aujourd'hui est de ceux que les infortunés, les lutteurs écrasés n'espèrent jamais voir, et, pourtant, j'ai ce bonheur."

Reportons-nous, avec notre historien national, aux temps sombre des rebuffades et des denis de justice — en face de la situation actuelle, nous trouverons comme lui des larmes pour manifester notre joie.

Le 29 janvier 1885, lorsque la statue de Cartier, sortant des mains de Philippe Hébert, fut placée à la droite du parlement d'Ottawa, je publiai les couplets suivants qui peuvent servir de conclusion à ce que nous venons de raconter: (1)

1. Cette poésie peut se chanter sur l'air de la mélodie "O Canada, mon pays, mes amours!" ou encore sur la nouvelle musique que vient de composer M. A. Giguère, et qui a parue dans le *Passe-Temps* du 4 septembre 1919, avec accompagnement. La version anglaise de cette chanson est de M. G. W. Wicksteed.

LA STATUE DE CARTIER

Voyez, dans ce bronze fidèle,
Fait pour triompher des autans,
Celui qui servait de modèle
Aux patriotes de son temps.
Il reparaît, superbe dans sa force,
Dressant un front qui n'a jamais plié.
Coeur généreux, chêne à la rude écorce,
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Venu de l'époque lointaine
Où l'intrigue opprimait le droit,
Cet héritier de LaFontaine
Nous affranchit d'un joug étroit.
Grand ouvrier dans la tâche commune,
Avec ardeur il a sacrifié
Santé, repos et bonheur et fortune,
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Le souci de la politique
N'altéra jamais sa gaieté.
Souvent la verve poétique
Chez lui brillait en liberté,
Et, boute-en-train, type de Jean-Baptiste,
Comme il chantait l'amour et l'amitié!
L'homme d'Etat nous révèle un artiste.
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

Près des souvenirs que j'honore,
Son image est dans ma maison,
Et j'aime à rappeler encore
Son esprit ferme, sa raison.
A la jeunesse, il enseigne l'Histoire,
Car son destin fut le plus envié.
Nous l'avons mis au temple de Mémoire.
Le Canadien ne l'a pas oublié,
Ne l'a pas oublié.

CARTIER'S STATUE.

Here in enduring bronze
Proof against time and storm,
Stands he, "the mark and glass'
Of patriots of his time:
A head to frame his country's laws,
A brow that never blanched with fear,
A generous man,—a "'rough barked oak."
Whom Canada has not forgot,
Will not forget!

Born in that long past time
When intrigue baffled right;
True heir of LaFontaine
He broke our galling yoke.
Brave toiler for the common good,
Without regret he sacrificed
Health, pleasure, fortune, rest.
Him Canada has not forgot,
Will not forget!

The wearing cares of state
Checked not his gaiety;
His pleasant strains of verse
Flowed often bright and free.
And once set off, true type of Jean-Baptiste,
How well he sang of love and friendship's charm!
His modest rhymes the artist's skill reveal:
Him Canada has not forgot,
Will not forget!

Mid treasures highest prized,
His portrait decks my home;
Good is it that we love to praise
His steadfast will, by reason ruled.
His story teaches virtue to our youth,
For his the path that all should strive to tread:
In memory's temple still he lives enshrined.
Him Canada has not forgot,
Will not forget!

G. W. WICKSTEED.

Translated from the French of Benjamin Sulte.

AVANT TOUT JE SUIS CANADIEN.

Chanté sur l'air: *De la pipe de tabac.*

Souvent de la Grande-Bretagne
On vante et les mœurs et les lois;
Par leurs vins, la France et l'Espagne
A nos éloges ont des droits.
Admirez le ciel d'Italie,
Louez l'Europe, c'est fort bien;
Moi, je préfère ma patrie:
Avant tout je suis Canadien.

Sur nous quel est donc l'avantage
De ces êtres prédestinés?
En science, art de langage,
Je l'avoue, ils sont nos aînés.
Mais d'égaler leur industrie
Nous avons chez nous les moyens;
A tous préférons la patrie:
Avant tout soyons Canadiens.

Vingt ans, les Français de l'histoire
Ont seuls occupé le crayon;
Ils étaient fils de la victoire,
Sous l'immortel Napoléon.
Ils ont une armée aguerrie,
Nous avons de vrais citoyens;
A tous préférons la patrie:
Avant tout soyons Canadiens.

Tous les jours l'Espagne se vante
Des chefs-d'oeuvre de ses auteurs,
Comme elle, ce pays enfante
Journaux, poètes, orateurs.
En vain, le préjugé nous crie:
Cédez le pas au monde ancien;
Moi, je préfère ma patrie:
Avant tout je suis Canadien.

Originaire de la France,
Aujourd'hui sujet d'Albion,
A qui donner la préférence,
De l'une ou l'autre nation?
Mais n'avons-nous pas, je vous prie,
Encore de plus puissants liens?
A tous préférons la patrie:
Avant tout soyons Canadiens (1).

G.-E. CARTIER.

1834

1. Lors de la célébration de la Saint-Jean-Baptiste, en 1837, on cite une autre chanson du crû de Cartier qui avait titre "Mon pays avant tout". A cette époque les patriotes appelaient Cartier "petit George", à cause de sa courte stature.

UN SOUVENIR DE 1837.

Air : *Combien j'ai douce souvenance.*

Dans le brillant de la jeunesse
Où tout n'est qu'espoir, allégresse,
Je vis captif en proie à la tristesse,
En tremblant je vois l'avenir
Venir.

De longtemps ma douce Patrie
Pleurait sous les fers asservie ;
Et, désireux de la voir affranchie,
Du combat j'attendais l'instant
Gaiment.

Mais advint l'heure d'espérance
Où j'entrevoyais délivrance ;
Eh ! mon pays, en surcroit de souffrance,
Mars contraria tes vaillants
Enfants.

Et, moi, victime infortunée
De cette fatale journée,
Le léopard sous sa griffe irritée
Sans pitié me tient mains et pieds
Liés.

La reverrai-je cette amie
Naguère qui charmait ma vie,
Souvent en moi son image chérie
Fait soupirer dans sa douleur
Mon coeur.

Adieu ! ma natale contrée
Qu'à jamais je vois enchaînée,
Fasse le ciel qu'une autre destinée
T'accorde un fortuné retour
Un jour !

G.-E. CARTIER.

1838

O CANADA, MON PAYS, MES AMOURS.

Comme le dit un vieil adage:
Rien n'est si beau que son pays;
Et de le chanter, c'est l'usage;
Le mien je chante à mes amis (*bis*).
L'étranger voit avec un oeil d'envie
Du Saint-Laurent le majestueux cours;
A son aspect le Canadien s'écrie:
O Canada! mon pays! mes amours!

Maints ruisseaux et maintes rivières
Arrosent nos fertiles champs;
Et de nos montagnes altières,
De loin on voit les longs penchants.
Vallons, coteaux, forêts, chutes, rapides,
De tant d'objets est-il plus beau concours?
Qui n'aimerait tes lacs aux eaux limpides?
O Canada! mon pays! mes amours!

Les quatre saisons de l'année
Offrent tour à tour leurs attraits.
Le printemps, l'amante enjouée
Revoit ses fleurs, ses verts bosquets.
Le moissonneur, l'été, joyeux s'apprête
A recueillir le fruit de ses labours,
Et tout l'automne et tout l'hiver, on fête.
O Canada! mon pays! mes amours!

Le Canadien comme ses pères,
Aime à chanter, à s'égayer.
Doux, aisé, vif en ses manières,
Poli, galant, hospitalier,
A son pays il ne fut jamais traître,
A l'esclavage il résista toujours;
Et sa maxime est la paix, le bien-être
Du Canada, son pays, ses amours.

Chaque pays vante ses belles;
Je crois bien que l'on ne ment pas;
Mais nos Canadiennes comme elles
Ont des grâces et des appas.
Chez nous la belle est aimable, sincère;
D'une Française elle a tous les atours,
L'air moins coquet, pourtant assez pour plaire,
O Canada! mon pays! mes amours!

O mon pays! de la nature
Vraiment tu fus l'enfant chéri;
Mais l'étranger souvent parjure,
En ton sein, le trouble a nourri.
Puissent tous tes enfants enfin se joindre,
Et valeureux voler à ton secours!
Car le beau jour déjà commence à poindre.
O Canada! mon pays! mes amours!

G.-E. CARTIER.

1834

O CANADA, MY LOVE, MY LAND!

1

An ancient proverb well has told,
How fine a look one's country wears,
To sing of her's a custom old,
So mine I sing, while friendship shares.
To mark St. Lawrence's current grand
The stranger turns with envious eye;
But with fond gaze Canadians cry:
O! Canada, my love! my land!

2

Like sires Canadian, so the son,
Lives joyously and sings so free;
Mild, ready, sprightly every one,
Gallant, polite, no niggard he!
His country loved, he ne'er betrays
And still resists dark slavery's band,
His motto: Peace and prosperous days
To Canada, his love! his land!

3

Each country boasts its women fair:
I well believe with truth 'tis told.
Yet, ours in Canada are rare
With charms and graces manifold
At home their love is all our praise,
(Tho' gowns Parisian are not banned)
Coquettish, but sincere their ways!
O! Canada, my love! my land!

G. A. S. GILLESPIE.

1905

O CANADA, MY COUNTRY AND MY LOVE.

O Canada, my country and my love,
Held in my heart all other lands above;
To thee to whom my homage should belong
I pay thee cheerful tribute of my song,
And swear allegiance as on bended knee,
And vow undying fealty to thee,
O Canada, my country and my love.

I crave no land of epic story cast
In giant shadows on the misty past;
No land illustrious in former time,
Which has outlived the vigor of its prime;
No lordlier land renowned across the sea,
Nor any other land on earth but thee,
O Canada, my country and my love.

Past is thy night of darkness and of tears;
Thy radiant dawn has driv'n away our fears;
Thy sun in morning splendor mounts the sky;
Thy hopes, thy aims, thy destinies are high.
God make thee great, as thou art fair and free.
And give thee sons and daughters worthy thee,
O Canada, my country and my love.

Eternal blessing rest upon thy head!
Abounding Plenty heap thy board with bread!
Justice and Peace upon thy steps attend,
And Virtue be thy guardian and thy friend!
And Righteousness, like thine own maple tree
Flourish and rear her shelter over thee,
O Canada, my country and my love.

W. M. MACKERACHER.

APPENDICE

NOTE I.

GEORGE OU GEORGES?

L'épellation de *George*-Etienne Cartier (*George* sans *S*), que nous avons conservée pour la présente édition, demande quelques éclaircissements. F.-P. Pominville, l'associé de sir George, nous a laissé un paquet de sa correspondance avec Cartier, Chauveau, et quelques autres personnes, et, dans une lettre datée de Varennes, le 10 juillet 1873, qu'il adressait à Adolphe Chapleau, il est dit: "Votre bonne lettre m'arrive au moment où je lis des lettres et des dépêches télégraphiques à l'adresse de celui que je ne puis oublier, pauvre sir George... dont la douloureuse nouvelle de sa mort m'a frappée et beaucoup affectée... Quant à l'orthographe de sir George, il me fait plaisir de vous informer qu'il m'a avoué avoir reçu ce nom au baptême en l'honneur de George III, alors roi régnant d'Angleterre, et pour cette raison il signait *George* qui est la manière anglaise." Nous nous sommes donc conformés à cette volonté et nous ne croyons pas avoir eu tort en cela quoique l'on écrive de préférence ce nom avec un S.

Comme en bien des cas, la lettre *S* dans *Georges* rappelle l'étymologie, mais elle n'est pas de rigueur. Ce n'est qu'une lettre naïve, inutile, encombrante.

NOTE II.

Cartier's Old Desk.

The private secretary of Hon. Dr. Borden, when appointed, will have the privilege of sitting at a desk made for Hon. Sir Geo. E. Cartier, when he became Minister of Militia. The desk is an enormous and massive one of black walnut, made as things were made in those days, to last. It is full of cavernous cupboards, and is a perfect stowall, its one great fault being that it is so large that it takes up the room of at least two modern office desks.—*The Chronicle,* Québec, July 18th., 1896.

En réponse à cette note, M. Sulte publia dans le même journal, l'article suivant, qui parut le 29 juillet, 1896.

Original Desk of the Late Sir George Et. Cartier.

(*To the Editor of the Morning Chronicle.*)

My *Dear Editor.* — Allow me to appear before you as a living witness of the great old time when monumental pieces of furniture were built for the use of the Ministers of the Crown, as mentioned in your issue of the 18th instant, and to chronicle here the real facts connected with the black walnut desk now in the office of the Honourable the Minister of Militia and Defence, Ottawa.

First of all Sir Geo. E. Cartier never used it, because it was built during the elections of 1872, when he was absent

from Ottawa, and that afterwards the room destined to receive it was undergoing repairs when Sir George left finally for England.

I cannot say whether the desk was introduced in the room that same autumn or during the ensuing winter, anyhow, I was the person who made use of it before anyone else, and for a short time only; this took place immediately after the death of Sir George in May or June, 1873.

The chair used by Sir George during the years 1859-72 was kept in my office until it broke and became useless, about the year 1887, and then, with the permission of the authorities, I took the *debris* home, where you can see them amongst similar other *souvenirs* of remarkable Canadians.

But what has become of the desk used by Sir George before 1872? This is quite an easy matter for me to settle. At the time the 6th Parliament of the Union sat in Toronto, that is in 1859, Mr. Cartier got a table and a chair made by Jacques & Hay for his office and those two articles were removed to Quebec with the Government in 1859; later on, when the Administration was transferred to Ottawa, the table and the chair followed Mr. Cartier there, and they remained in his occupation until September 1872.

From that date, they were stored in the office of Major Futvoye, Deputy Minister of Militia and Defence, and, in 1874, were put in my own room, where I worked on it for a few years.

Colonel Panet, Deputy Minister of Militia and Defence, worked next on that historic table for a long while until the same was sent to the Government Cartridge Factory, Quebec, where it is still to be seen.

It is a flat, square table, rather of a large size, with a couple of small drawers underneath, on each side of the

writer. Besides this it had on the four corners small round wooden posts to support a wire to hold a green baize curtain. These posts were removed about 1873. In one of the corners is encased a certificate of mine, stating that Sir George used the table as a Minister of the Crown, from 1864 till 1872, but I have since ascertained that it is the same table built by Jacques & Hay in 1859, and to which Mr. John W. Gow, who is still full of life, worked as a carpenter before he was retained by Mr. Cartier as his special messenger.

All the above can be corroborated by Dr. J. R. E. Chapleau, M.M., H. D. J. Lane, John W. Gow and Napoléon Casault, of the Civil Service, Ottawa, as they remember perfectly well the circumstances and the facts herein alluded to.

Saluts affectueux,

Benjamin SULTE.

Ottawa, July 27th, 1896.

NOTE III.

LE RUBAN DE FER

Le chemin de fer Intercolonial et celui du Pacifique Canadien, construits sous nos yeux, passent pour être nés d'un projet qui aurait été mis en circulation il y a cinquante-deux ou cinquante-trois ans. J'ai entendu ces propres paroles au cours d'une conversation ordinaire. Nous allons voir qu'il faut mettre au moins quatre-vingt-cinq ans depuis la plus ancienne mention connue de cette gigantesque entreprise.

En 1829, un ingénieur écossais du nom de McTaggart, employé à la construction du canal Rideau, écrivait que nos voyageurs se rendaient par les rivières et les lacs jusqu'au lac Winnipeg; de là, disait-il, on prend la branche sud de la Saskatchewan pour atteindre les Montagnes-Rocheuses où il y a un passage qui nous mène à la branche nord de la rivière Columbia, découverte en 1811. Cette traversée du continent, au moyen du glorieux canot d'écorce, est praticable. L'idée des chemins à rails n'était guère répandue, surtout lorsqu'il s'agissait de longues distances.

Joseph Bouchette disait, en 1830, que l'on pourrait établir une voie ferrée de Hull à Aylmer pour permettre aux marchandises et aux passagers d'éviter les chutes de la Chaudière et les rapides du bas du lac des Chênes; je doute fort qu'il ait pensé à se rendre jusqu'au Témiscamingue.

McTaggart n'a pas vu la réalisation de son rêve, mais la rue qui porte son nom dans la ville d'Ottawa est parcourue, sur une partie de sa longueur, par les chars du Pacifique Canadien.

Thomas Dalton, rédacteur du *Patriot* de Toronto, prédisait en 1834 que bientôt la vapeur, utilisant les nappes d'eau, les rivières, les canaux creusés de main d'homme et les lisses de fer posées sur le sol, nous mettrait en rapport avec le Japon et la Chine.

En 1836, le chemin de fer de Laprairie à Saint-Jean fonctionnait. L'année suivante, on commença la construction de la ligne que l'on avait tracée de St. Andrew, Nouveau-Brunswick, pour se rendre à la Pointe-Lévis, mais les travaux furent arrêtés en 1842, par suite de la délimitation des frontières. En 1837, fut inauguré le chemin de fer allant de Montréal à Lachine.

Sir Richard Bonnycastle disait en 1846 que, sur deux

lames de fer allant de Halifax à la côte du Pacifique, nous serions bientôt rendus au voisinage de la Chine.

Cette même année les habitants de la Colombie-Anglaise signalaient l'étendue, la sûreté de leurs ports de mer et demandaient des routes pour communiquer avec l'intérieur du continent.

En 1847, le Bas-Canada possédait quarante-trois milles de chemin de fer, le Haut-Canada, en 1853, en avait cent quatre-vingts milles, la Nouvelle-Ecosse, en 1855, seulement deux milles, et le Nouveau-Brunswick, en 1857, cinquante-trois milles.

Le gouverneur de la Nouvelle-Ecosse, ouvrant la législature de cette province, en janvier 1847, invoque la construction d'un chemin de fer qui rattacherait les provinces maritimes aux deux Canadas (1); il ajoute que cette entreprise sera "un jour prochain" poussée jusqu'au Pacifique, "en traversant les contrées cultivées du centre du continent."

En ce moment les hommes politiques, en tête desquels devait être Cartier quelques années plus tard, les financiers, les ingénieurs, les journalistes étaient tous occupés du projet d'aller d'un océan à l'autre en wagons de première classe. Voilà soixante-douze ans de cela. L'agitation n'a jamais cessé jusqu'au jour où la compagnie du Pacifique Canadien reçut sa charte du gouvernement fédéral, en 1881.

Si le rêve de Jacques Cartier, en 1534, était de parvenir au Japon en traversant l'Amérique, c'était aussi le but de Cavelier de La Salle, l'ambition de La Vérendrye, le désir de Mackenzie, le point d'orgueil de Fraser, le dessein de Thompson, tous découvreurs émérites qui, durant deux

1. Dès 1848, des tracés furent faits par le major Robinson pour une route allant de Québec à Halifax, mais ce ne fut qu'en 1867 que la construction put être assurée. L'Intercolonial fut terminé en 1876.

siècles, ont jalonné les vastes espaces de l'Ouest, pénétrant toujours loin et rendant enfin possible cette merveille qui se nomme le C. P. R.

Trois cent cinquante ans et quelques jours après la visite de Jacques Cartier au Mont-Royal, le premier convoi du Pacifique Canadien se mettait en route de Vancouver pour se rendre à Halifax, en passant par Montréal.

Benjamin SULTE.

NOTE IV.

LE RETOUR DE CARTIER.

Sir George-Etienne Cartier mourut à Londres, le 20 mai 1873, au moment où il venait de prendre son passage pour revenir au Canada, deux jours plus tard, le 22.

Le steamer *Prussian,* de la ligne Allan, qui l'avait transporté l'automne précédent avec encore assez de vigueur et de courage, est le même qui rapporta sa dépouille mortelle sur les bords du Saint-Laurent. A cette époque un nommé R.-P. Dubé occupait le poste de quartier-maître de timonnerie à bord du *Prussian;* c'était le seul Canadien-français alors employé à bord des vapeurs transatlantiques de la ligne Allan. Ce marin, qui a encore une excellente mémoire et qui écrit facilement, nous a raconté la traversée des restes de Cartier.

"Nous quittâmes Liverpool le 29 mai, dit-il, sans que personne, à part les officiers, ne se doutât que nous eussions à bord un des pères de la Confédération. La traversée fut des plus belles. A la Pointe aux Pères, dans l'avant-midi du dimanche, 8 juin, M. le vicaire-général Edmond Langevin, accompagné de deux messieurs du clergé, monta sur le pont en même temps que le pilote Girard, de l'Isle Verte. Nous

continuâmes notre route. Vers deux heures de l'après-midi, un officier me demanda de descendre à fond de cale avec le charpentier à la recherche d'un colis que nous devions hisser sur le pont. Mon compagnon avait en main un connaissement de forme rectangulaire, traversé d'un trait noir allant du coin gauche inférieur au coin droit supérieur. Dans le rectangle supérieur formé par ce trait se lisaient les lettres "G.-E. C., Montréal". J'avais appris dans les journaux la nouvelle de la mort de sir George; ces lettres, cette adresse furent pour moi une révélation.

"Nous découvrîmes le précieux colis. Là, perdu dans le chaos d'une cargaison générale, au milieu de paquets de toutes dimensions, se trouvaient les restes mortels du plus grand Canadien-français. L'équipage avait ouvert la grande écoutille, un palan fut descendu et je l'accrochai moi-même à l'élingue que nous avions passée autour du colis. J'enlevai ma casquette de marin, je montai sur la boîte pour la maintenir et ordre fut donné de la hisser sur le pont. L'enveloppe extérieure, consistant en une boîte de bois brut, fut bientôt enlevée et un cercueil apparut aux yeux de l'équipage. Tout le monde se découvrit respectueusement devant le mort. Sur le cercueil se trouvaient un chapeau uniforme de cour, une épée de parade et trois couronnes d'immortelles dont la première portait l'inscription: "A mon mari"; la seconde: "A notre père", et la troisième: "A mon maître et ami". Sir George-Etienne Cartier était de retour au pays.

"Nous étions alors par le travers de l'Islet. Il faisait un temps splendide. La nature avait endossé ses plus riches ornements. De chaque côté du fleuve la campagne verdoyante bordait l'horizon. Le soleil inondait tout de son éblouissante lumière. Le Saint-Laurent brillait comme un miroir sur lequel se réflétait l'astre du jour. Là-bas, dans le lointain, le

village paraissait incendié. Le jeu des rayons de soleil sur les vitres donnait l'illusion d'une illumination féérique au déclin du jour. Les beaux paysages canadiens s'étageaient de chaque côté du fleuve géant. Au milieu d'un silence solennel, le cercueil drapé du pavillon britannique fut déposé à l'arrière du navire. L'abbé Langevin récita les prières de l'Eglise catholique. A cette cérémonie assistaient tous les passagers, découverts et recueillis, car en présence de la mort sur la mer l'on ne peut s'empêcher de penser à l'éternité.

"Pendant ce temps le paquebot remontait le fleuve. Au bout de l'île d'Orléans, nous rencontrâmes le *Druid,* transformé en chapelle ardente au milieu de laquelle se dressait un immense catafalque destiné à recevoir le cercueil du grand patriote. Le *Druid* nous battit la marche jusqu'au port de Québec où nous jetions l'ancre à minuit précis; alors, après nous avoir escorté, le *Druid* reçut à son bord les restes de sir George (1). C'était le 8 juin.

"Ce fait est un souvenir que j'ai conservé religieusement. Le sort a parfois de ces coïncidences que nous ne saurions trop expliquer. La Providence permettait-elle que celui qui avait tant aimé les siens ne fut point privé des prières d'un compatriote canadien dans cette occurrence solennelle? J'ai versé une larme sur son corps et de mon coeur s'éleva une chaude prière pour ce grand homme."

1. Un libéra fut chanté dans la basilique de Québec et l'oraison funèbre prononcée par Mgr Antoine Racine. Le *Druid* fit un arrêt aux Trois-Rivières, où un autre libéra fut chanté; l'éloge de Cartier fut fait par l'abbé Caron. Arrivé à Montréal le 11, la dépouille mortelle fut exposée dans le Palais de Justice. Les funérailles eurent lieu le 13; le service fut chanté par Mgr Fabre. Sur une proposition de Macdonald, la Chambre des Communes avait résolu de faire les funérailles de Cartier aux frais de l'Etat et d'élever un monument sur sa tombe, au cimetière de la Côte-des-Neiges. Ce fut le premier Canadien-français qui reçut cet honneur.

TABLE DES MATIERES.

Pages

Portrait de Benjamin Sulte (hors-texte).

Portrait de sir George-Etienne Cartier (hors-texte).

Préface de Gérard Malchelosse 5

George-Eienne Cartier (sonnet de W.-A. Baker) 7

In Memoriam (poésie de G. W. Wicksteed) 8

Le Monument Cartier (poésie de Benjamin Sulte) . . . 9

Les Oeuvres de Cartier 11

Sir George-Etienne Cartier 45

Grand caractère 46
Puissance de travail 48
Sa manière d'écrire 49
La journée de Cartier 51
Le courage de sir George 53
Le salon de Cartier 57
Fin diplomate 59
Le Pacifique Canadien 61
La Confédération 62
Energie de fer 64
Délicatesse exquise 66
Arbre généalogique 68
Ses derniers temps 71
La mort de Cartier 73

La Statue de Cartier (chanson).. 78

Cartier's Statue (traduction de G. W. Wicksteed).. .. 79

Avant tout je suis Canadien, (G.-E. Cartier).. 81

Un Souvenir de 1837, (G.-E. Cartier).. 83

O Canada, mon pays, mes amours, (G.-E. Cartier).. 84

O Canada, my love, my land! (G. A. S. Gillespie).. .. 86

O Canada, my country and my love,
(W. M. Mackeracher).. 87

APPENDICE: Note I—George ou Georges.. 88
Note II—Cartier's old desk.. 89
Note III—Le ruban de fer.. 92
Note IV—Retour de Cartier.. 94

Index Général

Allan, ligne 27, 94
Archambault, Hon. Louis 72

Baldwin, Robert, homme d'Etat 12
Banalité — seigneurie 25
Beaudry, Ubalde, juge 22
Berthelot, Amable, avocat 70
Bic, le, port de mer 29
Bonnycastle, sir Richard 93
Borden, sir Frederic 89
Bouchette, Joseph, arpenteur général 92
Braun, Frédéric, fonctionnaire 59
Brown, Hon. George 23, 28
Buller, Charles, secrétaire de lord Durham 75
By, Colonel 36, 37
Bytown, voir Ottawa.

Canada, voir: Colombie, Confédération, Gouvernement, Guerres, Chemins, Canaux, Lois, Municipalité, Milice, Navigation, Seigneurie.
Canaux voir: Carillon, Caughnawaga, Erié, Georgienne, Grenville, Lachine, Ottawa, Rideau Saint-Laurent, Welland.
Cantons de l'Est 17, 18, 21, 25, 30
Carillon, canal 36
Caron, Hon. René 22
Cartier, Jacques, découvreur 68, 93
Cartier, sir Geo.-Etienne — généalogie 69
" 1846, son mariage 76
" titre de baronnet 71
" nom de George 50, 88
" son pupitre 50, 89, 90, 91

Cartier, 1858, à Londres 76
" 1873, sa mort, retour de son corps 71, 73, 95
" dans son bureau 45, 71
" ses oeuvres... ... ... 11, 44
" sa statue 9,, 45, 77-80
" ses chansons 70, 71, 81-87
Cartier, Damien, avocat 70
Casault, Napoléon, fonctionnaire 91
Cataracoui, rivière 36
Cauchon, Hon. Joseph 74
Caughnawaga, canal 17
Chemins de fer, voir: Grand-Tronc, International, Laprairie, Pacifique, St. Andrew, Lachine.
Chemins de fer, 1646, nouveauté 14
Chemins de fer, 1855, situation 93
Chemins de fer, 1869, en progrès 33
Chapleau, Dr J.-R.-E 91
Chaudières, Chutes de l'Ottawa... ... ... 36, 92
Chauveau, Hon. P.-J.-O. 32, 51, 88
Clark, Henry J. 65
Codification des lois civiles 20, 30
Code municipal 28
Code de procédure 22
Colombie-Britannique 41, 42, 93
Confédération 23, 33, 34, 35, 40, 41, 42, 62, 63

Dalton, Thomas, journaliste 92
Davignon, P., député 24
Dionne, N.-E., auteur 68
Districts judiciaires... ... ... 19,, 20
Dorion, sir A.-A. 20, 74
Downing Street Office 75, 77
Druid, le navire 96
Dubé, R.-P., capitaine au long cours 94
Durham, lord 75

Ecoles 23, 24, 30, 31, 34
Ecoles, Nouveau-Brunswick 39
Enregistrement des propriétés 30, 31

Erié, canal 13

Fabre, famille 71
Feniens 67
Fortin, Pierre, député 59
Futvoye, major George 90

Galt, sir Alexander T. 17, 38
Garneau, F.-X., historien 76
Gauvreau, Etienne 69
Georgienne, baie, canal... ... ... 13, 92
Gouvernement responsable 12
Gow, John W., fonctionnaire 91
Grand-Tronc, chemin de fer 15, 16, 29, 30, 33, 38, 42
Grant, Dr sir James 67
Grenville, canal 13, 36
Guerre, 1812 35
Guerre des Etats-Unis, 1862 68

Hébert, Philippe, sculpteur 77
Howe, Hon. Joseph 53

Intercolonial, chemin de fer... ... ... 38, 91, 92, 93
Indépendance du Canada 35, 40, 62

Jacques & Hay 50, 90, 91
Judicature réformée 20
Justice — décentralisation 19, 20

Lachine, canal 17, 29
Lachine, chemin de fer 92
La Fontaine, sir Louis-Hipolyte . 12, 14, 19, 24, 56, 57, 70, 71, 78
Langevin, Edmond, grand-vicaire 94, 96
Langevin, sir Hector 74
Lane, Henry D. J., fonctionnaire 91
Laprairie, chemin de fer 93
La Salle, Robert, Cavelier de 93
Laterrière, M. de, seigneur 24
La Vérendrye 93
Lemoine, Charles, de Longueuil 69

Limoilou, maison de campagne 64, 68, 69, 72
Lods et Ventes 25, 31
Lois, codification des 20
Lois, code de procédure 22
Longueuil, ce nom 69

MacDonald, Dr John 70
Macdonald, sir John A. 49, 61, 63, 71, 74
MacDougall, William 42
Mackenzie, Hon. Alexander 46, 47, 74
Marly, arrêts de 26
McGee, Thomas D'Arcy 68, 73
McTaggart —, ingénieur 92
Merritt, William Hamilton, député 13
Milice, loi de 1868 ... ... 40, 41
Montréal en 1846 14
Montréal, tête de la navigation 29
Morin, Hon. A.-N. 22, 31
Moulins seigneuriaux 26
Municipalités 28

Navigation océanique 27
Nouveau-Brunswick, écoles 39

Ottawa, canaux 13, 92
Ottawa, capitale 35-37

Pacifique, chemin de fer 42, 61, 62, 91, 92, 93, 94
Panet, colonel Charles-Eugène 90
Paradis Claire, Joseph Marguerite 69, 70
Pominville, F.-P., avocat... ... ... 64, 70, 88
Prince de Galles (Edouard VII) 37
Procédure, code de 22
Prussian, le, navire 94, 96

Ramsay, T.-K. 22
Rideau, canal 29, 36, 92
Riel, Louis 65
Rodier, Edouard, avocat 70

Rose, sir John 74
Royaume du Canada 35
Ryerson, Dr. 32

Saint-Jean d'Iberville, chemin de fer 93
Saint-Jean-Baptiste, société 70, 71
Saint-Laurent, canaux 29, 36
Saint-Pierre, lac, creusement 29
St. Andrew, N.-B., chemin de fer 93
Scott, sir Richard W. 24
Seigneurie — tenure des 24, 30, 31
Sicotte, juge Louis-Wilfrid 51
Steamers transatlantiques 27
Sydenham, lord 36

Tabatières officielles 63
Tenure seigneuriale 24, 30, 31
Tilley, sir Léonard S. 63
Tribunaux, décentralisation 19
Tupper, sir Charles 63

Union des Canadas, 1841 ... ... 34, 36

Victoria, reine 37
Victoria, pont 16

Watkin, sir Edward 33
Welland, canal 12, 29, 38
Wellington, duc de 36, 37
Wright, Philémon 36

Young, Hon. John 17

MÉLANGES HISTORIQUES

(Droits réservés, Canada, 1919)

VOLUME 5

MÉLANGES HISTORIQUES

Études éparses et inédites

— DE —

BENJAMIN SULTE

Compilées, annotées et publiées par

GÉRARD MALCHELOSSE

— o —

G. DUCHARME, libraire-éditeur,
36a, rue Notre-Dame Ouest,
MONTREAL.

1919

LES TERMES AMERICAIN ET INDIEN (1)

Sont-ce les gens des colonies anglaises, nos voisines, qui ont pris le nom d'Américains, ou si d'autres peuples leur ont imposé ce terme ambitieux? Je crois qu'il est né en France. Si je ne me trompe, on disait, en Angleterre, de 1700 à 1760, par exemple: Virginiens, colons de Pennsylvanie, New-York, gens de Boston, et, pour l'ensemble: les coloniaux, tandis que les Français n'y voyaient qu'un bloc anglais aisément qualifié d'Américains.

Du côté du Canada une seule vision existait: pays de fourrures. On disait Canada comme nous disons Groënland. La colonie agricole restait sans importance, n'envoyant ni grain, ni foin, ni chanvre, ni fer, ni bois dans aucun pays. Les bâtiments anglais se chargeaient depuis le Maine aux Carolines, de plusieurs denrées que le commerce répandait en Europe: produits américains.

Les "plantations" se gouvernaient en partie elles-mêmes par le moyen de chambres législatives élues du vote populaire et elles se regardaient très peu comme une annexe de la Grande-Bretagne, tout en acceptant son pavillon et ses gouverneurs. Elles avaient le sens de "nation" déjà. Qu'elles se soient donné, les premières, le titre d'américaines, c'est tout naturel. Si ce mot "Américain" est venu de l'Angleterre ou de la France il tombait bien et ne soulevait aucune objection (2).

1. Inédit.

2. Suivant nous, ce mot aurait une origine anglaise. Dans la correspondance manuscrite de MM. Wilkes et Burke, membres

Les Canadiens qualifiaient de Bostonnais et Bastonnais tous les gens des colonies anglaises à venir jusque vers 1812 et encore après cette date (3). Ils ont emprunté le mot "Américain" aux Anglais et j'ai souvent entendu, vers 1850, dire "Amérique" pour tous les Etats-Unis, absolument comme si nous(4) habitions l'Irlande ou le Portugal, au lieu de posséder la moitié de cette Amérique.

Il n'est pas plus étonnant d'entendre cela que de voir les deux continents, que j'appellerais Colombie (à cause de Christophe Colomb), se nommer Amérique, du nom de baptême (Americ) d'un individu qui signait Vespucci (5).

---

du parlement anglais sous Georges III, que nous avons lue, et dans les papiers d'Etat, de 1762 à 1783, se rapportant aux colonies anglaises, nos voisins sont constamment qualifiés d'Américains, ce qui indique que l'expression n'était pas neuve, puisqu'elle était d'un usage courant.

3. De 1765 à 1840 ou environ, les écrivains français se servaient du mot Bostoniens pour désigner l'élément américain de la Nouvelle-Angleterre.

4. Les Canadiens.

5. Amerigo Vespucci, en français Améric Vespuce. Ce n'est point ce navigateur florentin lui-même qui a ravi à Christophe Colomb l'honneur de donner son nom au Nouveau Monde. Il est vrai que Vespucci prétendit avoir reconnu le continent dès 1497, c'est-à-dire une année avant Colomb, ne laissant à celui-ci que la gloire d'avoir découvert les îles, mais cette question chronologique n'est pas encore complètement résolue. On n'avait que des notions imparfaites sur les grandes explorations des Espagnols, lorsque l'écrivain allemand, Martin Waldseemuller, publia, à Saint-Dié, en 1507, un livre intitulé *Cosmographiae introductio*, contenant une partie de la relation des voyages de Vespucci, dans lequel notre continent est, pour la première fois, désigné sous le nom de *Americi terra vel America*. Les nombreuses éditions de cette géographie populaire répandirent cette injustice et l'appellation en question se généralisa rapidement; elle ne tarda pas à être employée sur les cartes et elle fut consacrée par l'usage. Amerigo Vespucci n'eut peut-être pas connaissance de cette erreur que Waldseemuller rectifia plus tard, mais sans succès, et contre laquelle protestèrent plusieurs écri-

Les Hollandais, les Espagnols, les Portugais ne se sont pas avisés de donner le nom d'Américains à leurs familles établies dans les Amériques. Ils disent: Mexicains, Péruviens, etc., tout à fait comme Canadiens au Canada.

L'usurpation du terme en question s'est accomplie sans document officiel en ce qui concerne Vespucci et les colons anglais. L'usage l'a consacré. Depuis six mille ans, nous en rencontrons bien d'autres, à commencer en Asie et traversant l'Europe.

Plusieurs écrivains et des sociétés historiques des Etats-Unis ont cherché un nom pour remplacer "Américain" appliqué à leur peuple. Faute d'avoir trouvé un mot convenable on n'en parle plus.

L'Amérique du Nord est aux Mexicains, aux Américains, aux Canadiens. Le plus mal nommé de ces trois peuples est celui du milieu; il s'en rend compte mais il y met aussi de la fierté parce qu'il est puissant et nourrit l'espérance d'absorber les deux autres.

Et le mot *Indiens* appliqué aux Sauvages, comment l'entendez-vous, d'où vient-il? Il est fils de l'erreur, tout bonnement. Colomb croyait avoir atteint les Indes en traversant l'Atlantique. Personne, de son vivant, ne le contesta. Les Sauvages étaient donc des Indiens. Ce terme fut accepté partout, et lorsque, à partir de 1522, on se rendit compte que la découverte de Colomb était celle d'un continent, un nouveau monde, bien éloigné des Indes, on n'en persista pas moins à

---

vains, parmi lesquels Las Casas, qui avait accompagné Christophe Colomb.

On a prétendu, d'autre part, que l'Amérique avait été ainsi appelée d'une dénomination indienne des hautes régions du Nicaragua, ou de la lagune de Maracaïbo, mais ces explications plutôt fantaisistes ne peuvent aucunement résister à l'étude critique des faits.

dire que les Algonquins, les Iroquois, les Illinois, les Sioux, les Caraïbes, les Péruviens étaient des Indiens, de même qu'on avait appelé "terres d'Améric" les côtes reconnues par Vespucci, allant du Brésil à la Patagonie. L'honnête Vespucci avait simplement exprimé son opinion en une courte phrase: "C'est un monde nouveau". Les cartographes ont persisté à mettre "Americ" sur la Bolivie, puis le Brésil, les Antilles, et quand le nord fut découvert, "Améric" envahit la région des colonies anglaises, ensuite le Canada. Indiens et Amérique sont mal nommés. Bah! l'Europe est dans le même cas — c'est un nom adopté par hasard. (6)

Avril 1919.

6. Pour éviter toute confusion avec les Sauvages de l'Amérique, on emploie aujourd'hui le terme Hindous pour désigner les habitants des Indes.

LES DEUX DUPLESSIS

La compagnie de traite de fourrures appelée les Cent-Associés ou de la Nouvelle-France, formée en 1627, avait débuté en pleine guerre (1629) entre Charles I et Louis XIII, et il s'en était suivi la capture de ses navires, puis du poste de Québec, où les frères Kertk s'étaient établis comme chez eux. Le 29 mars 1632 fut signée la paix à Saint-Germain-en-Laye, près Paris, où demeurait le roi de France et comme Champlain était prisonnier en Angleterre (1) on chargea un commerçant riche, Guillaume de Caën, de reprendre possession de Québec, en lui accordant la jouissance de la traite pour une année, vu les pertes qu'il avait subies durant la guerre. Emery de Caën, son frère, avec Duplessis-Bochart comme assistant, arrivèrent à Québec dans ces conditions. Il est visible que les Cent-Associés avaient fait choix de Duplessis à titre de catholique pour contrebalancer l'influence des de Caën qui étaient huguenots (2).

Caën et Duplessis firent voile du Havre et Honfleur, arrivant à Québec après deux mois et dix-huit jours de navigation, le lundi, 5 juillet 1632. Les Kertk demandèrent une semaine de délai pour livrer la place. Mardi, le 13, Caën et Duplessis entrèrent dans le fort et les Anglais s'en allèrent sur deux navires (3).

---

1. Voir *Mélanges historiques*, volume 1, pages 27-36.

2. Abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, volume 1, p. 251.

3. *Documents sur la Nouvelle-France*, volume 1, p. 104; *Relations des Jésuites*, 1632, p. 8.

Six Iroquois pris en guerre par les Montagnais venaient d'être mis à mort au milieu de tourments horribles, sous les yeux du pasteur protestant qui ne pouvait s'y opposer avec aucune chance de réussir. Le ministre était luthérien, tandis que les Kertk étaient calvinistes, aussi ne sympathisaient-ils que peu ou point les uns avec les autres, et quand ceux-ci partirent, ce ministre resta avec les Français. Il confirma le rapport des Sauvages, à savoir que les Kertk avaient vendu de la boisson à tous ceux qui leur apportaient des pelleteries et il s'en suivait des scènes affreuses (4).

A l'arrivée d'un navire de traite, Duplessis reçut des grains de semence (5), ce qui nous fait croire que l'on avait enfin compris l'absurdité de vouloir nourrir les hivernants avec des subsistances provenant du royaume. Le navire de Caën qui apportait (juillet) ces grains amenait les Pères Anne de Noue et Paul Le Jeune.

La nouvelle que les Français revenaient en ce moment était déjà répandue dans le Haut-Canada. Depuis 1629, les Hurons n'avaient eu aucune communication avec Québec à cause de leur antipathie pour les Anglais. Cinquante canots de ces Sauvages descendirent rencontrer leurs anciens amis et admirer les "grands canots" à voile arrêtés sur leurs ancres dans la rade de Québec. Il y eut des pourparlers au sujet de la longueur du voyage, car les Hurons désiraient pouvoir s'arrêter à Montréal ou aux Trois-Rivières.

De Caën et Duplessis passèrent l'hiver à Québec (6).

---

4. *Documents sur la Nouvelle-France*, volume 1, p. 105; *Relations des Jésuites*, 1632, p. 9. Disons aussi que les Kertk avaient tenu le pauvre ministre en prison durant six mois, ce qui explique le refus de ce dernier à repasser en France avec ses bourreaux.

5. *Relations des Jésuites*, 1632, p. 13.

6. *Relations des Jésuites*, 1633, p. 10, 13, 20, 21.

On apprit que les Anglais, qui continuaient de trafiquer dans le bas du fleuve, avaient le dessein de se rendre aux Trois-Rivières pour le même objet; aussi, dès que Champlain fut de retour, le 23 mai 1633, prit-il cette affaire en main, assemblant les Sauvages pour les persuader de repousser les avances de ces intrus. Notons que les clefs du fort de Québec avaient été remises à Champlain par Duplessis (7), et ce dernier, selon les ordres du cardinal de Richelieu, prit la direction des navires de traite (8). Ce nom de Duplessis était celui du cardinal, lequel était frère de la mère de la duchesse d'Aiguillon qui s'occupait alors de fonder un hôpital à Québec. Le 23 août 1637, aux Trois-Rivières, fut parrain d'une petite Algonquine "un des valets de madame de Combalet". C'est la duchesse en question. (9) Depuis que cet article est rédigé, j'ai vu dans l'*Histoire du cardinal de Richelieu* (I. 41-42), par Gabriel Hanotaux, que Claudine Bochart, mariée à François La Porte (avocat distingué), mourut en 1556, laissant du bien à son unique fille, Suzanne, qui épousa, en 1566, François Du Plessis. Ce sont les père et mère du cardinal. Les Du Plessis, seigneurs de Richelieu, les La Porte et les Bochart étaient d'anciennes familles de Parthenay et les environs, au Poitou.

Le 24 mai 1633, les Sauvages étant réunis chez Champlain, celui-ci leur parla de la traite. La députation des Trois-Rivières avait pour chef Capitanal, qui insista vigoureusement pour fixer le rendez-vous annuel dans ce lieu.

7. Non pas par de Caën, comme nous l'avons déjà lu. Duplessis s'était détaché de la compagnie de Caën pour passer aux Cent-Associés.

8. *Relations des Jésuites*, 1633, p. 26.

9. Abbé Ferland, *Cours d'histoire du Canada*, volume 1, p. 281.

Champlain promit d'étudier l'affaire et comme il se rencontrait des obstacles à ce que, cette même année 1633, la traite se fît à Québec, on décida que ce serait à Sainte-Croix, un peu au dessus du poste de Québec, disons vers le Platon de Lotbinière.

Cent cinquante canots hurons, montés par sept cents hommes, s'arrêtèrent à Montréal vers la fin de juin où ils rencontrèrent les Algonquins de l'île des Allumettes qui les effrayèrent en parlant des Français disposés, disaient-ils, à tirer vengeance de la mort d'Etienne Brûlé, tué dans ces derniers temps au pays des Hurons. Une délégation fut envoyée à Champlain qui les tranquillisa le 4 juillet, de sorte que le 27 de ce mois la flottille arrivait à Sainte-Croix. Au retour, les Iroquois survinrent, il y eut des hommes de tués et Champlain décida d'adopter pour l'avenir la place des Trois-Rivières.

Duplessis commanda les vaisseaux de traite allant en France l'automne suivant et revint au mois de juin 1634(10). Le 5 juillet, il était aux Trois-Rivières où l'on avait entrepris, la veille de ce jour, la construction d'un fort permanent(11). La traite eut lieu avec les Sauvages du Saint-Maurice, de l'Ottawa et les Hurons. Les Pères Bréboeuf, Davost, Daniel s'y étaient rendus pour continuer leur voyage jusqu'au pays des Hurons, mais ceux-ci étaient revêches à l'idée de se charger du transport des trois missionnaires. C'est Duplessis qui les décida à rendre ce service. Le 4 août, il rentrait à Québec et "le 12 août monsieur Du Plessis Bochart, général de la flotte, partit pour la France"(12).

10. Sur un de ses quatre vaisseaux, commandé par le capitaine Pierre de Nesle, se trouvaient Robert Giffard, les Pères Charles Lalemant et Jacques Buteux et le Frère Jean Liégeois.

11. *Relations des Jésuites*, 1634, pages 88-91; 1635 p. 24.

12. *Relations des Jésuites*, 1634, p. 91; 1635, p. 13. Duplessis arriva en France au milieu de septembre.

Revenant à Québec le 4 juillet 1635, Duplessis amenait "huit forts navires dont six pour Tadoussac et deux pour Miscou" (Gaspé). Il assembla les Nipissiriniens pour leur parler des missionnaires. Il donne des ornements à l'église de Québec(13). A l'annonce de l'arrivée des canots de traite aux Trois-Rivières, il s'y rendit et invita fortement les Sauvages de l'endroit à apprendre des Français la culture de la terre(14), ce qui était une cause bien difficile à gagner. On ne transforme pas un Algonquin en cultivateur. Quant aux Nipissiriniens mentionnés plus haut c'est probablement aux Trois-Rivières, non pas à Québec, que Duplessis leur parla des missionnaires.

La traite fut plus abondante que l'année précédente parce que le choix des Trois-Rivières convenait mieux aux indigènes et elle se continua prospère jusqu'à 1655 où Montréal en arrêta une partie pour son compte. Le 27 juillet, un nommé Lefebvre, domestique de "Monsieur le général Duplessis se noya en se baignant près du fort". Nous savons ce que signifie ce mot "général": il n'est pas question de troupes militaires(15).

Parti pour la France vers l'automne de 1635, Duplessis fut de retour à Québec le 28 juin 1636. Le 2 juillet, en ce lieu, il assiste à une assemblée des Sauvages de Tadoussac et il ordonne que l'on construise un poste en cet endroit (16).

---

13. *Relations des Jésuites*, 1635, p. 6, 7, 19, 20, 24; abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, volume 1, p. 278. Deux tableaux en cuivre pour Notre-Dame-de-Recouvrance.

14. *Relations des Jésuites*, 1635, p. 21, 22.

15. Registres de la paroisse des Trois-Rivières. Le "général de la flotte", comme on disait alors, était l'employé en chef qui conduisait de France en Canada, ou *vice versa*, les six ou huit navires de traite qui venaient annuellement à Québec.

16. *Relations des Jésuites*, 1636, p. 60; 1641, p. 52.

Le 13 juillet, il part pour les Trois-Rivières et la rivière (Chambly plus tard) des Iroquois. Le 25 juillet "un homme marié, trompette de monsieur le général Du Plessis Bochart est enterré au cimetière de la chapelle des Trois-Rivières. Il s'appelait Antoine"(17).

Le 31 juillet Duplessis est de retour aux Trois-Rivières et repart pour explorer l'Ottawa qu'il décrivit ensuite comme un paradis terrestre (18). Le 19 août, il est à la traite des Trois-Rivières, fait une assemblée des Sauvages, ordonne plusieurs choses à titre d'autorité suprême au nom des Cent-Associés, et règle toutes les affaires, puis recommande aux Sauvages d'avoir soin des missionnaires. Le 22 août fut baptisé par le Père Paul Le Jeune un garçon de la tribu des Montagnais (Saguenay) âgé de six ans et nommé Théodore par son parrain "monsieur le général Du Plessis"(19). Théodore ne serait-il pas le nom de baptême de Duplessis?(20)

La relation des Jésuites de 1636, page 74, dit que la santé de Duplessis était dérangée. Le 23 août, il s'embarque avec le Père Le Jeune pour se rendre à Québec et, de là, retourne en France(21). Sa trace se perd après cela. Sa disparition de nos annales peut avoir eu pour cause le changement qui s'opéra en 1636 dans les affaires des Cent-Associés. Quelques actionnaires, Castillon, Cheffault, Rosé et autres, se firent accorder une large part de la traite et des terres considérables en étendue à la côte de Beaupré, toute l'île d'Or-

17. Registres de la paroisse des Trois-Rivières.

18. *Relations des Jésuites*, 1636, p. 64, 65.

19. Registres de la paroisse des Trois-Rivières; aussi les *Relation de Jésuites*, 1636, p. 27.

20. Sa famille n'est pas très connue.

21. Il amenait avec lui trois petites Sauvagesses désireuses d'aller voir "le pays des Français".

léans, la côte de Lévis. Les nouveaux associés firent de la colonisation dans une mesure restreinte (22). La traite se trouva bientôt gênée par les maraudes des Iroquois. Champlain était décédé à Noël 1635. M. de Montmagny lui avait succédé. Le capitaine Courpont, qui était avec Duplessis en 1636, reçut le commandement de la flotte et le garda jusqu'à 1644, où M. de Repentigny le remplaça. La charge de commis général que Duplessis exerçait passa à François Derré sieur de Gand qui la conserva jusqu'à sa mort, en 1641, et il eut pour successeur Olivier Le Tardif, qui était dans la colonie depuis 1620. Ce dernier resta en fonction durant nombre d'années.

Passons à un autre Duplessis qui a été confondu avec Bochart. Entre la disparition du premier et l'arrivée du second, il s'écoula quinze années.

Depuis l'origine des Cent-Associés, Jean de Lauzon tenait une place marquante dans les conseils de cette compagnie. En 1650, il avait un fils au Canada et des seigneuries en bois debout. Son histoire est bien connue.

Un autre membre influent des Cent-Associés était le sieur Robineau, de Paris, paroisse Saint-Nicolas-des-Champs, trésorier de la cavalerie, remplissant d'autres fonctions administratives et, je crois, père ou frère de mademoiselle Robineau qui (1645) est mentionnée pour son salon littéraire où figuraient les beaux esprits de la capitale. Il avait deux fils portant les noms de Fortelle et Bécancour, aussi un plus jeune, René Robineau de Bécancour, né vers 1626, qui était au Canada depuis 1646 ou 1647, s'occupant du commerce des fourrures.

---

22. Voir *Mélanges historiques*, volume 1, pages 44-49.

Un troisième personnage dont je ne connais rien quant à sa situation, s'appelait Guillaume Duplessis-Kerbodot. Il était marié à Paris depuis 1647 avec Etiennette, née vers 1630, fille de Nicolas Després et de Madeleine Leblanc.

Ces trois hommes furent proposés, par les Cent-Associés, le 2 janvier 1651, au choix de Mazarin et d'Anne d'Autriche, régente du royaume, pour le gouvernement de la colonie, à la place de Louis d'Ailleboust dont le terme d'office devait expirer l'automne suivant.

Lauzon fut nommé, mais on désigna Kerbodot pour être lieutenant-gouverneur aux Trois-Rivières, à la place de Jacques Le Neuf de la Poterie (23). Dans les *Documents du Perche,* 1896, p. 63, on cite un mémoire du Père Balthazar, capucin de Bellesmes, qui vivait en 1651 et prenait des notes sur les événements autour de lui. Voyons cela:

"Le mercredi, 31 mai 1651, M. du Plessis Kerbodot, avec sa femme, ses enfants, ses deux belles-soeurs et environ soixante soldats, entre lesquels étaient Jean et François les Peuvrets sieurs de Margoutiers et Menneu, partirent d'Auray pour le Canada, où alla aussi M. de Lauzon, conseiller d'Etat, avec son fils, le chevalier, M. de Longueuil, page du roi, et le sieur Fournier parisien".

Le fils de Lauzon qui l'accompagnait devait être Charles que nous retrouverons en août 1652.

Fournier me paraît être Jacques, dit le sieur de la Ville, qui se maria en 1657 (il était né en 1633) avec Marguerite Crevier, Canadienne.

Longueuil n'a pas dû rester plus d'une année dans la colonie. Ce qui est curieux c'est qu'il passa la meilleure partie de ce temps aux Trois-Rivières où était Charles Lemoine le

23. *Histoire du Montréal*, p. 265, Duplessis-Kerbodot exerça cette fonction du 11 novembre 1651 au 19 août 1652.

même qui prit le nom de Longueuil plus tard. Ils étaient, je crois, d'anciennes connaissances.

Les deux Peuvret sont restés à Québec. L'un s'est noyé en 1657, l'autre, marié en 1659, a été greffier, procureur, etc. Son fils a suivi le même état.

Du même voyage était Nicolas Le Vieux de Hauteville (de Paris, je crois). Il a été chef de la sénéchaussée de la colonie. En 1654, il épousait, à Québec, Marie Renardin, d'origine inconnue. Ce ménage a laissé une fille religieuse au Canada.

Duplessis et sa femme Etiennette Després amenaient leur fille Anne, née en 1649, qui se maria en 1668, à Québec, avec un Italien, Octave Zapaglia, et un fils du nom de François.

Etaient aussi avec eux deux frères et deux soeurs d'Etiennette Després: Nicolas, qui se noya en 1652, aux Trois-Rivières; Guillaume, qui disparait après février 1652; Anne, née en 1629, qui épousa, l'automne de 1651, Jean de Lauzon, fils; et Geneviève, née 1639, qui se maria, en 1653, avec Louis Couillard.

L'un des soixante soldats se nommait Jean Potevin dit Lagrave. Il fut tué avec Kerbodot en 1652. Avant cette date, je ne pense pas qu'on ait vu autant de militaires sur les bords du Saint-Laurent. La compagnie de traite n'y entretenait que quelques hommes armés pour la garde de son magasin, surtout aux Trois-Rivières.

Les bâtiments arrivèrent devant Québec, le 12 octobre (24), et les passagers débarquèrent le lendemain (25). Avaient-ils été quatre mois et demi en mer? Etaient-ils vraiment partis de la Bretagne (Sainte-Anne d'Auray), le 31 mai,

24. Abbé Faillon, *Histoire de la colonie française en Canada*, volume 1, p. 178; volume 2, p. 135, 146.
25. *Journal des Jésuites*.

ou était-ce le 31 mai qu'ils étaient arrivés à Bellesmes au Perche en route pour la mer?

Le 23 octobre, à Québec, eut lieu le mariage de Jean de Lauzon (26) avec Anne Després, soeur de madame Kerbodot et arrivée avec elle.

Le 29 octobre, Kerbodot est encore à Québec; il y engage Pascal Lemaître comme domestique (27).

Le *Journal des Jésuites* porte, à la date du 11 novembre: "Arriva la nouvelle de la *Sainte-Anne,* qui avait touché sur les roches et avait coulé bas d'eau, une lieue en deça du cap à l'Arbre (le Platon de Lotbinière). M. du Plessis était dedans." Mgr Tanguay (28) fait périr Duplessis dans ce naufrage, ce qui n'est pas possible puisqu'il a vécu après ce jour-là.

Nous allons prendre la forme d'un journal pour exposer une suite de petits faits qui nous donneront un aperçu des choses du temps où nous conduit cette étude.

Le 5 novembre 1651, M. de Maisonneuve s'embarque à Québec pour aller chercher des secours en France.

Le 1er décembre 1651, aux Trois-Rivières, baptême de Guillaume Véron. Le parrain est "dominus Du Plessis gubernator Triam Fluminum".

Le 21, est parrain d'un petit Sauvage de quatre ans, "Franciscus Du Plessis filius moderatoris ad Tria Flumina". Ce garçon ne pouvait guère dépasser deux ans d'âge. Qu'est-il devenu? Je n'ai pas d'autre mention de lui.

Le même jour, est marraine d'une petite Sauvagesse de deux ans "Anna Du Plessis filia supra dicte moderator".

---

26. Il était dans la colonie les années précédentes.

27. Lemaître resta dans la colonie et se maria.

28. *Dictionnaire généalogique,* volume 1, p. 215; *A travers les Registres,* p. 33, 35.

Le 4 janvier 1652, est marraine d'une Sauvagesse de dix-neuf ans, "Genovepha Després.. soror uxoris domini Du Plessis".

Le 7 janvier, est marraine d'une Sauvagesse de trente ans "Stephana Despré uxor Domini Du Plessis".

Le 25 février, est parrain d'un Sauvage de vingt ans, "Guillelmus Despré".

Le 29 du même mois, est marraine de Geneviève Lafond "Domicella Genovefa Després".

Du 2 au 7 mars, Jean de Lauzon, fils, est aux Trois-Rivières (29). Il était accompagné de René Robineau et de quinze soldats. On redoutait les Iroquois. Lauzon était grand-sénéchal et veillait à la défense des places. Toute cette année, il y eut des coups faits par les Iroquois.

Le 10 mars, est parrain d'un Sauvage de trente-huit ans, "dominus Guillelmus Du Plessis hujus pagi moderator".

Jacques Le Neuf de la Poterie, Florent Boujonnier, notaire, Charles Lemoine, commis du magasin de traite, étant partis des Trois-Rivières, arrivent à Québec le 19 avril, en canot, apportant des nouvelles de Montréal. (30)

Le 16 mai, est marraine d'Etiennette Fafard "Domicella Du Plessis". Le parrain est René Robineau, qui épousa bientôt après Anne LeNeuf de la Poterie, des Trois-Rivières.

Partis de Québec le 16 mai, Jean de Lauzon, gouverneur général, et le Père Ragueneau étaient au Cap de la Madeleine le lendemain. Le 21, aux Trois-Rivières, de Lauzon ratifie un acte de son prédécesseur d'Ailleboust. Boujonnier est son secrétaire. Le 26, de Lauzon et le Père Ragueneau partent pour Montréal, où ils arrivent le lendemain au soir.

---

29. *Journal des Jésuites.*

30. *Journal des Jésuites.*

Le 28 mai, Du Plessis, en sa qualité de lieutenant-gouverneur, accorde à Pierre Dandonneau un terrain dans la bourgade des Trois-Rivières.

Le 2 juin, à Montréal, de Lauzon et Jeanne Mance sont parrain et marraine d'un petit Sauvage. (31)

Le 3 juin, de Lauzon et le Père Ragueneau partent de Montréal et arrivent aux Trois-Rivières le 5, sur les huit heures du soir. Le même soir, de Lauzon signe des actes concernant les terres de Jacques Hertel.

Le 14 juin, aux Trois-Rivières, baptême d'un Sauvage de quarante-cinq ans, dont le parrain est "Joannes de Lauzon regionum moderator". La marraine est "domina Stephana Déprè uxor domini Du Plessis".

Le 19 juin, est marraine d'une Sauvagesse "Domina Despres uxor domini Du Plessis".

Le 21 juin, de Lauzon et le Père Ragueneau partent des Trois-Rivières pour Québec, où ils arrivent le lendemain.

Le 24 juin, est marraine d'un petit Sauvage, "Anna Du Plessis, filia domini Du Plessis".

Sachant que M. de Maisonneuve avait le dessein de revenir cette année, et voulant le rencontrer sans délai, mademoiselle Mance, accompagnée de Lambert Closse, arriva aux Trois-Rivières au commencement de juillet.

Le 7 juillet, aux Trois-Rivières, au contrat de mariage de Jean Leduc et de Marie Soulinié, il y a les signatures de Jeanne Mance, L. Closse, François-Nicolas de Longueuil, des Mazures, officier du camp volant, Charles Lemoine, commis du magasin, Boucher, Jacques Aubuchon.

Ce page du roi, Longueuil, était d'une famille de Normandie, qui possédait des terres du nom de Longueuil, près

31. *Journal des Jésuites*.

du lieu où était né Charles Lemoine. Le père Longueuil, surintendant des finances du royaume, fut remplacé par Nicolas Fouquet, en 1653. Le jeune homme qui figure ici se retrouve aux Trois-Rivières, le 6 octobre 1652, parrain d'un petit Sauvage.

Boucher doit être Gaspard, qui vivait aux Trois-Rivières. A cette date du 7 juillet, son fils, Pierre, devait être à Québec, où il se maria le 9 juillet.

Marie Soulinié demeurait chez Jacques Aubuchon.

Lambert Closse, étant rappelé à Montréal, y rentra vers le 30 juillet.

René Robineau paraît avoir passé l'hiver de 1651-52 aux Trois-Rivières, et on l'y revoit de mars à juillet. Vers le 1er août, il contribua à faire prendre deux chefs iroquois dont le supplice par les Algonquins est pénible à lire. Il a dû être témoin des événements du mois d'août.

Le 5 août, devant Boujonnier, notaire, "Guillaume Guillemot, écuyer, sieur Duplessis, capitaine du camp volant et gouverneur du fort et habitation (la bourgade) des Trois-Rivières, nommé par M. de Lauzon", achète un emplacement. Il signe "Guillemot". Ceci veut dire petit Guillaume, fils de Guillaume, un diminutif connu. Il y avait aux Trois-Rivières un canonnier du nom de Guillemot, qui fut tué en mai 1653, par sa pièce qui creva en tirant sur les Iroquois.

Kerbodot m'a bien l'air d'être la traduction de Plessis. Ker en bas breton signifie villa, maison de campagne (32), comme plessis en vieux français.

---

32. Hameau (country seat). Plessis (Plè-si), de langage normand, signifie: terrain, enclos. Plusieurs villages de France portent ce nom qui, suivant M.-N. Bouillet, est une corruption de *palatium*, palais, ou de *plexitium*, enceinte; le château seigneurial, à Plessis-Brochard (Bochart), Seine-et-Oise, appartint jadis aux Montmorency. Alain Bouchard de Kerbochart, qui

Mlle Mance et Duplessis ont dû partir des Trois-Rivières vers le 8 août, puisque le 12, Duplessis assistait au mariage de Charles de Lauzon avec Louise Giffard, à Québec. Ce Charles est le chevalier qui était du voyage, avec son père, l'été précédent. En cette occasion, Jeanne Mance rencontra Michel Le Neuf du Hérisson, revenant de France, et elle reçut une lettre de M. de Maisonneuve, disant qu'il reviendrait en 1653, avec au moins cent bons hommes, ce qui eut lieu en effet.

Le 18 août, le notaire Boujonnier fut tué par les Iroquois, ainsi que trois habitants des Trois-Rivières. Une dizaine de personnes avaient été assassinées isolément depuis cinq mois.

La première inspiration de M. Duplessis fut de se lancer contre les Iroquois et de les punir, mais Pierre Boucher et les hommes d'expérience disaient que ce serait inutile et dangereux. La même chose s'est répétée plus d'une fois à diverses époques. L'Iroquois ne livre jamais combat. Il fuit. Il revient, se cache, fait son coup et disparait. Tous les nouveaux venus dans le pays parlaient de courir après ces mouches qu'on ne parvenait point à saisir et qui vous attiraient dans les embuscades.

Aucune raison ne prévalut. L'ordre fut donné de se mettre en marche. Les soldats de la garnison et quelques habitants avec douze Sauvages, en tout à peu près soixante hommes, montèrent (19 août au matin) sur deux chaloupes et ainsi très visibles, sur le fleuve, ils dépassèrent les limites de la commune actuelle, longèrent les rivages de la banlieue, où les Iroquois les voyaient sans se montrer. Vers onze heu-

---

vivait au commencement du XVIe siècle, et qui publia la première histoire complète de la Bretagne (1514), aurait peut-être une analogie quelconque avec nos deux Duplessis.

res, à une lieue de la bourgade, les Iroquois se firent voir et aussitôt Duplessis commanda de débarquer. Selon leur coutume, les ennemis reculèrent. Alors, les Français entrèrent dans l'embuscade et furent écrasés en un instant. Je raconte l'affaire comme si je l'avais vue parce que chaque fois que l'on a tenté de courir après ces maraudeurs le même stratagème leur a réussi.

Langoumois et Jean Potevin (Potvin) dit Lagrave furent tués sur place; c'étaient des soldats. Un autre soldat, Deslauriers, parvint à s'échapper, mais il mourut bientôt de ses blessures. Cinq habitants périrent dans l'embuscade: Duplessis, Véron, Isabel, Dupuis, Belhomme. Les Iroquois firent sept prisonniers dont on n'entendit jamais parler: Marin, Terrier, Jean Poisson, Jean Turcot, Thomas Godefroy, habitants bien connus, et Lapalme, Saint-Germain, Chaillon, probablement des soldats. C'était une perte de quinze hommes. La Mère de l'Incarnation dit qu'il y eut vingt-deux Français tués avec M. Duplessis. Ces morts ne sont pas mentionnés au registre des Trois-Rivières.

La nouvelle en fut portée à Québec en toute hâte et le 21, le Père Le Mercier avec Jean de Lauzon, fils, se mirent en route pour les Trois-Rivières. Le 23, on visita le lieu du désastre, et l'on vit un bouclier iroquois sur lequel était écrit: "Godefroy, Terrier, Poisson, Lapalme, Turcot, Chaillon, S. Germain, Onnejochronnons et Agnechronono. Je n'ai encore perdu qu'un ongle." Les noms des deux Sauvages indiquent des Hurons.

Le 29 au soir, le Père Le Mercier et Jean de Lauzon étaient de retour à Québec. Qui avaient-ils nommé pour le commandement temporaire des Trois-Rivières? Probablement Pierre Boucher, capitaine de milice et principal commis du magasin de traite.

Le 30 août, un Huron chrétien, Tiburce Aotoast, fut enlevé près du fort. M. d'Ailleboust, descendant de Montréal passa aux Trois-Rivières presque en même temps. Rendu à Québec il donna des informations. Jacques Le Neuf fut envoyé comme gouverneur aux Trois-Rivières. Si je ne me trompe, il vivait à Portneuf où il avait commencé des défrichements considérables et il faisait le commerce des fourrures. Il partit de Québec le 8 septembre sur la barque *Lespérance*.

Le 25 octobre, une Huronne, nommée Annendiérationo, fut tuée aux Trois-Rivières. Le lendemain, Saint-Denis et Gaillarbois succombèrent, au Cap de la Madeleine, sous les coups des Iroquois, et un nommé LeValon fut blessé.

La France était dans un état lamentable. On n'en espérait aucun secours. Les rapports du côté des Iroquois annonçaient des attaques plus sérieuses que jamais. La Mère de l'Incarnation écrivait en ce moment: "On n'y voit goutte. On marche à tâtons. Les choses n'arrivent point comme on les avait prévues. Cependant, on roule, et lorsqu'on pense être au fond d'un précipice, on se trouve debout. Cette conduite est universelle, tant dans le gros des affaires publiques que dans chaque famille en particulier. Lorsqu'on entend dire que quelque malheur est arrivé de la part des Iroquois, comme celui des Trois-Rivières, chacun s'en veut aller en France, et en même temps, on se marie, on bâtit, le pays se multiplie, les terres se défrichent et tout le monde pense à s'établir. Les trois quarts des habitants ont par leur travail à la terre de quoi vivre."

Cette description si admirablement tournée vaut tout un chapitre. Tant qu'il y aura des Canadiens, ils se reconnaîtront dans ce miroir: On n'y voit goutte. On roule. On se croit renversé. Nous voilà debout. Abandonnons la colonie.

Non! marions-nous, bâtissons, défrichons, courage! Ah! c'étaient des gens dégourdis.

On voit chez les Dames Ursulines de Québec, un tableau qui, dit-on, représente Duplessis-Bochart et Louis d'Ailleboust se tenant de compagnie. Bochart était retourné en France pour toujours, lorsque d'Ailleboust vint en Canada. Si durant les trois cents jours de son existence aux Trois-Rivières ou à Québec, Kerbodot a "fait prendre son portrait" avec d'Ailleboust ou un autre, j'aimerais à connaître le nom de l'artiste qui s'est prêté à son désir.

Vers le 1er septembre 1652, Etiennette Després, veuve de "Guillaume Guillemot, vivant écuyer sieur de Kerbodot", vend à Jean Sauvageot une terre et habitation de deux sur quarante arpents, au Cap de la Madeleine, appelé alors Cap des Trois-Rivières. (33)

Le notaire Boujonnier n'avait pas signé l'acte du 5 août 1652, par lequel Duplessis achetait un emplacement dans la bourgade, et la transaction se trouvait nulle de ce fait. Le 16 décembre, Séverin Ameau, notaire, passe le contrat, en faveur de François Boivin et Jean Parent.

Etiennette, avec toute la famille, alla demeurer à Québec. En 1653, Geneviève Després épousa Louis Couillard, qui devint la souche des Couillard-Després de nos jours.

Le 13 octobre 1663, "Thiennette Després, veuve Duplessis Kerbodot", doit, dit un jugement, à Daniel Perron, marchand de Québec, cinq cent vingt-sept francs. (34)

Le 10 novembre 1663, "Thiennette Desprez, veuve du sieur Duplessis Kerbodot", est condamnée à payer ses dettes au marc la livre. (35)

33. Greffe de Séverin Ameau.
34. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 25.
35. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 52.

Le 7 décembre 1663 "Etiennette Desprez veuve Duplessis Kerbodot", est appelée à payer à Pascal Lemaître, neuf mois de gages comme domestique, à raison de soixante-dix-huit francs et quinze sous par an. Le contrat avait été fait à Québec, le 29 octobre 1651, par le notaire Rolland Godet, qui paraît avoir exercé seulement de 1651 à 1653. Lemaître venait de plaider cette cause, l'avait perdue et il allait en appel au plus haut tribunal. Etiennette répond que la dette est prescrite par durée du temps et que d'autre part, Lemaître aurait pu être payé lorsqu'il descendit à Québec (10 août 1652?) avec son mari. La cause est remise et ne reparait plus(36).

J'ai cru d'abord que Lemaître était venu de France avec Kerbodot mais le contrat du 29 octobre 1651 me semble indiquer que ce garçon était déjà à Québec. Il était né en 1621, fils de René et de Pasquette Edet, de Chamfremont, au Maine. En apparence, il quitta le service de Kerbodot au mois d'août 1652 et resta à Québec, où il épousa, en 1660, Louise Duval. Ce ménage vécut à Notre-Dame-des-Anges et éleva cinq enfants.

J'ai vu quelque part que madame Kerbodot avait des terres à l'île d'Orléans.

Au recensement de la ville de Québec en 1666 on lit: "Henriette Desprez, veuve Duplessis Guillemot, 38 ans.Sa fille Anne 16 ans". L'année suivante: "Etiennette Desprez veuve Duplessis, 40 ans. Anne Guillemot 19 ans".

Le 9 décembre 1686, J.-B. Garros opère une saisie sur la succession de défunte "demoiselle Etiennette Desprez veuve Duplessis Kerbodot (37)."

A part des variations déjà mentionnées, je remarque

37. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 3, p. 100.
36. *Jugements du Conseil Souverain*, volume 1, p. 80.

que le notaire Ameau, le 16 décembre 1652, écrit: "Guillaume Guillemot écuyer sieur Duplessis Guerbaudeau", et le 21 avril 1663: "Guillaume Guillemot sieur Duplessis Kerbodot. En cette occasion il y a enquête sur l'affaire du 19 août 1652 et l'on constate qu'elle s'est passée à la quatrième rivière de la banlieue.

Le Père Charlevoix qui écrivait soixante ans après la mort de Kerbodot, ne connaissait pas cet homme. Parlant du massacre du 19 août 1652, d'après la *Relation des Jésuites,* il met "Duplessis" dans son texte, mais au bas de la page, en note de renvoi: "Duplessis-Bochart" parce qu'il savait qu'un personnage de ce dernier nom avait figuré dans la colonie quelques années avant 1652. Par endroit les *Relations des Jésuites* mettent "Duplessis-Kerbodot". Charlevoix n'a pas remarqué ce dernier nom.

Il y a une soixantaine d'années, ceux qui réimprimaient les *Relations des Jésuites* à Québec, ont très bien vu "Kerbodot", mais, hantés par le souvenir de la note de Charlevoix ils ont méconnu ce nom en dressant l'index des trois volumes, et y ont mis "Bochart".

Vers ce temps-là, M. Jacques Viger examinant le manuscrit de Dollar de Casson: *Histoire du Montréal,* et y voyant, sous la date de 1652: "Duplessis" tout court fit comme Charlevoix, il ajouta "Bochart". En 1868, parut cette *Histoire du Montréal,* avec la note de Viger.

En 1852, le Père Martin, publiant la *Relation dans la Nouvelle-France,* du Père Bressani, où l'on voyait "Duplessis" tout court, allongea ce nom en ajoutant "Bochart".

Charlevoix, Viger et Martin n'ont jamais vu les pièces que j'ai consultées dans les greffes, mais Mgr Tanguay en a rencontré une ou deux, ce qui fait que dans le *Dictionnaire généalogique,* vol. I, page 15 et 216, il met "Guillemot Duples-

sis" et "Duplessis-Bochart" pour le même homme. A la page 33 de *A travers les registres,* il répète ce malentendu, puis, page 35, il se corrige.

L'abbé Ferland,(38) qui écrivait en 1860, dit que le gouverneur des Trois-Rivières est nommé tantôt "Duplessis-Bochart", tantôt "Duplessis-Kerbodot", mais il ne remarque pas que les *Relations des Jésuites* n'appellent jamais l'homme de 1652 du nom de Bochart(39) ni jamais celui de 1632 du nom de Kerbodot.

Charlevoix, Viger, Martin, Tanguay, Ferland(40) ne voyant qu'un seul et même individu dans ceux de 1632 et de 1652, ont voulu lui attribuer les deux noms.

L'abbé Ferland, s'arrêtant sur la catastrophe du 19 août 1652, risque une appréciation du gouverneur Duplessis qu'il n'a jamais pu étudier en quoique ce soit: "Depuis vingt ans M. Duplessis remplissait en Canada des fonctions importantes", ce qui est de pure imagination.

Le *Journal des Jésuites,* que nous n'avons pas connu avant 1870, ne donne que "Duplessis" pour l'homme de 1652.

La *Vie de la Mère Catherine de Saint-Augustin* écrite par le Père Ragueneau et publiée de nos jours, dit "Du Plessis Guerbodo" pour désigner le gouverneur des Trois-Rivières de 1652 que le Père Ragueneau connaissait bien.

A voir la peine que je me suis donnée pour éclaircir cette question il ne faut pas s'imaginer qu'elle est seule de son genre—il y en a bien d'autres.

26 mars 1919.

---

38. *Cours d'histoire du Canada,* volume 1, p. 408.

39. Notons que, de 1686 à 1702 nous avons eu au pays un intendant du nom de Jean Bochart de Champigny, qui n'a rien à voir avec Duplessis-Bochart.

40. Et dans ces dernières années, l'abbé Auguste Gosselin, qui confond ces deux personnages.

M. LE GAUFFRE ET SON TESTAMENT

Le premier évêque du Canada

"Dans la *Revue de Paris,* M. Raoul Allier raconte un procès qu'eut au XVIIe siècle la Compagnie du Saint-Sacrement. Thomas Le Gauffre, né au Grand-Lucé, diocèse du Mans, en 1604, était devenu auditeur à la Cour des Comptes en 1628 et Conseiller maître en 1636. Il avait été, dès sa jeunesse, d'une piété fervente. Il entra, en 1638, dans l'intimité du Père Bernard, dit "le pauvre prêtre", dont les excentricités voilaient souvent les vertus aux yeux du monde.

"Un jour, le Père Bernard lui demanda — c'était peut-être en 1638 et certainement avant 1640 — s'il ne lui plairait point de s'associer à quelques saintes personnes qui s'assemblaient en secret pour s'occuper de bonnes oeuvres et qui étaient disposées à l'accueillir. L'ancien magistrat fut ainsi affilié à la Compagnie du Saint-Sacrement. Les fondateurs avaient rêvé d'entreprendre tout le bien possible et d'éloigner tout le mal possible en tous temps et à l'égard de toutes personnes; la société n'avait "ni bornes, ni mesures, ni restrictions que celles que la prudence et le discernement doivent donner dans les emplois." Ils prétendaient donc n'être point comme les congrégations ou les confréries de piété, dont chacune a un esprit spécial et une façon propre de tendre à la fin commune. Ils voulaient n'être possédés que de l'esprit général de l'Eglise, coordonner tous les efforts qui se font pour le service et la gloire de Dieu, exciter le zèle de toutes les oeuvres organisées, combiner le travail de toutes et le faire contribuer à un même bien. Ils voulaient surtout poursuivre

la sanctification du sanctuaire lui-même, transformer peu à peu le clergé, le soumettre à une discipline renouvelée, assurer son éducation dans des séminaires, réaliser toutes les réformes décidées par le Concile de Trente, etc. Mais ils voulaient aussi ranimer la vie morale et la piété dans le monde laïque, faire de la Cour l'instrument des volontés divines pour le salut de la France, stimuler chez les magistrats de tous ordres le zèle de la justice et la volonté de concourir au triomphe du catholicisme. Ce n'était pas un ordre religieux qui prenait place à côté des autres; c'était un effort que tentaient des hommes de toute vocation pour faire fond à l'oeuvre divine, au rang et dans la profession où la Providence les avait mis. Ainsi s'était formée une sorte de Ligue dont, pendant trente ou quarante ans, de 1630 à 1666, et sans doute plus tard, on distingue l'action derrière tant d'événements du XVIIe siècle, et où l'on découvre, avec quelque surprise, les plus grands noms d'alors." (1)

* * *

Le *Temps,* d'Ottawa, ayant vu l'étude de M. Allier (2), parle de l'abbé Thomas Le Gauffre, qui fut l'un des fondateurs de la Compagnie du Saint-Sacrement, là-bas, en France, il y a deux cent soixante-quinze ans "et qui laissa un testament", dont le *Temps* ne dit pas un mot. Si je vous expliquais que ce personnage appartient à l'histoire du Canada, vous seriez étonné. L'auteur de l'article parcillement. Donnons les faits, en bref:

---

1. Article éditorial paru dans le *Temps*, d'Ottawa, le 22 octobre 1905; en réponse à cette note, M. Sulte écrivit ce qui suit.

2. Raoul Allier, professeur et philosophe français, auteur de nombreux ouvrages, entr'autres *la Cabale des Dévôts*, 1627-1666 (1902), d'où est extraite, puis augmentée, l'histoire du procès en question, parue dans *la Revue de Paris*, septembre 1905.

L'année 1645 on vit changer en grande partie le monopole de la traite des fourrures qui était la principale affaire du Canada. De nouvelles influences s'introduisaient dans le commerce et dans l'administration publique. C'était une grosse révolution dans un petit monde. A l'arrivée des navires de France, l'été de 1646, on apprit que la situation du Canada donnait lieu à nombre de commentaires, de projets, de disputes mêmes, à la cour, dans Paris, à Rouen, Dieppe, Nantes sur plus d'un sujet: d'abord la traite des pelleteries, ensuite la participation que demandait Montréal dans le gouvernement du pays, le recrutement des colons, la guerre des Iroquois, et l'à-propos de nommer un évêque pour toute la Nouvelle-France. M. de Maisonneuve était à Paris pour agiter ces questions.

En attendant que tout fut réglé, M. Pierre Le Gardeur de Repentigny amenait des colons, ce qui ne se voyait presque plus depuis 1638 où la terreur des bandes iroquoises avait fait cesser l'émigration des Français vers le Canada. Une nouvelle à sensation était apportée en même temps: notre colonie avait eut un évêque de nommé et l'avait perdu. Thomas Le Gauffre, né au Grand-Lucé, diocèse du Mans, en 1604, par conséquent dans une contrée qui avait des rapports avec le Canada, était de la Société de Montréal, ce qui contribua à fixer le choix de M. de Maisonneuve.

Le Père Bernard était décédé en 1641 laissant à M. Le Gauffre la direction de ses oeuvres de charité. Le nom de Le Gauffre était dans toutes les bouches à Paris. Dès que l'on proposait au cardinal de Mazarin la nomination d'un évêque pour la colonie, il fallait créer des ressources financières, sans quoi la question n'aboutissait à rien. M. Le Gauffre donna une somme suffisante pour former un revenu à l'évêque et à son clergé.

Le siège épiscopal de Rouen croyait avoir droit à gouverner la colonie religieuse, vu le grand nombre de Normands qui y demeuraient. Nantes manifestait une semblable prétention. La Compagnie de Montréal et les Jésuites pensaient autrement. Le choix tomba sur l'abbé Le Gauffre. Ce fut réellement le premier évêque canadien. On ne lui en parla point. Le cardinal de Mazarin consulta le plus de gens possible sur ce sujet et se convainquit du mérite de M. Le Gauffre. Il approuva la nomination avec l'entente qu'elle serait soumise à Rome. Lorsqu'il sut comment l'affaire tournait, le brave abbé en fit une maladie. Il rédigea son testament faisant divers legs au clergé du Canada, au montant de quatre cent mille piastres de notre monnaie, si je comprends bien ses calculs, et mourut quelque temps après.

Tout ceci se passait en 1645. M. Le Gardeur allait partir pour le Canada avec ses colons lorsqu'il apprit la mort soudaine de M. Le Gauffre. Deux ans plus tard la question d'un évêque canadien se rouvrit. Des influences se mirent en jeu. Mazarin recula devant les difficultés qui surgissaient. Il y eut, en 1646 et 1647, des assemblées en France pour étudier la question, mais sans parvenir à lui donner la forme définitive (3).

3. Lorsque ces négociations commencèrent, les Jésuites déclarèrent que le temps n'était pas venu d'envoyer un évêque au Canada, "exposé à cette époque aux invasions continuelles des Iroquois, et encore si peu peuplé", (abbé Gosselin, *la Mission du Canada avant Mgr de Laval*). La vérité est que les Jésuites, alors chargés de toutes les missions de la Nouvelle-France et qui avaient de si grands domaines ici, nourrissaient le désir de faire nommer un évêque de leur choix à Québec; mais la Compagnie de Montréal ne voyait pas de cette manière, et l'on sait que Maisonneuve était actif et qu'il contrecarra les desseins des Jésuites; mais lorsqu'ils apprirent la nomination de M. Le Gauffre, ils se montrèrent satisfaits et conciliants, ainsi que le Père Delahaye, en France, qui prenait soin de la Compagnie de Jésus en Canada.

Le premier vicaire apostolique du Canada fut Mgr de Laval, nommé en 1659. Il devint évêque de Québec seize ans plus tard.

Les legs de l'abbé Le Gauffre, direz-vous, qu'en a-t-on fait? M. Dollier de Casson mentionne qu'ils furent perdus pour le Canada faute d'avoir pris certaines précautions légales (4).

L'intéressante étude de M. Raoul Allier, de Paris, renferme beaucoup de choses qui entrent dans l'histoire du Canada et qui sont des nouveautés pour nous, puisque nous n'avons guère qu'une très courte notice sur celui qui "manqua" d'être notre premier évêque.

Le Père Claude Bernard fut de la Compagnie du Saint-Sacrement qui existait depuis 1630, et n'était pas encore éteinte en 1666. Cette association pieuse et bien intentionnée fit du bien, beaucoup de bien même, mais resta enveloppée sous le mystère — si l'on aime mieux, elle était inconnue alors dans la plupart de ses actions, mais on savait qu'elle agissait. Toutes les formes de dévouements lui convenaient: soins des malades, éducation des enfants, charités aux pauvres honteux, prédication dans les campagnes, assistance aux missions sauvages, vêtements donnés aux né-

---

Quoiqu'il en soit, il est généralement admis que la majorité se montrait revêche à l'idée d'avoir un évêque ici. La Mère Marie de l'Incarnation écrivait à la date du 11 octobre 1646: "L'on parle de nous donner un évêque; pour moi, mon sentiment est que Dieu ne veut pas encore d'évêque en ce pays, lequel n'est pas assez bien établi."

4. "M. le Goffre avait laissé par testament 80,000 livres pour fonder ici un évêché, mais on avait perdu cette somme par arrêt, faute d'avoir diligemment vaqué à cette affaire." (*Histoire du Montréal*, p. 69). Il est à penser que Dollier de Casson a fait erreur en disant 80,000 livres; ce doit être 30,000 livres; toutefois, d'autres dons ayant été ajoutés à celui de M. le Gauffre, le total s'est peut-être élevé à 80,000 livres.

cessiteux, rien ne l'arrêtait. Lorsqu'une branche de ses opérations devenait encombrante elle formait un comité pour en prendre la charge et elle continuait ses secours en cas de besoin. Tout cela marchait secrètement, avec ordre; l'argent ne manquait pas car les "associés" étaient tous gens de moyens, très éloignés de l'esprit d'ostentation. De fait, ils se cachaient et ceci est tellement vrai que l'on ne put jamais les amener au grand jour. N'étant pas régularisés en loi, ils refusaient de se faire connaître si on offrait de leur procurer des fonds pour leur permettre de paraître devant les tribunaux; on ne pouvait les y obliger, puisqu'ils n'étaient pas constitués en corps avec l'autorisation légale.

"Cette ligue n'était pas un ordre religieux qui prenait place à côté des autres; c'était un effort que tentaient des hommes de toute vocation pour faire fond à l'oeuvre divine, au rang et dans la profession où la Providence les a mis. On en connaît quelques-uns, ce sont les plus grands noms d'alors: les magistrats de Mesme, les deux Lamoignon, de hauts seigneurs comme le prince de Conti, le duc de Liancourt, le marquis de Salignac-Fénelon, les maréchaux de Schomberg et de la Meilleraye, des évêques ou futurs évêques comme Alain de Solminihac, J.-B. Gault, François Fouquet, Godeau, Bossuet, et saint Vincent de Paul." J'emprunte ces lignes à M. Raoul Allier.

Le Père Bernard n'était qu'un outil et n'avait aucune place dans les conseils. Sa ferveur agissante lui valait d'être compté parmi les adeptes. Dès 1633, il avait commencé une école d'enfants sans ressources qu'il pensait appelés à la vie sacerdotale et que l'on désignait comme le "Séminaire des Trente-Trois." Lorsqu'il mourut en 1641, il fit un testament dans lequel il désigna, en termes vagues, les quatre ou cinq oeuvres que soutenaient les "associés" et cela fit du bruit.

M. Le Gauffre lui succéda dans la direction des Trente-Trois. L'année précédente, il avait été l'une des quatre personnes qui reçurent, des confrères du Saint-Sacrement, le mandat d'établir la "Compagnie des Messieurs qui travaillent à la délivrance des pauvres prisonniers pour dettes." (5)

Il était l'homme des missions que la mystérieuse Société organisait sans cesse pour prêcher dans les campagnes — ce qui étonnait assez les évêques, on le comprend. Dans le procès de 1646 les avocats appuyèrent sur ce point. Les "associés" faisaient indirectement la leçon aux évêques en allant évangéliser leurs ouailles.

"M. Le Gauffre avait été initié sans retard aux projets de M. Olier, de M. Jérôme de la Dauversière et des autres membres de la Compagnie qui, sous le nom d'"Associés de Notre-Dame de Montréal", poursuivaient l'organisation d'une compagnie destinée à hâter la conversion des Peaux-Rouges. Il croyait surtout à la nécessité d'ériger le plus tôt possible au Canada un siège apostolique. Dans une assemblée tenue, le 16 juillet 1642, en l'église des Carmélites de Paris, il parla en faveur de ce dessein." (6)

---

5. Le Père Claude Bernard, appelé ordinairement "le pauvre prêtre du diocèse de Langres" était né d'une famille noble: son père, Etienne, avocat et magistrat du temps de Henri IV, était un personnage très en vue. Le Père Bernard naquit à Dijon, en 1588, et, après une jeunesse dissipée, il se convertit, reçut les ordres, devint l'"ami de saint Vincent de Paul; il consacra sa vie et sa fortune au service des pauvres et refusa tous les honneurs qu'on lui offrit. De son vivant, c'est Claude Bernard qui était chargé de préparer à la mort les criminels condamnés au dernier supplice. On a de lui: *Le Testament du R. P. Bernard et ses pensées dévotes sur sa vie, sa vocation et sa mort*, paru à Paris en 1641. Ce mémoire est de l'abbé Le Gauffre, pour qui Claude Bernard avait été un vrai père.

6. Citation de M. Allier. Mazarin avait promis alors de donner une pension de 1200 écus, à même ses propres revenus,

Cet été 1642, M. de Maisonneuve fondait Montréal. M. Le Gauffre ignorait que les "associés" pensaient à lui pour établir cet évêché. Il prouva sa bonne foi en versant aux mains du sieur Fornes trente mille francs, valant trente mille piastres aujourd'hui, pour faciliter l'érection du siège.

Le jour où on lui annonça qu'il venait d'être nommé à ces fonctions, il protesta, disant qu'il n'était nullement apte à une telle carrière (7) ; enfin il consentit à considérer l'offre et, dans ce but, commença une retraite au printemps de 1646, mais une attaque de paralysie l'emporta avant la fin de ses dévotions, le 21 mars 1646. Nous voici en présence du testament (8). Sur ce point, comme sur tout le reste, en ce qui concerne M. Le Gauffre, nos écrivains sont à peu près silencieux (9). Cette pièce curieuse porte la date du 13 juin 1645. La liste des dons qu'elle renferme absorbe toute la fortune du testateur. A sa mère, sa soeur et son frère, il lègue

---

au nouvel évêque dès qu'il serait en fonction, mais la chose resta lettre morte.

7. "Ce grand serviteur de Dieu, écrit la Mère Marie de l'Incarnation le 11 octobre 1646, qui ne se doutait de rien, car c'était un homme extraordinairement humble, ne voulut-il jamais consentir à la proposition qui lui avait été faite qu'après une retraite pour se préparer à connaître la volonté de Dieu." Il avait demandé dix jours avant que de donner une réponse définitive; il alla trouver alors le Père Hayneuve qui lui conseilla de faire cette retraite, mais on sait de quelle façon elle se termina.

8. Il s'élevait à environ 400,000 livres, et non à 130,000 livres, comme le dit le *Bulletin des recherches historiques*, vol. 3, p. 25, qui s'appuie sur l'*Histoire de la colonie française*, de l'abbé Faillon.

9. Bibaud, Garneau, Ferland, Kingford, les Frères des Ecoles Chrétiennes, n'en disent pas un mot. Les Ursulines de Québec, l'abbé Gosselin le mentionnent par hasard, mais l'abbé Faillon s'y étend un peu, avec une richesse de renseignements, [illegible] incomplets, égalés par personne autre jusqu'ici.

ce qui restera — rien. Ceux-ci possèdaient de l'aisance d'autre part.

Tant pour son cousin Huguet, tant pour faire dire des messes, pour acheter des ornements à l'église de Lucé, pour les âmes du purgatoire, aux églises Saint-Médéric et Saint-Côme, à douze grandes paroisses de Paris pour les pauvres honteux, aux couvents des Carmes, Augustin, Jacobins, Cordélius, Minimes, Barnabites, Récollets, Capucins, Pères de la Doctrine Chrétienne, les Filles Pénitentes, celles de l'"Ave Maria", de la Madeleine, les hôpitaux de la Charité, les Incurables, l'hospice Scipion, les Enfants-Trouvés, la Trinité, le Saint-Esprit, les Enfants-Rouges, la Savonnerie, les orphelines recueillies par mademoiselle de l'Estang, et pour marier trente pauvres filles. Il y a d'autres dons au nombre de vingt-quatre, parmi lesquels dix mille francs pour Montréal. L'argent valait alors cinq ou six fois plus que de nos jours: 10,000 francs représentaient $10,000 au moins.

A peine eut-on terminé les funérailles que le testament fut attaqué en cour de justice. Les legs faits régulièrement allèrent à destination, mais que d'autres dont on ne savait que faire! Par exemple aux missions du Levant, aux évêques situés à vingt lieues de Paris, aux pauvres honteux, à l'île Montréal, pour vêtir douze prêtres, pour les prisons, le Séminaire des Trente-Trois, la Compagnie du Saint-Sacrement et plusieurs autres non reconnus par la loi ou impossible à trouver, comment distribuer ces parts? Le tribunal les laissa à la famille.

M. de Fornes rendit les trente mille francs destinés au futur évêque du Canada; on retint aussi les dix mille accordés à Montréal. Le jugement fut rendu en 1647. Lorsque trente ou quarante ans plus tard, M. Dollier de Casson disait que Montréal avait perdu son legs faute de l'avoir réclamé au

temps légal... il se trompait du tout au tout. La justice avait réglé l'affaire sans tarder, après la mort du testateur.

Dans les écrits de l'époque dont nous parlons — tels que les lettres de la Mère de l'Incarnation et celles des Pères Jésuites du Canada, il se rencontre des phrases qui désignent, je crois, la Compagnie du Saint-Sacrement. Parfois, c'est la mention de certains secours que des âmes charitables promettent aux religieuses, aux missionnaires, ou une expression de reconnaissance pour l'aide venu de France récemment. Nous n'en savions pas davantage. Il est probable que les bienfaiteurs derrière le rideau étaient les "Associés", qui se nommaient aussi les "Messieurs du Saint-Sacrement."

L'assistance que reçurent les Jésuites et les institutions religieuses du Canada fut toujours intermittente, et, par suite, peu efficace. Dans un certain moment, vers 1638, on cite le fait qu'il y avait en France un véritable engouement pour les missions de la Palestine, ce qui détournait les fonds attendus en Canada. Ces charités répandues dans l'ombre ne pouvaient agir autrement; elles subissaient l'influence du jour et embrassaient trop de choses à la fois. Quant on envoyait une institutrice au Canada pour enseigner aux jeunes Sauvages à lire le français, on croyait découvrir bientôt après que c'était de l'argent perdu et le zèle se tournait vers l'Orient. Le prince de Condé promettait de travailler pour nos missions; deux ans plus tard, il n'y pensait plus.

Nos prêtres et nos religieuses ont vécu de déceptions. C'est miracle qu'ils aient pu résister. Rien de stable n'exista jamais pour eux, durant près d'un siècle. Ce côté de notre histoire n'est pas moins étonnant que les autres. De rien, ou presque rien, Dieu a créé le Canada. Nous n'avons pas été gâtés:—c'est à cause de cela que nous sommes solides.

Août 1906.

LE MOULIN BANAL.

M. Jean de Lauzon, gouverneur général du Canada, avait fait une ordonnance, en 1652, au sujet des meuniers et de la mouture des grains. Comme des abus s'étaient introduits, avec le temps, dans les affaires de ce genre, le Conseil Souverain décida, quinze ans plus tard, de raviver cette ordonnance en stipulant que le maître du moulin sera responsable lui-même, quitte à se faire rembourser les dommages encourus par ses propres employés. Ceci est du 28 mars 1667.

Bientôt après, sur une requête présentée par la plupart des propriétaires de moulins, tendant à remontrer que les moulins de ce pays coûtent le double et le triple de ceux de France, tant pour les construire, les réparer et les entretenir que pour engager et nourrir les meuniers, et demandant que le "mouturage" fut proportionné à ces dépenses, par conséquent au-dessus de l'ordinaire de France, mais que, néanmoins, ils se contentent de ce qui a été pratiqué en ce pays dès son commencement, conformément aux ordonnances et édits royaux, et désirent continuer de la sorte, le conseil ordonne que le droit de "mouturage" sera pris à la quatorzième portion; que l'ordonnance de M. de Lauzon et celle du 28 mars dernier resteront lois; que le grain sera pesé et une fois réduit en farine, pesé de nouveau; que le juge de la circonspection s'assurera de la capacité des poids et mesures, ainsi que de ce qui se passera à cet égard (20 juin 1667). (1)

Le premier juillet 1675, Charles Morin, meunier au mou-

1. Suivant la *coutume de Paris*.

lin du sieur de Maure, près Québec, demande que Pierre Lefebvre dit Ladouceur, un de ceux qui exploitent le moulin de la seigneurie du sieur Bourdon (2), soit condamné à restituer la farine qu'il a prise dans les poches du dit Morin ; et il ajoute que le moulin de Bourdon n'est pas banal et, comme il ne suffit pas pour entretenir de farine les habitants qui en dépendent, on devrait permettre à Morin d'aller quérir les blés de ceux qui voudront lui en donner à moudre ; de plus, faire défense à Lefebvre d'y apporter empêchement. Le meunier du moulin Bourdon se nomme Pierre Lafaye dit Mouture, un nom approprié. Le conseil n'écoute pas Morin. Il statue que les moulins, soient à eau ou à vent, bâtis par les seigneurs, seront banaux et que les tenanciers qui se sont obligés par leur titre de concession d'y porter leurs grains doivent le faire ; si après quarante-huit heures, ils ne sont pas moulus, on peut les porter ailleurs. Défense à eux de chasser les uns sur les autres, à peine, suivant la coutume, d'un écu d'amende envers le seigneur et de confiscation des grains et voitures.

Chasser est un terme employé en parlant des meuniers qui vont chercher ça et là leurs mounées ou moutures. Quant à "mouturage" il signifie mouture, mais je ne le trouve pas dans les dictionnaires d'il y a deux siècles, pourtant Louis XIV s'en servait.

Le règlement de police, etc., de la colonie, adopté à Québec le 11 mai 1676, déclare que, pour empêcher les meuniers de faire tort aux habitants, il leur est défendu d'exiger pour le mouturage plus que le quatorzième et de chasser les uns sur les autres. On répète ce qui a déjà été dit au sujet de la pesée. En somme, l'ordonnance de Lauzon reste en vigueur.

---

2. Vulgairement appelée la seigneurie Dombourg.

Elle est conçue dans le sens de la protection du particulier contre le seigneur propriétaire du moulin banal (3).

Par un arrêt du 4 juin 1686, le roi prescrit aux seigneurs du Canada de construire des moulins banaux sous une année de septembre, faute de quoi les particuliers pourront en bâtir et mettre en opération avec tout droit de banalité. Qui dit four banal, moulin banal, signifie à la disposition de tout le monde. Le seigneur avait seul le droit de posséder le moulin banal, d'après le principe seigneurial, mais dans la pratique, ce droit passait à qui voulait en user, si le seigneur négligeait d'en remplir les obligations (4).

Le recensement de 1698 donne vingt-six moulins dans le gouvernement de Québec, six dans celui des Trois-Rivières et onze dans celui de Montréal. Population totale des trois districts ou gouvernements, treize mille huit cent quinze âmes. C'est beaucoup de moulins pour une population qui représente une paroisse de nos jours, mais ces gens étaient dispersés depuis Beauharnois à Kamouraska et il fallait à chaque groupe son moulin qui, dans beaucoup d'endroits, chômaient six jours sur sept.

Etienne Charest, marchand tanneur, possédait l'arrière fief de la Pointe-Lévis ou seigneurie de Lauzon. Il y avait érigé un moulin à farine sur un cours d'eau, vers 1699, parce que le seigneur n'en avait pas construit dans la seigneurie principale ; après 1700 le seigneur en question (5) bâtit deux

3. *Edits et ordonnances*, vol. 2, p. 65.

4. *Edits et ordonnances*, vol. 1, p. 255.

La banalité, qui date du XIe siècle à peu près, portait aussi sur les fours, pressoirs, forges, brasseries, etc., mais elle ne paraît pas avoir été en usage ici sur ces différentes choses. En France, ce droit de banalité fut aboli par la loi du 15 mars 1792 ; la nouvelle loi supprima tous les droits féodaux, seigneuriaux et censuels.

5. Georges Regnard Duplessis.

moulins pour donner satisfaction à tout le monde, et le Conseil Souverain ordonna à Charest, en 1706, de fermer son moulin (6). Ceci montre bien que le droit du seigneur lui revenait toujours lorsqu'il voulait s'en prévaloir en fournissant le moulin, alors même qu'un censitaire plus entreprenant que lui l'aurait devancé.

Madame veuve Gauthier de Varennes avait un moulin au Cap de Varennes où les habitants de la seigneurie du Tremblay étaient obligés de porter leurs grains à moudre, distance de près de trois lieues. En 1707, on leur permet de s'adresser au moulin le plus proche d'eux, mais à la charge de payer à madame de Varennes un minot de blé par chaque deux arpents de front. Ce jugement est contraire à l'interprétation que les intendants donnaient aux droits du seigneur. Madame de Varennes ne tenait pas feu et lieu sur le fief du Tremblay, elle n'avait pas de moulin, par conséquent son droit ne pouvait exister quand à la mouture.

L'intendant Jacques Raudot, en 1707, enjoignit aux curés et à tous les habitants de la seigneurie de Sainte-Anne de la Pérade de porter leur blé au moulin du seigneur de ce lieu, sous peine de confiscation et amende. Le moulin de cette seigneurie a été la cause de maintes chicanes par la suite (7).

---

6. En 1746, Etienne Charest, fils d'Etienne, troisième seigneur de l'arrière-fief de Lauzon, est condamné à faire construire un moulin à farine sur la rivière Etchemin, village de Sainte-Geneviève; Charest devait faire bâtir ce moulin deux ans auparavant, mais il en avait été empêché par le sieur Charly, marchand de Montréal, et tuteur des enfants de Thérèse Charest, ce qui lui causait beaucoup d'ennuis. Charly est aussi condamné par le même jugement à fournir sa part au *prorata* pour la construction du moulin, dans un délai d'un mois, sinon il perdra tous droits de banalité.

7. La même année, l'intendant Raudot permet aux habitants de la seigneurie des Mille-Isles (Terrebonne) de construire un moulin, ce qui les décharge à perpétuité de tous droits banaux.

En 1715, le Conseil Souverain renouvelle les ordonnances mentionnées ci-dessus, relativement aux poids et mesures, à l'inspection par les juges locaux et au quatorzième comme droit de mouturage. Défense est faite aux meuniers, sous peine d'amende arbitraire, même de punition corporelle, de mouler les grains pour rendre la farine plus pesante.

Madame Desjordis de Cabanac, seigneuresse de Champlain, portait plainte, en 1716, contre certains habitants qui faisaient moudre leurs grains ailleurs que chez elle. Le jugement ordonna que le droit de mouture appartenait à cette dame.

Même année 1716, les habitants de la seigneurie de Maure reçoivent injonction de la part de l'intendant d'avoir à faire moudre leurs grains au moulin de leur seigneur.

Au recensement de 1721, il y a dans la colonie quatre-vingt-dix moulins à farine et trente moulins à scie (8). La population est de vingt-quatre mille neuf cent cinquante-une âme.

Gilles Masson avait donné à Joseph Moreau une terre de six arpents de front dans la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets et Moreau étant décédé, l'acquéreur fut messire Gervais Lefebvre, curé de Batiscan, qui commença à abattre du bois, mais il en fut empêché par le seigneur Louis Levrard

---

Jean Dupré était le seigneur de cette seigneurie. Ne voulant pas construire de moulin, il en perdit toute prétention.

L'année 1706 le Conseil supérieur de Québec ordonne à Charlotte-Françoise Juchereau de la Forêt de fermer son moulin parce que Guillaume Gaillard avait alors droit de banalité dans le comté de Saint-Laurent.

8. Ce n'était pas tout le monde qui pouvait avoir une scierie! Les seigneurs étaient trop pauvres pour s'en occuper. Ceux qui en avaient faisaient quasi oeuvre nationale en procurant aux habitants des planches pour la construction des maisons et des bâtiments.

qui craignait de voir assécher les sources du ruisseau sur lequel son moulin était bâti depuis 1718. Un arrangement eut lieu en 1721 avec l'approbation de l'intendant, par lequel on accordait une autre terre à M. Lefebvre qui remettait la sienne à M. Levrard.

François Duclos dit Carignan et Jacques Massicot avaient obtenu chacun une terre de Gilles Masson et ils en payaient la rente à la veuve de celui-ci lorsque Levrard construisit son moulin sur leurs terres, et les évinça parce qu'ils ne tenaient pas feu et lieu. L'intendant Michel Begon décida, en 1723, que Levrard leur donnerait d'autres terres et les obligerait à y demeurer.

M. Tarieu de Lanaudière, seigneur de Sainte-Anne de la Pérade, se plaignait, en 1728, de ce que, en dépit des ordonnances, les habitants de sa seigneurie faisaient moudre leurs grains ailleurs que chez lui, ce pourquoi il avait fait opérer une saisie entre les mains de Pierre Brisson, meunier du sieur Levrard, de la seigneurie de Saint-Pierre-les-Becquets, et il demandait que l'on fît comparaître tous les habitants inculpés dans les faits dont il se plaignait. Là-dessus, huit habitants déclarent que le moulin de Sainte-Anne de la Pérade est délabré; que son meunier est un fripon; qu'il n'y a pas de pesée; que le moulin ne marche que pour certains intéressés; et qu'il n'est pas suffisant pour satisfaire aux besoins de la seigneurie. L'intendant Claude-Thomas Dupuy décide que la saisie aura son effet et que le curé et les censitaires de Sainte-Anne de la Pérade feront moudre leurs grains au moulin de M. de Lanaudière, sauf à porter plainte régulièrement, s'ils n'ont pas justice de ce côté.

La même année, Jacques Rolet, Jacques Renault, Jean-Baptiste Jobin, Alexis Sauvageot, François Brunet, Nicolas Rivard, et autres, habitants des Grondines, disent que le mou-

lin à vent du seigneur Hamelin (9) "ne fait qu'écarteler le blé, tant parce qu'il est absolument gâté que parce que c'est le sieur Hamelin qui le fait tourner, ce qui n'est pas son métier." L'intendant nomme deux experts pour visiter le moulin (10).

L'intendant Hocquart, en 1730, défend aux habitants de Sorel de porter leur blé moudre ailleurs qu'au moulin de madame de Ramezay, à peine de dix francs d'amende applicables à la fabrique de la paroisse, mais leur permet, si le moulin chôme durant quarante-huit heures après l'arrivée des grains, de les porter où ils voudront.

En 1732, le roi fait un règlement pour les farines qui sont envoyées du Canada à l'île Royale (Cap-Breton) et aux îles françaises de l'Amérique, afin de remédier aux abus qui existent dans ce commerce. Il envoie six cribles cylindriques, au moyen desquels le blé sera épuré de la poussière et des mauvaises graines (11). MM. de Beauharnois et Hocquart placent ces cribles au Saut-à-la-Puce, au Petit-Pré, Beauport, Pointe-Lévis, Saint-Nicolas et la Sainte-Famille, avec obligation aux propriétaires des moulins de ces lieux de s'en servir sous peine d'amende. Pour indemniser les propriétaires du coût de ces appareils et des frais d'y passer le blé, on leur attribue six deniers par chaque minot, à charge par eux de

9. Jacques Hamelin. Il prétendait que ce moulin qu'il possédait de son père, Louis Hamelin, était en bon ordre, mais son meunier, qui était soldat, avait été rappelé au service.

10. Proteau et Perrault.

11. Dans une ordonnance du 8 février 1734, il est dit que les meilleurs blés de la colonie sont ceux des environs de Montréal, et qu'il y en a en abondance. A cet égard, le roi envoie cette même année quatre autres cribles cylindriques qui furent placés à Lachine, à l'Ile-Jésus, à l'île Sainte-Hélène et à Terrebonne. Foucher est nommé procureur du roi pour visiter ces établissements et en faire des procès-verbaux.

remettre aux habitants les criblures (12). Les meuniers ne pourront, dans ces six moulins, lever le droit de mouture que sur le blé net et criblé. Le sieur Boucault est nommé pour faire exécuter cette ordonnance (13).

Les deux moulins, à vent et à eau, de la seigneurie de Neuville, étaient loués par Pierre Savary à raison de cent quatre-vingts minots de blé par année et il se plaignait de plusieurs habitants parce qu'ils portaient leurs grains en dehors de la seigneurie pour les faire moudre. Ceux-ci: Jean Godin, François Lerocher, Jean Lerocher, François Pelletier, Pierre Lauriau, Joseph Pluchon, Lefebvre et Vézinas, disaient que Savary ne connaissait pas son métier, qu'il n'avait pas de mesure légale; que l'un des moulins ne marchait pas, et cela à tour de rôle, de sorte qu'il fallait transporter les grains de

12. Mauvaises graines, résidus de toutes sortes qui se séparent du bon grain en se criblant.

13. En 1731, l'intendant Gilles Hocquart accorde aux habitants de Saint-Michel du fief de la Durantaye la permission de faire construire un moulin, parce que M. Dauteuil, de Nantes, procureur des héritiers de feu dame de la Durantaye, néglige de réparer l'ancien moulin. Cette requête est présentée par Louis-Marie Fortin, Ignace Chamberlain et Gabriel Lacroix, aux noms des habitants du fief en question.

En 1733, le même intendant défend à Joseph Roy, habitant et propriétaire d'un moulin, dans la seigneurie de Vincennes, de recevoir les blés des fermiers de la seigneurie de Beaumont, appartenant à Charles Couillard, sous peine de dix francs d'amende. Le jugement oblige aussi le sieur Couillard de mettre son moulin en bon fonctionnement "et d'y avoir un brancard et des poids étalonnés."

Sur une requête présentée, en 1736, et une autre en 1742, Charles Campagna, Jean et Jacques Asselin, Robert et Michel Emond et Frs. Drouin, habitants de la seigneurie d'Argentenay, paroisse Saint-François de Sales, se plaignent "des mauvaises farines que le meunier Jolin leur fait tous les jours"; en conséquence, l'intendant Hocquart nomme deux experts pour visiter le moulin, qui rapportent que le moulin est en bon état; obligation aux habitants d'y porter dorénavant leurs blés et farines.

l'un à l'autre par deux ou trois fois. L'intendant Hocquart, nomme le sieur de Lanouiller de Boisclerc, grand-voyer, pour s'enquérir du fait, avec l'aide du capitaine et de deux officiers de milice; ordonne à Savary de mettre à sa place un meunier de profession et d'avoir "des poids de fer et talonnés et non des roches" (4).

Sur une requête de Jean Billy, Michel Billy, Joseph Viens, Joseph Beaufort et François Rivard dit Lavigne, habitants de Gentilly, en 1734, l'intendant Hocquart exige que madame veuve Poisson, seigneuresse, construise un moulin à moudre le blé, sinon François Rivard dit Lavigne aura la permission d'en bâtir un. Par arrangement avec Rivard, on accorde à madame Poisson deux ans de délai.

A cette époque, il y avait trente-trois ans que le Détroit était établi et il n'avait pas encore de moulin banal, mais dans une pièce de 1734 il est dit que du jour où il y en aura un en état de fonctionner, il jouira du droit de mouture (15).

En somme, dans ses affaires de moulin, on voit que les intendants protégèrent toujours les colons contre les négligences et les prétentions des seigneurs.

1906.

---

14. Jugements et ordonnances de 1730, 1731 et 1733.

15. En 1757, Bigot, alors intendant, règle un différend contre le moulin de la seigneurie de Contrecœur. C'est le dernier acte français que nous ayons sur les moulins banaux.

Le 10 novembre 1707, l'intendant Raudot disait que quelques seigneurs avaient introduit le droit du four banal en ce pays, mais comme ceci obligeait les concessionnaires à des frais onéreux, la chose ne semble pas s'être beaucoup pratiquée. Du moins il n'en est plus fait mention par après.

LA SEMAINE SAINTE EN 1646.

En 1646, la population française de Québec, Trois-Rivières et Montréal ne dépassait guère quatre cents âmes. C'était au moment où commençait la destruction des bourgades huronnes du Haut-Canada. L'état du pays était précaire, disons lamentable. Plus d'un colon aurait voulu retourner en France. L'avenir apparaissait sombre et terrible. On eut dit que le sort du Canada français était scellé. Enfin, cette page attristée de nos annales ne rappelle que de pénibles souvenirs.

Ce n'est pourtant pas ce que j'y cherche en ce moment. Qu'est-ce que je vais donc trouver pour faire un article de circonstance au *Journal* qui me demande quelque chose? Tiens! les fêtes de Pâques!

Il y avait un journal aussi en ce temps-là; seulement, il n'était pas imprimé. C'est le "Journal" de la maison des Jésuites de Québec. Le P. Jérôme Lalemant, supérieur, en avait la rédaction. Il abonde en petits faits-divers, en détails qui nous montrent les mille choses de la vie des hommes telles qu'on les pratiquait alors. Permettez que j'en détache les passages de la semaine sainte.

"Le Jeudi Saint, les paradis furent faits chez nous, au coin de l'autel, du côté de l'épître: cela était bien. Il y eut quelque manque aux Hospitalières en ce qu'il était en noir.(1)

"Il n'y eut point de salut chez nous; c'était bien assez

1. Les paradis se nomment à présent reposoirs.

qu'il y eut pour lors Ténèbres aux deux maisons religieuses. Peu communièrent; il eut été souhaitable qu'il y en eut eu davantage.

"Il y eut lavement des pieds à l'hôpital, où assista le Père Vimont. M. des Chatelets (Juchereau) et autres y lavèrent les pieds à dix-huit Sauvages, qui furent ensuite régalés.

"Le Vendredi Saint, le Père Vimont commença un peu après sept heures à prêcher; il finit après neuf heures. Ensuite, on fit le service, où la Passion fut chantée à trois, savoir: M. de Saint-Sauveur (Le Sueur), évangéliste, M. le prieur (2) et moi. Je pensai pour lors que le Père de Quen eut fait mieux que M. de Saint-Sauveur pour cet article, mais non pour le reste du service. Après l'adoration de la Croix, M. de Saint-Sauveur et M. le prieur allèrent au autrin. J'achevai le service avec nos deux frères à l'autel; on retira la croix et la rapporta-t-on après le service. Le tout fut fait (fini) à onze heures.

"Le Samedi Saint, le feu et sa bénédiction se firent à la sacristie, et le reste avec les mêmes ministres que le jour précédent. Il me semble derechef que pour l'*Exulte* le Père de Quen l'eut mieux chanté. On ne parla point de l'Empereur ni le vendredi ni le samedi. Je fus trouver M. le gouverneur à sa place pour commencer par lui à donner de l'eau bénite des fonts de baptême. Je manquai à dire un petit mot devant la procession aux fonts pour inviter à prier Dieu pour la bénédiction. On commença une heure trop tôt: c'est assez de commencer à neuf heures, on commença à huit. On tira au *Gloria* plusieurs coups de canon. Les Hospitalières sonnèrent sur les neuf heures, *et hoc male*.

"Le premier jour d'avril était Pâques qui fut fort beau;

2. Il faisait la synagogue.

je fis ou plutôt donnai à la messe l'eau bénite du jour précédent.

"J'intimai le salut pour les trois fêtes, le jour de Pâques chez nous, le lundi à l'hôpital, et le mardi aux Ursulines. Le premier coup sonna à la paroisse à cinq heures; on y chanta les litanies du nom de Jésus, raccourcies de la moitié, l'*O filii* et *Regina Coeli*. Après les litanies, je dis l'oraison du jour et, à la fin du *Regina Coeli*, l'oraison qui lui est propre."

L'ordre dans lequel le Père Lalemant conduit les affaires du culte avec une pointe de critique, ça et là, montre qu'il avait l'intention de régulariser le service, car il était revenu des missions huronnes l'automne précédent et il sembla s'appliquer à établir à Québec une règle précise et reconnaissable pour le futur. Il est possible, en effet, que, de 1632 à 1645, cette partie fut restée en souffrance, à cause du peu de moyens que l'on possédait pour rehausser les cérémonies religieuses. Ce missionnaire n'était pas le premier venu; il a laissé la marque de sa valeur partout où il a passé et l'idée de tenir le journal que je viens de citer est certainement un indice de son esprit actif, exact, raisonné et de bon ton. L'instinct du *decorum* guide sa plume, on le voit à chaque page.

En le lisant, il me semble que je l'ai connu, parce que j'ai rencontré des hommes de sa trempe. C'était un organisateur. Au pays des Hurons, il avait mis en pratique des idées excellentes. Par exemple, il créait la mission célèbre de Sainte-Marie afin d'en faire le point central des travaux apostoliques dans le Haut-Canada. Le Père Ragueneau nous raconte que Jérôme Lalemant agissait selon sa tête, étant tant soit peu dominateur dans sa conduite, mais d'une initiative précieuse.

Vous ne sauriez croire le plaisir que j'éprouve à me lier, en quelque sorte, avec ces personnages dont j'étudie les actions pour arriver à comprendre le rôle qu'ils ont joué. A l'aide de

leurs écrits et des circonstances connues maintenant, on peut les photographier au moral, surtout connaître leur caractère. C'étaient tous des hommes d'un dévouement absolu — mais chacun avait sa manière de se conduire.

Le Père Jérôme Lalemant absorbe l'attention à titre de fondateur, créateur, constructeur d'un nouvel état de choses. Si le malheur des temps n'avait pas anéanti les débuts de son oeuvre et changé la situation, il civilisait une partie des Sauvages, mettait dans le droit sentier les blancs qui se dirigeaient à l'aventure, réglementait à propos la gestion ecclésiastique, faisait un bien immense. Avec ses vues d'ensemble et sa science du détail, il pouvait compter sur un titre de législateur dans le milieu où il opérait. Son ardeur pour le bien nous le montre dans les arrangements intervenus avec des habitants de la colonie et toujours il règle d'une manière finale une contestation ou une difficulté que d'autres auraient remplacées par des demi promesses ou des promesses évasives. Il ne traînait sur rien, voyait juste et visait à une bonne conclusion. Cela explique comment il parvenait à faire selon sa tête. Autour de ces hommes-là, celui qui tâtonne dit qu'ils se montrent impérieux. Vieille histoire du plus fort, du mieux doué, du plus compétent, jugé par Pierre et Jacques.

Je présente les armes au Père Jérôme Lalemant.

Avril 1901.

VERDUN

Le chemin (1) qui part de la ville de Montréal et remonte le fleuve, non loin du rivage nous amène à Verdun (2), une localité devenue ville en 1907. Continuant la route on arrive à la ville de Lachine, plus ancienne et plus grande.

Le nom de Verdun, appliqué au lieu en question,, date de 1662 (3), au moment de la construction d'un fort de

---

1. La rue Wellington et le chemin Lasalle.

2. Nos compatriotes prononcent presque sans cesse *Verdon* et *Verdin*.

3. En 1914, M. E.-Z. Massicotte écrivait, dans *le Bulletin des recherches historiques*, à la page 152 : 'Pour fixer à 1662 la concession du fief de Verdun ou l'érection du fort de ce nom, M. Sulte paraît s'appuyer sur les plans du *Vieux Montréal*, publiés par Morin ; or, ce dernier auteur ne donne pas les sources et aucun chercheur, à notre connaissance, n'a encore pu trouver le document permettant de confirmer cette assertion.

"A la mort de Lambert Closse, en février 1662, Zacharie Dupuis fut promu major de Montréal et on imagine qu'il reçut, comme son devancier, en récompense de ses services, un fief sur lequel il projeta d'élever une redoute ou un fort ; cependant, lorsqu'on suit le développement de Villemarie et que l'on songe à l'état de la colonie à cette époque, il semble peu certain que ce fort ait été érigé avant 1665, pour le moins.

"Quant à l'origine du nom de Verdun, on peut la conjecturer, faute de document, avec la relation qui existe entre M. Dupuis et le susdit nom. Comment ne pas supposer qu'il a voulu, en baptisant son fief, se remémorer sa patrie."

Pierre-Georges Roy, dans ses *Noms géographiques de la province de Québec*, p. 480, dit que Verdun, vers cette époque, portait le nom de Côte de Gentilly. En 1830, elle se nommait Rivière-Saint-Pierre et faisait partie de la municipalité des Coteaux Saint-Pierre qui renfermait les côtes Saint-Pierre, Saint-Paul, Saint-Antoine, Saint-Luc, Liesse, les Tanneries de Rolland (Saint-Henri), la Côte des Neiges, Westmount, etc.

pieux ou poste quelconque, pour la traite des fourrures probablement, d'après un plan de l'île de Montréal que possède le séminaire de Saint-Sulpice. C'est au même séminaire que l'on trouverait (si elle existe) l'explication du choix de ce terme, mais Verdun n'était pas nouveau comme nom de place puisque la Bourgogne, la Lorraine, la Gascogne avaient chacune sa ville appelée Verdun. De nos jours, il y a un autre Verdun dans le comté de Huron, côte sud-est du lac Huron.

En 1665, quelques colons demandaient des terres entre Villemarie et le saut Saint-Louis et la rivière Saint-Pierre. En 1668, le juge d'Ailleboust (4) ordonna d'ouvrir un chemin dans cette direction (5).

La Salle, cette année 1668, se faisait accorder un fief à la côte Saint-Sulpice et il y commença une maison, mais au bout de quatorze mois, il avait tout abandonné. Le lieu prit le nom de Lachine en mémoire du voyage manqué que La Salle avait entrepris, en 1669, pour se rendre en Chine par les grands lacs et la rivière Ohio. Verdun n'a jamais attiré l'attention de cet aventurier auquel des écrivains fantaisistes prêtent toutes sortes de fondations. Disons aussi qu'il était natif de Rouen et non pas d'un Verdun quelconque en France, comme on l'a imprimé étourdiment. Le Verdun qui nous occupe portait ce nom quelques années avant l'arrivée de La Salle dans la colonie.

Il a dû s'établir bientôt des colons sur le chemin mentionné plus haut, depuis Montréal ou Villemarie jusqu'à la Pointe-Saint-Charles et même plus loin jusqu'à Verdun, mais

4. Charles d'Ailleboust des Musseaux, neveu du gouverneur Louis d'Ailleboust, était juge civil et criminel de la sénéchaussée des Messieurs de Saint-Sulpice, à Montréal.

5. L'ordonnance est en date du 15 avril 1668.

il faudrait avoir les papiers de Saint-Sulpice pour s'en assurer (6).

Dans le volume des titres seigneuriaux publié en 1852 (page 257) par la législature de Québec on voit que, le 18 octobre 1672, l'intendant Talon signa la pièce suivante: "Zacarie Dupuy, escuyer, major de Montréal, a cidevant obtenu du sieur Collier, procureur de messire Alexandre Le Rageois, sieur de Bretonvilliers, supérieur du séminaire de St-Sulpice, seigneur de l'île de Montréal, une concession de huit arpents de front sur le fleuve St-Laurent, au bas des rapides St-Louis, avec le droit de pêche vis-à-vis... et vis-à-vis la dite concession, dans le fleuve, il se rencontre l'île au Héron, laquelle en fait presque deux à cause d'un petit chenal... accordons l'île au Héron, avec les petites îles adjacentes, et le droit de pêche... au dit Dupuy (7).

En 1674, Zacharie Dupuy, sieur de Verdun, major de l'île de Montréal, signe une requête du lieutenant-gouverneur Perrot, au sujet d'un sermon que l'abbé de Fénelon avait prononcé à Montréal et qui fit grand tapage dans le temps.

Le recensement nominal de 1681 donne à Verdun près de cinquante familles et rien à Lachine. Vérification faite, toutes ces familles appartiennent à Lachine de sorte qu'il n'en reste aucune pour Verdun. Les erreurs de ce genre ne sont pas rares et, naturellement, elles donnent lieu à des malentendus déplorables.

Cependant, il pouvait se trouver des colons à Verdun, à

---

6. Il est à espérer que les Messieurs de Saint-Sulpice publieront bientôt un catalogue de leurs archives, car cela devient une nécessité.

7. M. E.-Z. Massicotte, archiviste du district judiciaire de Montréal, a constaté que Dupuis était originaire de Saverdun, dans l'Ariège, et non pas de Scaverdun ni Verdun, comme l'a dit Mgr Tanguay.

Saint-Gabriel et à la rivière Saint-Pierre. On les a sans doute versés dans Montréal sans plus de cérémonie. Quant à la desserte religieuse, s'il y en avait une, c'était par voie de mission, ces trois endroits relevaient de la paroisse-mère de Villemarie. Le recensement de 1683 nous est donné par un chiffre, sans nom: "La Chine ou haut de l'île, 3 lieues sur 1 lieue: 314 âmes". Impossible de savoir ce qu'était Verdun comme population.

Gédéon de Catalogne, officier des troupes, dit que, en 1688, on forma un camp volant de deux cents hommes qui, sous les ordres de Subercase, alla camper à Verdun, distance de deux lieues de Montréal, pour être à portée de fournir du secours où il serait besoin contre les maraudes des Iroquois. Le même auteur ajoute que, le 5 août 1689, lorsque sonna l'alarme du massacre de Lachine, M. de Galifet commandait le camp de Verdun. Subercase était à la tête d'un autre détachement qui, lui aussi, prit part à la lutte. M. de Vaudreuil exerçait un autre commandement. Rendus à Lachine on en vint aux gros mots. Les troupes retournèrent au camp de Verdun. Cette affaire de Lachine a été racontée, mieux que personne, par le juge Désiré Girouard. Il dit: "La grande prairie du rapide offrait tous les avantages désirables pour un camp. Toute la côte occidentale de l'île de Montréal était souvent indiquée sous le nom de Verdun. C'est à cet endroit que plusieurs familles de Lachine se réfugièrent après le massacre".

M. Girouard met la population de Lachine à trois cents vingt personnes dont vingt-quatre périrent, hommes, femmes, enfants, et quarante-deux furent capturées ou se perdirent dans ce massacre. A cette époque l'épouvante était telle que l'on parlait de cent deux, deux cents, trois cents personnes tuées ou enlevées, mais la démonstration faite par M. Gi-

rouard donne la mesure de la vérité. M. de Vaudreuil était le chef d'une compagnie de cent hommes, nouvellement organisée, qu'on appelait les mousquetaires et qui a dû passer et repasser par le camp de Verdun. Nous verrons plus loin pourquoi je mentionne ces militaires.

Sur un autre point et afin de prévenir une fausse supposition possible, il faut noter que la mère de M. de Vaudreuil portait le nom de Verdun, mais ce gentilhomme n'est venu au Canada qu'en 1686, c'est-à-dire vingt-quatre ans environ après l'adoption du nom de Verdun par le séminaire de Saint-Sulpice pour désigner le lieu situé sur le chemin de Lachine.

En 1700, fut commencé le canal dit de Lachine, qui épouse la rivière Saint-Pierre. Peut-être que la colonisation de Verdun s'en ressentit mais je n'en connais rien. En 1702, ce que l'on nommait le chemin de Lachine fut amélioré par le travail des soldats. Dans son rapport de 1714, Gédéon de Catalogne se contente de dire que Verdun forme partie de la paroisse de Montréal. Par malheur, la carte qui accompagnait le rapport est perdue. Elle donnait la forme des terres avec le nom de chaque habitant.

L'arrêt de 1722 qui délimite les paroisses porte que celle de Montréal comprend "la Pointe Saint-Charles et la côte des Argoulets, avec l'île aux Hérons située vis-à-vis la dite côte des Argoulets". Le nom de Verdun ne paraît pas. Les argoulets, ce sont des arquebusiers, des mousquetaires, des fusiliers, des carabins, employés comme infanterie légère, précisément les hommes du camp volant de Verdun. Dans un acte de 1830 Mgr Joseph A. Richard, premier curé de Verdun, a vu "côte des argoulets ou Verdun." Un ruisseau venant des terres du milieu de l'île et passant derrière l'église actuelle de Verdun, à vingt arpents des limites de la paroisse de Montréal, s'appelait, il y a cent ans, "rivière des argoulets".

En 1841, Mgr Richard a lu sur un document: "côte de

Verdun ou rivière Saint Pierre." Au recensement de 1760, Verdun est toujours compris dans la paroisse de Montréal; il y resta encore cent quarante ans.

La vente de la ferme Galt (8), divisée en lots à bâtir, commença un village, en 1896, et bientôt ce fut une bourgade avec dépendance, puis en 1899, on y comptait cent onze familles ou cinq cent soixante-neuf âmes, alors la paroisse fut établie. En 1907, Verdun est ville de par la loi. Aujourd'hui on y compte trois mille familles, soit 20,000 âmes, avec une église de $128,000 payée.

Si quelqu'un veut s'en donner la peine les origines de Verdun peuvent être étudiées de plus près que je n'ai pu le faire, et ceci est un commencement qui peut servir aux chercheurs.

1914.

---

8. Par l'agence d'immeubles de U.-H. Dandurand.

En 1876, Verdun fut incorporé sous le nom de Rivière-Saint-Pierre, mais en 1878, recevait de nouveau le terme actuel. Aujourd'hui, Verdun compte trois paroisses. On y a célébré au mois de septembre de cette année de grandioses fêtes en commémoration du vingtième anniversaire de l'érection de cette ville en cité ayant sa charte indépendante.

MONNAIE DE CARTE ET VALEUR DE L'ARGENT.

Doit-on dire : monnaie de carton ou monnaie de carte? Si votre monnaie est en carton, à la bonne heure ! carton il y a, mais que dites-vous des cartes à jouer devenues monnaie légale? Cela s'est passé dans la Nouvelle-France, de 1685 à 1720. Le fait paraît étrange ; il est explicable. De plus, il a ceci pour lui : c'est le premier papier-monnaie ayant le cours de l'argent monnayé dont les enfants de Japhet aient connu l'emploi. Ni l'Europe ni l'Amérique ne s'étaient avisées d'un pareil bouche-trou dans un moment de crise. L'expédient a fait école comme on le verra ci-après.

L'intendant Jacques de Meulles était venu en Canada en 1682 et s'apercevant que nous vendions à la France moins que nous n'achetions d'elle, il comprit pourquoi le Canada se trouvait sans argent. Les habitants avaient recours au troc, à la manière des Sauvages. On donnait un objet, un article quelconque en échange de ce que l'on achetait ou du travail exécuté. Cet état primitif était par trop gênant.

En sus, depuis 1684, le roi envoyait un détachement de soldats pour garder les dépôts de pelleteries et mettre obstacle aux maraudes des Sauvages, mais il oubliait de le payer, tout en ordonnant de le faire vivre.

De Meulles conçut l'idée de fabriquer de l'argent au moyen de sa signature, dans l'espoir que le roi lui ferait l'honneur de rencontrer ces obligations. Le roi approuva la mesure et ne paya guère (1).

1. La monnaie de carte servait à payer les troupes et les dépenses publiques. C'est ainsi qu'elle s'est vite répandue chez les Canadiens qui pouvaient s'en servir dans le commerce et aux magasins du roi.

Faute d'imprimerie, on devait écrire ces sortes de "bons" à la plume; faute de carton, il y avait le papier ordinaire, mais celui-ci était tellement ordinaire qu'il n'avait aucune consistance. On adopta le dos blanc des cartes à jouer qui abondaient au magasin, paraît-il, ce qui montre que:

Le Canadien était un beau joueur
Et pariait toujours par l'as de coeur.

Sur le dos de la dame de trèfle, par exemple, on écrivait: "Bon pour la somme de quatre livres." L'intendant signait et posait son sceau de cire. Le trésorier de la colonie signait. Parfois, le gouverneur signait aussi. La seconde dénomination était de quarante sous, sur une moitié de carte. La troisième, quinze sous, prenait un quart de carte, avec des lettres initiales au lieu de la pleine signature.

Après 1720, on eut recours aux cartons, mais c'était la même chose, en empirant, si bien que, rendu à 1760, il y avait plus de quatre-vingts millions de francs de ces écritures qui n'étaient pas payées et que le trésor français répudia (2).

M. R.-W. McLachlan, numismate bien connu, a publié dans l'*American Numismatic Association* une belle étude sur ce sujet. Il apporte du nouveau, avec des éclaircissements dont nous avions besoin. Il a le soin de faire remarquer la différence entre les anciennes lettres de change en usage par toute l'Europe et la monnaie de Meulles. Jamais les lettres de change, ou les billets à ordre ou au porteur, n'ont circulé avec le même caractère que nos cartes d'il y a deux cents ans. Le système de l'une ne correspond pas à l'autre. L'objet n'est pas identique non plus.

2. Garneau dit trente-quatre millions en ordonnances et sept millions en lettres de change dûs aux Canadiens. Disons à peu près autant aux Français.

Rien de semblable à nos cartes n'existait en Europe lorsque l'intendant signa sa première pièce de cette monnaie (3). Il créait un nouveau genre de circulation financière. La banque de Venice n'avait rien de pareil. La banque de Hollande s'en approchait encore moins. Aucun monarque ne répandait du papier en guise d'argent. La banque d'Angleterre n'existait pas encore en 1685. La vérité est comme ceci: nos cartes furent les premiers billets de banque mis en circulation depuis Adam et Eve (4).

La première imitation du système de Meulles eut lieu en 1690 lorsque, au retour de l'expédition de Phipps, le Massachusetts se vit dans la nécessité de combler le vide que cette dépense occasionnait dans son trésor (5). Les dettes de la colonie furent payées en *bills*, absolument à la manière de Québec, mais non pas sur cartes à jouer, puisqu'il n'existait rien de tel chez les puritains. Ajoutons que le Massachusetts gérait ses propres affaires; les cartons furent rachetés régulièrement et tout en resta là, car on ne recommença jamais l'opération, tandis que chez nous elle devint un mal chronique (6).

3. En 1685.

4. La banque d'Angleterre qui déclare si ouvertement avoir inventé le *chèque*, ignore que ce système existait déjà en Canada avant l'apparition de son premier billet de banque.

5. Les colonies anglaises firent des billets de deux *shillings* à dix livres, valeur anglaise.

6. Le 5 juillet 1717, le roi,, par une déclaration officielle, abolit la monnaie de carte et réduit à la moitié de sa valeur l'ancienne monnaie en circulation depuis 1685. Le 21 mars 1718, un autre arrêt du roi appuie cette détermination et proclame une nouvelle baisse sur la monnaie de carte ancien cours. Ce papier ne fut liquidé qu'en 1720, mais les Canadiens y perdirent les cinq-huitièmes dans l'échange avec le numéraire. [illegible] le commerce ayant repris quelque proportion, le rétablissement du papier monnaie dut reprendre vigueur et, le 2 mars 1729, le roi ordonnait la fabrication de

* * *

Quelques-uns de nos chercheurs ont découvert que les conseillers du Conseil Souverain de la Nouvelle-France recevaient une indemnité correspondant à trois francs pour chaque présence aux réunions du dit Conseil. Ils ont aussi rencontré des mentions du prix du minot de blé, à vingt-cinq sous, ou de la corde de bois de chauffage à trente sous — et tant d'autres faits semblables qu'ils en ont conclu que toute chose se payait, il y a deux siècles et demi ou deux siècles, cinq fois meilleur marché qu'en l'an 1900 ou 1875 si vous voulez.

On a parlé du beurre à six sous en 1700 et toujours avec exclamation. La journée d'un homme de service, en 1660, valait vingt sous — autre exclamation. Un gigot de mouton à douze sous, "merveille qui ne se verra plus", dit-on en se pâmant. Eh bien! tout cela n'est que le taux d'à présent et je vais le prouver. Rien n'est changé. L'équilibre d'autrefois est encore le même. Ni plus riches ni plus pauvres sommes-nous. Les chiffres seuls ont grossi. Un salaire journalier de $3.00 pour un homme d'aujourd'hui, ne lui procure pas plus de choses nécessaires à la vie que les quarante sous de 1660.

La différence à noter, c'est que, en général, nous jouissons de plus de confort que nos ancêtres par suite des conquêtes de l'industrie et de la création des moyens de transport qui nous amènent nombre d'articles des pays lointains, etc. Mais le pain, la viande, le beurre, les légumes, les boissons coûtent toujours le même prix à travers les âges, et la raison en est bien claire puisque l'or et l'argent deviennent de moins

---

400,000 livres de monnaie de carte pour le Canada, en bons de 24, 12, 6, 3 et 1 livres; de 15 et 10 sols, et de 7 sols 6 deniers.

Dans la collection manuscrite de Margry, à la bibliothèque du parlement fédéral, à Ottawa, il y a une liste des Canadiens possesseurs de monnaie de carte sous le régime français.

en moins des métaux rares, perdent de plus en plus en valeur par ce fait même et alors la marchandise demande, pour se livrer, une somme de monnaie allant en augmentant à proportion de ce que les mines produisent de métal jaune ou blanc.

Si l'or et l'argent se mettaient à disparaître, nous verrions, à mesure de leur diminution, baisser le chiffre de vente du blé, du bétail et le reste, de telle sorte que l'on en arriverait de nouveau au beurre à six sous, au blé à vingt-cinq sous, mais nous n'en serions ni mieux ni pires. Ce n'est pas la valeur de la marchandise nécessaire à la vie qui monte ou descend, mais le changement qui s'opère dans la valeur du métal servant à acheter cette marchandise.

Disons que vous me vendez des navets en retour d'une bague, vous ne me livrerez que pour la valeur de ma bague; cependant, il y a deux siècles, cette bague valant quatre ou cinq fois plus que de nos jours, elle m'aurait procuré quatre ou cinq fois plus de navets. Ces calculs n'ont rapport qu'aux choses nécessaires à la vie. En ce qui regarde les mille objets qui ne sont pas indispensables à la subsistance du corps, la question est tout autre, mais, aujourd'hui comme autrefois, nous n'achetons ces articles que dans la mesure de nos moyens.

Par exemple, combien coûtait un chapeau en 1660? Vous me répondez: quelle sorte de chapeau? Combien coûte un chapeau en 1900? Dites donc quelle sorte de chapeau! Pour les étoffes, même incertitude car tout a varié dans l'obtention de la matière première, l'art du fabricant, les facilités de transport — et, d'autre part, beaucoup de choses qui coûtaient cher au temps jadis sont tombées au niveau des ressources des pauvres gens.

C'est à table, à la table à manger qu'il faut écrire le présent article. La question tourne autour, et uniquement sur le

fait de la nourriture de l'homme — rien n'a pu et rien ne pourra modifier la situation de l'estomac. Ainsi, j'ai une base solide et le reste n'importe guère. Une journée de travail dans un champ a pu se payer cinq sous, cinquante sous, cent cinquante sous, toutefois le travailleur vivait avec cette solde comme il vit encore. Plus cela change plus c'est la même chose.

La guerre de 1914-1919 ayant fait sortir du sac des sommes prodigieuses d'or et d'argent, il s'en suit que la valeur de ces métaux a baissé et la marchandise en exige plus qu'autrefois pour se livrer. En sus, la marchandise est devenue plus rare à cause de la guerre et elle élève les prix. L'ouvrier ne pouvant se procurer l'indispensable par le moyen de son ancien salaire, demande qu'on augmente celui-ci en proportion des besoins de la famille.

Voici ce que j'ai glané au cours de mes lectures:

1130—Angleterre: un louis valait quarante louis de 1850.

1250—France: un sou valait 15 sous de 1850.

1360—Angleterre: treize louis valaient cent cinquante louis de 1830.

1520—France: cent trente francs valaient deux mille francs de 1906.

1485—Angleterre: dix louis valaient cent cinquante louis de 1880.

1520—Angleterre: une oie valait dix sous.

1577—France: cent mille francs valaient un million et demi de francs de 1907.

1581—Angleterre: une volaille cinq sous. Une semaine d'ouvrier-maçon cent cingt-cinq sous. Un homme de corvée quatre-vingt sous par semaine.

1590—France: quatre cent cinquante francs valaient vingt-cinq mille francs de 1907.

1687—Angleterre: un louis valait cinq louis de 1845.

CANADA.

1644—Trente sous par jour, avec nourriture, était le salaire d'un homme de peine.

1652—Une livre de farine, quatre sous. Un minot de blé, pois, blé-d'Inde, 8 francs.

1659—Passage de France à Québec, 175 francs, sans nourriture.

1663—Nourriture d'un homme, huit sous par jour.

1665—Prix du fusil, 16 francs; un pistolet, 4 francs.

1667—Un boisseau de blé, quarante sous.

1670—La journée d'un homme allait de trente à quarante sous par jour. Un engagé recevait de trente à quarante écus par an, nourri et logé. Beurre, 16 sous. Boeuf, 2 sous; minot de blé, 8 francs; 100 planches, 50 francs.

1675—Frontenac recevait trois mille francs comme gouverneur, ce qui vaudrait trois mille piastres de 1910.

Le major de Québec, douze cents francs.

Le gouverneur des Trois-Rivières, même somme.

Celui de Montréal, dix-huit cents francs.

Le premier conseiller du Conseil Souverain, cinq cents francs.

Les autres conseillers, trois cents francs.

Le juge Chartier de Lotbinière, à Québec, sept cents francs.

Le juge Gilles Boyvinet, Trois-Rivières, quatre cent cinquante francs.

Notons que le Canada renfermait tout au plus sept mille âmes. Les salaires devaient être en proportion. Notons encore que Louis XIV est célèbre pour la parcimonie qu'il fai-

sait régner dans les salaires afin de se procurer de l'argent pour ses plaisirs.

1677—Sergent 300 francs. Soldat 150. Chirurgien 300. Lieutenant 600. Maçon 480. Charpentier 300. Menuisier 240. Forgeron 360. Tonnelier 200. Tailleur 180. Pilote 350.

1680—Comme en 1670 et jusqu'à 1700, même plus tard, un franc en valait cinq de 1917. Tout compte d'argent de cette période doit se multiplier par cinq pour donner la somme actuelle, ou plutôt celle de 1900 puisque nous avons subi une hausse depuis près de vingt ans.

1690—Le minot de blé valait quatre francs, ce qui est un prix énorme. Même chose en 1693.

1720—L'argent monnayé était rare en Canada parce que le roi craignait de nous voir commercer avec les Anglais de l'Hudson et du Massachusetts; trois cent soixante-quinze francs de France en valaient cinq cents dans la colonie sous la forme du numéraire.

1727—A Longueuil, les bancs de l'église se payaient de vingt-cinq à trente-cinq francs, c'est-à-dire que l'argent valait alors quatre fois plus qu'aujourd'hui, c'était de vingt à vingt-huit piastres par banc (7).

---

7. Autrefois, il était d'usage général de vendre les bancs des églises à l'enchère. La chose existe encore dans quelques-uns de nos villages québecois. Aussi, les bancs de l'avant se vendaient-ils plus cher que dans les villes où des prix fixes sont maintenant en vigueur. Il n'y avait que les grosses bourses pour se payer une telle chose. Nous avons déjà vu des sièges se payer quarante piastres. Jusqu'à 1850 ou 1860, des cultivateurs payaient leur banc en marchandises, sous forme de dîme. La criée avait ordinairement lieu le dimanche qui suit le jour de Noël et les nouveaux propriétaires occupaient leurs sièges dès le premier janvier. Quant au banc seigneurial, plus spacieux que les autres, il appartenait à perpétuité au seigneur de l'endroit, mais on sait qu'il est aboli depuis longtemps.

1730—Cent francs de France, en monnaie, en valaient trois cents de 1900.

1732—Il y avait des écus d'argent, "écus blancs", de quatre et de six francs. Six francs, c'est la piastre dite mexicaine, de cent vingt sous. On appelait "demi écu blanc" la pièce de trois francs. Au Canada, le franc a toujours été de vingt sous. En France, il y en avait de vingt-deux sous. Le louis d'or était soit de vingt soit de vingt-cinq francs. Ce que l'on nomme la livre française était le franc de vingt sous.

1764—Valeur du numéraire selon l'ordonnance:

Johannes de Portugal	£4-16-0
Nonaye d'or	1-16-0
Carolin d'Allemagne	1-10-0
Guinée	1- 8-0
Louis d'or	1- 8-0
Pistole, Espagne, France	1- 1-0
Piastre de Séville, Mexique	6-0
" à Pillier	6-0
Ecu de livres	6-8
Pièce française de 4/6, Halifax	5-6
Schelin, Grande-Bretagne	1-4
Pisterine	1-2
Picca française de 9 sous	1-0
Vingt sous cuivre britannique	1-0

1774—Le minot de blé valait quatre francs. Un chapon, quinze sous.

Les chercheurs ont beau jeu, même pour me contredire. J'ouvre la voie. A plus savant de la parachever.

Finissons par le commencement. Les membres du Conseil Souverain étant tous bourgeois de Québec, n'avaient pas trop à se déranger pour être présents aux réunions de ce parlement, tout ainsi que les échevins d'aujourd'hui. Ils touchaient trois cents francs par année de ce chef, donc entre trois cents

à trois cents cinquante de nos piastres. Il n'y a pas de quoi rire, car on a ri de cette indemnité, faute de connaître la valeur de l'argent qui, en 1663, lors de l'institution du Conseil, valait près de six fois plus qu'à présent; en 1680, elle valait cinq fois plus que de nos jours et en 1730, quatre fois plus que l'argent de 1900.

La preuve que le travailleur commun, l'artisan, le notaire, gagnaient assez pour vivre, c'est qu'ils ont vécu. Le contrat que le notaire faisait payer trente sous, n'était nullement du genre compliqué et ces trente sous lui permettaient d'acheter des provisions de bouche qui coûtent à présent une piastre et quart et une piastre et demie. On a fait des gorges-chaudes sur ces actes de trente sous et, vous le voyez, fort mal à propos. La plupart des actes des notaires se payaient un écu de trois francs, parfois cinq francs, selon l'importance du sujet— je dis: de trois à cinq piastres de notre argent. On s'est amusé des fusils que le roi faisait payer dix francs aux miliciens de 1690, mais cela signifie dix piastres de notre monnaie. Un pistolet coûtait quatre francs, soit quatre de nos piastres.

Tant que nous n'aurons pas pénétré les détails de la vie de nos ancêtres nous ne comprendrons que superficiellement l'histoire du pays. Nos écrivains ont commencé par en haut et ils n'ont pas voulu descendre un peu plus bas, ce qui fait qu'ils nous donnent la croûte du pâté mais rien du dedans. J'ai passé ma vie à tâcher de voir les dessous et c'est le seul moyen d'arriver à connaître l'ensemble. J'inspecte les molécules, j'analyse l'infiniment petit, et avec cette substance, je ne suis plus en peine de reconstruire la masse. C'est d'en bas qu'il faut regarder l'histoire pour atteindre à la vérité. Vue par en haut, vous n'aurez toujours que des surfaces ou comme les toitures d'une ville, sans jamais savoir ce qui se passe dans

les maisons. Aussi, nos historiens sont-ils presque tous arriérés sur les sommets, les grandes lignes, ce qui enfin crève les yeux, mais ils répugnent à fouiller l'intérieur et à chercher le pourquoi des choses. Ils ne sont ni curieux ni explicateurs, mais, par occasion, ils se mettent à "penser", à supposer, à vouloir expliquer ingénuement ce qui leur semble ou mystérieux ou digne de quelque réflexion. C'est un bon moyen de se tromper et de nous offrir des apparences pour des réalités.

J'aime mieux savoir que de penser, aussi je procède par les petites affaires. Elles expliquent les plus grandes, presque infailliblement — en tout cas elles valent mieux que des aperçus à vue de nez. Si notre histoire vaut la peine d'être étudiée, elle vaut la peine d'être bien étudiée. Rien n'est petit ou méprisable en ce genre, tout compte. C'est avec des sous que l'on compose des piastres. Tant que nous négligerons les bagatelles nous ne saurons rien des matières plus importantes qui ne sont que le résultat de ces prétendues bagatelles. A vrai dire, la prétendue grande histoire ne nous donne qu'un à peu près des choses. Ce que j'aime à comprendre c'est la vie d'un peuple.

1917.

UN SERMON DU CYGNE DE CAMBRAI.

L'*Echo de l'Ouest*, de Minneapolis, du 16 mai 1913, nous rapporte un trait de la vie de Fénelon qui est à la fois touchant et bien dans le caractère de cet homme sensible autant que pratique, comme on dit à présent. Voici une coïncidence qui me fournit l'occasion de parler de ce personnage. C'est assez curieux.

Un jour, je reçus une lettre me disant: "A la page 147 du tome V de l'*Histoire des Canadiens-français*, vous attribuez à Fénelon deux phrases de Bossuet: 1o les nations plongées dans l'ombre de la mort, 2o l'homme s'agite mais Dieu le mène. C'est du pur Bossuet. Voyez-y de proche."

En vérité, c'est du Bossuet quant à la manière de parler, mais j'ai pris ces deux sentences dans Fénelon, à la date du 6 janvier 1685. Je vous dirai tout d'abord que Bossuet a bien pu se servir de la forme "peuples ensevelis à l'ombre de la mort" puisque ces expressions étaient et sont encore du domaine public. Consultez le texte du prophète Isaïe cité par saint Mathieu, IV, 16, ou deux des Grandes Antiennes de l'Avent, 20 et 21 décembre: *Veni et illumina sedentes in tenebris umbrâ mortis* — c'est-à-dire: Venez et éclairez ceux qui sont assis dans les ténèbres et dans l'ombre de la mort. Pour "l'homme s'agite, mais Dieu le mène", nous verrons plus loin.

Laissez-moi d'abord raconter une aventure littéraire singulière qui montre combien les plus érudits se trompent parfois sur des textes qui sont de leur compétence.

L'abbé Jean-Siffrein Maury, né en 1746, célèbre prédica-

teur, plus tard homme d'Etat, cardinal-archevêque de Paris, l'une des intelligences les plus riches et les plus pétillantes de son temps, mit un jour la main sur le sermon du 6 janvier 1685, s'aperçut qu'on ne lui avait jamais fait connaître cette oeuvre de Fénelon et il en rechercha la cause. Il y avait juste cent ans que le sermon existait. Aucun auteur ou amateur ne le mentionnait. Prononcé en 1685, imprimé seulement en 1706, au milieu des désastres de la France, il était passé inaperçu, et en 1785, il fallait une trouvaille et un abbé Maury pour le remettre au jour. Cet abbé appartenait à l'Académie française. Il résolut de donner à ses collègues la primeur de sa découverte, tout en se ménageant le plaisir d'une mystification, car sans cela, il n'aurait pas été l'abbé Maury que l'on connaît.

"Dans mon enthousiasme, dit-il, j'invitai plusieurs gens de lettres à entendre un beau sermon que j'attribuais intentionnellement à Bossuet et qui n'était connu de personne. J'en fis la lecture dans ce comité, pour mieux jouir de leur surprise et de leur ravissement. J'ai renouvelé plus d'une fois et toujours avec un succès égal la même expérience. Tout bon lecteur peut réitérer cette épreuve avec confiance, dans une assemblée de connaisseurs. S'il y avait, à mon insu, de l'exagération dans le jugement que je vais rapporter, ce ne serait donc pas à moi seul, mais, je puis le dire, à l'élite de notre littérature entière qu'elle doit être imputée. Tous les auditeurs furent terrassés d'admiration. On s'écria unanimement que l'aigle brillant de Meaux était seul capable de s'élever à une si grande hauteur. On croyait voir tantôt l'imagination d'Homère, tantôt la véhémence de Démosthène, tantôt le génie et le pathétique de saint Jean-Chrysostôme, tantôt la verv et la majesté de Corneille, tantôt même, dans quelques traits de la péroraison, l'énergie et la profondeur de Tacite,

souvent les élans et l'élévation de Bossuet, mais toujours une pureté unique de goût et une perfection inimitable de style qu'on ne pouvait assez admirer. Je ne laissais jamais échapper le volume de mes mains durant la lecture. Et, après avoir joui de l'ivresse et de l'enthousiasme de nos académiciens, j'excitais encore plus leur surprise en montrant que l'ouvrage était de Fénelon. Le discours ne leur en paraissait que plus beau."

Cela avait lieu il y a plus d'un siècle, au milieu du cercle littéraire le plus renommé de toute l'Europe. Il n'est donc pas étonnant que des Canadiens instruits se trompent, même de nos jours, sur une composition qui déroutait la science ou le flair des écrivains plus rapprochés que nous de l'époque de Fénelon.

La facture qui marque les écrits de Bossuet est tellement reconnaissable que les bons liseurs la désignent du doigt en la voyant. Celle de Fénelon est différente. On est pareillement familier avec sa physionomie. Ces deux types sont distincts et à part.

L'aigle de Meaux, c'est Bossuet, l'homme à la grande phrase qui monte toujours et qui se résume tout à coup par une expression serrée, jaillissante, faisant image, pour dire en cinq ou six mots le plein sens de ce qu'il vient d'expliquer.

Fénelon, le cygne de Cambrai, l'artiste suave, déroulant ses périodes gracieuses et ne brusquant jamais notre attention, vole à une certaine hauteur, s'y maintient avec assurance, mais sans darder à pic la phrase qu'il commande et replie avec une noble maîtrise.

Cependant, au cours d'un sermon, il a pu s'élancer, à la manière de Bossuet, exposant les unes après les autres les entreprises prodigieuses des découvreurs du Nouveau-

Monde et s'écrier, en donnant l'essor à sa démonstration: "l'homme s'agite, mais Dieu le mène", comme nous disons: l'homme propose et Dieu dispose. Il l'a fait avec un tel bonheur que le cygne de Cambrai a été confondu avec l'aigle de Meaux par les experts en cette matière.

Fénelon, âgé de trente-cinq ans et dans toute la force de ses merveilleuses facultés, avait eu un parent de son nom missionnaire en Canada (1). Il était donc au courant des travaux d'évangélisation poursuivis sur les terres d'Amérique depuis un demi-siècle et au-delà, allant toujours en se développant. Prêtre, il voyait le commerce qui ouvrait les continents nouveaux pour donner passage à l'homme de la morale. Et c'est dans le séminaire des Missions-Etrangères, à Paris, qu'il traita du sujet dont je m'occupe en ce moment. Pour nous, qui sommes en Amérique, le sermon de l'Epiphanie possède un intérêt particulier: il met en scène notre pays.

En 1685, la France était glorieuse, au-dessus de tous les royaumes de l'Europe et en paix avec toutes les couronnes. Sa marine même n'avait pas de rivale. Son commerce encerclait le globe. Le roi de Siam envoyait des ambassadeurs à Versailles. Cavelier de LaSalle, revenant du Mississipi, partait aussitôt pour fonder une colonie en Louisiane. Le livre du Père Hennepin paraissait. Le champ des découvertes vers l'Ouest s'étendait considérablement. La note du

1. Voir *les Deux abbés de Fénelon*, par l'abbé H.-A. Verreau. Cet abbé de Fénelon et l'archevêque de Cambrai étaient frères consanguins, c'est-à-dire de père seulement. François, celui qui vint en Canada, était l'aîné; il naquit en 1641; le second, François-Armand, le cygne de Cambrai, vit le jour en 1651. Dans sa vingt-quatrième année, François entra au Séminaire de Saint-Sulpice. Enthousiasmé pour les missions de la Nouvelle-France, il passa au Canada en 1667. Huit ans après, il repassait en France, où il vécut ignoré dans une grande solitude; il est mort en 1679 ou 1680.

jour roulait sur les grands voyages, les explorations, l'expansion de l'empire français. Il y avait beaucoup de rêveries dans tout cela, néanmoins les faits principaux justifiaient l'ambition des uns, l'admiration des autres. Fénelon tombait juste en choisissant ce thème pour parler à la maison-mère des missionnaires.

L'orateur divise son discours en deux parties: les motifs de joie et les motifs de crainte que doit inspirer aux chrétiens la vocation des infidèles. Il promène ses regards sur les régions fréquentées par les apôtres, ensuite les navigateurs, commerçants, voyageurs, depuis l'avènement de Jésus-Christ, et nous montre les missionnaires suivant partout leurs traces, introduisant l'Evangile chez les Gentils, vers l'Orient de la Judée, à l'Occident jusqu'en Angleterre, en France, en Espagne, puis dans les contrée d'outre-mers, aux pays des épices, de l'or et des peuples sauvages, plongés dans les ténèbres de l'ignorance absolue, tandis que la Foi commence à diminuer en Europe.

"Que ferait, s'écrie-t-il, que ferait plus longtemps la foi parmi nous, chez les peuples corrompus jusqu'à la racine, qui ne portent encore le nom de fidèles que pour le flétrir et le profaner!"

Bien entendu que je ne puis citer un si long ouvrage. Contentons-nous de quelques fragments:

"Peuples de l'extrémité de l'Orient, votre heure est venue. Alexandre, [illegible] conquérant [illegible] craint comme ne touchant pas la terre de ses pieds, lui qui fut si jaloux de subjuguer le monde entier, s'arrêta bien loin en deçà de [illegible]

où l'on découvre un ciel nouveau, ni les flottes ennemies, ni les côtes barbares ne peuvent arrêter ceux que Dieu envoie. Qui sont ceux-ci qui volent comme les nuées? Vents, portez-les sur vos ailes. Que le midi, que l'Orient, que les îles inconnues les attendent et les regardent en silence venir de loin. Qu'ils sont beaux les pieds de ces hommes qu'on voit arriver du haut des montagnes, apporter la paix, annoncer les biens éternels, prêcher le salut, et dire: ô Sion! ton Dieu règnera sur toi. Les voici, ces nouveaux conquérants qui viennent sans armes, excepté la croix du Sauveur. Ils viennent, non pas pour enlever les richesses et répandre le sang des vaincus, mais pour offrir leurs propre sang et communiquer le trésor céleste. Peuples qui les vîtes venir, quelle fut d'abord votre surprise, et qui peut la représenter? Des hommes qui viennent à vous sans être attirés par aucun motif ni de commerce ni d'ambition, ni de curiosité. Des hommes qui, sans vous avoir jamais vus, sans savoir même où vous êtes, quittent tout pour vous et vous cherchent à travers toutes les mers, avec tant de fatigues et de périls, pour vous faire part de la vie éternelle qu'ils ont découverte! Nations ensevelies dans l'ombre de la mort, quelle lumière sur vos têtes!"

Le nom du Canada n'est-il pas sur nos lèvres en lisant ce vaste et poétique aperçu? Et encore, dans le passage suivant:

"Que vois-je depuis deux siècles? Des régions immenses s'ouvrent tout à coup; un nouveau monde inconnu à l'ancien et plus grand que lui. Gardez-vous bien de croire qu'une si prodigieuse découverte ne soit due qu'à l'audace des hommes. Dieu ne donne aux passions humaines, lors même qu'elles semblent décider de tout, que ce qu'il leur faut pour être les instruments de ses desseins: ainsi l'homme

s'agite, mais Dieu le mène. La foi plantée dans l'Amérique, parmi tant d'orages, ne cesse d'y porter des fruits."

J'ai bien fait, n'est-ce pas, de citer cette belle page et d'en faire honneur à qui de droit.

Comme il est de toute évidence que Fénelon fixait principalement sa pensée sur le Canada en composant ce sermon, souvenons-nous que Duluth était revenu du pays des Sioux, La Salle du bas Mississipi et que les missions allaient s'étendre plus loin que jamais à l'ouest comme au sud. Le livre du Père Hennepin était dans toute la vogue possible. On poussait la recherche des pelleteries — c'est ce que Fénelon appelle le commerce — avec plus d'ardeur que jamais autour du lac Supérieur et vers la baie d'Hudson. Paris et Versailles ne s'entretenaient que de l'Amérique. Le prêtre vit dans cette occasion un beau sujet religieux et il le traita en maître de l'éloquence.

30 mai 1913.

GALIFET

Dans un livre intitulé *Origine, étymologie et signification des noms propres,* publié à Paris, en 1867, chez Augustin Aubry, je vois une curieuse note sur les marquis de Galifet, princes des Martigues. L'auteur est De Gaston; il a écrit plusieurs ouvrages de ce genre et je suppose qu'il ne nous induit pas trop en erreur. Les Galifet seraient, d'après lui, originaires du Dauphiné et habitaient Voiron (Isère), en 1347. Un membre de cette famille paraît avoir été en évidence vers l'an 1600. Il présida le parlement de Provence de 1614. Après lui, la chaîne généalogique s'embrouille. De Gaston prétend que ce personnage avait été le parrain d'un Juif de Carpentras, nommé Pierre Coulet, vers 1581, et que ce dernier prit le nom de Galifet, de telle sorte que la lignée de 1347, se trouvant un jour éteinte, les descendants de Coulet gardèrent seuls le nom de la famille première. C'est le motif pour lequel divers auteurs, notamment Laîné, dit-il, ont prétendu que les marquis de Galifet actuels sont de la lignée du Juif converti.

Quoiqu'il en soit, l'authenticité de la noblesse doit fort peu nous intéresser. Occupons-nous d'un certain homme du nom de Galifet, qui servait en Canada il y a deux siècles passés. C'est l'unique objet du présent article.

D'après le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (I, 165, III, 274), Pierre de Galifet, seigneur d'Homon, de la paroisse de Notre-Dame-de-Grâces de Voiron (Isère), diocèse de Grenoble, aurait épousé Marguerite de Bonfils et d'eux serait né, en 1666, François de Galifet, seigneur

de Caffin (1), lequel se maria, le 14 janvier 1697, à Québec, avec Catherine Aubert de la Chesnaye. Les résidences successives de ce dernier ménage sont indiquées par le baptême des enfants: 1698, Québec et Beauport; 1700-02, Québec; 1703, Montréal. Madame de Galifet mourut dans cette dernière ville, le 1er avril 1703, laissant peut-être deux enfants survivants sur cinq qu'elle avait eus (2).

Voyons maintenant la carrière de M. de Galifet en Canada, où il vécut durant trente ans.

Lorsque les troubles avec les Iroquois recommencèrent, en 1682, il n'y avait pas de troupes françaises dans la colonie. En 1683, il vint deux cents soldats; 1684, cinq compagnies; 1686, à peu près autant; 1688, trois cents soldats. (3)

M. l'abbé Daniel dit que M. de Galifet était capitaine en 1688, c'est-à-dire à vingt-deux ans. Il a dû venir au Canada cette année avec les trois cents hommes mentionnés ci-dessus.

---

1. Caffin, Callin ou Cassin. On écrit Galifet, Gallifet, Galliffet, Galifette, etc.

2. Madame de Galifet mourut durant l'épidémie de la petite vérole qui ravagea la colonie en 1703; elle fut inhumée le 2 avril. Mgr Tanguay donne à cette union cinq enfants: Louise-Angélique, Charles-François, Marguerite, Marie-Josette et Antoine-Philippe; ce dernier fut baptisé à Montréal le 27 mars, sépulture le 9 juin 1703, à la Pointe-aux-Trembles.

Pierre-Georges Roy (*Bulletin des recherches historiques*, 1917) mentionne quatre enfants: 1—Louise-Angélique, née à Québec le 3 janvier, décédée à Beauport le 22 janv. 1698. Elle eut Frontenac pour parrain. 2—Charles-François, né à Québec le 12 nov. 1698. Il suivit son père en France, entra dans les Gardes françaises et parvint au grade de capitaine; il fut créé chevalier de Saint-Louis. 3—Marguerite, née à Québec le 18 juin 1700, morte le 1er oct., même année. 4—Marie-Catherine (?), décédée en France. Quant à Marie-Josette, née à Québec le 25 avril 1702, P.-G. Roy ajoute que l'acte de baptême dit: "fille naturelle de Ecuyer Philippe de Galifet et de Louise... sa mère." Mais que fait-il de Antoine-Philippe?

3. *Documents relatifs à la Nouvelle-France*, vol. 1, pages 310, 416, 552-3, 559.

En tous cas, il paraît avoir été le commandant de la garnison des Trois-Rivières, au moment de la mort de M. de Varennes gouverneur de cette place, le 4 juin 1689, et avoir ensuite agi comme gouverneur par *intérim* (4).

Au commencement d'août, même année, il commandait le camp de Verdun, lorsqu'eut lieu le massacre de Lachine. Ce camp était de deux cents hommes. Subercase, le chef, se trouvait absent. En 1690, Galifet commande aux Trois-Rivières et à Saint-François-du-Lac, où il se défend contre une sérieuse attaque des Iroquois. Je note que, à cette date, son père était décédé, laissant huit enfants (5).

M. de Ramesay avait le titre de gouverneur des Trois-Rivières, mais ne paraît pas avoir résidé alors dans ce lieu, de sorte que M. de Galifet le suppléait, en 1689-91. En 1692, Galifet était major (6), employé à Québec, où il demeura jusqu'à 1702. Son mariage (1697) avec Mlle Aubert de la Chesnaye l'alliait à une famille qui faisait la pluie et le beau temps dans le commerce du Canada.

M. de Frontenac étant mort l'automne de 1698, M. de Callières lui succéda et le marquis de Crisasy, successeur de ce dernier, laissait vacante la charge de lieutenant de roi à Montréal. M. de Galifet en reçut le brevet, le 23 mai 1699, mais ne semble pas s'être rendu immédiatement à ce nouveau

---

4. François de Galifet passa au Canada au printemps de 1688, puisque le 1er mars de cette année le roi lui avait signé un ordre pour le commandement immédiat d'une compagnie en Canada.

5. D'Hozier, *Armorial de France*. Lui et d'autres ont essayé d'éclaircir l'embrouillamini de la question de l'origine des Galifet, mais les plus savants avouent qu'ils n'y comprennent rien.

6. Le 6 janvier, il remplaça le major Provost qui était nommé lieutenant de roi.

poste. Lorsque sa femme se décida à l'y suivre, ce fut pour mourir bientôt, comme on l'a vu ci-dessus (7).

Le 15 mai 1705, le roi lui accorda la croix de Saint-Louis. En 1709, après la mort du marquis de Crisasy, survenue le 6 mai, M. de Galifet administra le gouvernement des Trois-Rivières. Sa nomination comme gouverneur de ce district est du 5 mai 1710, et jusqu'à 1716, nous le voyons continuer dans ce poste. Le dernier acte de lui que je connaisse est une demande pour que le sieur de La Corne soit nommé major des Trois-Rivières (850 francs par année), en remplacement de sieur de Cabanac, décédé. M. de Galifet, ayant obtenu un congé, s'embarqua pour repasser en France au mois de novembre 1716. Il devait revenir prendre son poste l'année suivante, mais il s'écoula deux années sans qu'il songea à le faire. Le 23 juillet 1719, le ministre lui écrit que ses appointements ne pourront lui être payés que lorsqu'il sera rendu dans son gouvernement des Trois-Rivières, mais, M. de Galifet, étant malade, ne désirait pas revenir au Canada (8). Le 14 mai 1720, il obtenait sa retraite définitive et une pension de 1500 livres. Il mourut à Avignon en 1746, où il vivait paisiblement depuis 1720.

François de Galifet avait trois frères: Alexandre, Joseph et Philippe. Alexandre était capitaine au régiment de Picardie et lieutenant des vaisseaux du roi. Joseph, le cadet, fut lieutenant au régiment de Picardie, puis capitaine au régiment de Champagne, ensuite capitaine d'une compagnie

7. En 1699-1700, M. de Galifet était en France. Il avait essayé de se faire donner le gouvernement de l'Acadie en remplacement de Robineau de Villebon, mais le roi en disposa en faveur de M. de Brouillan (*Archives canadiennes*, 1899).

8. Probablement à cause des désagréments qu'il s'était attirés depuis quelques années par sa conduite déréglée. Il était en brouille avec l'évêque de Québec qui s'en était plaint, mais les dires étaient partagés.

franche de la marine; il eut le commandement de l'Île de la Tortue, dans les Antilles. En 1698, on le nomma gouverneur de l'île Sainte-Croix, commandant des colonies françaises du Cap et des côtes de Saint-Domingue. Il mourut à Paris, le 26 mars 1706. Le troisième frère, Philippe, lieutenant de vaisseau, accompagna d'Iberville à la Floride et au golfe du Mexique en 1699. Il fut plus tard commandant du navire *la Seine*, et vint plusieurs fois à Québec où il eut quelques amours légères. En 1720, Philippe de Galifet fut nommé lieutenant de maréchaux de France; il mourut en 1740.

Notre gouverneur des Trois-Rivières avait aussi quatre soeurs, à savoir: Blanche, mariée à Gaspard de Badieu, seigneur de Roquebrune; Lucrèce; Marie et Isabeau, religieuse ursuline.

J'ai cru autrefois que François, celui qui nous occupe, fut rappelé du Canada en 1717, et étant repassé en France, on l'envoya commander à l'île de la Tortue et autres colonies des Antilles, y compris Saint-Domingue. Il n'en fut rien. Il ne fut point, non plus, gouverneur de l'île Sainte-Croix après son frère Joseph. Ce fut Louis-François de Galifet, fils de Alexandre, frère aîné de François. Ce Louis-François fut le premier de la famille à porter le titre de marquis. Le général de Galifet, ministre de la guerre en France, de 1898 à 1900, était le descendant direct du marquis de Galifet. Ce général visita Québec en 1867, lors d'une tournée officielle au Mexique.

Voilà tout ce que j'ai pu [illegible] aussi complet qu'il en faut [illegible] le nom de Galifet [illegible] aux Trois-Rivières, [illegible]

1900.

L'EXODE DE 1760-63.

Sous ce titre, l'honorable Georges Baby, ancien juge de la cour du banc de la Reine, à Montréal, a publié une brochure dans laquelle il soutient que la noblesse canadienne n'a pas quitté le Canada à l'époque de la conquête (1760) ou de la cession (1763). C'est une réponse documentée qui renverse ce que disent la plupart des écrivains. (1)

Il ne s'agit pas de faire des suppositions ou du sentiment. Bien naïf serait l'homme qui croirait que l'amour de la France a entraîné ceux qui sont partis, et trop crédule serait celui qui attribuerait à ceux qui sont restés un doux penchant pour le Canada. La question se résume à ceci: chacun a consulté ses moyens d'existence et s'est déterminé d'après eux. Les habitants, possesseurs du sol, ne songèrent pas un instant à émigrer. Ils étaient détachés de la France autant que nous le sommes aujourd'hui. La noblesse française se composait, en majeure partie, de gens qui vivaient des faveurs du gouvernement et, par conséquent, ne pouvaient compter sur la [illegible]. Ceux-là n'avaient guère d'autres ressources que de [illegible] en France. Mais la noblesse canadienne resta ici.

Les fonctionnaires civils, les officiers et les soldats de l'armée s'en retournèrent comme ils étaient venus, sans conserver le moindre amour pour le Canada et le Canadien. On peut supposer que [illegible] la colonie.

[illegible]

Les vrais Canadiens restaient chez eux au nombre de soixante mille. Pour remplacer les bons à rien qui s'en allaient, quatre cents soldats français se décidèrent à se marier parmi nous et à devenir cultivateurs. Vous voyez que loin de perdre au change, nous y avons gagné.

Sous le régime français, il existait une chose qui nous paraît étrange aujourd'hui: c'est la classe privilégiée, la noblesse. Au lieu de recruter les serviteurs de l'Etat parmi les hommes de mérite, le roi les prenait dans la bande des anoblis. On devenait noble par suite d'un exploit militaire, un service financier, accident quelconque — et les enfants conservaient cette faveur. Vous connaissez le monde, vous savez combien peu l'on doit compter sur les talents et l'honneur de ceux qui naîtront un jour de nous. La déplorable coutume de placer la noblesse à la tête des affaires empêchait le peuple de connaître ce qui se passait en haut lieu. Il payait et tout était dit. La noblesse était pauvre, je veux dire qu'elle vivait du salaire et des pensions du roi. Enlevez le Canada à la France, la noblesse française de ce pays tombe dans la misère.

Devons-nous croire que toute la noblesse nous quitta, en 1760-63, selon plusieurs écrivains? J'ai affirmé, en 1880, que les "Canadiens restèrent en Canada et les Français s'en retournèrent en France". Le juge Baby cite ces paroles et dit que c'est tout à fait son opinion, après une étude attentive de cette affaire. Seulement, il emploie un terme qui me fait rire: il dit que j'avoue le fait! J'ai été le premier à l'affirmer. Oh! la bonne bouette!

Donc, si je suis dans le vrai, la noblesse canadienne n'a pas émigré plus que les habitants, mais la noblesse française a dû s'en aller en bloc. La preuve de ceci est faite par le juge Baby qui donne les noms des familles existant parmi

nous vers 1800, et aussi les noms de celles que l'on ne revoit plus après 1763. Le triage est parfait: les Canadiens sont restés et les Français ont disparu.

Laissons la parole à l'abbé Couillard Desprès:

"En défrichant leurs immenses domaines, en colonisant leurs terres, nos ancêtres avaient jeté dans ce sol trempé de leurs sueurs et de leur sang des germes féconds de patriotisme et de foi. Trois ou quatre générations de leurs pères y dormaient de leur dernier sommeil; n'était-ce pas assez pour les y attacher de toutes les fibres de leurs coeurs? S'ils opposèrent une résistance si longue et si opiniâtre à l'ennemi c'est qu'il était de leur devoir de défendre leur patrie en versant leur sang pour l'honneur du drapeau de la France. En se battant à l'ombre de ce drapeau, ils luttaient pour arracher aux mains des ennemis la Nouvelle-France leur vraie patrie. C'est pourquoi les premières émotions passées, l'émigration des fonctionnaires et des militaires français accomplie, les nobles canadiens demeurèrent au pays. Ils ne voulurent pas s'expatrier en retournant en France où il ne leur restait que des parents éloignés (2)."

Une explication devient nécessaire au sujet de ce mot "noblesse". La voici: les LeGardeur, les LeNeuf, par exemple, étaient venus de France avec leurs titres de nobles et ils en avaient bénéficié durant un siècle, sans jamais s'occuper de culture, de sorte que je les qualifie de Français. Les Boucher, les Godefroy, les Couillard avaient été anoblis en Canada pour services rendus, et ils continuaient à être cultivateurs.

A l'origine de la colonie, on donnait des terres en fief à ceux qui prétendaient créer des seigneuries, et ces hommes faisaient corps avec la classe élevée, frayaient avec la no-

2. *Noblesse de France et du Canada*, Montréal, 1916.

blesse, mais un bon nombre de seigneurs n'eurent jamais que des domaines en bois debout. Le roi les employait à diverses fonctions dans la colonie. Ceux-là n'avaient pas pris racine dans le sol et ils ne pouvaient s'y maintenir après la disparition du pouvoir qui les faisait vivre. Près de la moitié des seigneurs qui s'étaient donné la peine de faire défricher un coin de leurs seigneuries, avaient vu leurs enfants se tourner vers la traite des fourrures, la profession des armes ou les bureaux du gouvernement, si bien que, à la troisième génération, leurs seigneuries appartenaient à des habitants qui se les étaient procurées à vil prix et qui les exploitaient habilement. Ces Canadiens, devenus seigneurs, étaient, en 1760, les seuls hommes qui eussent à la fois de quoi vivre et de l'influence sur la masse.

Lorsque l'on prononce le mot "noblesse" en rapport avec les temps de la conquête, il faut comprendre tout cela, car, en vérité, la noblesse de 1760 était en majorité canadienne et, chose curieuse, n'avait pas même toujours un titre réel de noblesse: elle s'était créée elle-même et elle tenait le haut du pavé par sa propre vertu. C'est elle qui resta avec nous. L'autre, qui renfermait aussi des Canadiens, mais qui ne tenaient pas à la terre, je l'appelle "française"; elle s'en alla vers la France.

* * *

La noblesse qui resta était donc composée pour la plupart de fils d'habitants. Son prestige est incontestable: elle était "la classe dirigeante" dont parle M. Baby. La tendance de cette classe était de se rapprocher du gouvernement: aussi, en 1775, ils n'objectèrent pas à entrer dans le conseil du gouverneur. Le fait que la couronne choisit les membres du dit conseil parmi les seigneurs et les familles titrées, montre qu'on les regardait comme la classe dirigeante. Lorsque

nous eûmes une chambre législative (1791), les nobles y entrèrent élus par le peuple, mais dès la seconde élection, ils disparurent et on ne les vit plus briller dans nos affaires publiques, après 1795, sauf des cas d'exception, comme il y en a toujours en toutes choses.

Si l'on examine ce qui a eu lieu en 1760-63, on en vient à la conclusion que "la tête du pays" n'a pas repassé en France, mais qu'elle est restée à sa place et a été plus tête que jamais grâce au régime anglais. Ceux qui sont retournés en France n'étaient pas tous en état de communier sans confession. Cadet, Pénissault, Péan, Vergor, Bigot et leurs pareils avaient tant travaillé à ruiner les habitants que l'on fut soulagé en les voyant partir. D'autres, non coupables, si vous voulez, s'en allèrent aussi ne laissant pas de regrets, vu qu'ils ne contribuaient pas à développer la colonie, mais vivaient à ses dépens.

L'émigration des fonctionnaires publics ne doit pas nous étonner: "de gré ou de force, dit l'abbé Couillard Després, ils devaient retourner en France pour recevoir les uns la récompense de leurs nobles actions, les autres le châtiment mérité par leurs malversations. Plusieurs de ces derniers, comme le dit Murray, avaient fait des fortunes dans le commerce principalement dans l'Ouest. Beaucoup d'entre eux, établis au pays depuis quelques années, travaillaient surtout à leur avancement. A la cession du Canada à l'Angleterre ils eurent bientôt fait de traverser les mers ayant perdu l'espoir de voir leur fortune refleurir en Amérique. Telle ne fut pas la conduite des seigneurs canadiens d'extraction noble ou plus modeste. Non! Les descendants des premiers colons canadiens demeurèrent au Canada malgré la mauvaise fortune des armes françaises."

La correspondance des premiers gouverneurs anglais du

Canada après la conquête, publiée par le gouvernement fédéral, ne laisse aucun doute: les nobles, les gens de profession, les bourgeois qui formaient la classe dirigeante ne quittèrent pas le pays.

Le 5 avril 1762, le gouverneur Burton, des Trois-Rivières, disait: "A ma connaissance personne n'a encore quitté le pays, et présentement, il n'y a pas lieu de craindre l'émigration de la population." De son côté le gouverneur Gage, de Montréal, écrivait en mai: "A l'exception de ceux qui exerçaient des charges civiles et militaires sous le règne du monarque français personne n'a quitté ce gouvernement pour passer en France. Je ne crains pas non plus de voir aucune émigration se produire lors de la conclusion de la paix, car je suis persuadé que les habitants actuels resteront sous la domination anglaise. Je n'en connais pas qui se prépare à quitter ce gouvernement ou qui en ait manifesté l'intention; quelques femmes dont les maris sont en France se proposent d'aller les rejoindre à la conclusion de la paix si ceux-ci préfèrent ne pas revenir au Canada."

Il ne faut pas croire avec Crémazie que les Canadiens, voyant le départ des Français, éprouvaient "la douleur d'un enfant qu'on enlève à sa mère" ou encore qu'ils se trouvaient "exilés dans leur propre patrie". Au départ de l'attirail de guerre, aussi bien qu'en voyant disparaître une administration arbitraire et insolente, les Canadiens ont dû respirer librement (3).

Ce qui inspire Crémazie, Garneau, Bibaud, Ferland, c'est l'idée du patriotisme. Ils ne songent pas que le patriotisme est né en 1789 et qu'il n'en était pas question en

3. Où Crémazie a-t-il trouvé cette inspiration qu'il a popularisée, bien qu'elle renferme un mensonge historique? Dans les lignes si peu littéraires et fausses de Pierre Ducalvet, *Appel à la justice*, publié en 1784.

1763. Ces écrivains prêtent à leurs grands-pères des manières de penser et de sentir qui ne sont pas de leur temps. Ils seraient bien en peine d'expliquer sur quel fait réel ils se basent pour imaginer tout ce pathétique et larmoyant tableau! Nous pourrions leur montrer aussi des faits, mais qui sont tout le contraire de la poésie sentimentale. Lorsque les Canadiens virent le traité de Paris où ils sont livrés comme du bétail sans condition; lorsque le roi de France refusa de racheter quarante millions de francs de sa monnaie de papier que possédaient les habitants, je vous prie de croire que le chagrin de la séparation fut léger. En un mot, nous restions chez nous et les étrangers s'en allaient.

A partir de 1759-60 jusqu'à 1763, depuis la prise de Québec (4) et de Montréal jusqu'au traité de Paris qui décida du changement de leur sort, les Canadiens avaient appris du nouveau. D'abord épouvantés de subir le gouvernement d'une nation hostile et croyant en toute naïveté que le régime français était bon, ils furent surpris de voir que les Anglais comprenaient la chose publique d'une manière bien différente. Au lieu d'une aggravation de rigorisme, comme ils s'y attendaient, tout semblait aller mieux et rien n'était dit pour gêner la marche de personne, si on se conduisait bien. Ils furent étonnés d'apprendre et un peu effrayés aussi, de ce que le pouvoir devenait abordable aux plaintes et ne refusait point de consulter les habitants, tandis que, autrefois, sous l'autorité absolue du monarque, chacun ne devait qu'obéir et se taire. Cette lueur de liberté politique annonçait une administration étrange, ou pour mieux dire incompréhensible. Aucune liberté politique n'ayant jamais existée dans la colonie, on n'en connaissait pas même le nom, encore moins le sens.

4. Sur la capitulation de Québec, en 1759, voir le *Siege of Quebec*, par le Dr A.-G. Doughty, IV, 210, 273.

L'énigme était posée devant un peuple qui ne possédait, pour le moment, nul moyen de le résoudre même à demi (5).

Le poète nous montre les Canadiens se désespérant à la vue des troupes françaises, des magistrats français, des fonctionnaires et des marchands qui s'embarquaient pour la France (6). Son imagination paraît être dans le juste, après les catastrophes, la fin d'un règne, la séparation. Pris entre cette crise humiliante et un lendemain incertain, les Canadiens devaient être accablés de sombres idées.... mais je ne pense pas que la douleur ait pu durer au delà d'un mois ou deux.

La plupart des poètes n'étudient pas. Ils vivent d'imagination. Ce sont des faux témoins sans s'en douter. Ils font souvent le mal croyant faire le bien. Et plus un poète est grand plus il transforme les choses. Ainsi, jugez de leur mérite. La poésie semble avoir pour mission de dénaturer

---

5. Une autre surprise fut grande en 1764, lorsque les lois anglaises furent introduites dans la colonie. On avait déjà eu le temps de voir se dissiper bien des préjugés et, comme le dit M. Sulte, de ressentir même de l'affection pour le gouvernement qui respectait les lois, coutumes et pratiques anciennes. Par bonheur, Carleton était aux éveils et ce grand homme entreprit de réparer le mal commis assez étourdiment.

Mgr Jean-Olivier Briand, né le 23 janvier 1715, devint évêque le 16 mars 1766. On avait cru que Mgr de Pontbriand n'aurait pas de successeur reconnu par le gouvernement britannique et l'acceptation de ce nouvel évêque contribua beaucoup à [illegible] à l'égard [illegible] 1764. En 1767, Guy Carleton, afin de mettre fin aux injustices qui frappaient les Canadiens, fit un rapport consciencieux sur la noblesse du pays, en indiquant l'âge, le rang et la résidence de tous les nobles. Ce relevé est des plus importants pour l'étude de l'époque en question. [illegible] les noms patronymiques.

6. En 1763, les troupes anglaises furent presque toutes [illegible] d'immi-[illegible] [illegible] l'eux-mêmes.

l'histoire. Les romanciers secondent ce travail étrange. La moitié des vers de Crémazie sont remplis d'erreurs historiques, par conséquent son oeuvre est en grande partie frauduleuse.

Brusquement, on apprit de source officielle que les capitaines et les lieutenants de milice étaient nommés juges de paix pour remplacer les petits tribunaux disparus; des légistes canadiens devaient présider les hautes cours de justice; désormais, tous les paiements seraient faits en or et en argent, au lieu de monnaie de papier réduite à presque rien depuis longtemps; le commerce de détail serait libre, tout monopole étant aboli; on pourrait vendre en dehors du Canada les produits de l'agriculture, ce qui avait presque toujours été défendu auparavant... et autres nouveautés qui faisaient connaître l'ère nouvelle.

En peu de temps les Canadiens se rassurèrent. Le clergé et les seigneurs, raisonnant la situation avec les cultivateurs, se montrèrent contents. Or, les années 1761-62 confirmèrent les promessse de l'automne de 1760; il y eut commencement sérieux d'un état de chose satisfaisant. Cette "machine anglaise", comme on l'appelait, avait du bon. Le vainqueur n'exerçait aucune tyrannie, pour lors; il ouvrait la porte à l'emploi des ressources de l'habitant, pourvu que cela dure... Mais, si le traité dont on parlait rendait le Canada à la France!... Il faudrait rentrer sous le régime du bon plaisir....

Le traité fut connu ici au mois de mai 1763. Nous appartenions à l'empire britannique. Personne ne nous a dit comment cette décision fut reçue de la part des Canadiens. Avaient-ils déjà fait la comparaison entre l'ancien régime et celui qui s'offrait à eux? Très probablement. En ce cas, la comparaison ne pouvait être favorable au côté français; et

alors, que serait-il arrivé, dans la pensée des habitants, si l'administration française était revenue? Des cris de joie auraient-ils remplacé les marques de désolation que le poète croit voir en 1760? J'en doute. La perspective de subir derechef la dictée du monopole, l'embargo des grains, la disparition de l'argent monnayé, l'inondation du papier-monnaie, tout cela devait plaire médiocrement à notre monde. La cause du système anglais devait être gagnée en ce moment, ou peu s'en fallait.

Le lecteur comprend avec quelle précaution je touche ce point délicat. Je serais bien plus à l'aise si je pouvais m'appuyer sur des documents solides. Cependant, rappelons-nous que tout ce que nous savons des années 1760-63 concourt à faire croire que les Canadiens entrèrent dans leur nouvelle vie sans témoigner trop de répugnance et manifestant un certain calme (7).

S'il n'en fut pas ainsi comment expliquer le passage suivant que Burton écrivait en 1762: "Les habitants particulièrement se montrent très satisfaits d'avoir changé de maîtres. Jouissant du libre exercice de leur religion, ils commencent à comprendre qu'ils ne sont plus des esclaves?" Ou encore ces mots de Gage: "Anglais et Canadiens vivent en paix et de ce contact naissent des sentiments d'affection réciproque. En général le peuple semble bien disposé à l'égard de ses nouveaux maîtres?"

Soixante mille âmes répandues sur leurs terres passaient d'un drapeau à un autre par la force des événements. D'après les idées françaises et de presque toute l'Europe, le peuple appartenait au souverain qui pouvait en disposer à sa guise; donc il n'y avait qu'à laisser faire. Mais, par exception, les Canadiens découvraient que, en vertu du changement, ils al-

7. *Le Pays laurentien*, sept. 1916.

laient politiquement s'appartenir à eux-mêmes. Grande rumeur! Qu'est-ce que cela? On était loin des proclamations françaises d'autrefois qui disaient, en bref: "Repoussez les Anglais, car s'ils entrent chez vous, ils mettront le pays à feu et à sang, feront de vous des esclaves et vous arracheront vos biens (8)."

La masse du peuple vivait à la campagne, ne désirant que la tranquillité et prenant goût aux paiements en espèces, à la liberté du commerce, à la vente assurée de ses produits, à la certitude que les guerres ne recommenceraient point. L'on n'avait connaissance des garnisons anglaises que par des voyages aux petites villes de Montréal, Québec et Trois-Rivières. Les corvées étaient abolies. Le culte religieux n'était point troublé. Les officiers de justice et ceux de la partie civile parlaient français. Les lois restaient les mêmes. Les seigneurs ne se plaignaient de rien. Avait-on sujet de s'attrister, de regretter un régime dont on comprenait enfin la déplorable façon d'agir? Quel déchirement de coeur pouvons-nous donc supposer chez ce peuple si rempli de bon sens qu'étaient les anciens Canadiens. Non! je n'accepte ni lamentations ni colère de leur part ,pas plus que le découragement; et si je ne vais point jusqu'à supposer qu'ils se montrèrent joyeux de la transformation universelle c'est que je reconnais chez eux un sentiment de décence et de respect d'eux-mêmes qui les retint dans la mesure du raisonnable.

J'ai cru autrefois (9) que les Canadiens, voyant l'expul-

8. On sait que, en juin 1759, les habitations de la Rivière-Ouelle, des paroisses de Sainte-Anne et de Saint-Roch, de Saint-Jean-Port-Joli et autres furent incendiées et dévastées; c'étaient des mesures de guerre déplorables qui ne se renouvelèrent qu'en 1837, à Saint-Eustache.

9. *Histoire des Canadiens-français*, 1883, VII, 89; VIII, 94-7.

sion des Acadiens (1755), s'étaient tenus pour avertis et que, de 1760 à 1763, et ensuite, ils avaient conduit leurs actions d'après la crainte de voir renouveler l'expulsion. Pas du tout. Les Canadiens étaient plus éclairés que les Acadiens. Ceux-ci s'étaient laissés mener par les émissaires français. Les Canadiens avaient une bonne classe instruite. Les Acadiens n'en avaient aucune. Les premiers n'agissaient que sous l'influence du dedans, par les hommes de marque de leur milieu; les Acadiens, eux, tous sous l'influence française du dehors, qui était mauvaise (10). Les Canadiens étaient cultivateurs en grand, hommes de métiers, de profession, avec clergé, seigneurs, noblesse, commerçants, notaires, écoles. Les Acadiens étaient à la fois cultivateurs en petit et navigateurs, pêcheurs, sans école, ni clergé, ni noblesse, ni profession, ni hommes de marque.

Rien d'étonnant que nous n'ayons pas fait de coche mal taillée quand le changement de drapeau a eu lieu.

* * *

Dans les livres d'école, en France, il est dit que les Français abandonnèrent le Canada en 1763. Cette phrase a causé dernièrement à Paris une discussion entre professeurs

10. Les Canadiens étaient un peuple composé de quatre ou cinq classes sociales formant un tout intellectuel à divers degrés. Les Acadiens, étant uniquement paysans ou pêcheurs, ne formaient par conséquent qu'une seule classe modeste et ne s'occupaient de rien en dehors de leur groupe. C'est pour cela qu'ils ont conservé avec un amour si touchant les anciennes et pieuses coutumes ancestrales, ,qui, malheureusement, semblent disparaître lentement chez nous.

En 1760, on comptait au Canada cent soixante-dix prêtres environ: en 1766, il en restait cent trente-huit,, car il n'y avait pas eu d'ordination depuis 1758. Quelques prêtres français étant repassés en France (1763) lors de l'émigration, qui suivit le traité de paix, de deux cent soixante-dix personnes, au dire de Murray (21 août 1764). Mgr Briand qualifia cette désertion de "criminelle retraite".

de collèges et des journalistes. L'un d'eux m'écrivit: "D'où viennent les Canadiens--français d'aujourd'hui? Nous savons que, en 1763, les Français abandonnèrent le Canada."

Je répondis: "D'où viennent les Français qui habitent l'Alsace et la Lorraine? Nous savons que, en 1871, la France abandonna ces deux provinces."

Les Français de 1763 eurent connaissance du retour de quatre ou cinq cents de leurs compatriotes et ils en conclurent qu'il ne restait personne au Canada. De tout temps, les colonies françaises ont été dépourvues de colons, — jamais on aurait imaginé qu'il en restait soixante mille sur les bords du Sant-Laurent.

Le Figaro, de Paris, est un maître dans l'art d'expliquer notre problème. "Voyez, s'écrie-t-il, combien les Anglais sont adroits. A la prise du Canada, ils embarquèrent nos gens sur des navires et les transportèrent en France, mais comme ils offraient des fermes aux soldats qui voudraient devenir sujets anglais, plus de quatre cents soldats consentirent à demeurer dans la colonie et d'eux sont issus les Canadiens-français d'à présent." Coûte que coûte, vous ne ferez jamais comprendre à un Français que notre peuple est resté chez lui après la cession du Canada à l'Angleterre; les livres d'écoles sont positifs à affirmer que nous sommes retournés en France.

Tous les livres ne sont pourtant pas remplis de cette erreur. Je citerai Raynal qui, dans l'*Histoire des deux Indes,* publiée en 1770, marque assez clairement la situation de 1763: "L'acquisition d'un territoire immense n'est pas le plus grand fruit que la Grande-Bretagne doit retirer de la prospérité de ses armes. La population considérable qu'elle a trouvée au Canada est un avantage bien plus important. A la vérité, quelques-uns de ses nombreux habitants ont fui

une domination nouvelle qui n'admettait entre les hommes d'autre différence que celles des qualités personnelles de l'éducation, de l'aisance, de la faculté d'être utile à la société, mais l'émigration de ces êtres méprisables dont l'importance n'avait pour base que des coutumes barbares (11) a-t-elle dû être regardée comme une calamité? La colonie n'a-t-elle pas beaucoup gagné à être débarrassée de tous ces nobles oisifs qui la surchargeaient depuis si longtemps, de ces nobles orgueilleux qui entretenaient le mépris de tous les travaux." (12)

L'ouvrage de Raynal a eu du retentissement par toute la France et aurait dû ouvrir les yeux aux gens prétendus instruits. J'observe que Raynal dit: "l'émigration de ces êtres méprisables" expliquant qu'ils méritent le mépris à cause de leur noblesse, ce qui était une faute de naissance seulement. Il n'a pas l'air de penser aux êtres qui étaient venus piller le Canada et qui furent obligés de filer lorsque le drapeau français

Ferma son aile blanche et repassa les mers.

Le mot important dans le passage de Raynal qui vient d'être cité est "quelques-uns." Il donne à entendre que les

11. Le mot est exagéré.

12. *Histoire philosophique et politique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes*, par l'abbé G.-T. Raynal (Amsterdam, 4 vols). C'est un ouvrage hardi, attaquant la politique des peuples, le clergé, la noblesse,, le despotisme de la France et l'"inquisition; aussi, la seconde édition (1780) fut-elle condamnée par le parlement, en 1781, et brûlée par la main du bourreau. Raynal fut arrêté et ses biens confisqués; il réussit à s'expatrier et ne rentra en France qu'en 1787. Elève des Jésuites, Raynal avait été ordonné prêtre en 1747; ayant renoncé à l'exercice du ministère, il devint peu après rédacteur du *Mercure de France*. Auteur de nombreux ouvrages, il mourut à Paris, en 1796.

"nombreux habitants" sont restés chez eux, ce qui est vrai. Mais il fait émigrer toute la noblesse! Grave erreur. On a vu plus haut ce qui en est de cette partie de la question.

* * *

On a fait remonter au baron Masère le dénigrement de la noblesse canadienne restée au Canada; donc, aussitôt après la cession du pays puisque Masère y vint le premier en qualité de légiste. "Le but de Masère était de traiter les Canadiens en conquérant," écrit le juge Baby. "Il ne prétendait les laisser jouir d'aucun des privilèges, d'aucune des immunités que l'Angleterre accorde à ses sujets. Ces sentiments funestes étaient partagés par un assez grand nombre de personnes en Angleterre, mais nous devons à la vérité de dire que, fort heureusement, les grands hommes d'Etat anglais refusèrent sagement de s'engager dans cette voie."

Le gouverneur Murray disait dans un rapport officiel en 1766: "The Canadians, accustomed (13) to an arbitrary and a sort of military government, are a frugal, industrious and moral race of men who, from the just and mild treatment they met with from His Majesty's military officers that ruled the country for four years past..... They consist of the noblesse who are numerous and who pique themselves much upon the antiquity of their families ,their ancestors. These noblesse are seigneurs of the whole country, and though not rich, are in a situation in that plentiful part of the world, where money is scarce and luxury still unknown, to support their dignity. The inhabitants, their tenanciers, who pay only an annual quit rent of about a dollar per one hundred acres, are at their ease and comfortable.... They are shocked

13. Sous le régime français. Ce raport fut adressé aux *Lords of Trade and Plantations* et publié dans le *British American Register*, du 19 février 1803.

at the insults which their noblesse, and the king's officers, have received — à la Masère — from the English traders and langers, since the civil government (1764) took place".

L'expression "à la Masère" n'est pas dans le texte de la dépêche. Elle pointe la cabale dirigée contre les Canadiens par un certain nombre de personnes qui étaient venues aussitôt après la cession pour faire du commerce et s'emparer des affaires. Nous avons vu pareille chose au Manitoba, en 1870. Murray déplorait les menées de cette clique. Voici la fin de sa lettre: "I glory in having been accused of warmth firmness in protecting the King's Canadian subjects, and of doing the utmost in my power to gain to my royal master the affections of that brave, hardy people whose emigration, if ever it should happen, will be an irreparable loss to the empire."

Vers 1768, Masère demanda à retourner en Angleterre. Le gouverneur Carleton écrivit à ce propos: "Je lui donne un congé de douze mois. Il a une grande antipathie pour les Canadiens. J'avais espéré que le temps et l'expérience auraient fait disparaître ses préjugés, car il aurait été un homme utile, mais mes espérances ont été déçues."

Il me semble que tout ceci montre quelles sortes de gens étaient nos pères et l'on est loin de voir que la noblesse avait abandonné le Canada (14).

* * *

Marriott, procureur général de la Grande-Bretagne, adopta beaucoup des vues de Masère. Vers 1780, parlant d'après des renseignements précis, il déclare que les membres de la noblesse alors domiciliée au Canada et ayant servi dans

14. La population rurale s'élevait, en 1763, à environ 58,000 habitants; Québec, Montréal et Trois-Rivières comptaient en tout 7,000 à 8,000 âmes.

les armées du roi de France, étaient au nombre de soixante-seize. Ceux qui n'avaient point porté les armes se montaient au chiffre de quarante-quatre, soit un total de cent vingt nobles. En 1789, le même parlant du projet d'abolir les lois françaises qui avaient été maintenues par le gouvernement anglais sans aucune entente avec la France, mais par désir de plaire aux Canadiens, dit: "Those who have taken the lead in the pretended opposition (to that measure) are principally of that class of the people who call themselves gentry."

Le parti Masère-Marriott voulait une chambre d'assemblée où les protestants seuls seraient élus et ils se plaignent que l'influence des seigneurs et de la noblesse empêche le plan de réussir. Finalement l'exode de 1760-63 se borne à fort peu de choses et n'a pas été une perte pour le Canada. Mais guettez le premier livre qui paraîtra traitant de la cession de la colonie à l'Angleterre et vous y verrez la vieille erreur répétée, peut-être même considérablement augmentée. Une fois l'erreur introduite dans les cervelles, elle y reste comme trop de sel dans un bouillon et vous avez beau faire le mets est gâté. De nos jours les seigneurs et la noblesse ne jouent plus de rôle comme classe, ou corps distinct, c'est pourquoi le lecteur est disposé à croire n'importe quoi lorsque l'on affirme qu'il nous ont quittés à la cession du pays. Bibaud, Garneau, Ferland sont nos auteurs les plus consultés; ils courent chance de nous entretenir longtemps encore dans la fausse impression où ils étaient eux-mêmes en écrivant leurs livres.

1901.

BEAR RIVER

Somewhere in the vicinity of Annapolis Royal (1), in Acadia, you find Bear Island, Bear River, village Imbert, and I had occasion (2), in 1889, to express my doubt on the exactness of those names. I said "it is Hébert corrupted." On this, a gentleman who signs himself P. S. H., in the *Digby Courier,* insisted that the name was Imbert, and judge A. W. Savary wrote me his remarks on the subject. He embodied my reply into the following article which appeared in the *Digby Courier,* in April 1889.

* * *

At page 118 of the first volume of my history of the French-Canadians, we read: " An island situated in Annapolis Basin, and a little river flowing by it, has had since 1606 the name of Hébert, which was corrupted into Imbert by the map-makers, and finally the English imposed on them the appellations, Bear Island and Bear River. Louis Hébert was in Acadia about 1604 with Poutrincourt. I think the maps of Lescarbot and Champlain, both companions of Hébert, are the sources from which I derived my information. In all questions concerning ancient names of Nova Scotia, it is well to consult Lescarbot and Champlain."

It seems improbable that the French-Acadians themselves should fall into the error of substituting Hébert for Imbert, there being such a marked difference in the pronun-

1. Ancient Port Royal.
2. During a newspaper dicussion.

ciation of the two names. Still it may be so, and may have been caused by the much greater familiarity of the people with the very common name Hébert. If Imbert, however, be the true name, nothing could be more appropriate than to call the villages on either side of the country line, forming together the delightful, picturesque place now so grossly misnamed Bear River, East Imbert and West Imbert. It would have the merit of singularity, with euphony, and perpetuate the name of a man very honorably connected with the early history of Acadia. Fortified, however, I am not prepared to admit that I am wrong. Where can the maps and writings of Lescarbot and Champlain be found? In their works. Original, in Haliburton, is of course a misprint for Orignal. This name, approaching so nearly in sound the word "orignal", a moose, led to the misnomer *Moose River*.

Speaking about "poverty of invention", what will P. S. H. say of that perversity of taste which a few years ago deliberately abandoned the novel and poetical name of "Sunrise" for a settlement in a lovely little valley east of Salmon River, in this county, for the vulgar and every day one of Springfield, of which there were probably dozens in the Province already? There is a place called Sunrise, an important town, away West of us, in Michigan, but I know of no other; and when I used to visit the delightful spot in question, driving from Beaver or Salmon River, I thought no name could be more appropriate and beautiful, as well as remarkable for its quaintness, like Paradise in Annapolis county. Can't its people undo their odious work, and restore its primitive and pretty name to that sunny and pretty settlement? Mr. Woodgate, the late post office inspector, a gentleman of refined and cultivated taste, exposed with some feeling, the regret he felt at having to change the name on the post office books

and mail bags to the ever recurring and commonplace Springfield.

Before closing, I must express my gratification at perceiving by the initials of your correspondent, that an old and valued friend, whose able pen did such service for his Province in days *lang syne* is again among us. May we soon enjoy a summer holiday together in the groves of Imbert.

* * *

It accured to me that more explicite statement was necessary in this explanation and the *Digby Courier* published my second letter on the 3rd May 1889.

* * *

Louis Hébert, apothecary of Paris, married Marie Rollet about 1601, and accompanied de Monts in 1604, when this gentreman landed at Ste. Croix and afterwards on the mainland, where he founded Port Royal. Marc Lescarbot, a lawyer from Paris, a good writer also, and a keen observer, arrived at Port Royal in 1606, and found Hébert busily engaged in sowing wheat and planting vine. "He is a man very much given to the study of his art and devoted to agriculture", says Lescarbot. Soon after Poutrincourt went on a journey of exploration towards Cape Cod, and Hébert spent his time in collecting samples of the plants and natural products of the soil wherever they landed. Poutrincourt had made up his mind to bring his family into the settlement; Hébert who had already two children, was determined to do the same, but de Mont's Company lost part of the privileges conceeded to them by the King of France and Hébert and Lescarbot returned to Paris. In 1610, Poutrincourt brought back the clever apothecary to Port Royal; both of them were to take their wives into the new country the next year, so they

did. These were the first women settled in Acadia. Father Biard wrote, in 1612, from Port Royal: "We have twenty people here besides the women." At the destruction of Port Royal, in 1613, Hébert and his family returned to France, but in 1617, they sailed for Quebec, where they became the first real settlers of the colony. The descendants of Hébert are numerous amongst the French-Canadians to-day. I cannot say whether the Hébert of Acadia have any relation with this group.

Simon Imbert (3) was in the employ of Poutrincourt. In January 1612, he arrived at Port Royal as headman in a vessel chartered by his master. This is all I know about him.

On the map delineated by Champlain, in 1604, as an annex to his official report of that year, Port Royal is situated on the entrance of River l'Equille. Ascending that river we come to a fork. On the point of land, between the division of the water is the wheat field. Further on, in the east direction, are prairies covered by the sea at high tides. The south branch of River l'Equille is called Ruisseau du Moulin, and at a short distance from its emptying into the main current is the design of a mill built by Poutrincourt.

Now, opposite Port Royal, right in the mouth of River l'Equille, is an island with no name on it: if you compare the map accompanying this letter with the one published by Lescarbot, you find that it is called Biencourville. Going direct south from that island, there is a rivulet, flowing from the mainland; no name attached. Westward, on that same shore of the mainland is another rivulet styled La Roche; Lescarbot calls it Original River. Westward again comes River St. Antoine, the very one named Hébert, accord-

3. "Cendrier et ancien Tavernier de Paris."

ing. Opposite the mouth of that river are two islands bearing no name. Here we have the present Bear Island, I believe. Champlain traces in reality two islands on this spot, but he leaves no passage for the water between them; the lines are rather intermixed as if it were an island strangulated in the middle. In Bellin's map, (4) the island is called Imbert Island, and in a copy of that map published by Charlevoix (1744), the island is not traced, but the river is called Imbert.

Bellin is not an authority in my opinion. He worked on old maps, such as those of Champlain and Lescarbot, and probably was puzzled by some defective or worn out passages of those maps. He read "Imbert", where he should have seen "Hébert". I have noticed several other mistakes or misprints of that kind in Bellin's productions, although they are, as a rule, very commendable. I must also state that some of the maps of Champlain himself, issued in his lifetime, contain bad spelling, altogether conflicting with the written text of the author.

In brief, Hébert was a man of mark in his day, and he must be the one who gave his name to the river in question, if not to the island itself. Imbert may have received some grant of land; this is a mere supposition. Lescarbot writes on his map *Hébert* in plain characters. I would take him in this case as the great authority.

* * *

Then Mr. P. S. H. inserted another article in the same paper, on the 10th May:

"*Sir*,—In the last issue of the *Digby Courier*, there ap-

4. Frenchman who lived more than a century after Champlain.

pear two letters from A. W. S. and Benjamin Sulte, upon the Imbert question. I do not see that either of them throw much new light upon the subject.

"Mr. Sulte declares that Lescarbot calls the stream in question Hébert. Be it so, admit that Lescarbot, in making his map, conferred upon his friend and fellow-traveller, Louis Hébert, the compliment of naming a river for him. We have seen that the name did not "stick"; neither did Champlain's name St. Antoine, for the same stream. It was otherwise with the name *Imbert*. This name must have been in use about the commencement of the eighteenth century, if not much earlier; for it appears in, at least, Bellin's maps early in the century. I decline to admit that Bellin, in compiling his map, was any more likely to "read Imbert where he should have seen Hébert", that anybody else was to read Hébert, where he should have seen Imbert. We have seen that the latter name was in use about half a century after Bellin's time; for it appears in Charlevoix's map in 1744. So, the name Imbert did "stick", until it more recently got changed, in some cases, into Hébert.

"My researches may have been defective; but I can find no mention of Louis Hébert's having been in Acadia until 1610, the year of Lescarbot's arrival. Neither do I find it positively stated anywhere, that Simon Imbert shared in the earlier voyages of Poutrincourt. I positively believe that he did so, and for the following reasons: Poutrincourt, whilst in France, in the latter part of the year 1611, sent out a ship loaded with supplies for his young colony and intended home, at Port Royal. This vessel and cargo were entrusted to Simon Imbert, and by him safely taken to their intended destination. By being entrusted with important charge, it is obvious that Simon Imbert, although in times

past only a "cendrier et ancien Tavernier de Paris", was regarded by Poutrincourt as a highly trustworthy servant, a man of capacity, and as a voyageur who was already acquainted with the coasts of Acadia. My inference is that Poutrincourt rewarded his tried and faithful servant with a gift of lands, embracing a certain island and a certain stream, which thence became known as "Isle d'Imbert" and "Rivière d'Imbert", — Imbert's Island, Imbert's" River — not as a compliment to him, but because they were his, as we now hear of Smith's Brook, Gray's River, McLellan's Mountains, &c. I have no proof positive of this, but I think it is a conjective which bears the highest degree of probability upon its face.

"I have failed to observe, in my reading, any mention of Louis Hébert's having brought his wife out to Acadia. In the early part of 1611, Madame de Poutrincourt came out to Port Royal, with her eldest son, young Biencourt, and bringing with her all of her family who were not already in Acadia; this, according to the Jesuit Father Biard, who came out in the same ship. She was undoubtedly the first white woman who ever stopped upon the soil of Acadia, and one of the first who ever saw America. She probably had a daughter, or daughters, and perhaps female servants which accounts for Father Biard speaking in the plural of "the women".

"This little controversy has perhaps been carried for enough. Let us return to the place from which it originated. Why cannot the people of that ridiculously named spot — as has, I am told, been already suggested—revive the old name of Imbert, pronounced after the English manner, and call their double village East Imbert and West Imbert? Let the unfortunate place have a name before it become a railway station. Any application of the name "Hébert" is to be re-

preferable; for there are already two rivers Hébert in Nova Scotia, — one in Hants and one in Cumberland county."

P. S. H. (5)

* * *

To this, I answered by a letter which the *Digby Courier* printed, on the 24th May.

* * *

SIR,—After reading the communication of "P. S. H.", in your last issue of the 10th inst., I beg permission to submit the following remarks:

Was not Lescarbot at Port Royal with Louis Hébert, and is not that Hébert the same Hébert whom Lescarbot eulogizes so often in his book? No doubt about that. Well, who will say that Lescarbot made a mistake in his map when he wrote the name of Hébert? Lescarbot had left Acadia at the date on which the name of Simon Imbert is mentioned for the first... and last time.

About Bellin, there can be no misunderstanding: he never saw the country: he always made his maps as a compiler (i. e. from previously existing authorities); he did not live "in the commencement" of the eighteenth century, because his map is dated 1744. That same year, Charlevoix published his *History of New France*, and Bellin furnished him with a copy of his map. Bellin is no authority in the face of Lescarbot.

As a rule, you may believe an historian when you cannot find the original source of information. Lescarbot is an authentical and indisputable source. Bellin and Charlevoix are but historians, like you and me, that is to say: we have not

5. Of Yarmouth, N. S.

seen the facts themselves. In answer to the query about the time Hébert went to Acadia, please read Champlain and Lescarbot, who were there also, and who rank necessarily above the historians.

I am not astonished to see that Hébert turned to be Imbert and that this last name was modified into Bear, because there are no less than one hundred similar cases in the history of Canada. Let me tell you what happened amongst the good people of Quebec, during the present century. A French settler named Berger (shepherd in English) divided his land into buildings lots and sold them well. The French called the place Bergerville. The English speaking people could not understand the meaning of the term, and they mispronounced it Beggarsville. Later on, the French speaking citizens of Quebec again undertook to translate it, thus making: Village des Quêteux (of Beggars). The residents of the village protested against such a qualification and rushed into print, explaining that the word shepherd meant in French the man who tends sheep; but there was a mistake there, if we remember that the first settler was Berger and not Shepherd. The English citizens of Quebec pronounced themselves for Shepherdsville, in consequence of the argument; and now-a-days the English call it so, whilst the French people stick to Village des Quêteux, not with standing the vituperation of the villagers —— and poor Berger himself is forgotten!

18th May 1889.

FATHER MARQUETTE.

The general belief that Marquette has discovered the Mississipi, or part of it, and also that he was a great missionary is simply absurd, but like all general beliefs none of us is daring enough to challenge it.

As a rule most writers follow their predecessors and do not wish to disturb the common way of thinking. They do not try neither to destroy the Bancroft legend which says that whenever a lake, a river, a mountain was discovered in this country, it was done by a Jesuit, although this is a glaring falshood, but who will protest again a general belief?

Ignorance talking upon a real fact creates legends, distort the truth and becomes master of the field. It spreads like dog's grass. How can we uproot it? It seems impossible.

In the case of Marquette, I should say that it suffice to read his report or narrative of the trip upon the great river to judge his merit; but again who will read it? and amongst such readers who are those that are able to detect the mark of imposture, here and there?

Marquette was not required or desired for that expedition. Some people of influence forced Jolliet to load his canoe with that useless burden. All the shares of the famous voyage can be divided into four parts: 1° Talon conceived the plan; 2° Frontenac invited Jolliet to execute it; 3° Jolliet did the work; 4° two "voyageurs" of experience help him.

What business had Marquette in this venture? None at all. He could be of no advantage, not even as a missionary

because the trip was too rapid and short. I said he was a meer burden, perhaps he could use a paddle to redeem his own dead-weight. He was not wanted there on any account.

The fact that there was no publication of this exploration by Jolliet and solely a mention by Frontenac to the King is now well understood: the discovery was of light value. But Marquette rushed into print (1) with his long and mischievous letter which being put into circulation in Europe (2) became the only source of information on the subject, or otherwise created a tail of imagination and drew all the public attention on its author, to the detriment of Jolliet.

Writers on this side of the Atlantic acted as an echo of the European admiration and of so many deluded readers: and there you have it!

As a missionary I do not see what can be put so particularly to the credit of Marquette. He was not the first of his class in any region of the West. He did not travel alone on any occasion. Like all the priests who roamed in those territories he kept himself under the guidance and protection of the *coureurs de bois* or "voyageurs" who knew all about the geography, &c., of that "unknown world". Most of the time he depended on them for his living.

In final analysis let the supporters of the Marquette legend show the nature of his pretended exceptional merit.

1915.

---

1. *Voyage et découverte de quelques pays et nations de l'Amérique Septentrionale*, par le P. Marquette, Paris 1681, Estienne Michallet, 43 pages in-8. *Récit des Voyages et des Découvertes du Père Jacques Marquette, de la Compagnie de Jésus, en l'année* 1673 *et aux suivantes. Journal autographe de* 1674-75, Albany 1855.

2. Not in Canada.

Note.—The above was written in answer to a letter from Madison, Wisconsin, saying: "Will you tell me plumb and plain, what you think of Marquette". It was supposed to be a private communication between two individuals — but why not make it public since it is a matter of history and a critic of one of those fetishs created by the historians? (3).

As I have said above, let somebody show us why Marquette has now such a renown as he has all through North America. Where are his merits?

3. There is no English translation of Marquette's relation.

TABLE DES ARTICLES.

Les termes Américain et Indien.. 5
Les deux Duplessis.. 9
M. Le Gauffre et son testament: le premier évêque du Canada.. 29
Le moulin banal.. 39
La semaine sainte en 1646: le Père Jérôme Lalemant. 48
Verdun.. 52
Monnaie de carte et valeur de l'argent.. 58
Un sermon du cygne de Cambrai.. 69
La famille Galifet.. 76
L'exode de 1760-63 81
Bear River in Acadia.. 98
Father Marquette.. 107

Index Général

Acadie, commencement.. .. .. 98, 106
Acadiens transportés (1755).. 92
Aiguillon, duchesse d'.. 11
Aillebout, Louis d'.. .. .. 16, 19, 24, 25
Aillebout des Musseaux, Charles.. 53
Algonquins.. 13
Allier, Raoul.. .. .. 29, 30, 33
Ameau, Séverin, notaire.. .. .. 25, 27
Américain, ce terme.. .. .. 5— 8
Amérique, ce terme 6, 7
Aotoast, Tiburce, Huron.. 24
Argent, sa valeur.. .. .. 61— 68
Argenteuay, fief.. 46
Argoulets, côte des, (soldats).. 56
Asselin, Jean et Jacques.. 46
Aubert de LaChesnaye, Catherine.. 77
Aubuchon, Jacques.. .. .. 20, 21
Autriche, reine Anne d'.. 16

Baby, juge Georges.. .. .. 81, 82, 95
Balthazar, le Père.. 16
Banalité, régime seigneurial.. .. .. 39 — 47
Bancs des églises, leurs prix.. 65
Bastonnais.. 6
Bear Island, Bear River (Acadia).. .. .. 98— 106
Beaufort, Joseph.. 47
Beaumont, seigneurie.. 46
Beauport.. 45
Beaupré (côte de) colonisée, 1636.. 14
Beggarsville, ce terme.. 1
Bégon, Michel, intendant.. 44
Belhomme, habitant des Trois-Rivières, 1652.. 23
Bellin, ses cartes.. .. .. 102, 103, 105
Bergerville, ce terme.. 106
Bernard, Claude, "le pauvre prêtre".. .. .. 29— 38
Beurre, son prix.. .. .. 61, 64
Biard, Père Pierre.. .. .. 101, 104
Billets de banque, premiers.. 60
Billy, Jean et Michel.. 47
Blé, son prix.. .. ..45, 61, 64, 65, 66
Bois de chauffage, son prix.. 61

Boivin, François .. 25
Bossuet, l'Aigle de Meaux.. 34, 69, 70, 71
Bostoniens.. 6
Bostonnais.. 6
Boucher, Gaspard et Pierre.. 20, 21, 22, 23, 83
Boujonnier, Florent, notaire.. 19, 21, 22, 25
Bourdon, Jean.. 40
Boyvinet, Gilles.. 64
Breboeuf, Père Jean de.. 12
Bressani, Père F.-J. .. 27
Briand, Mgr Jean-Olivier.. 88, 92
Brisson, Pierre.. 44
Brouillan, M. de, gouverneur de l'Acadie.. 79
Brûlé, Etienne.. 12
Brunet, François.. 44
Buteux, Père Jacques.. 12

Caen, Emery et Guillaume de. .. 9, 10, 11
Callières, M. de, gouverneur.. 78
Campagna, Charles.. 46
Canada, 1632, culture du sol.. 10
Canada, 1642, on parle d'un évêque.. 35, 36
Canada, 1645, situation du pays.. 31, 32
Canada, 1645, peu de colons.. 32, 33
Canada, 1646, état désolant.. 24, 48
Canada, 1698, 1721, population .. 41, 43
Canada, colons protégés par les intendants.. 47
Canada, 1760, départ des Français.. 81
Canada, 1700, situation des habitants.. 89— 93
Canadiens, 1760, n'ont pas émigré.. 81
Canadiens, 1763, monnaie de carte.. 87
Canadiens, 1766, appréciés par Murray.. 95
Capitanal, chef algonquin.. 11
Carleton, gouverneur Guy.. 88, 96
Castillon, Cheffault & Rosé, compagnie.. 14
Catalogne, Gédéon de, ses cartes.. 55, 56
Cent-Associés, Compagnie des.. 9, 11, 14
Chaillon, soldat, 1652.. 23
Chamberlain, Ignace.. 46
Chambre législative, 1791.. 84, 85
Champigny, Jean Bochart de, intendant.. 28
Champlain, paroisse, 1716, moulin banal.. 43
Champlain, Samuel, 1633, 1635 .. 9, 11, 12, 15, 98, 99, 102, 103
Charest, Etienne.. 41, 42
Charlevoix, le Père.. 26, 103, 105
Chartier de Lotbinère, juge.. 64
Chèques de banque, premiers.. 60
Clergé, 1760.. 92

Closse, Lambert.. .. .. 20, 21, 52
Colomb, Christophe.. .. .. 6, 7
Colonisation.. 15
Combalet, madame de.. 11
Commerce, 1760, devint libre.. 89
Commerce, sans importance sous le régime français.. .. 5, 58
Conseil législatif, 1775, en partie canadien.. 84
Conseil souverain, 1663, indemnité des membres.. .. .. .. 61, 66
Contrecoeur, 1757, moulin banal.. 47
Corvées abolies, 1760.. 91
Couillard, Charles.. 46
Couillard, Louis.. .. .. 17, 25
Couillard Després, abbé Azarie.. .. .. 83, 85, 88
Courpont, capitaine des navires.. 15
Crémazie, Octave.. .. .. 86, 87, 88, 89
Crevier, Marguerite.. 16
Crisasy, marquis de.. .. .. 78, 79

Dandonneau, Pierre.. 20
Dandurand, U.-H. 57
Daniel, Père Antoine.. 12
Dauteuil, de Nantes.. 46
Davost, Père Ambroise.. 12
Delahaye, le Père.. 32
Derré, François, commis général.. 15
Desjordis de Cabanac, Joseph 79
Desjordis de Cabanac, madame.. 43
Deslauriers, soldat, 1652.. 23
Després, famille.. .. .. 16, 20, 25, 26 83
Détroit, 1734, pas de moulin banal.. 47
Dollier de Casson.. .. .. 27, 33
Dombourg, seigneurie.. 40
Drouin, François.. 46
Ducalvet, Pierre.. 86
Duclos dit Carignan, François.. 44
Duluth, Daniel Greysolon.. 75
Duplessis-Bochart, sa famille.. .. .. 9— 28
Duplessis-Kerbodot, sa famille.. .. .. 15— 28
Duplessis-Regnard, Georges.. 41
Dupré, Jean, seigneur.. 43
Dupuis, habitant des Trois-Rivières, 1652.. 23
Dupuis, Zacharie.. .. ..52, 54
Dupuy, Claude-Thomas, intendant.. 44
Durantaye, seigneurie.. 46
Duval Louise.. 25

Emond, Robert et Michel.. 46
Etats-Unis, chambres législatives.. 5

Evêque, premier nommé pour le Canada.. .. .. 29— 38
Exode des Français, 1760.. .. .. 81— 97

Fafard, Etiennette.. 19
Farine, son prix.. 64
Farine de France, 1732.. 45
Fénelon, sermon de l'abbé François-Armand.. .. 33, 69— 75
Fénelon, abbé François, au Canada.. .. .. 54, 72
Ferland, abbé.. .. .. 28, 36, 86, 97
Forêt, madame de la, voir Juchereau.. .. ..
Fornes, M. de.. .. .. 36, 37
Fortin, Louis-Marie.. 46
Fouquet, Nicolas, surintendant des finances.. 21
Four banal.. 47
Fournier, Jacques.. 16
Fourrures, voir Traite.. .. ..
Frontenac, comte de, ses appointements.. .. .. 64, 78
Frontenac et la découverte du Mississipi.. .. .. 107, 108
Fusils, leur prix sous le régime français.. 64

Gaillarbois, 1652.. 24
Gaillard, Guillaume.. 43
Galifet, gouverneur des Trois-Rivières, sa famille, 55, 76— 80
Galt, ferme à Montréal.. 57
Garros, J.-B... 26
Gauthier de Varennes, madame.. 42
Gentilly, près Lachine.. 52
Gentilly, près Trois-Rivières.. 47
Giffard, Robert et Louise.. .. .. 12, 22
Girouard, juge Desiré.. 55
Godefroy, Thomas.. .. .. 23, 83
Godet, Rolland, notaire.. 26
Godin, Jean.. 46
Grondines, 1728, moulin banal.. 44
Guillemot, canonier, 1653.. 21

Hamelin, Louis et Jacques.... 45
Hébert, Louis et sa famille en Acadie.. .. .. 98— 106
Hébert, rivière, ce terme.. 103
Hannepin, frère Louis, son livre.. .. .. 72, 75
Héron, île près Montréal.. .. .. 54, 56
Hertel, Jacques.. 20
Hindous, ce mot.. 8
Hocquart, Gilles, intendant.. .. .. 45, 46, 47
Hurons, 1632, 1646, traite, battus.. .. .. 10, 12, 48, 50

Imbert, Simon, rivière.. .. .. 98— 106
Immigration nulle de 1763 à 1817.. 88

Incarnation, Mère Marie de l' 23, 24, 33, 38
Indien, ce mot.. .. .. 7, 8
Iroquois, 1633, 1645, ravagent le Canada 10, 12, 13, 22, 23, 24, 31, 77, 78
Isabel habitant des Trois-Rivières, 1652.. 23

Jésuites et le Canada, 1645 .. .. 32, 38
Jésus, 1734, moulin banal à l'île.. 45
Jobin, J.-B. et un autre.. .. .. 44, 46
Jolliet, Louis, au Mississipi.. .. .. 107, 108
Juchereau des Chatelets, Noël.. 49
Juchereau, Charlotte-Françoise.. 43
Justice, Cours de, 1760-63.. .. .. 9, 10

Kertk, frères, 1629-32.. .. .. 9, 10

Lachine, canal de.. 56
Lachine, ce nom.. .. .. 52, 53
Lachine, 1689, massacre de.. 55
Lachine, 1734, moulin banal.. 45
La Corne, major.. 79
Lacroix, Gabriel.. 46
Lafaye, Pierre.. 40
Lafond, Geneviève.. 19
Lalemant, Pères Charles et Jérôme.. .. .. 12, 48, 50, 51
Langoumois, soldat, 1652.. 23
Langue française tolérée, 1763.. 91
Lanouiller de Boisclerc.. 47
Lapalme, soldat, 1651.. 23
LaSalle, Robert Cavelier de, 1673, au Mississipi.. .. .. 72, 75
LaSalle, Robert Cacelier de, 1673, au Mississipi.. .. .. 72, 75
Las Casas 7
Lauriau, Pierre.. 46
Lauzon (côte de), concédée, 1636.. 15
Lauzon, Charles de, gouverneur.. .. .. 16, 23
Lauzon, Jean de, gouverneur.. .. .. .. 15, 16, 19, 23, 39, 40
Lauzon, Jean de, fils.. .. .. 15, 17, 18, 19, 20, 21, 23
Laval, Mgr de.. 32
Leblanc, Madeleine.. 16
Leduc, Jean.. 20
Lefebvre, abbé Gervais.. 43
Lefebvre, Pierre.. 40
LeGardeur de Repentigny, Pierre.. .. .. 15, 31, 32, 83
Le Gauffre, abbé Thomas.. .. .. 29— 38
LeJeune, Père Paul.. .. .. 10, 14
Lemaître, Pascal.. .. .. 18, 26
Le Mercier, le Père.. 23
Lemoine, Charles.. .. .. 16, 19, 20, 21

LeNeuf de la Poterie, Anne.. 19
LeNeuf de la Poterie, Jacques.. .. .. 16, 19, 24
LeNeuf du Hérisson, Michel.. 22
Le Rageois de Bretonvilliers, Alexandre.. 54
Lerocher, François et Jean.. 46
Lescarbot, Marc.. .. .. 98, 100, 103, 105
Lespérance, barque.. 24
Le Sueur, abbé de Saint-Sauveur.. 49
Le Tardif, Olivier, voir Tardif.. .. ..
Lettres de change.. 59
Le Valon, 1652.. 24
Le Vieux de Hauteville, Nicolas.. 17
Lévis, voir Lauzon.. .. ..
Levrard, Louis, seigneur.. .. .. 43, 44
Liberté politique avant et après 1763.. .. .. 87, 90, 91
Liégeois, frère Jean.. 12
Liesse, lieu près Lachine.. 52
Lois 1700-64, françaises et anglaises.. .. .. 88, 91
Longueuil, François-Nicolas.. .. .. 16, 20
Longueuil, seigneurie de.. 20
Louis XIV, sa parcimonie.. 64

Maisonneuve, 1645, 1651-52, à Paris.. .. .. 18, 20, 22, 31, 32, 36
Mance, Jeanne.. .. .. 20, 22
Marriott, James, jurisconsulte.. .. .. 96, 97
Marquette, Père Jacques.. .. .. 107, 108, 109
Martin, Père Félix.. 27
Masère, Francis, jurisconsulte.. .. .. 95, 96, 97
Massachusetts (Etat).. .. .. 60, 65
Massicotte, E.-Z.. .. .. 52, 54
Massicotte, Jacques.. 44
Masson, Gilles.. .. .. 43, 44
Maure, seigneurie du.. .. .. 40, 43
Maury, cardinal Jean-Siffrein.. 69
Mazarin.. .. .. 16, 31, 32, 35
Mazures, des, officier.. 20
McLachlan, R.-W.. 59
Meulles, Jacques de, intendant.. .. .. 58, 59, 60
Milice, voir Troupes.. .. ..
Montréal, 1734, produit le meilleur blé.. 45
Mississipi, sa découverte.. .. .. 107, 108
Monnais de carte.. .. .. 58, 59, 60, 87, 89, 90
Monnaie de carte.. .. .. 58, 59, 60, 87, 89, 90
Montmagny, M. de, gouverneur, 1636.. 15
Montréal, 1640, Société de.. .. .. 31, 32, 35
Montréal, 1642,, fondé.. .. .. 13, 36
Monts, Pierre du Guast, sieur de.. 100
Moreau, Joseph.. 43

Morin, Charles, 1675, meunier.. .. .. 39, 40
Moulins, à farine et à scie, 1721.. 43
Mousquetaires, à Lachine, 1689.. 56
Murray, génral James, gouverneur.. .. .. 85, 95

Nantes et le Canada (1646).. 32
Nesle, Pierre de.. 12
Neuville, seigneurie.. 46
Nipissiriniens aux Trois-Rivières, 1634 .. .. 12, 13
Noblesse au Canada, 1760-63.. .. .. 81, 97
Notaires, prix des contrats autrefois.. 67
Noue, Père Anne de.. 10

Orléans (île d'), concédée, 1636.. 14
Orléans, 1706, comté de Saint-Laurent.. 43
Orléans, 1732, moulin banal.. 45

Papier-monnaie, voir Monnaie de carte.. .. ..
Parent, Jean.. 25
Patriotisme,, chose récente.. 86
Pelletier, François.. 46
Perron, Daniel.. 25
Petit-Pré, seigneurie.. 45
Peuvrets, Jean et François.. .. .. 16, 17
Phipps, amiral William, 1690.. 60
Piastre, sa valeur.. 66
Pluchon, Joseph.. 46
Poids et mesures vérifiés, banalité 43, 47
Poisson, Jean.. 23
Poisson, madame, seigneuresse, 1734.. 47
Population 41, 43, 48, 54, 64, 92
Portneuf, fondation.. 24
Port-Royal, Acadie, fondation.. .. .. 98— 105
Potevin dit Lagrave, Jean.. .. .. 17, 23
Poutrincourt en Acadie.. .. .. 98, 100, 101, 103, 104

Québec en 1632.. .. .. 9— 14
Quen, Père Jean de.. 49

Ragueneau, Père Paul 19, 20, 28, 50
Ramezay, Claude de.. 78
Ramezay, madame veuve, 1730.. 45
Raudot, Jacques, intendant.. 42
Raynal, abbé G.-T. 93, 94
Recensements, voir Population.. .. ..
Renardin, Marie.. 17
Renault, Jacques.. 44
Richard, Mgr Joseph-A.. 56
Richelieu, cardinal de.. 11

Rivard, François et Nicolas.. .. .. 44, 47
Robineau, famille.. .. .. 15, 19, 21
Robineau de Villebon.. 79
Rolet, Jacques.. 44
Rouen et le Canada (1646).. 32
Roy, Joseph.. 46
Roy, P.-G. 52, 77

Sainte-Anne, navire.. 18
Sainte-Anne-de-la-Pérade.. .. .. 42, 44
Sainte-Croix, îlot près Québec.. 12
Sainte-Famille, près Québec.. 45
Sainte-Hélène, île près Montréal.. 45
Saint-Denis, 1652.. 24
Saint-Laurent, comté, 1706.. 43
Saint-Nicolas, près Québec.. 45
Saint-Pierre, rivière à Montréal.. .. .. 52, 57
Saint-Pierre-les-Becquets, seigneurie.. .. .. 43, 44
Saint-Sacrement, Compagnie du.. .. .. 29, 33, 34, 38
Saint-Germain, soldat, 1652.. 23
Salaires, sous le régime français.. .. .. 64, 65
Saut-à-la-Puce, près Québec.. 45
Sauvaget, Jean.. 25
Sauvageot, Alexis.. 44
Savary, juge A.-W. 98, 103
Savary, Pierre.. .. .. 46, 47
Scieries au Canada au XVIIIe siècle.. 43
Seigneuries, origine et régime.. .. .. 39—47, 83, 84
Sanperdsville, ce mot.. 106
Soldats, voir Troupes.. .. ..
Sorel, 1730, moulin banal.. 45
Soulinié, Marie.. .. .. 20, 21
Subercase, Daniel-Auger de 55, 78

Talon et la découverte du Mississipi 107
Tanguay, Mgr Cyprien.. .. .. 18, 27, 54, 76, 77
Tanneries des Rolland, à Montréal.. 52
Tardif, Olivier Le, 1642.. 15
Tarieu de Lanaudière, seigneur, 1728 44
Terrebonne, moulins à farine, 1707, 1734.. .. .. 42, 45
Tessier, Marin.. 23
Traité de 1763, cession du Canada.. .. .. 87, 89
Traité de Saint-Germain-en-Laye.. 9
Traite des pelleteries.. .. .. 5—9, 15, 17, 31
Trois-Rivières, 1634, traite des Sauvages 10, 11, 12
Trois-Rivières, 1652, massacre.. .. .. 22, 23, 24
Trois-Rivières, gouvernement 78, 79

Troupes, 1651, 1684-6, arrivent.. .. .. 16, 17, 58, 77
Troupes, 1677 leur solde.. 65
Troupes, officiers de milice en 1760.. 89
Troupes anglaises, très peu en Canada en 1763.. .. .. 88, 91
Turcot, Jean.. 23

U.-E. Loyalists.. 88

Varennes, seigneurie.. 42
Vaudreuil, Philippe Rigaud de, 1689, à Lachine.. .. .. 55, 56
Verdun, près Montréal.. .. .. 52—57, 78
Véron, habitant des Trois-Rivières, 1652.. 23
Véron, Guillaume.. 18
Vespuce, Américe.. .. .. 6, 8
Viens, Joseph.. 47
Viger, Jacques.. 27
Vimont, Père Barthélémi.. 49
Vincennes, seigneurie, côte de Lauzon.. 46
Vincent de Paul, saint.. 35

Waldseemulller, Martin, son livre 6

Zapaglia, Octave.. 17

OUVRAGES DE BENJAMIN SULTE (1)

Les Marchés de la ville des Trois-Rivières. Notes historiques. Trois-Rivières, 1868, in-16, 32 pages. (Epuisé, mais se trouve augmenté dans le tome 3 des *Mélanges historiques.*)

Les Laurentiennes. Poésies. Montréal, 1870, in-16, 208 pages, cartonné.. .. .. .25

Histoire de la ville des Trois-Rivières et de ses environs. Montréal, 1870, in-8, 126 pages, 2 planches hors-texte.. .. .. $2.50

L'Expédition militaire de Manitoba, 1870. Montréal, 1871, in-8, 50 pages.. .. .. 4.00

Le Canada en Europe. Montréal, 1873, in-8, 62 pages. .50

La Caverne de Wakefield. Montréal, 1875, in-32, 28 pages.. .. .. 1.00

Le Collège de Rimouski. Qui l'a fondé? Ottawa, 1876, in-8, 40 pages.. .. .. .40

Mélanges d'histoire et de littérature. Ottawa, 1876, in-12, 500 pages. Publié en 4 livraisons; reliées en 1 vol. 5.00

Au coin du feu. Histoire et fantaisies. Québec, 1877, in-12, 207 pages.. .. .. 1.00

L'Institut canadien-français d'Ottawa, 1852-77. Ottawa, 1879, in-8, XXXII-120 pages.. .. .. .50

Chronique trifluvienne, 1637-65. Montréal, 1879, in-8, 237 pages; faisant suite à *l'Histoire des Trois-Rivières.*. .. .. épuisé

Chants nouveaux. Poésies. Ottawa, 1880, in-16, 68 pp. 2.00

Album de l'histoire des Trois-Rivières, 1634-1721. 17 planches in-folio, plans et cartes de la ville aux

---

1. La plupart de ces ouvrages sont en vente, aux prix indiqués, à la Librairie G. Ducharme, 36a, rue Notre-Dame, ouest, Montréal.

différentes époques, photographies des premiers documents, etc. Montréal, 1881, 14 x 19 pouces. Tiré à 150 exemplaires.. .. .. 5.00

Biografia del Sir George-Etienne Cartier, abbreviata da Benjamin Sulte. Ottawa, 1882, in-12, 12 pp. épuisé

George-Etienne Cartier, baronnet. Ottawa, 1882, in-8, 16 pages, (publié aussi dans le tome 4 des *Mélanges historiques.*).. .. .. .35

L'hiver en Canada. Paris, 1884, in-8, 22 pages.. .. épuisé

Histoire de Joseph Montferrand. Montréal, 1884, in-8, 48 pages.. .. .. .40

Autre édition, 1899, in-12.. .. .. .50

Histoire des Canadiens-français. Montréal, 1882-4, 40 livraisons formant 8 vols. in-4to, 160 pages chacun, 125 portraits, cartes et vues. Reliés.. .. .. 15.00

brochés.. .. .. 10.00

Situation de la langue française au Canada. Origines, modifications, accent, histoire, situation présente, avenir. Montréal, 1885, gr. in-8, 26 pages.. .. .. 1.00

Histoire de Saint-François-du-Lac. Montréal, 1886, gr. in-8, 120 pages.. .. .. épuisé

Les Pays des Grands Lacs au XVIIe siècle. Québec, 1890, in-8, 118 pages.. .. .. épuisé

L'Eglise Saint-Vincent-de-Paul de Montréal. Décorations intérieures. Montréal, 1890, in-8, 12 pages. .40

Pages d'histoire du Canada. Montréal, 1891, in-12, 471 pages. Relié.. .. .. 1.25

Causons du pays et de la colonisation. Entretiens par Joseph Amusard. Montréal, 1891, in-12, 250 pp. .70

Histoire de la milice canadienne-française, 1760-1890. Montréal, 1897, gr. in-4to, 41 portraits, 15 gravures, 147 pages. Relié.. .. .. 2.00

Origin of the French-Canadians. Ottawa, 1897, in-16, 14 pages.. .. .. .35

The Name of Ottawa, 1897, in-8, 4 pages.. .. .. .. .25

La langue française en Canada. Lévis, 1898, in-16, 108 pages.. .. .. .50

La Bataille de Chateauguay. Québec, 1899, in-8, 129 pages. Portraits, plans et vues.. .. .. 3.50
The History of Quebec. Collaboration de L.-O. David et du Dr C.-E. Fryer. Montréal, 1908, gr. in-8, XXV-908-V pages; portraits, illustrations, etc. épuisé
Histoire populaire du Canada, par J. Castell Hopkins, traduite (en partie) par Benjamin Sulte. Chicago, 1901, in-8, 702 pages. Illustration, plans et portraits.. .. .. 1.50
Historiettes et fantaisies. Montréal, 1910, in-8, 99 pp. .15

MEMOIRES DE LA SOCIETE ROYALE DU CANADA, OTTAWA.

Les interprètes du temps de Champlain, 1882.. .. .. épuisé
Premiers seigneurs du Canada, 1883.. .. .. épuisé
Poutrincourt en Acadie, 1884.. .. .. .50
Prétendues origines des Canadiens-français, 1885... épuisé
Le golfe Saint-Laurent, 1600-1625, 1886.. .. .. .. épuisé
Le golfe Saint-Laurent, 1625-31, 1889.. .. .. épuisé
La famille Callières, 1890, p. 91 à 112.. .. .. .75
Henry et Alphonse de Tonty, 1893, p. 3 à 31.. .. .. .75
Morel de la Durantaye, 1895, p. 3 à 23.. .. .. .70
Organisation de la milice, VFCF-DR, p. 3 à 33.. .. .. .70
Pierre Boucher et son livre, 1896, p. 99 à 168.. .. .. .75
La Mère Marie de l'Incarnation, 1639-51, 1897, p. 45 à 63.. .. .. épuisé
La guerre des Iroquois, 1600-53, 1897, p. 65 à 92.. .. .75
The Literature of Québec, 1764-1830, 1897, p. 269 à 278.. .. .. .35
La mort de Cavelier de la Salle, 1898, p. 3 à 31.. .. .50
The Valley of the Ottawa, 1600-50, 1898, p. 107 à 135. .40
The Unknown, 1900, p. 115 à 120.. .. .. .25
Le fort Frontenac, 1668-79, 1901, p. 47 à 96.. .. .. .75
La rivière des Trois-Rivières, 1901, p. 97 à 116.. .. .50
La Mère Marie de l'Incarnation, 1651-62, 1901, p. 143 à 182.. .. .. .60
Le régiment de Carignan, 1902, p. 25 à 95.. .. .. .. .75

La découverte du Mississipi en 1659, 1903, p. 3 à 44.. .75
Radisson in the North-West, 1661-63, 1904, p. 223 à 238.. .. .. .35
Le Haut-Canada avant 1615, 1904, p. 63 à 90.. .. .. .35
Le régime militaire, 1760-64, 1905, XXVII à LXXXVIII.. .. .. .75
Origin of the French-Canadians, 1905, p. 99 à 119.. .35
Le commerce de la France avec le Canada avant 1760, 1906, p. 45 à 63.. .. .. .35
Etienne Brûlé, 1907, p. 97 à 126.. .. .. .45
J.-B. Bouchette, 1908, p. 67 à 83.. .. .. .50
Le chevalier de Niverville, 1909, p. 43 à 72.. .. .. .. .50
Les Bretons au Canada, 1910, p. 45 à 56.. .. .. .35
Coureurs de bois au lac Supérieur en 1660, 1911, p. 249 à 266.. .. .. .35
Les projets de 1793 à 1810, 1911, p. 19 à 67.. .. .. .35
La baie Verte et le lac Supérieur en 1665, 1912, p. 3 à 34.. .. .. .40
Les Pays d'En Haut en 1670, 1913, p. 67 à 96.. .. .40
La noblesse en Canada avant 1760, 1914, p. 103 à 135. .40
La mort de Champlain, 1915, p. 13 à 28.. .. .. .. .35
La Saint-Jean-Baptiste, 1636-1844, 1916, p. 1 à 25.. .35
France et Canada, 1917, p. 1 à 16.. .. .. .35
Les Français dans l'Ouest en 1671, 1918, p. 1 à 31.. .35
Nos ancêtres étaient-ils ignorants? 1918, p. 201 à 208. .25

En vente à la librairie G. Ducharme, Montréal, sous le régime français. Répertoire des arrêts, édits, mandements, ordannances et règlements conservés dans les archives du Palais de Justice de Montréal, 1640-1760, par E.-Z. Massicotte, avec une préface de Victor Morin, Montréal.

G. DUCHARME, libraire-éditeur, 36a Notre-Dame Ouest, 1919, VI-140 p. Prix, $1.50 franco.

36a, rue Notre-Dame, Ouest, MONTREAL.
G. DUCHARME, libraire-éditeur,

MÉLANGES HISTORIQUES
DE BENJAMIN SULTE

Etudes éparses et inédites compilées, annotées et publiées par GERARD MALCHELOSSE.

—Volume 1, in-8, 164 pages, 1918, (portrait de B. Sulte). $1.00
Prétendue découverte de l'Amérique par les Irlandais; Québec en 1629-31; Beauport vs Québec; la Compagnie des Habitants; Nicolas Perrot à Bécancour; Chouart et Radisson à Londres, en 1666; Ce que nos ancêtres buvaient; le Système seigneurial; Ki8et et la Chaudière-Noire; Pierre Bisaillon en Pennsylvanie; les Notaires Adhémar; Titres de noblesse de d'Amours; Early history of the Militia; Canadian Militia under the French Regime.

—Volume 2, in-8, 156 pages, 1919.. .. ..$1.00
Formation des Grands Lacs; les Rochelais et le Canada; Jean Verrazano; le Siège du Long-Saut; Premières connaissances du Mississipi; la famille de Billy; Pompe à feu aux Trois-Rivières; les Canadiens aux Illinois au XVIIIe siècle; First Parliament of Upper Canada.

—Volume 3, in-8, 148 pages, 1919.. .. ..$0.60
Histoire de la pomme de terre; Versailles; Voltaire et les arpents de neige; le Forillon; Charles Thomas; les Bourgeois de la Cie du Nord-Ouest; Voyageurs et hommes de cages; les Marchés des Trois-Rivières; Essai de commerce avec les Antilles en 1866; le Cap-Rouge.

—Volume 4, in-8, 104 pages.. .. ..$0.60
Sir George-Etienne Cartier. Sa vie et ses oeuvres. Portraits de G.-E. Cartier et de Benjamin Sulte.

—Volume 5, in-8, 128 pages.. .. ..$0.60
Les termes Américain et Indien; les Deux Duplessis; M. Le Gauffre et son testament — le premier évêque du Canada; le Moulin banal au Canada; la Semaine sainte en 1646; Verdun; Monnaie de carte et valeur de l'argent; Un sermon du Cygne de Cambrai; la Famille de Galifet; l'Exode de 1760-63; Bear River in Acadia; Father Marquette.

—Volume 6, in-8, environ 250 pages, illustré.. .. ..$1.50
Les Forges Saint-Maurice, pour paraître en mai prochain.

G. DUCHARME, libraire-éditeur,
36a, rue Notre-Dame, Ouest, MONTREAL.

Pour paraître en mai prochain:

LES FORGES SAINT-MAURICE

PAR BENJAMIN SULTE

Un vol. in-8, 250 pages environ, illustré, $1.50.

L'histoire des forges Saint-Maurice commence en 1730 pour se terminer vers 1880. C'est une chronique de notre histoire qui ne ressemble en rien à celle d'une seigneurie ou d'une paroisse, car il n'y est pas question d'agriculture, mais uniquement de l'industrie du fer à une époque où le Canada n'avait ni autres forges ni aucune fonderie pour les poêles, marmites, chaudrons, outils, etc. On y faisait du fer en barre que les forgerons utilisaient. C'était la seule usine du pays. Nous avions, il est vrai, des moulins à scier le bois en divers endroits et, dans toutes les paroisses, les familles fabriquaient des étoffes de laine ou de lin, comme il y avait des faiseurs de bardeaux, des corroyeurs de cuir, mais tout cela était local.

Les forges ont rendu possible le chauffage des maisons, plus commodément que par les foyers de cheminées, et nombre d'ustensiles en fer que l'on avait l'habitude d'importer de France devinrent d'un usage plus général dès qu'on put se les procurer facilement et à meilleur marché. C'est la seule industrie d'un caractère d'utilité publique que nous ayons eue sous le régime français et le roi s'en étant rendu acquéreur, l'établissement fut conduit royalement, rapportant toujours des déficits.

Après 1760, le gouvernement britannique afferma l'outillage et "la grande vie des forges" se continua plus de cent ans. Le souvenir en est perdu aujourd'hui; il n'en reste que des ruines qui ne tarderont pas à disparaître; du moins, ce qu'on y voit encore d'habitations ne donne nullement l'idée de ce qu'était autrefois ce lieu, sauf peut-être le vieux château ou "grande maison", qui n'est plus qu'un monceau de décombres.

M. Sulte a lu deux mille pages et plus de manuscrits inédits, inventaires, etc., renfermant cette vieille histoire et il en a fait un livre dans lequel nombre de familles des Trois-Rivières et des environs, voire même de Montréal, y retraceront leurs origines jusqu'ici inconnues.

Les Forges Saint-Maurice formeront le sixième volume de la série des *Mélanges historiques*, par conséquent, il sera envoyé aux souscripteurs, à moins d'avis contraire de leur part. Par suite de la hausse générale de l'impression et de la main-d'oeuvre, nous avons dû mettre le prix de cet ouvrage à $1.50 l'exemplaire. Ce volume, par contre, sera d'environ 250 pages et contiendra plusieurs vues, sur hors-textes, des anciennes forges Saint-Maurice, les hauts-fourneaux, la grande maison, la chapelle, les ruines, etc.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU